

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**XIV<sup>e</sup> Législature**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015

Séances du mercredi 22 juillet 2015

## Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

---

1<sup>re</sup> séance ..... 7037

2<sup>e</sup> séance ..... 7089

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015**

24<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**1<sup>re</sup> séance du mercredi 22 juillet 2015**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE BARTOLONE

### 1. Questions au Gouvernement (p. 7040)

CRISE AGRICOLE (p. 7040)

M. Christian Jacob

M. Manuel Valls, Premier ministre

CRISE AGRICOLE (p. 7041)

M. Philippe Martin

M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

CRISE AGRICOLE (p. 7042)

Mme Dominique Orliac

M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

CRISE AGRICOLE (p. 7043)

M. André Chassaigne

M. Manuel Valls, Premier ministre

CRISE AGRICOLE (p. 7044)

M. Guénhaël Huet

M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

CRISE AGRICOLE (p. 7044)

M. Thierry Benoit

M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

CRISE AGRICOLE (p. 7045)

Mme Véronique Louwagie

M. Manuel Valls, Premier ministre

CRISE AGRICOLE (p. 7046)

M. Guy Bailliart

M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

PROJET DE LOI RELATIF AU DROIT DES ÉTRANGERS  
(p. 7047)

M. Yves Albarello

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur

GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (p. 7048)

M. Guy-Michel Chauveau

M. Harlem Désir, secrétaire d'État chargé des affaires européennes

CRISE AGRICOLE (p. 7048)

M. Gilles Lurton

M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

CRISE AGRICOLE (p. 7049)

M. Philippe Folliot

M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

POLITIQUE MIGRATOIRE (p. 7050)

M. Gilbert Collard

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur

CRISE AGRICOLE (p. 7050)

M. Guillaume Chevrollier

M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

COUVERTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE (p. 7051)

Mme Marie-Françoise Bechtel

M. Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique

MODÈLE AGRICOLE FRANÇAIS (p. 7052)

Mme Isabelle Attard

M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

*Suspension et reprise de la séance* (p. 7052)

## PRÉSIDENTE DE MME LAURENCE DUMONT

### 2. Transition énergétique (p. 7053)

PRÉSENTATION (p. 7053)

Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Mme Sabine Buis, rapporteure de la commission spéciale

Mme Ericka Bareigts, rapporteure de la commission spéciale

M. Denis Baupin, rapporteur de la commission spéciale

M. François Brottes, président de la commission spéciale

## DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 7059)

M. Gabriel Serville  
 M. Christophe Bouillon  
 M. Julien Aubert  
 M. Bertrand Pancher  
 Mme Cécile Duflot  
 M. Jean-Pierre Maggi  
 M. Patrice Carvalho  
 M. Jean-Yves Caullet  
 M. Jean Lassalle  
 M. Romain Colas

TEXTE ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN  
NOUVELLE LECTURE (p. 7070)

Amendements n<sup>os</sup> 135, 136, 37, 44, 38  
 Amendements n<sup>os</sup> 34, 95, 137, 39, 10  
 Amendements n<sup>os</sup> 9, 127, 3, 36, 11, 96, 12  
 Amendements n<sup>os</sup> 4, 13  
 Amendements n<sup>os</sup> 157, 57, 128, 14, 58  
 Amendements n<sup>os</sup> 56, 138, 106 rectifié  
 Amendements n<sup>os</sup> 5, 59  
 Amendements n<sup>os</sup> 112, 151, 60  
 Amendements n<sup>os</sup> 61, 97, 111, 155  
 Amendements n<sup>os</sup> 62, 98, 63, 75, 74, 76, 113, 77, 78, 99, 79,  
 80, 81  
 Amendements n<sup>os</sup> 82, 108, 110

Amendement n<sup>o</sup> 129 rectifié  
 Amendement n<sup>o</sup> 15  
 Amendements n<sup>os</sup> 6, 27, 47, 48, 130  
 Amendements n<sup>os</sup> 49, 83, 158, 50, 51  
 Amendements n<sup>os</sup> 16, 52, 17, 53  
 Amendements n<sup>os</sup> 148, 18, 163, 149, 54, 55, 64  
 Amendements n<sup>os</sup> 65, 131, 66  
 Amendements n<sup>os</sup> 150, 132, 84, 85, 86, 87, 88, 89  
 Amendements n<sup>os</sup> 70, 107, 139  
 Amendements n<sup>os</sup> 90, 119, 91  
 Amendements n<sup>os</sup> 133, 152, 92  
 Amendements n<sup>os</sup> 93, 101, 153, 102, 35  
 Amendements n<sup>os</sup> 103, 140, 104, 67, 141, 146, 142  
 Amendements n<sup>os</sup> 19, 126, 40, 41, 42, 20, 21, 22, 134, 154,  
 72, 69, 143, 125  
 Amendements n<sup>os</sup> 114, 124  
 Amendements n<sup>os</sup> 73, 105, 115, 71  
 Amendements n<sup>os</sup> 23, 116  
 Amendements n<sup>os</sup> 8, 45, 144, 117  
 Amendements n<sup>os</sup> 120, 121, 156, 122, 123  
 Amendements n<sup>os</sup> 109, 118, 68

## VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 7088)

M. François Brottes, président de la commission spéciale  
 Mme Ségolène Royal, ministre

**3. Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 7088)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE BARTOLONE

**m. le président.** la séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

### CRISE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Christian Jacob, pour le groupe Les Républicains.

**M. Christian Jacob.** Monsieur le Premier ministre, vous êtes au pouvoir depuis trois ans.

**Un député du groupe Les Républicains.** C'est long!

**M. Christian Jacob.** Et, depuis trois ans, vous n'avez jamais pris la mesure du caractère stratégique de l'agriculture. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)* Il n'y a pas d'industrie agroalimentaire sans une agriculture forte. En France, je vous le rappelle, un actif sur cinq travaille dans cette filière. Depuis six mois, la crise couve. Vous avez semé la tempête en restant inerte, passif, je dirai même inexistant. *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

**M. Alain Fauré.** Vous, vous soufflez sur les braises!

**M. Christian Jacob.** Et ne nous parlez pas de votre plan de 600 millions d'euros! C'est une opération de « com' », une mascarade, un mensonge, ce sera même vraisemblablement une fumisterie, monsieur le Premier ministre.

**M. Bruno Le Roux.** C'est du grand Jacob!

**M. le président.** Monsieur Le Roux, s'il vous plaît!

**M. Christian Jacob.** Les critères d'utilisation de ces 600 millions d'euros sont tels qu'à l'arrivée seules quelques dizaines de millions seront utilisés.

Et ne me dites pas non plus que tout vient de la loi de modernisation de l'économie. La LME, c'était il y a sept ans! Qu'avez-vous fait depuis lors? Le contexte a complètement changé. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)*

Les Républicains, aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, vous demandent un moratoire sur la mise aux normes des bâtiments d'élevage, des mesures immédiates de baisse des taux d'intérêt et d'étalement des prêts. Ce que nous avons fait pour la Grèce, nous le devons aux

paysans de France! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains – « Minable! » sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)* Il faut un partage des marges au sein de la filière, parce que, aujourd'hui, le seul dont le travail n'est pas respecté, c'est le producteur, et il faut enfin, monsieur le Premier ministre, une mobilisation européenne puissante pour lutter contre les distorsions de concurrence avec les pays qui ne respectent ni les normes sociales ni les normes environnementales. Mais, pour cela, il nous faudrait un ministre digne de ce nom *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains – Huées et claquements de pupitres sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen)*, un ministre qui aille faire le tour des capitales européennes, pas un ministre qui passe son temps rue de Solferino à gérer les problèmes internes du Parti socialiste! Monsieur le Premier ministre,...

**M. le président.** Merci, monsieur le président Jacob!

**M. Christian Jacob.** ...les paysans sont au bout du rouleau, ils attendent de vous des décisions, ils attendent que vous changiez de ministre de l'agriculture *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen)* et que vous...

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Monsieur le président Jacob, je vous réponds parce que vous êtes président de groupe, mais le ministre de l'agriculture s'exprimera également puisque de nombreuses autres questions porteront sur ce sujet.

Le monde agricole, le monde de l'élevage traversent une crise importante, qui n'est pas nouvelle, nous avons déjà eu l'occasion de le dire. Le monde agricole – pas tout le monde agricole, mais une partie –...

**Un député du groupe socialiste, républicain et citoyen.** C'est sûr, les céréaliers nantis ne sont pas touchés!

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** ...traverse depuis longtemps une crise économique, sociale et même morale. Il y a de l'angoisse, de la détresse, de la colère, chacun peut le constater, et ce message, nous l'avons entendu déjà depuis longtemps.

**M. Charles de La Verpillière.** Et vous n'avez rien fait!

**M. Sylvain Berrios.** Mettez-vous donc au travail!

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Et c'est tout le sens de l'action que nous menons depuis 2012, avec la loi sur l'avenir de l'agriculture. Le chef de l'État, le Gouvernement, le ministre de l'agriculture entendent le message. Être éleveur, vous le savez, car vous connaissez ces sujets, monsieur Jacob – ce qui ne signifie pas que votre diagnostic est le bon – c'est exercer un métier difficile, c'est avoir une volonté d'entreprendre, de prendre des risques, c'est travailler sans compter, s'engager sans compter, au détriment, tout simplement, de sa vie, notamment de sa vie familiale.

Monsieur le président Jacob, face à cette détresse, les vociférations, les mises en cause personnelles, notamment celle du ministre de la culture,...

**Plusieurs députés du groupe Les Républicains.** De l'agriculture!

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** ...ne sont pas dignes. Elles ne sont pas à la hauteur de la situation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen – Vives protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Les responsabilités que vous avez exercées dans ce domaine et votre qualité de président de groupe justifieraient que vous vous portiez à la hauteur de la situation, monsieur Jacob, mais vous n'en êtes pas capable. (*Mêmes mouvements.*)

**M. le président.** S'il vous plaît, chers collègues, nous n'en sommes qu'au début de cette séance!

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** La détresse des agriculteurs ne doit pas être exploitée à des fins politiques. Je comprends, monsieur Jacob, que vous n'avez pas envie que l'on revienne sur le passé, mais, vous allez le souffrir, on peut y revenir. La loi de modernisation de l'économie, que vous avez défendue aveuglément, nous en payons les conséquences aujourd'hui. La fin des quotas laitiers, que vous avez actée en 2008, nous en payons les conséquences aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Aujourd'hui, je vous le dis, monsieur Jacob, mais cela peut aussi s'adresser à M. Le Maire, le monde paysan n'a pas besoin d'exploitation politique, il n'a pas besoin d'une récupération comme celle à laquelle vous êtes en train de vous livrer. (*Mêmes mouvements.*) Il a besoin de solutions durables, il a besoin d'avoir de nouveau confiance dans l'avenir. C'est cela que nous devons à tous les agriculteurs, notamment aux jeunes et à ceux qui ont fait le choix d'investir dans cette filière.

**M. Christian Jacob.** Mais quelles réponses apportez-vous?

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Nous ne considérons en effet pas seulement que l'agriculture est au cœur de l'identité de notre pays et qu'elle est, notamment avec l'élevage, une filière d'avenir. Nous considérons aussi qu'elle est au cœur même de l'économie d'aujourd'hui et de demain.

**M. Bernard Deflesselles.** Des mots, des mots!

**M. Étienne Blanc.** Baratin!

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Le Gouvernement est aux côtés des éleveurs. Nous apportons deux réponses, l'une à l'urgence, l'autre, structurelle, pour le moyen et le long termes. Ce plan, qui a été détaillé ce matin par le ministre de l'agriculture...

**M. Étienne Blanc.** C'est une catastrophe! Il faut changer de ministre!

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** ...mais, monsieur Jacob, quel mépris!...

**M. Christian Jacob.** C'est vous qui pratiquez le mépris!

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** ...Quelle manière de faire de la politique! Quel type de langage vous utilisez! De quelle manière parlez-vous! Jamais je n'oserais parler d'un responsable de l'opposition de cette manière, jamais! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Vous qui avez été ministre de la République, vous rendez-vous compte de la manière dont vous vous êtes adressé à un autre ministre de la République? Mais, enfin, monsieur Jacob, la manière dont vous parlez, c'est une manière qui déconsidère l'action et le langage politiques! (*Mmes et MM. les députés du groupe socialiste, républicain et citoyen ainsi que quelques députés du groupe écologiste se lèvent et applaudissent longuement.*) Pardon de vous le dire, mais, encore une fois, ce n'est pas digne d'un député de la

République et d'un président de groupe! Sur des sujets pareils, ne vous rendez-vous pas compte, monsieur Jacob, que ces propos, cette attitude, ce type d'attaque ne vous aideront pas et ne profiteront pas à vos amis? C'est une nouvelle fois le poujadisme et le populisme que vous êtes en train de soutenir. (*Vives protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Monsieur Jacob, rendez-vous compte de vos propres responsabilités!

Six axes sont au cœur des propositions qui ont été détaillées par le ministre de l'agriculture. Pour ma part, j'entends ce que disent les agriculteurs depuis tout à l'heure: ils sont en train de se rendre compte que le Gouvernement répond précisément à leurs attentes, avec le redressement des prix payés aux éleveurs, la restructuration des dettes, les allègements et les reports de charges. Comment pouvez-vous parler de mesurées, de quelque chose qui ne correspondrait pas à la réalité? C'est cette réponse urgente qui est attendue. Que demandent les agriculteurs, monsieur Jacob, puisque vous parlez en leur nom? Ils demandent précisément, qu'on réponde au problème de la dette et de sa structuration. Ce sont des mots qu'ils ont utilisés hier, à l'occasion de leur rencontre avec le ministre. Et, vous, pour des raisons politiques, parce que vous êtes dans l'opposition la plus totale et la plus absurde, vous ne reconnaissez pas que ce plan va dans le bon sens!

Ce plan comporte également trois axes de moyen et long termes, avec, premièrement, le développement de la contractualisation dans les filières. D'ailleurs, M. Le Maire avait commencé, sur ce dossier – je le dis parce que nous considérons, nous, que, sur ces sujets, face aux difficultés, quand les choses vont dans le bon sens, on peut le reconnaître.

**M. Yves Censi.** Ce n'est pas ce que vous disiez à l'époque!

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Deuxièmement, des actions viseront à développer les débouchés à l'exportation. Au passage, si vous aviez tout réglé, nous n'en serions peut-être pas là, non plus! Enfin, le troisième axe est l'amélioration de la compétitivité des filières, et je n'oublie pas, bien sûr, la simplification.

Sur tous ces sujets, le dialogue, la discussion vont se poursuivre, encore cet après-midi avec les représentants de la filière bovine, avec le ministre de l'agriculture, avec le ministre de l'économie, avec le ministre du commerce extérieur.

**M. Étienne Blanc.** Baratin!

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Nous sommes tous mobilisés pour trouver des solutions dans le court terme et des solutions structurelles. Le pays a besoin de cette filière. Il faut adresser un message de confiance. Nous voulons construire, nous voulons construire l'avenir. Monsieur Jacob, si vous étiez responsable, vous seriez avec nous; vous ne l'êtes pas, mais, nous, nous continuons à agir! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen. et plusieurs bancs du groupe écologiste.*)

#### CRISE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Martin, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

**M. Philippe Martin.** Monsieur le ministre de l'agriculture, nos éleveurs sont la vie de nos campagnes. Et même si leurs maux viennent de loin (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)...

**M. le président.** S'il vous plaît, mes chers collègues

**M. Philippe Martin.** ...ces derniers jours, ils nous ont fait part de leur détresse, de leur angoisse, de leur peur de disparaître. Au cœur de la crise de l'élevage français, il y a une demande légitime : celle d'une juste rémunération du travail des éleveurs. Monsieur le ministre de l'agriculture, vous avez pris la mesure de ce désarroi, et je tiens, moi, à rendre hommage à votre implication tout au long de ces années au service de l'agriculture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Vous étiez à Caen, vous avez rencontré les représentants nationaux des filières, et, ce matin, en conseil des ministres, un plan de soutien de l'élevage français, articulé autour de six grandes priorités et comportant vingt-quatre mesures, a été présenté. Pourriez-vous, monsieur le ministre, détailler les mesures conjoncturelles, structurelles, de court et de moyen termes contenues dans ce plan ?

Tel est l'objet de ma question, mais je voudrais profiter de l'occasion, après l'intervention de M. Jacob, pour dire que ceux qui vocifèrent ici, encore aujourd'hui, ceux qui inondent les médias de conseils alors qu'ils ont été incapables de mettre en place hier les mesures qu'ils conseillent aujourd'hui, ceux qui s'exhibent sur les barricades en bras de chemise pour faire penser qu'ils sont des syndicalistes, eh bien, ceux-là doivent savoir que nous n'avons pas oublié que, pendant toutes ces années, la loi de modernisation de l'économie, la suppression des quotas laitiers ont constitué autant de manquements à l'égard des agriculteurs. C'est vous, pendant dix ans, qui avez laissé tomber l'agriculture française ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Voilà pourquoi c'est au Gouvernement que je fais confiance pour redonner de la visibilité, de l'espoir à l'élevage français. Ici, nous nous battons aux côtés des agriculteurs, et nous ne le ferons pas, nous, en nous exhibant sur les barricades ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et sur plusieurs bancs du groupe écologiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement. (*Huées sur de nombreux bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, vous avez évoqué le plan de soutien à l'élevage que nous avons présenté ce matin. Il comporte à la fois des mesures conjoncturelles pour traiter l'urgence et des mesures ayant vocation à traiter aussi des problèmes structurels.

Au chapitre des mesures conjoncturelles, une action a été engagée sur le sujet des prix, action, je le dis, inédite. Jamais n'avait été engagée une telle négociation sous l'arbitrage d'un ministre afin de relever des prix. Dans le même temps, nous apportons des réponses avec des aides concernant la restructuration de leur endettement – je rappelle qu'une partie de ce que payent aujourd'hui les agriculteurs est liée à un plan proposé il y a cinq ans et au remboursement des prêts bonifiés accordés dans ce cadre. Le plan comporte donc un allègement de charges, un rééchelonnement et une restructuration de la dette, pour un montant de 500 millions d'euros. Pour la rentrée, des mesures spécifiques permettront aux agriculteurs de bénéficier de facilités de trésorerie, sous la forme de remboursements anticipés de TVA, de report d'échéances de l'impôt sur le revenu et, pour les exploitations qui y sont soumises, de l'impôt sur les sociétés.

Pour les aspects structurels, qui sont importants, nous avons aussi engagé des travaux, lesquels ne datent pas d'aujourd'hui, notamment pour ce qui concerne l'achat

local. Tous les maires de toutes les communes de France ont reçu le guide et il ne reste plus, mesdames et messieurs les députés, qu'à l'appliquer. Chacun doit assumer sa part des responsabilités.

Quant à la contractualisation, celle-ci existe, cela a été rappelé – elle est prévue dans la loi de modernisation agricole – mais seulement dans la filière laitière. Nous devons l'améliorer là où elle existe et engager un important travail là où elle n'existe pas, comme dans les filières de la viande bovine et de la viande porcine, afin d'assurer la réussite de l'élevage français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. Bruno Le Roux.** Nous venons d'entendre du grand Stéphane le Foll !

#### CRISE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à Mme Dominique Orliac, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

**Mme Dominique Orliac.** Monsieur le ministre de l'agriculture, le Gouvernement vient de présenter un plan de soutien à l'élevage français comprenant vingt-quatre mesures et six priorités, afin de répondre, par des mesures d'urgence et structurelles de long terme, à la crise des éleveurs.

**M. Charles de La Verpillière.** Petit bras !

**Mme Dominique Orliac.** Le Gouvernement a entendu l'angoisse, la colère, la détresse et l'inquiétude de l'avenir des agriculteurs, qui aujourd'hui ne peuvent pas vivre dignement de leur travail.

En effet, les agriculteurs subissent, dans le secteur de la production animale, une crise particulièrement grave. Après la chute des cours de la viande bovine et porcine et la baisse des cours du lait, le prix de vente est actuellement inférieur au prix de revient. La hausse du prix de la production est donc la question centrale : les abatteurs, les transformateurs, les industriels laitiers et la grande distribution doivent respecter les hausses de prix auxquelles ils se sont engagés.

Cette situation, si elle perdurait, provoquerait des cessations d'activité, des disparitions d'exploitations, des destructions d'emplois importantes ; elle aurait des conséquences négatives sur l'environnement. Sans oublier les sécheresses récurrentes qui ruinent le travail des agriculteurs sans que des solutions pérennes et pertinentes de stockage d'eau soient appliquées pour parer aux aléas climatiques.

**M. François Rochebloine et M. Maurice Leroy.** Très bien !

**Mme Dominique Orliac.** Je souhaite également aborder le sujet de l'installation des jeunes agriculteurs, dont les dossiers sont traités avec une telle lenteur que bon nombre d'entre eux se découragent (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et du groupe Les Républicains*), celui de l'étiquetage, qui ne doit pas tromper le consommateur, et celui de la priorité donnée aux produits locaux dans les collectivités.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé un plan d'allègement de charges de 50 millions d'euros. Veillerez-vous à ce que les critères des taux de spécialisation, qui donnent accès à cette aide, n'excluent pas les petites exploitations diversifiées, qui sont nombreuses dans les départements ruraux ? J'associe à cette question tous les parlementaires du département du Lot. (*Applaudissements sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et du groupe écologiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.

**M. Stéphane Le Foll,** *ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.* Madame la députée, vous avez évoqué la question des critères qui s'appliqueront aux aides et allègements de charges pour les exploitations agricoles qui connaissent des difficultés. La circulaire que j'ai envoyée aux préfets date du 20 février. Un travail a été engagé dans tous les départements, sous l'autorité des préfets, avec les professionnels agricoles, les centres de gestion et la Mutualité sociale agricole. Ce travail aboutira le 31 juillet, avec la remontée de l'ensemble des dossiers. Au départ, les exploitations concernées devaient remplir un certain nombre de critères de spécialisation. Il est clair, aujourd'hui, que ces critères devront être ajustés pour prendre en compte les difficultés rencontrées par les exploitations agricoles, afin que les mesures bénéficient au plus grand nombre d'entre elles, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, qu'elles soient spécialisées ou non.

Dans beaucoup d'endroits, les exploitations agricoles se caractérisent par la polyculture, la polyvalence. Mais certes, la spécialisation existe : dans d'autres endroits, il y a des exploitations spécialisées. Il faut donc adapter les critères, car l'essentiel, pour nous, c'est d'être aux côtés des éleveurs. Notre objectif est de trouver des solutions pour les aider à franchir ce passage difficile. C'est pourquoi nous modifierons les critères de spécialisation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

**M. Étienne Blanc.** Quel enthousiasme !

#### CRISE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. André Chassaigne, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

**M. André Chassaigne.** Monsieur le ministre de l'agriculture, la colère des éleveurs est légitime. Elle est à la hauteur de leur détresse : ils luttent tout simplement pour que leur production rémunère enfin leur travail à sa juste valeur. Les réponses apportées en urgence par le Gouvernement depuis plusieurs semaines, renforcées aujourd'hui par un plan de soutien, étaient indispensables : elles sont de salut public.

Mais le plus difficile reste à faire : régler dans la durée la question des prix payés à la production,...

**M. François Rochebloine.** Très bien !

**M. André Chassaigne.** ...en s'attaquant aux marges des différents niveaux de la filière élevage. Je pense particulièrement à la grande distribution, qui empochera, avec le crédit d'impôt compétitivité emploi, 2 milliards d'euros entre 2014 et 2016, sans aucune contrepartie. C'est quarante fois plus que les 50 millions d'euros du fonds d'allègement de charge destiné aux agriculteurs en difficultés !

Certes, vous avez négocié des engagements de revalorisation des prix payés aux éleveurs, mais ces engagements sont volontaires et donc soumis au bon vouloir des signataires. Cela ne règle pas le problème de fond : il faut mettre en chantier législatif des outils concrets pour encadrer les marges de toute la filière, avec l'ambition d'une alimentation de qualité accessible à tous, tout en permettant la rémunération du travail paysan.

En novembre 2011, la précédente majorité avait rejeté la proposition de loi que j'avais déposée au nom des députés du Front de gauche. Ce texte contenait deux propositions

précises. La première était la mise en place d'une négociation annuelle sur le prix, permettant de déterminer un prix plancher d'achat aux producteurs, et d'appliquer un prix minimum pour chacune des productions. La seconde était l'application d'un coefficient multiplicateur pour encadrer à la fois le prix d'achat et le prix de vente des produits alimentaires.

Êtes-vous prêt, monsieur le ministre, à présenter dès la rentrée parlementaire un projet de loi créant des mécanismes durables pour garantir le revenu des producteurs agricoles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Étienne Blanc.** Et calmement, cette fois-ci !

**M. Manuel Valls,** *Premier ministre.* Monsieur Chassaigne m'a interrogé de manière très posée, lui, et c'est de la même manière que je lui répondrai, en le remerciant pour ses analyses et ses remarques. Encore une fois, je répète que le Gouvernement est aux côtés des éleveurs. Ce matin, au conseil des ministres, le ministre de l'agriculture a présenté un plan de soutien à l'élevage français.

Ce plan répond d'abord à l'urgence de la situation. Il apporte également des solutions durables, de long terme, pour les éleveurs. Le Gouvernement y travaille depuis plusieurs mois. À cet égard, je tiens à saluer ici, devant vous, l'engagement et la mobilisation sans faille du ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen*) sur le terrain, auprès des agriculteurs, des organisations syndicales et de toutes les filières du secteur.

Je l'ai dit tout à l'heure en répondant au président Jacob : notre objectif est de donner plus de visibilité à tous les acteurs de la filière, sur leurs marges, sur leur rémunération. Il s'agit aussi, j'y insiste, d'ouvrir de nouveaux débouchés dans la durée, et de diversifier les revenus avec la production d'énergie renouvelable. Ce plan mobilise des allègements de charges pour 100 millions d'euros, des reports de charges pour 500 millions d'euros et une enveloppe de prêts garantis par la BPI pour 500 autres millions. Ces chiffres sont importants. Nous donnerons toutes les explications nécessaires à l'ensemble des acteurs.

Il faut sortir de cette crise et renouer avec un cercle vertueux. Je ne sais pas, monsieur le président Chassaigne, s'il faudra pour cela adopter une nouvelle loi mais en tout cas, il faudra changer profondément, structurellement, les rapports au sein des filières. Le ministre de l'agriculture et moi-même l'avons dit très clairement : les industriels et la grande distribution doivent respecter les hausses de prix auxquelles ils se sont engagés.

**M. Patrick Ollier.** Cela n'a rien à voir avec la loi de modernisation de l'économie !

**M. Manuel Valls,** *Premier ministre.* Vous avez, vous aussi, relayé ce message ; c'est ce que les agriculteurs attendent. C'est impératif pour que les éleveurs puissent vivre dignement de leur travail, pour reprendre les mots que vous avez employés. Plus encore, tous les acteurs y ont intérêt : exploitants, industriels, distributeurs et commerçants, tous doivent être rémunérés justement, de manière équilibrée, et non les uns au détriment des autres. Faire vivre notre agriculture, faire vivre la filière de l'élevage, cela doit être notre objectif à tous. C'est en tout cas la volonté du Gouvernement, vous l'avez bien compris. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

## CRISE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Guénaël Huet, pour le groupe Les Républicains.

**M. Guénaël Huet.** Ma question, à laquelle j'associe mon collègue Philippe Gosselin, député de la Manche, s'adresse à M. le ministre de l'agriculture. Depuis lundi, les éleveurs de la Manche bloquent l'accès au Mont Saint-Michel et à l'auto-route A 84 reliant Caen à Rennes.

**M. Thierry Benoit.** Ils ont raison !

**M. Guénaël Huet.** Depuis lundi, le mouvement s'étend à toute la Normandie et à la Bretagne. Cela faisait très longtemps que les agriculteurs n'avaient mené des actions d'une telle envergure et d'une telle détermination ! Cela faisait longtemps, aussi, que les agriculteurs vous sollicitaient, monsieur le ministre, sans que vous répondiez à leurs attentes sinon par des opérations de communication et des effets de manche ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*) Depuis lundi, vous y avez ajouté le dédain et le mépris en vous faisant prier pour enfin les rencontrer près de deux jours après le début de leurs actions ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Aujourd'hui, vous êtes au pied du mur. Malheureusement, M. le Premier ministre n'a répondu tout à l'heure à aucune des questions précises de Christian Jacob, préférant se réfugier dans l'invective et la politique politicienne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Vous n'avez pas non plus répondu ce matin au désespoir des agriculteurs ! (*Mêmes mouvements.*) Vous ne pouvez pas vous en tenir à des réponses conjoncturelles alors que la crise est structurelle ni à des aides de trésorerie et des reports de charges alors qu'il est question de la fixation des prix et de la répartition des marges ! Vous ne pouvez pas continuer à mépriser les agriculteurs qui ne demandent pas l'aumône mais seulement la possibilité de vivre normalement de leur travail !

**M. Philippe Martin.** Et alors ? Et alors ?

**M. le président.** S'il vous plaît, monsieur Martin !

**M. Guénaël Huet.** Par-delà les opérations de communication et les effets de manche, vous devez apporter à la représentation nationale et aux éleveurs des réponses de fond au sujet des filières lait, viande bovine et viande porcine et vous engager sur le calendrier de leur mise en œuvre. Si vous n'en êtes pas capable, alors dites-nous quand vous comptez mettre un terme à vos fonctions ministérielles ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains – Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.

**M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.** Je vous rappelle d'abord que j'ai commencé mes études, il y a un certain nombre d'années, par un BTS agricole. Si quelqu'un donc ici connaît l'agriculture et aurait pu devenir agriculteur, j'en suis !

**M. Christian Jacob.** Heureusement pour eux que vous ne l'êtes pas devenu ! (*Rires sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** Je rappelle également une phrase évocatrice de l'état d'esprit de la majorité précédente. Le Premier ministre de l'époque déclarait ainsi au journal de 20 heures : « La multiplication des grandes surfaces et des

magasins *hard discount* permettra de stimuler la concurrence pour renforcer la croissance et, grâce à la baisse des prix, [d'apporter] une réponse à la question, lancinante pour beaucoup de nos concitoyens, du pouvoir d'achat ». Voilà ce qui a été dit au journal de 20 heures il y a quelques années sans susciter à l'époque aucune remarque de la part de M. Jacob, pourtant ancien président du CNJA, ni de votre part, mesdames et messieurs les députés de l'opposition !

**M. Christian Jacob.** Vous ne répondez pas à la question !

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** En matière de prix, ce qui a été fait alors, quoi que vous en pensiez, et je comprends que vous ne vouliez surtout pas qu'on en parle, a un impact aujourd'hui. (« *Exactement !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.) Il nous faut redresser une situation que vous avez créée et cela prend du temps ! Lorsque je convoque une réunion, comme je l'ai fait le 17 juin, afin de réunir tous les acteurs autour d'une table et leur expliquer qu'on ne peut plus continuer à baisser les prix, je réponds exactement le contraire de ce que vous disiez il y a cinq ans !

**M. Patrick Ollier.** Ce n'est pas le problème !

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** Voilà la différence entre moi, ministre de l'agriculture, et d'autres ministres de l'agriculture, entre ce que nous faisons et ce que vous avez fait ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et plusieurs bancs du groupe écologiste.*)

## CRISE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Benoit, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

**M. Thierry Benoit.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Certains collègues du groupe UDI, notamment François Sauvadet et François Rochebloine plus récemment, du groupe Les Républicains comme Isabelle Le Callennec, Gilles Lurton et moi-même vous avons interpellé sur les problématiques de l'agriculture française, monsieur le Premier ministre. Convenons ensemble que nous avons en France les meilleurs agriculteurs du monde. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union des démocrates et indépendants et du groupe Les Républicains.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste, républicain et citoyen.** Cela, c'est vrai !

**M. Thierry Benoit.** Je dis cela car de l'étranger, on nous observe. Si les Chinois investissent plus de 80 millions d'euros en Bretagne, c'est parce qu'ils font confiance aux agriculteurs français qui répondent depuis cinquante ans à toutes les exigences sanitaires, de sécurité alimentaire, environnementale et de bien-être animal avec force et conviction ! On ne peut plus accepter, monsieur le Premier ministre, et vous en êtes sans doute pleinement conscient, que nos agriculteurs ne retirent pas les fruits de leur travail et que les prix des produits agricoles ne leur assurent pas un revenu décent !

Un climat de confiance doit être restauré dans le pays car les agriculteurs sont des professionnels et doivent être considérés comme tels par les transformateurs et les distributeurs ! Il n'est pas normal que le Premier ministre ou le ministre de l'agriculture soient obligés de tordre le bras à des transformateurs ou à des distributeurs afin qu'ils rémunèrent les produits agricoles à leur juste valeur ! Cela est inacceptable ! J'ai donc quelques questions à vous poser, monsieur le Premier ministre. Êtes-vous prêt à aller au-delà des mesures proposées ce matin en termes de simplification administrative

et normative? Êtes-vous prêt à donner des instructions afin que les contrôles agricoles soient fondés sur la confiance et non plus sur la défiance? Êtes-vous prêt à adapter la fiscalité agricole, notamment à instaurer la TVA sociale dans le pays? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.

**M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.** Je salue d'abord votre engagement tout au long de la discussion du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, monsieur Benoit, et la qualité des échanges que nous avons eus en vue de fixer un objectif à l'agriculture française. Nous partageons votre constat: nous avons en effet les meilleurs agriculteurs du monde et nous avons une grande agriculture à l'échelle de l'Europe et du monde. Deuxièmement, vous avez mis exactement le doigt sur le problème de l'agriculture et plus globalement de tout le pays, c'est-à-dire sur les relations qu'entretiennent les différents maillons et les différents acteurs des filières. Alors qu'on est capable, dans d'autres pays européens, de s'organiser pour partir ensemble à la conquête de marchés, en France, chacun part dans son coin!

**Mme Annick Lepetit.** Exactement!

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** J'ai donc proposé de mettre en place une plateforme de l'agro-alimentaire, en particulier de la viande, rassemblant tous les acteurs et opérateurs, du secteur privé comme du secteur coopératif, afin de répondre à des appels d'offres émis à l'échelle du monde. Il s'agit là d'un principe. Deuxièmement, au sujet de la grande distribution et des entreprises, vous avez dit à juste titre qu'il n'est pas normal que le ministre soit obligé de multiplier les réunions. Je les multiplierai jusqu'au bout tant que je n'aurai pas instauré un climat de confiance et des relations respectueuses entre tous les acteurs: il faut que la grande distribution respecte les entreprises intermédiaires et que celles-ci et la grande distribution respectent les producteurs. C'est bien le sujet, monsieur Benoit, très justement souligné par votre question. C'est bien cela qui oblige le ministre et d'autres à être présents chaque fois que c'est nécessaire afin de restaurer la confiance! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et plusieurs bancs du groupe écologiste.*)

#### CRISE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Louwagie, pour le groupe Les Républicains.

**Mme Véronique Louwagie.** Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, votre réponse à Guénhaël Huet, il y a quelques instants, nous interpelle quant à votre analyse de la situation.

Vous dites connaître, grâce à votre BTS agricole, le monde agricole. Mais alors, pourquoi ne pas l'avoir écouté? Pourquoi ne pas nous avoir écoutés dans cet hémicycle, lorsque nous tentions, ces dernières semaines, d'attirer votre attention sur la dégradation du niveau de vie des familles des éleveurs ainsi que sur les grandes difficultés d'exercice de la profession?

**M. Jean-Pierre Dufau.** On t'a attendue.

**Mme Véronique Louwagie.** Après avoir longuement hésité à vous rendre à Caen, lieu emblématique de la crise de l'élevage, vous vous êtes finalement excusé de ne pas avoir mesuré l'urgence de la situation. Pour vous, il était urgent d'attendre et nous en voyons aujourd'hui le résultat.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n'a rien réglé pour le présent, et encore moins pour l'avenir. Vous n'avez alors apporté aucune réponse concrète, pas plus concernant le niveau des prix, notamment celui de la viande et du lait, que concernant l'excès de normes pesant sur les exploitations, devenues aujourd'hui insupportables,...

**M. Jean-Pierre Dufau.** N'importe quoi.

**Mme Véronique Louwagie.** ...ou sur l'organisation indispensable des filières qui permettrait d'apporter une solution à la répartition des marges entre les différents acteurs.

Aujourd'hui, nous sommes de nouveau inquiets. Les vingt-quatre mesures d'urgence présentées ce matin en conseil des ministres sont-elles à la hauteur des enjeux formulés ces derniers jours?

Un exemple, monsieur le ministre: vous présentez quatre mesures destinées à diversifier le revenu des éleveurs à travers la transition énergétique. Mais les éleveurs veulent d'abord, et avant tout, vivre de leur métier!

Autre exemple: vous avez présenté une mesure d'exonération de fiscalité locale portant sur les installations de méthanisation. Or une telle disposition a déjà été votée dans la loi de finances initiale pour 2015, et tenez-vous bien: nous attendons actuellement la parution du décret d'application!

**M. Alain Fauré.** Quel rapport avec l'élevage?

**Mme Véronique Louwagie.** S'agit-il alors de mesures nouvelles ou d'une opération de communication? Ma question, en fait, est simple: à quand des actes pour l'avenir, des mesures structurelles prenant en compte d'une part la baisse des charges, d'autre part la diminution des normes et, enfin, une juste concurrence entre États producteurs, notamment en matière de normes environnementales? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Madame la députée, il faut poursuivre jusqu'au bout ce débat sur les responsabilités des uns et des autres.

**M. Étienne Blanc.** Trois ans!

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Prenons les différentes filières concernées. Dans la filière laitière, la crise est liée, vous le savez, au faible niveau des cours internationaux, dû à une production mondiale en hausse, mais aussi, je le répète, à la fin, depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, des quotas laitiers au sein de l'Union européenne. La décision d'y mettre fin avait été prise en 2008 avec l'accord du gouvernement français de l'époque, contre l'avis de la plupart des producteurs français. Et vous nous expliquez, madame la députée, qu'il faut être à l'écoute des producteurs et des agriculteurs, alors que vous ne l'avez pas été quand vous vous trouviez au pouvoir! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. Philippe Martin.** Et voilà!

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Les relations commerciales au sein de la filière alimentaire sont marquées, vous le savez également, par des tensions récurrentes qui ont atteint leur paroxysme ces derniers temps.

**M. Bernard Accoyer.** Et l'embargo russe?

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Cette situation, comme le ministre de l'agriculture l'a rappelé il y a un instant, est en partie le résultat de dispositions prises par la majorité précédente au travers de la loi de modernisation de l'économie.

**M. Christian Jacob.** Il y a sept ans.

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** La majorité précédente, malgré les mises en garde répétées de l'opposition de l'époque, a ouvert la porte à une guerre des prix effrénée entre les enseignes de la grande distribution. Les mots de François Fillon rappelés il y a quelques instants par Stéphane Le Foll l'illustrent parfaitement. Elle a encore davantage écrasé les producteurs et les petits fournisseurs de la grande distribution. La baisse des prix pour le consommateur, derrière laquelle vous vous cachez pendant tous les débats pour mieux imposer la règle d'un libéralisme non maîtrisé, n'est qu'une grande illusion : le pouvoir d'achat des Français n'en est pas pour autant sorti renforcé.

**M. Bernard Accoyer.** Et l'abrogation de la TVA anti-mondialisation ?

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Nous travaillons, nous, depuis mai 2012, à rééquilibrer les termes des négociations commerciales sur la ligne de crête actuelle. Mais cette libéralisation du commerce aura sans nul doute bouleversé notre économie aux dépens des fournisseurs les plus faibles, sans avoir d'effet réel pour le consommateur.

**M. Patrick Ollier.** C'est faux.

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Un mot sur le prétendu acharnement de ce Gouvernement à complexifier l'environnement réglementaire des exploitations et à surtransposer les directives communautaires. Mon gouvernement est le seul qui ait pris des mesures concrètes d'allègement des procédures en faveur des élevages, en créant un régime d'enregistrement pour les élevages porcins et en préparant un dispositif comparable pour l'élevage bovin et les exploitations laitières, sans abaisser les exigences environnementales.

Enfin, grâce au crédit d'impôt compétitivité emploi, le CICE, la filière agricole bénéficie de 1,6 milliard d'euros.

**M. Marc Le Fur.** Pas les coopératives !

**M. Christian Jacob.** Donc tout va bien.

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Non, tout ne va pas bien. Oui, des difficultés existent. Oui, il faut des réponses de court, de moyen et de long terme devant ces difficultés.

**Plusieurs députés du groupe Les Républicains.** C'est comme le chômage : il devait baisser.

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Mais plutôt que d'avoir un débat caricatural, plutôt que d'accuser le ministre de l'agriculture, plutôt que de ne pas écouter la réaction des agriculteurs et des éleveurs, je vous demande, madame la députée, de faire preuve de responsabilité. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. Christian Jacob.** Mais pour qui vous prenez-vous ?

**M. Manuel Valls, Premier ministre.** Pour cela, il faut regarder la réalité en face et soutenir les mesures que nous avons proposées ce matin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

#### CRISE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Guy Bailliart.

**M. Guy Bailliart.** Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, je suis élu du Calvados, qui est frappé de plein fouet par la crise agricole qui sévit dans notre pays.

Comme nous tous, j'ai été attentif aux annonces faites ce matin à l'issue du conseil des ministres. Elles témoignent de la détermination du Gouvernement à faire face à la crise de l'élevage et du lait. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Même si notre économie a beaucoup changé, la France a bâti sa prospérité, ainsi que son identité, sur l'excellence de son agriculture et sur le savoir-faire de ceux qui ont façonné nos paysages et notre patrimoine naturel. Nous sommes à leurs côtés.

Depuis 2012, notre majorité s'est attachée à travailler avec et pour les agriculteurs. Elle a œuvré au maintien des crédits de la politique agricole commune affectés à la France et à leur rééquilibrage en faveur de l'élevage. C'était indispensable pour la pérennité des filières, des terroirs et des savoir-faire.

Avec la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, une nouvelle étape s'ouvre désormais afin de mener à bien de nouveaux chantiers en matière de valorisation de l'agriculture de proximité, de simplification et de meilleure répartition des revenus agricoles ainsi que de structuration des filières.

En tant que nouveau député, je constate avec tristesse que ceux qui devraient prendre leur part de ce travail en évitant les postures s'emploient plutôt à souffler sur les braises. Ils savent pourtant que nombre des difficultés présentes trouvent leur origine, au moins pour partie, dans la loi de modernisation de l'économie qu'ils ont adoptée en 2008.

Celle-ci a déséquilibré les rapports entre les producteurs et la grande distribution.

**M. Patrick Ollier.** C'est faux, et vous le savez.

**M. Guy Bailliart.** Monsieur le ministre, comment les mesures annoncées ce matin vont-elles contribuer concrètement à aplanir les difficultés rencontrées par les éleveurs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.

**M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, je suis allé à la rencontre des éleveurs et des agriculteurs dans le Calvados, et la discussion a abordé les spécificités de l'agriculture de ce département. Elle ressemble d'ailleurs en grande partie à cette agriculture de l'ouest de la France marquée par la polyculture élevage, qui dispose de la capacité de valoriser le territoire et les prairies en particulier. Elle connaît également des difficultés spécifiques, justement liées à la construction séculaire de cette agriculture du Calvados.

Qu'avons-nous fait, en particulier dans le domaine de la PAC ?

**Plusieurs députés du groupe Les Républicains.** Rien !

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** Je rappelle d'abord le débat qui a porté sur le budget de la PAC, évidemment. Le Président de la République a obtenu, et cela a été salué à l'époque, un budget d'un niveau que personne n'osait espérer.

Ensuite, un certain nombre d'actions ont été engagées, dont certaines ont dû être corrigées. Avant notre arrivée au pouvoir, avant que ne commencent les négociations sur la PAC, la logique qui prévalait était le découplage total des aides. Cela revenait à ce que les aides ne soient plus versées par animaux, mais à l'hectare. La grande bataille que la France a conduite, et gagnée, sur ce sujet a permis de réintroduire des aides au couplage pour les animaux. Sans cette action de la France, l'évolution de la PAC aurait certainement eu des conséquences extrêmement graves pour des départements comme le Calvados.

À chaque étape, les choix que nous avons faits ont permis de préserver la diversité de l'agriculture française, qui fait sa richesse mais aussi son potentiel. C'est ce qui nous permet à la fois d'aller à la conquête de l'ensemble du marché européen avec des produits de qualité, mais aussi de porter l'image de la France à l'échelle internationale.

La rencontre qui a eu lieu dans le Calvados nous a aussi permis de voir quelles étaient les aides les plus ciblées à mettre en œuvre, notamment s'agissant des allègements de charges, qui doivent être particulièrement mobilisés en faveur des jeunes agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

#### PROJET DE LOI RELATIF AU DROIT DES ÉTRANGERS

**M. le président.** La parole est à M. Yves Albarello, pour le groupe Les Républicains.

**M. Yves Albarello.** Monsieur le Premier ministre, je souhaite vous interroger sur le projet de loi relatif au droit des étrangers dont nous débattons actuellement dans l'hémicycle.

Nous l'examinons au cœur de l'été, en procédure accélérée. Cela ne traduit-il pas la volonté du Gouvernement d'éviter le plus possible les débats ? Ce texte est un véritable appel d'air à l'immigration illégale. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Je souhaite aborder un point précis, qui concerne la Seine-et-Marne. Sur une commune de ma circonscription, en effet, Le Mesnil-Amelot, est situé l'un des plus grands centres de rétention administrative.

Dans votre texte, l'une des dispositions parmi les plus dangereuses concerne les clandestins ou les étrangers en situation illégale. Pour eux, l'assignation à résidence devient la règle et la rétention administrative l'exception.

**M. Alexis Bachelay.** Bravo !

**M. Yves Albarello.** Autrement dit, on va leur demander de bien vouloir ne pas changer d'adresse, mais c'est de l'angélisme que d'y croire ! Êtes-vous assez naïf pour penser qu'un étranger en situation illégale ne changera pas de domicile et attendra gentiment qu'on vienne le chercher pour le reconduire dans son pays ?

Le résultat sera à coup sûr de rendre les mesures d'expulsion encore moins applicables. Cette disposition, si elle doit voir le jour, fera certainement plaisir aux passeurs et aux trafiquants qui exploitent la misère des 500 000 clandestins installés en France.

Mon ami et collègue Guillaume Larrivé propose que la rétention administrative passe de quarante-cinq à cent quatre-vingts jours. Au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, la rétention administrative est illimitée, elle est de dix-huit

mois en Allemagne. Six mois, c'est un délai minimal pour organiser avec les pays d'origine le retour de leurs ressortissants.

Cette situation compliquera le retour des clandestins en rendant plus difficile leur placement dans les centres de rétention administrative. Sur ce point, monsieur le Premier ministre, vous me donnez le sentiment d'être contraint de céder face à l'aile gauche de votre majorité.

**M. Alexis Bachelay.** C'est nous la gauche !

**M. Yves Albarello.** Ma question est simple : allez-vous revenir sur cette mesure d'assignation à résidence (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen), qui sera inapplicable dans les faits et dangereuse dans ses conséquences ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur.** Depuis le début de l'examen du projet de loi relatif au droit des étrangers, monsieur le député, vous répétez en boucle des choses fausses (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe Les Républicains.*),...

**Plusieurs députés du groupe Les Républicains.** Comme vous !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre . . .**comme si vous aviez reçu instruction de le faire à chaque instant. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) J'ai une petite idée d'ailleurs de la personne qui vous l'a demandé, de manière à donner le sentiment qu'il y a de votre côté la responsabilité et, du nôtre, le laxisme.

**Plusieurs députés du groupe Les Républicains.** C'est exactement cela, la situation ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. Bernard Cazeneuve, ministre . . .**N'applaudissez pas trop vite parce que vous pourriez être déçus. Je vais vous donner quelques chiffres extrêmement précis.

Pour ce qui concerne les reconduites forcées à la frontière, qui sont la véritable marque de la volonté d'un gouvernement de résister à l'immigration irrégulière, l'année pendant laquelle on a le moins expulsé de migrants irréguliers, c'est 2011. Il y a eu 13 000 expulsions en 2012, il y en a aujourd'hui plus de 15 000. Nous expulsions plus de migrants irréguliers que vous ne le faisiez...

**M. Yves Censi.** Parce qu'il y en a plus !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre . . .**car, pour nous, il n'y a pas d'incompatibilité entre la nécessaire humanité et la fermeté. Vous êtes très forts dans les discours, vous faites beaucoup de rhétorique mais vos résultats sont éminemment médiocres. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Le second point sur lequel je voudrais vous rappeler un certain nombre de réalités concerne la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières de l'immigration irrégulière.

Depuis 2012, nous avons démantelé 25 % de plus de filières de l'immigration irrégulière,...

**M. Yves Censi.** Parce qu'il y en a plus !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre . . .**tout simplement, parce que lorsque l'on supprime 13 000 emplois dans les forces de sécurité (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*), la police de l'air et des

frontières n'est plus capable d'assumer ses missions. Le Premier ministre, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, a augmenté les moyens de la police de l'air et des frontières.

**M. Éric Ciotti.** C'est faux!

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** C'est la raison pour laquelle nous obtenons des résultats.

Vous êtes dans la rhétorique, l'outrance, l'amalgame. Nous, nous avons choisi d'être dans l'efficacité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

#### GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

**M. le président.** La parole est à M. Guy-Michel Chauveau, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État aux affaires européennes.

Le 19 juillet dernier, monsieur le secrétaire d'État, le Président de la République a annoncé sa volonté de créer un gouvernement économique de la zone euro. De crises en crises, de la crise bancaire à la crise grecque, nous touchons aux limites de ce qu'est devenue l'Union européenne.

**M. Jean-Luc Laurent.** Ça, c'est vrai!

**M. Guy-Michel Chauveau.** Alors qu'elle avait vocation à protéger les peuples et à unir les nations, elle devient le bouc émissaire de toutes les attaques populistes. Nous ne pouvons pas continuer d'avancer en nous adaptant au gré des problèmes et des drames. Les institutions européennes doivent évoluer et l'Union européenne a besoin de se reconstruire.

La France a toujours été à l'avant-garde. Elle doit porter une nouvelle vision pour l'Europe et créer un horizon. Nous devons être le moteur des évolutions à venir pour une Europe unie, solidaire, solide et dynamique. Nous devons travailler, dans le respect de notre souveraineté nationale, à un espace commun de gouvernance.

**M. Jean-Luc Laurent.** Ce n'est pas possible de faire les deux!

**M. Guy-Michel Chauveau.** Voilà pourquoi le Président de la République a annoncé quelle serait la nouvelle étape de la construction européenne.

**M. Jean-Luc Laurent.** Bavardage!

**M. Guy-Michel Chauveau.** L'Union européenne est une puissance économique mondiale, son influence est majeure, ses moyens sont sans comparaison dans le monde.

En proposant un gouvernement économique, le Président de la République montre la voie de l'avenir. Il offre de nouveaux et de grands débats. Ces forces doivent être mises au service de notre rayonnement.

C'est pourquoi nous soutenons pleinement son initiative, qui permettrait de lancer une avant-garde, avec un budget propre, une ambition sociale commune, une meilleure lisibilité démocratique, des projets d'avenir pour l'industrie et l'agriculture, la transition énergétique ou encore le numérique.

Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous nous préciser quel serait ce gouvernement économique et comment la France compte aboutir à sa création? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

**M. Harlem Désir, secrétaire d'État chargé des affaires européennes.** Monsieur le député, après la crise que vient de traverser l'Europe au sujet de la Grèce, le Président de la République étant parvenu à ce qu'un accord intervienne pour que ce pays puisse rester dans la zone euro, parce que c'est sa place, parce que c'était l'intérêt de l'Europe et parce que c'était l'intérêt de la France que de défendre l'intérêt général européen, il faut tirer les leçons de cette crise, de cette épreuve et renforcer le fonctionnement de la zone euro et sa cohérence afin que l'Europe ait à l'avenir des bases plus solides.

Le Président de la République a annoncé lors de l'interview du 14 juillet et dans une tribune du 19 juillet que la France prendrait l'initiative de proposer à ses partenaires une nouvelle étape du renforcement de l'unité européenne, en commençant par les pays qui partagent la monnaie commune.

C'est pourquoi nous voulons renforcer les règles, la solidarité, la convergence et les investissements : renforcer les règles pour assurer la cohérence de la zone euro ; renforcer la solidarité face aux crises, parce qu'il y en aura d'autres ; renforcer la convergence économique, fiscale et sociale, parce que notre objectif doit être d'élever le niveau de développement social, économique et de croissance de l'ensemble des pays de la zone euro ; enfin, renforcer les investissements et la croissance parce qu'ils sont la condition de l'emploi.

Le Président de la République a proposé que nous travaillions avec nos partenaires, en particulier l'Allemagne et l'Italie mais aussi tous les pays fondateurs et d'autres pays de la zone euro qui se sentent au cœur de la construction politique de l'Europe comme l'Espagne et le Portugal, à la constitution d'un gouvernement de la zone euro, d'un budget d'investissement commun au sein de la zone euro et d'un Parlement de la zone euro, auquel, évidemment, devraient être associés les Parlements nationaux et le Parlement européen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

#### CRISE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Gilles Lurton, pour le groupe Les Républicains.

**M. Gilles Lurton.** Saint-Malo, ville hautement fréquentée en cette période de vacances, est bloquée depuis plus de vingt-quatre heures. Savez-vous pourquoi, monsieur le Premier ministre? Face à l'immense sentiment de mépris de votre gouvernement et au dédain de votre ministre de l'agriculture, les agriculteurs sont aujourd'hui dans la rue.

Je les ai rencontrés hier à Saint-Malo. Leurs questions sont simples. Ils veulent vivre de leur travail. Pourquoi leurs produits sont-ils vendus moins cher que ce qu'ils leur coûtent? Entre le prix d'achat et celui de vente aux consommateurs, que se passe-t-il? Où passe l'argent? À ces questions, vous ne répondez rien!

Monsieur le Premier ministre, vous dénoncez les conséquences de la loi de modernisation de l'économie, mais qu'avez-vous fait depuis trois ans? (*Applaudissements et « Rien! » sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Quels sont les résultats de la loi d'avenir sur l'agriculture? Plutôt une absence de résultats! Qu'avez-vous fait au niveau européen pour reconquérir les marchés extérieurs et redonner de la compétitivité à notre agriculture?

Après autant de désintérêt et de désinvolture, alors que la maison brûle, vous annoncez aujourd'hui vingt-quatre mesures pour éteindre le feu : des mesures financières

d'urgence, certes, mais que valent 1 000 euros alors qu'une exploitation laitière en perd 4 000 tous les mois? Des mesures financières, certes, mais quelles mesures structurelles pour l'avenir? Vous ne faites que reporter les charges. Qu'en sera-t-il à l'automne? Où sont les mesures de simplification des normes tant promises, alors que vous les avez complexifiées à outrance depuis trois ans!

Monsieur le Premier ministre, avec mes collègues bretons, Isabelle Le Callennec, Thierry Benoit, Marc Le Fur et Philippe Le Ray, nous n'avons cessé de vous alerter sur les particularités des éleveurs et des agriculteurs bretons.

**M. Jean-Yves Caullet.** Il n'y a pas que les Bretons!

**M. Gilles Lurton.** Comme eux, nous attendons toujours une réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

**M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, je ne vais pas chercher à répondre sur le même ton que vous, qui insinuez que j'aurais du dédain pour les agriculteurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Franchement, s'il y en a qui ont du dédain, ce sont ceux qui sont déjà partis de cette séance où l'on parle d'agriculture, ceux qui, après avoir posé une question ou s'être exprimés dans les médias, ne restent pas à l'Assemblée nationale pour discuter des sujets de fond. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen. – Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**Plusieurs députés du groupe Les Républicains.** Sur vos bancs aussi, il y en a qui sont partis!

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** J'aimerais que l'on arrête ce genre de formule, parce que je n'ai jamais eu de dédain pour les agriculteurs. Au contraire, je les ai toujours considérés et écoutés, et je suis suffisamment proche d'eux pour être respecté et écouté à chacun de mes déplacements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*) Monsieur le député, évitons donc sur ce sujet de telles formules.

S'agissant de la Bretagne, des questions environnementales, de la simplification, rien n'avait été fait avant notre arrivée. Et quand je dis rien, c'est rien! Le Premier ministre a rappelé la création de la procédure d'enregistrement...

**M. Marc Le Fur.** C'est tout petit!

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** ...qui simplifie toutes les procédures de mise en route de projets, en particulier dans le domaine porcin, alors que vous aviez été incapables de proposer, voire seulement d'évoquer quoi que ce soit quand vous étiez au gouvernement. Et s'agissant du débat que nous avons eu avec l'Europe sur le contentieux relatif aux zones vulnérables, aujourd'hui, enfin, sur neuf bassins en contentieux depuis plus de dix ans, cinq en sont sortis grâce à l'action que nous avons menée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Monsieur le député, comme on dit en Normandie, quand on monte au pommier, il faut avoir une échelle pour redescendre. (*Sourires.*) Vu ce que vous avez fait, vous devriez avoir un peu plus de retenue lorsque vous posez vos questions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

## CRISE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Folliot, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

**M. Philippe Folliot.** Monsieur le Premier ministre, 19 francs le kilo! C'est le prix auquel se sont vendus les veaux sur le marché de Valence-d'Albigeois lundi dernier, soit le même prix qu'il y a trente ans. Si je dis 19 francs, c'est que sur les marchés du Sud-Ouest, les transactions se font toujours en francs avant d'être converties en euros... (*Sourires et exclamations.*) Ce qui importe, c'est que c'est le même prix qu'il y a trente ans! Depuis, les exploitations se sont agrandies, les agriculteurs et les éleveurs ont investi, mais leurs revenus sont inférieurs à ceux qu'ils avaient à l'époque.

Un certain nombre de problèmes sont tout d'abord liés à l'Europe, qui s'est construite sur un équilibre entre une France agricole et une Allemagne industrielle. Or, aujourd'hui, l'Allemagne est une puissance agricole plus importante que notre pays. Et un problème de compétitivité se pose aussi, parce que les agriculteurs, abatteurs et transformateurs allemands ont recours à une main-d'œuvre qui vient des pays de l'Est dont les niveaux de rémunération sont inférieurs à ceux de notre pays.

Se pose également la question des normes, qui sont appliquées avec rigueur en France mais avec laxisme ailleurs, et celle des marchés. Mais au-delà de tout cela demeure une question à laquelle vous n'avez pas répondu tout à l'heure, monsieur le ministre: celle de la TVA sociale, formulée en son temps par Jean Arthuis et particulièrement importante dans une tentative d'équilibrage. Il faut aussi prendre en compte la nécessité de rééquilibrer les relations entre la grande distribution et l'agriculture.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

**M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, vous avez évoqué un certain nombre de sujets auxquels j'ai déjà répondu.

**M. Franck Gilard.** Quelle suffisance...

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** Je me concentrerai donc sur celui de la TVA sociale. Ce projet avait été proposé par M. Arthuis...

**M. Yves Censi.** Il a été voté!

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** ...avant d'être reporté, c'était la subtilité de l'époque, après la présidentielle.

**M. Axel Poniatowski.** Il avait été voté!

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** Il n'a jamais été mis en œuvre. Il porte sur l'idée, tout à fait respectable, d'augmenter la TVA pour baisser les cotisations sociales.

**M. Sylvain Berrios.** Vous étiez contre!

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** Le Gouvernement, grâce au pacte de responsabilité et au CICE, a fait baisser les charges, de telle sorte que, quand les baisses de charges étaient, pour l'agriculture, de l'ordre de 600 millions d'euros sous le gouvernement de M. Fillon, elles sont évaluées aujourd'hui à 1,6 milliard d'euros.

**M. Philippe Armand Martin.** Mais c'est faux! Et toutes les taxes supplémentaires?

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** Si nous comparons donc nos efforts en faveur de la compétitivité, sur ce seul sujet de la baisse des charges et sans recourir à une augmentation de la

TVA, qui porte elle sur la consommation, nous avons fait tout simplement deux fois mieux que vous! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Il n'est donc pas besoin de revenir sur le débat relatif à la TVA sociale, puisque sans elle, nous faisons déjà deux fois mieux que vous. Quant à l'industrie agroalimentaire, sous votre majorité, les baisses de charges étaient de l'ordre de 400 ou 500 millions d'euros, alors qu'elles sont aujourd'hui de 1,7 milliard d'euros, soit deux fois mieux. Au total, cela fait donc quatre fois mieux que vous! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

#### POLITIQUE MIGRATOIRE

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Collard.

**M. Gilbert Collard.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. Elle porte sur l'accord intervenu lundi dernier entre les ministres de l'intérieur de l'Union européenne sur l'accueil de 60 000 migrants supplémentaires. La France, bras ouverts et ballants, va héberger, par un humanitarisme qui peut devenir homicide, 9 127 migrants. Cette décision intervient dans un contexte qui est pour moi effrayant et sur lequel je voudrais obtenir vos réponses.

Il y a consensus aujourd'hui sur le fait que nous subissons une guerre. Il y a consensus sur le fait que l'État islamique a menacé et menace d'utiliser contre nous l'arme des migrants, et il y a connaissance de la mise en garde de l'OTAN sur cette menace. Il y a l'existence d'une base de l'État islamique en Bosnie, pays associé à l'espace Schengen. Il y a, on le sait, le drapeau noir qui flotte sur le commerce des migrants.

Il y a – et là, j'attends que vous commenciez de hurler –, le projet de loi sur le droit des étrangers, qui va affaiblir nos défenses légales et favoriser, qu'on le veuille ou non, l'immigration illégale. C'est votre responsabilité... Vous devrez l'assumer!

**M. Pascal Popelin.** Vous mélangez tout!

**M. Gilbert Collard.** Enfin, il y a, incroyable mais vrai, la déclaration du ministre de la défense, déclaration dont je souligne l'honnêteté, en réponse à la question suivante: « Les flux de migrants peuvent-ils devenir des bombes humaines? » Réponse: « Pas encore, mais, si l'on ne prend pas les mesures urgentes, c'est possible demain. » Dès lors, en dehors de la loi sur les étrangers, quelles sont les mesures urgentes prises?

Ma question est la suivante...

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur.** Votre question, monsieur Collard, est très emblématique des manipulations abjectes auxquelles votre organisation a l'habitude de se livrer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.*) En effet, vous évoquez 60 000 migrants qui seraient accueillis par l'Union européenne alors qu'il s'agit de 60 000 réfugiés persécutés par les groupes terroristes: des chrétiens d'Orient, des Yézidis, des démocrates, des hommes et des femmes, des familles (*Mêmes mouvements*) qui, dans les pays où ils vivent, sont persécutés de façon abjecte par ces groupes. Je constate, à travers votre question, que leur sort vous est à ce point indifférent que vous êtes prêt à une manipulation de plus pour laisser accroire que nous accueillerions des terroristes au travers de l'accueil de migrants irréguliers alors qu'il s'agit

d'hommes et de femmes qui ont vocation à être réfugiés en France précisément parce qu'ils sont persécutés. (*Mêmes mouvements.*)

Il est abject, monsieur Collard, de poser une question de cette manière lorsque l'on sait de quoi il retourne. Je m'enorgueillissais de voir la France, comme d'autres pays de l'Union européenne et conformément au souhait des pères fondateurs, être capable d'envoyer au monde le message que les peuples sur tous les continents ont appris à aimer de notre pays: la France accueille ceux qui sont persécutés de manière abjecte, ceux qui sont torturés. Voilà la France que nous aimons! Visiblement, ce n'est pas la vôtre. (*Mêmes mouvements.*)

Et puisque vous voulez une réponse précise, je vais vous en donner une: nous, nous luttons contre le terrorisme. Mais lorsque nous proposons, parce que nombre de ceux qui s'engagent dans le terrorisme le font par le biais d'internet, de bloquer les sites qui appellent et provoquent au terrorisme, qui est contre? Mme Le Pen! Lorsque nous proposons d'instaurer des contrôles concordants et simultanés aux frontières en utilisant le code frontières Schengen, qui comporte tous les renseignements concernant les terroristes pour permettre un traitement par la justice en ayant établi la traçabilité de leur parcours, qui s'y oppose? Mme Le Pen!

**M. Jean-Pierre Dufau.** Et voilà!

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Lorsqu'on propose de mettre en place un PNR – *Passenger Name Record* – européen pour les mêmes raisons, qui s'y oppose? Mme Le Pen!

C'est vous qui, par votre irresponsabilité, exposez la France au risque terroriste! (*De très nombreux députés du groupe socialiste, républicain et citoyen et plusieurs députés du groupe écologiste se lèvent et applaudissent longuement.*)

#### CRISE AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Chevrollier, pour le groupe Les Républicains.

**M. Guillaume Chevrollier.** Monsieur le ministre de l'agriculture, la colère gronde chez les agriculteurs dans tout l'ouest de la France. Mon département, la Mayenne, territoire à fort potentiel agricole par excellence, est bien évidemment concerné.

Je vous avais déjà alerté, à plusieurs reprises, sur le ras-le-bol de nos agriculteurs, de nos éleveurs. Comment en effet supporter de travailler durement sans en retirer un revenu décent, sans pouvoir offrir à sa famille un niveau de vie satisfaisant ni avoir aucune perspective encourageante? Que dire à nos jeunes agriculteurs?

Vous nous proposez aujourd'hui un plan d'urgence de vingt-quatre mesures, mais pourquoi avoir tant attendu? Qu'avez-vous fait pour l'organisation des filières depuis trois ans?

**M. Jean-Yves Cautlet.** Et vous, dix ans sans rien faire!

**M. Guillaume Chevrollier.** Aujourd'hui, la situation est tendue, la révolte est grande chez les éleveurs bovins, porcins, laitiers. Ils ne se contenteront pas de vos rustines, ni de vos grands principes. Comment voulez-vous qu'ils soient rassurés par votre proposition n° 22 qui promet « une amélioration des relations contractuelles dans les filières animales »? L'intention est bonne, mais nos agriculteurs veulent du concret et des solutions pérennes. Les aides immédiates que vous proposez sont bien sûr les bienvenues

(« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen) mais les agriculteurs veulent une réelle garantie des prix, une amélioration de la contractualisation au sein des filières, laquelle doit devenir saine et équilibrée, une révision des normes et des contraintes imposées ces dernières années, qu'un certain nombre de nos partenaires européens n'ont pas, eux, à supporter et qui freinent la compétitivité de nos exploitations.

Monsieur le ministre, seules des solutions pérennes permettront à nos agriculteurs, à nos éleveurs, de vivre de leur métier, de nourrir nos concitoyens en produits étiquetés français et de maintenir la vitalité dans nos territoires ruraux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.

**M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, le constat est là. Et oui, il y a eu des alertes à ce sujet, et je souligne que je les ai toutes entendues.

**M. Yves Censi.** Entendues mais pas écoutées !

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** Depuis plus d'un an, nous travaillons sur cette question. La situation actuelle a commencé dans la filière porcine ; elle a été identifiée aussi dans la filière bovine ; le problème du lait, quant à lui, provient d'un effondrement des prix mondiaux de la poudre de lait et du beurre.

Vous évoquez les mesures mises en place. Vous avez en particulier parlé de la contractualisation. Il faut bien sûr résoudre le problème des prix, et c'est tout l'enjeu de la négociation que le Gouvernement a engagée pour essayer de les remonter.

**M. Daniel Fasquelle.** Vous avez eu trois ans pour le faire !

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** Je souligne qu'il sera tout de même assez rare dans l'histoire qu'un ministre s'immisce dans des négociations commerciales pour faire remonter des prix, et ce alors qu'ils continuaient de baisser ! On va ainsi non seulement endiguer la baisse des prix, mais ceux-ci vont repartir à la hausse dans le consensus et grâce à un travail collectif.

Vous avez évoqué la contractualisation, en particulier dans le secteur de la viande bovine. Existe-t-elle ? Elle n'existe pas. Vous me demandez s'il existe une confiance entre les différents opérateurs et les producteurs aujourd'hui : elle n'existe pas. Et c'est bien le problème qui nous est posé : comment faire pour restaurer la confiance, le dialogue, l'écoute ? Chacun peut évidemment rester campé sur ses positions et renvoyer la responsabilité aux autres, mais notre responsabilité, ma responsabilité, c'est d'assurer et d'assumer cette confiance ainsi que la volonté de dialoguer. On construira l'avenir par des mesures bien sûr, mais aussi par la confiance et par le dialogue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

#### COUVERTURE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Françoise Bechtel, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

**Mme Marie-Françoise Bechtel.** Monsieur le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, la couverture numérique de l'ensemble du territoire national préoccupe tous ceux qui sont attachés à faire vivre la ruralité. Dans un département comme celui de l'Aisne, dont je suis

l'élue, il y a une sensibilité forte, et justifiée, des élus et de la population au décalage entre l'ambition affichée par le Gouvernement d'une couverture totale du territoire et la réalité qu'ils vivent. Je le constate chaque jour en parcourant ma circonscription : nombre de communes sont dépourvues d'une couverture internet de bon niveau, voire figurent dans des zones blanches sans même accès à la 2G, bien qu'elles soient parfois tout près d'une zone parfaitement couverte.

Il faut entendre à quel point ces carences sont préjudiciables aux habitants, que ce soit dans la vie courante ou pour l'exercice de leur profession. Mais ces inégalités nuisent aussi à l'attractivité des territoires, objectif pourtant présent dans la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République que nous venons d'adopter. Aujourd'hui, les maires des petites communes me le disent, les personnes qui cherchent à s'installer dans une commune rurale posent toutes les deux mêmes questions : « Avez-vous une école qui fonctionne bien ? » et « Où en est la couverture numérique ? ». Voilà la réalité, et ce qui fait concrètement l'attractivité d'un territoire aujourd'hui.

L'élu national ne peut prétendre ignorer les causes de tout cela : un partage entre des opérateurs que tout pousse à assurer le service universel au nom d'une rentabilité voulue par les règles de la concurrence et non d'un véritable service public qui assurerait l'égalité entre les territoires.

**M. François Rochebloine.** Eh oui, madame la directrice ! *(Sourires.)*

**Mme Marie-Françoise Bechtel.** Ma question est simple, monsieur le ministre : de quels moyens disposez-vous pour faire assurer par les opérateurs le respect des engagements que vous leur avez imposés, c'est-à-dire d'assurer la couverture des zones soit en 2G, soit en 3G, soit en téléphonie mobile ? En particulier, que peut-on attendre à court terme des nouveaux pouvoirs de sanction accordés à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes – ARCEP – envers les opérateurs ? Sera-t-il possible au maire d'une commune, ainsi qu'à l'habitant d'une zone non couverte, de la saisir ? Pensez-vous que l'ARCEP pourra contraindre les opérateurs défaillants à agir dans un délai raisonnable ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

**Mme Isabelle Attard.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

**M. Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.** Madame la députée, vous avez raison de souligner l'importance qu'il y a aujourd'hui à assurer la couverture en téléphonie et internet mobile de l'ensemble de notre territoire, à la fois pour permettre l'accès de nos concitoyens à ces technologies, mais aussi pour renforcer l'attractivité et la vitalité des territoires. C'est pourquoi nous avons à quatre reprises, Axelle Lemaire et moi, réuni l'ensemble des opérateurs afin de nous assurer de la bonne mise en œuvre des objectifs définis par la loi pour la croissance et l'activité.

Il reste, je le rappelle, 160 communes à couvrir en 2G d'ici à la fin 2016 et 2 200 communes en 3G et en 4G d'ici au milieu de l'année 2017. Au-delà des centres-bourgs, 800 zones prioritaires doivent être définies par les collectivités locales et transmises aux services de l'État ; elles ont fait l'objet d'une convention signée en mai dernier par les opérateurs qui financent les antennes relais permettant d'assurer leur couverture. En outre, j'ai écrit au début du mois à l'ensemble des préfets de région pour qu'ils effectuent un

nouveau recensement et s'assurent de la bonne réalisation des objectifs ainsi définis. Nous continuerons avec Axelle Lemaire d'organiser les réunions de chantier, et c'est ainsi que nous ferons pression sur les opérateurs.

D'autre part, dans le cadre de la loi pour la croissance et l'activité, quatre mesures pratiques ont été adoptées pour assurer la mise en œuvre de dispositifs de couverture. En premier lieu, c'est l'ARCEP qui assurera leur pilotage direct : ce ne sont plus les opérateurs qui le feront. Cela assurera une plus grande impartialité et une plus grande transparence de l'information concernant la couverture du territoire.

Deuxièmement, nous demandons aux opérateurs de révéler, dans les trois mois qui suivent la promulgation de la loi, leurs plans précis de déploiement pour les 2 200 communes restant à couvrir en 3G et 4G. Troisièmement, l'ARCEP a été dotée d'un pouvoir de sanction envers les opérateurs qui ne respecteraient pas leurs engagements. Ce n'était pas le cas auparavant.

Enfin, l'ensemble des associations de consommateurs et des élus qui repéreraient un dysfonctionnement par rapport à ces engagements pourront saisir l'ARCEP, qui disposera aussi d'un pouvoir d'auto-saisine lui permettant de prononcer des sanctions. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

#### MODÈLE AGRICOLE FRANÇAIS

**M. le président.** La parole est à Mme Isabelle Attard, pour le groupe écologiste.

**Mme Isabelle Attard.** Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, le monde de l'agriculture est en crise. Le modèle actuel incite à produire toujours plus, donc à s'endetter lourdement. Ce modèle est le principal responsable des manifestations paysannes. C'est pour lutter contre la détresse et l'isolement que des associations comme Solidarité Paysans ou Filière paysanne se mobilisent, chaque jour, à leurs côtés.

Avec votre plan d'urgence, si nous désendettions aujourd'hui, sera-ce pour réendetter demain ? Les baisses de charge sont autant de baisses des retraites futures des agriculteurs. Utilisons plutôt cette période pour revoir en profondeur le modèle agricole de notre pays.

Il existe d'autres choix que la résignation face aux fluctuations des marchés internationaux, si volatiles. La stabilité doit venir des commandes publiques, vous l'avez rappelé ce matin. Aujourd'hui, 80 % de la viande consommée en restauration collective provient de l'importation, de même que 30 % du lait bio. Dans le Bessin, la filière du lait bio, bien organisée, permet aux éleveurs de ne pas subir la chute des prix et de vivre de leur travail.

Les sympathisants écologistes ne sont pas les seuls à vouloir manger sainement ; c'est le souhait de tous les Français. Certaines collectivités ont déjà choisi : ce sera du bio, et local, dans les restaurants scolaires. Ce fut le choix de Maurice Vincent, maire de Saint-Étienne, en 2009. Pari gagné : en 2014, la ville achetait 100 % d'aliments bios, principalement locaux. Elle a été suivie par le département de la Loire et par la région Rhône-Alpes, et ça marche !

Veut-on multiplier les fermes usines ou souhaite-t-on garder des paysans en France ? Dans ce dernier cas, quel modèle économique leur proposez-vous ? Je cite le rapport de notre collègue Brigitte Allain : « Si relocaliser notre alimentation est un véritable défi pour l'économie de notre pays, la création de richesses pécuniaires, culturelles, patri-

moniales est aussi un levier considérable pour donner à l'agro-écologie le tremplin dont elle aura besoin pour devenir un modèle de base de production alimentaire. »

Monsieur le ministre, comment comptez-vous favoriser la mise en place de stratégies alimentaires locales et structurer les filières pour qu'enfin nos paysans vivent dignement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste et sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.

**M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.** Madame la députée, dans le cadre de ce débat que je connais bien, il existe toujours la tentation de considérer qu'il est nécessaire d'opposer des agricultures qui sont effectivement diverses ; c'est en particulier le cas lorsqu'on aborde la question de l'agriculture liée aux circuits courts et à l'approvisionnement local.

Je vous rappellerai donc que, dès 2013, nous avons mis en place des plateformes pour acheter local.

**M. Guy Geoffroy.** Oh là là ! Bravo !

**M. Stéphane Le Foll, ministre.** Ce sont les plateformes des chambres d'agriculture, les plateformes liées à ce que l'on a appelé le processus « agrilocal », lancé dans la Drôme et prolongé dans le Puy-de-Dôme, qui vise à favoriser l'achat local... Aujourd'hui, trente départements appartiennent à ce réseau. Pour favoriser l'achat local, il convient que nous développiions dans tous les départements de tels systèmes, qui permettent de valoriser la production locale.

Le plan d'urgence remet-il en cause un modèle ? Il cherche d'abord à répondre à la situation d'un certain nombre d'agriculteurs. Faudrait-il alors définir une stratégie ? À l'occasion des débats autour du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, nous avons fixé un objectif : celui de combiner la qualité, de préserver la diversité et d'assurer la triple performance de l'agriculture, économique, environnementale et sociale. Cela reste notre objectif à moyen et long terme.

Cela nécessitera le développement de tous les systèmes à l'échelon local. Les plans d'alimentation régionaux adoptés dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture s'appliquent d'ores et déjà ; les discussions sont en cours, et il n'y a aucune raison de ne pas promouvoir ces circuits, bien au contraire. Il reste que, pour le vin ou d'autres produits, il existe aussi une demande à l'échelle internationale. Il s'agit toujours du même débat : pourquoi exporterions-nous du champagne et pas d'autres produits ? Soyons lucides ! Il nous faut trouver ensemble un compromis pour assurer l'avenir de toute l'agriculture française. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à seize heures trente, sous la présidence de Mme Laurence Dumont.*)

## PRÉSIDENTE DE MME LAURENCE DUMONT

vice-présidente

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

2

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*Lecture définitive*

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la discussion, en lecture définitive, du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte (n° 3004).

## PRÉSENTATION

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

**Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.** Madame la présidente, monsieur le président de la commission spéciale, mesdames et monsieur les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, me voici à nouveau devant vous après qu'en mai dernier, vous avez adopté en nouvelle lecture le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, que votre assemblée a enrichi de très nombreux apports.

J'avais tenu, à l'issue de ce vote, à saluer le remarquable travail accompli par la représentation nationale et la qualité du débat démocratique auquel, sur tous les bancs, l'examen de ce texte avait donné lieu. Le Sénat, lors de sa nouvelle lecture, a d'ailleurs confirmé nombre des améliorations que vous avez apportées à un texte dont – je m'en réjouis – les orientations majeures sont confortées par l'une et l'autre chambre.

Ce travail de co-construction législative s'est concrètement traduit par l'examen de 5 034 amendements en séance publique – dont 970 ont été adoptés –, au cours de 150 heures de débat, précédées de plusieurs centaines d'heures de travaux en commission.

Nous aurons, durant la discussion, l'occasion de revenir de manière approfondie sur les derniers ajouts du Sénat que vous allez examiner aujourd'hui, avec le souci, j'en suis convaincue, de doter notre pays d'une loi ambitieuse et mobilisatrice, qui sera la plus avancée d'Europe, et même au-delà, car la plus complète; une loi qui vise à faire de la France la nation de l'excellence environnementale, un moteur de la construction de l'Europe de l'énergie, une puissance écologique donnant chez elle l'exemple de ce qu'elle préconise à l'échelle mondiale pour le sommet de Paris Climat.

Les enjeux écologiques poussent à construire des convergences qui excèdent les frontières partisans, et vous savez combien j'ai eu à cœur, tout en respectant des différences de point de vue parfaitement légitimes, de toujours rechercher des solutions d'équilibre qui permettent d'avancer au service de l'intérêt général.

**M. Charles de Courson.** Hum, hum !

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Je sais que nous sommes ici toutes et tous convaincus de la nécessité de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et de bâtir un

nouveau modèle énergétique français qui nous permette de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de développer des filières d'avenir, de créer des activités nouvelles et des emplois durables, à commencer par les 100 000 emplois dont la croissance verte est porteuse à court terme dans le bâtiment avec les chantiers de rénovation et dans tous les secteurs de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des mobilités propres et de l'économie circulaire.

Je ne vais pas aujourd'hui détailler une nouvelle fois devant vous, qui les connaissez fort bien, les grands enjeux de ce projet de loi, les objectifs à la fois volontaristes et pragmatiques qu'il fixe à court et plus long terme en matière de réduction de notre consommation énergétique finale et de nos émissions de gaz à effet de serre.

Je ne reviens pas non plus sur les dispositions de ses différents titres pour accélérer le grand chantier de la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, pour développer toute la gamme des mobilités propres – qui nous permettent de préparer l'après-pétrole mais aussi d'améliorer la qualité de l'air et de mieux protéger la santé –, pour lutter contre tous les gaspillages et prendre le tournant de l'économie circulaire, pour développer ces énergies vertes qui, de l'éolien au solaire en passant par la méthanisation, de l'hydroélectricité à la biomasse, de la géothermie aux énergies marines, constituent pour tous nos territoires autant de ressources à valoriser et pour les outre-mer la clef de l'autonomie énergétique.

Modernisation du régime des concessions hydrauliques, renforcement de la sûreté nucléaire, simplification des procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité sans en rabattre sur les exigences environnementales, clarification des méthodes de construction des tarifs réglementés, nouveaux instruments de programmation et de pilotage avec, en particulier, les budgets carbone, la stratégie bas carbone et la programmation pluriannuelle de l'énergie, renforcement du rôle des territoires et des citoyens, lutte contre la précarité énergétique : autant de raisons et de façons d'agir plus efficacement ensemble.

Toutes ces dimensions du texte qui vous est soumis, ainsi que la reconnaissance des spécificités et des atouts des outre-mer, qui peuvent devenir des territoires d'avant-garde de la transition énergétique, tout cela, donc, et aussi l'obligation de presser le pas, nous en avons débattu et nous allons y revenir pour donner à la mutation énergétique de la France le socle le plus solide, l'horizon le plus clair, le cadre le plus stable et les moyens les plus opérationnels.

Ce que je voudrais vous dire aujourd'hui, c'est que le mouvement est lancé, comme en témoignent les actions qui accompagnent, préfigurent et vont faciliter la mise en œuvre de la loi que vous allez contribuer à parachever. Ces actions administrent la preuve du possible et témoignent d'un potentiel de mobilisation formidablement encourageant autour de projets pour la vie de chacun et pour l'avenir du pays.

Quelle meilleure preuve, en effet, que la transition énergétique est en marche, que le nombre considérable de territoires à énergie positive ayant répondu à l'appel à projets lancé par le ministère de l'écologie? Pas moins de 528 collectivités locales m'ont exprimé leur volonté de s'engager, de réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments et les émissions de gaz à effet de serre de leurs transports, de privilégier une gestion durable des déchets, de développer les énergies renouvelables, de préserver la biodiversité, de reconquérir la place de la nature et des paysages, de miser sur l'éducation à l'environnement et sur la participation citoyenne.

J'ai signé aujourd'hui 100 nouvelles conventions, ce qui porte à 209 le nombre des territoires engagés dans ces contrats de territoire à énergie positive pour la croissance verte et le climat, représentant une population de 16 millions d'habitants. Ces premières conventions portent sur des actions concrètes, auxquelles l'État apporte près de 50 millions d'euros grâce au fonds de transition énergétique. Les lauréats vont recevoir immédiatement une aide financière de 500 000 euros par territoire, susceptible d'être portée à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution effective aux objectifs inscrits dans le projet de loi. Le Sénat a adopté un amendement du Gouvernement permettant à la Caisse des dépôts de préfinancer le fonds de transition énergétique pour accélérer sa mise en œuvre sans attendre la loi de finances.

**M. François Brottes**, *président de la commission spéciale*. Très bien !

**Mme Ségolène Royal**, *ministre*. Il est important que vous repreniez cette disposition au cours de cette lecture définitive.

Après les territoires, j'en viens aux entreprises.

Le projet de loi va permettre de faire émerger de nouveaux secteurs d'activité. Plusieurs dispositions obligent à de nouveaux comportements ou à l'usage de nouveaux produits. Elles vont inciter les entreprises à conquérir de nouveaux marchés en leur donnant la sécurité nécessaire.

Le marché des véhicules électriques, par exemple, avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique de 30 %, qui s'applique aussi aux dépenses engagées pour l'acquisition d'un système de recharge des véhicules électriques ; avec le déploiement massif des bornes de recharge ; avec les objectifs obligatoires, inscrits dans la loi, de renouvellement des flottilles par des véhicules propres ; avec la mise en place du bonus écologique porté à 10 000 euros pour le remplacement d'un vieux véhicule diesel par une voiture électrique.

Autre exemple, celui du marché des sacs biodégradables et compostables créé par l'interdiction de la distribution aux caisses, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, des sacs plastiques non réutilisables.

Je citerai aussi le marché des services énergétiques pour mieux consommer et économiser l'énergie. Rénovation thermique des logements et des bâtiments, stockage de l'énergie, efficacité énergétique active, compteurs intelligents, effacements de consommation : autant de produits et de services qui permettront de faire baisser les factures tout en créant des emplois dans ces nouvelles filières.

Concernant le marché des réseaux électriques intelligents, un appel à projets a été lancé pour accompagner le déploiement dans les territoires et pour créer des vitrines technologiques.

Il s'agit également de mobiliser les filières pour le développement des énergies renouvelables. Le titre V du projet de loi étant consacré à la montée en puissance de ces énergies, je me permettrai de mentionner devant vous les dernières initiatives prises et les premiers résultats engrangés.

La part prise par les énergies renouvelables atteint désormais près de 20 % de notre consommation électrique. Elle dépasse pour la première fois la production thermique d'origine fossile, hors hydraulique. Il reste bien du chemin à parcourir, certes, mais l'éolien et le photovoltaïque repartent à la hausse, les projets se multiplient et c'est, pour la transition énergétique, une excellente nouvelle.

Les appels à projets lancés par le ministère de l'écologie portent leurs fruits, que ce soit pour les hydroliennes fluviales, pour les installations photovoltaïques de grande, moyenne et petite puissance, pour les installations solaires destinées aux outre-mer et à la Corse, qui allient technologies innovantes de stockage et solutions d'autoconsommation dans une perspective d'autonomie énergétique.

Dans le cadre du soutien apporté aux démonstrateurs d'énergies marines, l'hydrolienne expérimentale Sabella D10, l'une des machines les plus puissantes du monde, a été inaugurée en avril dernier. Le suivi de ses impacts environnementaux fait l'objet d'un protocole rigoureux avec le parc naturel marin d'Iroise.

Je viens par ailleurs de désigner quatre zones propices pour l'éolien flottant, au large de la Bretagne, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Languedoc-Roussillon. Un appel à projets sera lancé avant la fin du mois pour y installer les premières fermes pilotes. Financé par le programme des investissements d'avenir et par des tarifs de rachat de l'électricité produite, il permettra de lancer une nouvelle filière d'avenir prometteuse.

J'ai aussi saisi la Commission de régulation de l'énergie, pour lancer un nouvel appel d'offres sur la production d'électricité à partir de biomasse. Il permettra de développer des projets de petite taille, à fort rendement énergétique et bien adaptés à la ressource locale en biomasse.

Avec le ministre de l'agriculture, j'ai relancé la filière du solaire thermique, avec l'appel à projets « DYNAMIC Bois », qui permettra d'optimiser à la fois la biomasse issue de l'exploitation forestière et la séquestration du carbone par les arbres.

Dans le cadre du prochain projet de loi de finances, enfin, nous vous ferons des propositions sur la fiscalité des méthaneurs pour permettre la montée en puissance de ce secteur.

Il y a là un enjeu climatique et économique de première importance. Notre pays doit valoriser tous ses savoir-faire, sur le marché national, bien sûr, mais aussi sur le marché international, puisque tous les pays devront s'engager dans la transition énergétique.

L'économie circulaire sera aussi matière à création d'emplois. En effet, le texte qui vous est soumis inscrit pour la première fois dans notre droit positif cette économie circulaire, qui fait des déchets des uns les matières premières des autres. Il fixe, en matière de recyclage, des objectifs précis par catégorie de déchets et par secteur d'activité, permettant là aussi des investissements productifs et rentables de la part des entreprises présentes dans ces secteurs.

Le titre IV a fait, dès le mois de juillet 2014, l'objet de plusieurs plans d'action que j'ai rendus publics. L'appel à projets pour des « territoires zéro déchet, zéro gaspillage » a rencontré un vif succès : 293 collectivités réparties dans toutes les régions et rassemblant plus de 7,5 millions d'habitants se sont engagées à participer à cette démarche volontaire de lutte contre les gaspillages et les déchets. Les plus ambitieuses d'entre elles se sont fixé l'objectif d'une réduction de plus de 10 % de leurs déchets, ce qui correspond à plus de 240 000 tonnes évitées et 43 millions d'euros d'économies par an.

Les cinquante-huit projets que j'ai désignés comme lauréats, tant dans l'Hexagone que dans les outre-mer, sont les plus aboutis et bénéficient d'un accompagnement financier *via* l'ADEME – l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie –, qui leur apporte son expertise

technique, son soutien financier pour l'animation de leur démarche et l'accès à des prêts bonifiés à l'investissement. Ces projets exemplaires témoignent de la créativité et de la réactivité des territoires dès lors que le cap est clairement fixé et que des moyens facilement accessibles sont mis en place. Voilà qui est d'excellent augure pour que la loi relative à la transition énergétique, après sa promulgation, aide à généraliser dans tout le pays cette économie circulaire qui a vocation à remplacer l'économie linéaire, en même temps que l'éco-conception des produits remplacera l'obsolescence programmée, dont le texte qui vous est soumis donne enfin une définition précise que vos travaux et vos débats ont permis de renforcer.

La lutte contre le gaspillage alimentaire, qui représente une dépense moyenne de 400 euros par an pour une famille de quatre personnes, constitue également l'un des points forts de ce projet de loi. À la demande du Premier ministre, Guillaume Garot a remis en avril dernier, au ministre de l'agriculture et à moi-même, un rapport sur la question. Il identifie précisément tous les freins à lever et formule des propositions concrètes, dont certaines trouvent leur place dans ce projet de loi. Un amendement du Gouvernement, adopté par le Sénat, crée ainsi une sanction, publiable dans les journaux locaux, interdisant la javellisation des invendus encore consommables.

Comme j'en avais pris l'engagement devant vous, et je tiens à vous en rendre compte, j'ai tenu à lancer sans tarder, en concertation avec toutes les parties prenantes, l'élaboration des textes d'application relatifs aux dispositions inscrites dans le projet de loi. Ces textes sont nombreux et je tiens à vous dire que 18 décrets, ainsi que les ordonnances correspondant à 27 habilitations, sont en cours d'élaboration ou de finalisation. C'est le résultat d'un travail considérable de l'administration de mon ministère, à laquelle je tiens à rendre hommage pour son engagement au cours de ces derniers mois. J'avais pris un engagement, et cet engagement sera effectivement tenu.

Cela concernera notamment le développement des transports propres. Les projets de décrets relatifs au déploiement de véhicules à faibles émissions dans les flottes publiques, des loueurs et des taxis seront mis en consultation à l'été, pour une saisine du Conseil d'État à l'automne. La publication de ces décrets interviendra donc avant la fin de l'année.

S'agissant de la lutte contre les gaspillages et de la promotion de l'économie circulaire, les premiers textes ont été présentés au Conseil national des déchets aux mois de mai et juillet. Ils visent à limiter l'usage des sacs plastiques ; à mettre en œuvre la reprise des déchets du secteur des bâtiments et travaux publics par les distributeurs professionnels de matériaux ; à obliger les professionnels à trier les déchets qu'ils produisent ; à obliger, enfin, les opérateurs de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques à contractualiser avec un éco-organisme. Les projets de décrets relatifs à ces sujets étant prêts, ils seront présentés pour une saisine du Conseil d'État dès la promulgation de la loi.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, le projet de décret d'application relatif au complément de rémunération pour les énergies renouvelables sera présenté en juillet, pour une publication avant la fin de l'année. Le texte relatif à la procédure d'appel d'offres pour l'injection du biométhane dans le réseau de gaz est finalisé pour une saisine du Conseil d'État. Le décret fixant les budgets carbone et validant la stratégie nationale bas carbone sera quant à lui publié en novembre 2015, après avoir franchi toutes les étapes de la consultation. Les décrets permettant de mettre en œuvre le

chèque énergie sont prêts et feront, eux aussi, l'objet d'une saisine du Conseil d'État dès promulgation de la loi. Ce chèque énergie aidera les ménages disposant de revenus modestes à payer leur facture. Il sera mis en place en 2016, et une phase expérimentale précédera sa généralisation.

Mesdames et messieurs les députés, en évoquant la mise en œuvre de quelques-unes des dispositions adoptées au cours des débats parlementaires, c'est-à-dire la traduction dans les faits des grands axes du projet de loi sur lequel vous vous penchez à nouveau, j'ai voulu illustrer et souligner le fait que le mouvement de la transition énergétique monte en puissance. Chacun, désormais, a compris que ce mouvement est irréversible. Il est fort d'acteurs motivés, de citoyens conscients des enjeux et prêts à participer, d'élus imaginatifs et décidés à agir, d'associations expertes et activement impliquées, et surtout d'entreprises, grandes et petites, qui sont de plus en plus nombreuses à faire le choix de la croissance verte, comme l'ont montré le *Business and Climate Summit* organisé à Paris en mai dernier et le sommet mondial climat et territoires organisé à Lyon au début de ce mois.

Ce mouvement est fort de mobilisations convergentes qui préfigurent l'élan que vous allez rendre possible dans la France entière. Nous voilà donc sur le point d'aboutir, après ces longs mois de travail, en mettant sur des rails solides une transition ambitieuse qui réconcilie l'économie et l'écologie, qui lie étroitement le local et le global, le progrès environnemental et le progrès social, la question énergétique et la question démocratique, le temps présent et les temps à venir. La France a soif d'une nouvelle frontière et d'un nouvel espoir. On dit que les portes de l'avenir sont ouvertes à ceux qui savent les pousser. Notre commune responsabilité, c'est d'en réunir aujourd'hui les moyens, pour réussir cette belle révolution de la croissance verte.

Permettez-moi, pour conclure, d'évoquer la conférence internationale des scientifiques du monde entier, qui s'est tenue à l'initiative de deux grands climatologues français, Jean Jouzel, vice-président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC, qui en préside le haut comité, et Hervé Le Treut, membre de l'Académie des sciences, qui en préside le comité d'organisation. Je rappelle que le GIEC a reçu le prix Nobel de la paix, et l'on comprend bien pourquoi : il a réussi à gagner la bataille des idées, puisque plus personne aujourd'hui n'est, ou n'ose se prétendre, climatocéptique.

Cette rencontre de haut niveau a réuni durant quatre jours plus de 2 000 chercheurs de toutes les disciplines, venus d'une centaine de pays, autour de la question du dérèglement climatique. Ce fut l'un des événements majeurs de la préparation du sommet de Paris, et il a également nourri notre réflexion sur la loi de transition énergétique. C'est, pour l'action législative de la France, un puissant encouragement, car le message de ces scientifiques est un message d'action : tous leurs travaux montrent en effet que le temps presse. C'est un message qui impose aux gouvernements, aux élus qui, comme vous, débattent et prennent des décisions, ainsi qu'aux acteurs privés et publics, de prendre leurs responsabilités.

Ces scientifiques insistent pour que le tournant vers une économie décarbonée ne soit pas vu comme une contrainte à subir, mais comme une chance à saisir : une chance d'innover, une chance de faire reculer la pauvreté et la précarité, une chance de prospérité nouvelle pour chaque pays.

Hier, lors du sommet des consciences, les autorités spirituelles ont rejoint les scientifiques en lançant un appel à l'action, afin de sauvegarder ce que l'encyclique du pape

nomme la « maison commune ». Raymond Aubrac, ce grand résistant, a dit que l'humanité n'arrive à prendre en compte le long terme qu'après une peur intense. En matière climatique, la peur commence à se faire sentir, mais elle ne suffira pas. La peur est déjà là, dans les pays insulaires qui sont menacés de disparition, dans les pays qui connaissent une déforestation ravageuse, dans les pays où la progression des déserts entraîne des migrations climatiques massives. Mais la peur ne suffira pas, et si nous attendons qu'elle se répande partout, les 2 degrés de réchauffement seront dépassés et nous ne pourrions plus faire face aux catastrophes.

Nous devons donc trouver d'autres ressorts que la peur pour gagner la bataille de l'action car, comme le disait Henri Bergson, il faut « agir en homme de pensée et penser en homme d'action ». Ces ressorts, nous les avons, vous les avez : ce sont d'abord la créativité et l'inventivité humaines, mais aussi la soif de dignité. Je suis intimement convaincue que l'humanité peut trouver en elle-même une source de dignité nouvelle, et même une source de fierté : fierté d'un patrimoine commun, fierté d'une œuvre collective à accomplir. Et elle doit s'en donner les moyens.

J'espère sincèrement que, lors de la conférence sur le climat, en décembre, l'humanité s'offrira un moment de fierté et de dépassement. Ce dépassement, nous l'avons déjà vécu au cours de nos débats, puisque, sur bien des sujets, nous avons su dépasser nos clivages politiques pour doter la France du modèle énergétique du futur, fondé sur de nouvelles valeurs.

Cette loi, et les actions qui l'accompagnent, représente la contribution de la France à notre destin planétaire, tout en contribuant, dès aujourd'hui, à l'emploi et au bien-être de nos concitoyens. Pour cet état d'esprit, pour ce travail de qualité, soyez profondément remerciés. Je crois que nous avons donné de la politique une belle et forte image. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, rapporteure de la commission spéciale.

**Mme Sabine Buis,** *rapporteure de la commission spéciale.* Madame la présidente, madame la ministre, monsieur le président de la commission spéciale, mes chers collègues, j'ai été heureuse de rapporter les titres II et IV du projet de loi, qui ont été considérablement enrichis par les débats qui se sont déroulés, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

Le titre II traite de la rénovation énergétique des bâtiments, qui doit permettre d'économiser l'énergie et de réduire la facture énergétique des ménages. Il traduit de manière très concrète notre démarche volontariste vers un nouveau modèle économique, plus respectueux de l'environnement, moins gourmand en énergie, et assurant une complète information de nos concitoyens et de nos entreprises sur les enjeux et les modalités de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment.

La création d'un carnet numérique de suivi et d'entretien du logement illustre particulièrement cette démarche. Je vous proposerai de conserver le texte adopté par notre assemblée, qui dispose que ce carnet sera obligatoire, non seulement pour l'ensemble des bâtiments neufs à partir de 2017, mais aussi pour l'ensemble des logements faisant l'objet d'une mutation à partir de 2025.

Ce titre II permet de renforcer les garanties juridiques et les financements dont bénéficient les particuliers qui souhaitent s'engager dans des travaux de rénovation énergétique de leur

logement. Je pense notamment au dispositif de tiers-financement et à la création des certificats d'économies d'énergie dédiés aux actions en faveur des ménages en situation de précarité énergétique. Sur ce sujet, je vous proposerai de reprendre un amendement adopté au Sénat pour élargir le champ des actions qui peuvent être réalisées grâce à ceux-ci.

Je souhaite par ailleurs rappeler mon attachement au développement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique, qui doit permettre la collaboration de tous. C'est pourquoi j'ai souhaité déposer deux amendements, qui ont été adoptés en nouvelle lecture au Sénat, et qui permettent notamment d'élargir le réseau animé par ces plateformes, au-delà des professionnels, à l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Le titre IV, quant à lui, définit et ancre dans le réel l'économie circulaire, qui doit être au service de la croissance verte. Il fixe des objectifs ambitieux en la matière, car il est plus que jamais nécessaire d'abandonner le modèle linéaire ancien, qui consiste à extraire, produire, consommer puis jeter. Il définit dans le code de l'environnement la notion d'économie circulaire et donne à notre pays l'élan nécessaire pour accomplir cette transition vers une économie différente. Une économie d'abord tournée vers la prévention de la consommation des ressources, puis vers une consommation sobre de ces dernières, dans laquelle les déchets des uns sont les ressources des autres, au plus près des besoins de nos concitoyens et de nos territoires.

Sur ce titre IV, j'ai décidé de reprendre des amendements adoptés en nouvelle lecture au Sénat même si, il faut le dire, le texte issu de nos travaux en nouvelle lecture était, sur bien des sujets, entièrement satisfaisant.

À l'article 21 *bis* AC, qui prévoit que les metteurs sur le marché de navires de plaisance ou de sport sont tenus de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets qui en sont issus, la rédaction proposée par le Sénat est plus claire : en complément de l'éco-contribution versée par ces metteurs sur le marché pour gérer le flux des nouveaux navires, un pourcentage de 5 % maximum des droits annuels de francisation et de navigation sera affecté à la gestion de la fin de vie du stock de navires. Cette affectation, nous y veillons, ne réduira pas les ressources du Conservatoire du littoral.

Aux articles 21 *bis* et 21 *quinquies*, j'ai repris des amendements de suppression. En effet, ces articles visent des dispositions du code de l'environnement qui n'existent plus depuis l'adoption de la loi NOTRe. En tant que rapporteure, il m'était nécessaire d'assurer cette bonne articulation des textes. Cependant, à titre personnel, je regrette sincèrement de voir supprimés les objectifs d'intégration de produits recyclés dans la commande publique, et j'espère qu'un véhicule législatif approprié nous permettra d'adopter bientôt cette disposition grandement nécessaire.

Au-delà des objectifs, au-delà des articles, ce projet de loi doit nous amener, toutes et tous, à changer notre conception, non seulement de la croissance économique, mais aussi de notre mode de développement économique dans son ensemble. C'est pourquoi j'espère que nos travaux d'aujourd'hui conforteront la mesure qui vise à pérenniser et à renforcer la contribution carbone existante dans les taxes intérieures sur la consommation de produits énergétiques, de façon à la transformer en véritable contribution climat-énergie. Donner un prix à la pollution permettra non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également de diminuer le coût total qui pèse sur la société.

Je ne serai alors que plus heureuse et plus fière d'être la rapporteure d'un texte qui démontre que l'écologie n'est pas l'ennemie de l'économie, mais la condition même de notre développement futur. Qu'il s'agisse de lutter contre le gaspillage alimentaire, contre le gaspillage d'énergie, ou encore contre l'obsolescence programmée des produits de consommation, l'idée est toujours la même : rendre du pouvoir d'achat aux Français en respectant notre environnement. Mes chers collègues, je me réjouis par avance de l'œuvre utile que nous allons concrétiser aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Ericka Bareigts, rapporteure de la commission spéciale.

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure de la commission spéciale.** Madame la présidente, madame la ministre, monsieur le président de la commission spéciale, chers collègues, nous avons pris le chemin de la transition énergétique au début du mois de septembre, et avons consacré à ce sujet une année particulièrement studieuse. Qui plus est, certains d'entre nous avaient déjà mené un travail préparatoire – ainsi, j'ai eu le plaisir de présenter, avec M. Fasquelle, un rapport d'information sur l'énergie dans les outre-mer devant la commission des affaires économiques en septembre. Ce chantier est arrivé à son terme. Le résultat est très satisfaisant et les progrès sont au rendez-vous.

J'ai été nommée rapporteure de ce projet de loi sur les dispositions spécifiques aux outre-mer et aux autres zones non interconnectées et sur le titre VII, relatif à la simplification et à la clarification des procédures.

S'agissant des outre-mer et des autres zones non interconnectées, ce texte pragmatique répond de façon volontaire à des attentes très anciennes de nos territoires. Cela fait quarante ans que la gouvernance territoriale est confisquée et que nous avons adopté une stratégie de développement de rattrapage.

Le mix énergétique est, pour l'essentiel, dépendant du fioul et du charbon, ce qui place nos populations dans une très grande dépendance, et donc, dans une forte insécurité. Cependant, nous connaissons notre potentiel, puisque la part d'énergies renouvelables dans notre mix électrique atteint 18 %.

Pouvoir co-élaborer les programmations pluriannuelles de l'énergie constitue un progrès pour nos territoires ; c'est un véritable tournant dans notre histoire énergétique. Cette nouvelle gouvernance lèvera les barrières et libérera les énergies vertes et bleues. Nous parviendrons ainsi à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030, en développant une économie verte, porteuse d'emplois pérennes et de qualité. Pour des territoires souffrant d'un fort taux de chômage – le taux de chômage des jeunes, de 60 %, est le plus important d'Europe –, croyez, madame la ministre, que nous serons entendus par nos populations.

Mais ces ambitions élevées requièrent une attention de tous les instants. Les textes votés ne sont rien sans les impulsions humaines qui les portent : dans mon territoire, je veillerai tout particulièrement à faire vivre l'esprit de la loi.

À ce titre, j'ai déjà demandé que les travaux d'élaboration de la programmation annuelle de l'énergie pour l'outre-mer me soient communiqués. Il m'a été répondu que les délais très restreints d'élaboration du texte ne permettaient pas une consultation suffisante des parties prenantes, notamment des collectivités locales. Dans ces conditions, j'ai peur que nous passions à côté de l'objectif, et que la PPE ne soit pas le texte politique et stratégique que nous souhaitons. C'est pourquoi

j'accueille favorablement l'amendement du Gouvernement, adopté au Sénat, qui permet de donner un peu d'espace à la procédure d'élaboration de la PPE.

Les autres sujets sur lesquels j'ai travaillé ont aussi fait l'objet, pour la plupart, d'un consensus entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Le législateur a exprimé clairement sa volonté de mettre en place un cadre tarifaire adapté aux entreprises électro-intensives, et ce, pour trois raisons.

Contrairement aux autres usages, l'activité industrielle comporte une part de consommation irréductible liée aux procédés utilisés. Alors que nous demandons aux entreprises des efforts très soutenus pour rationaliser leurs processus de production et investir dans des équipements économes en énergie, nous ne pouvons exiger d'elles qu'elles descendent en deçà d'un plancher de consommation.

En outre, la plupart des sites industriels présentent des profils de consommation dont l'impact est positif sur le système électrique ou gazier. Les activités nécessitant une consommation stable n'induisent pas de surcoûts liés au dimensionnement de la pointe. De plus, ces sites se dotent généralement de mécanismes de pilotage de leurs processus, qui entraînent un arrêt instantané en cas de tension sur la sécurité d'approvisionnement.

Enfin, les entreprises sont fortement exposées à la concurrence internationale. Ne pas leur prévoir de cadre adapté reviendrait à priver les territoires de milliers d'emplois industriels.

La France était en retard sur l'Allemagne et l'Espagne. Le législateur a pris ses responsabilités : grâce au projet de loi sur la transition énergétique, ce retard est désormais comblé.

Je pourrais aussi rappeler que nous avons su trouver un consensus sur la question de la programmation des investissements dans les réseaux de distribution d'électricité et de gaz.

Je dois pourtant évoquer les sujets qui fâchent. L'éolien, par exemple, a été l'occasion de passes d'armes, à la suite de l'introduction par le Sénat de plusieurs articles. Toutefois, je pense que nous sommes parvenus à une solution équilibrée : en précisant que l'autorisation d'implanter un parc est subordonnée au respect d'une distance d'éloignement, nous répondons aux craintes de nos concitoyens, sans que cela vienne couper le souffle nouveau dans la filière.

Madame la ministre, nous franchissons un pas décisif pour notre pays ; face à l'ampleur des enjeux, nous n'avons pas ménagé nos efforts. Mais ce n'est qu'une étape : la loi sur la transition énergétique doit désormais se concrétiser, dans les textes réglementaires, et dans les territoires. C'est ici que nous passons le relais. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin, rapporteur de la commission spéciale.

**M. Denis Baupin, rapporteur de la commission spéciale.** Madame la présidente, madame la ministre, monsieur le président de la commission spéciale, je veux vous dire mon plaisir, ce soir, de voir le projet de loi sur la transition énergétique examiné une dernière fois.

Je vous remercie tout particulièrement, madame la ministre, pour votre implication, votre détermination, et l'énergie que vous avez déployée afin que ce texte puisse aboutir. Je remercie également le président de la commission spéciale, avec lequel nous avons eu de longs échanges, toujours passionnants, qui ont permis de faire progresser le

texte. Je salue mes collègues rapporteurs et remercie vos équipes, madame la ministre, qui ont fait preuve d'une grande disponibilité.

Ce texte fera date. Il marque un changement d'ère. Par définition, nous ne sommes pas d'accord sur tout. Mais nous avons su construire progressivement un chemin, preuve qu'une volonté existait.

**M. Julien Aubert.** L'enfer est pavé de bonnes intentions !

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Ce changement d'ère, que nous constatons en France, survient partout ailleurs. Un nouveau paradigme énergétique est en train d'émerger dans le monde entier. Il est fondé sur deux piliers : utiliser efficacement l'énergie et remplacer les énergies de stock – fossiles et fissiles – par les énergies renouvelables.

On ne compte plus les rapports et les études d'organismes internationaux, de banques, d'économistes, qui montrent que cette évolution est inéluctable, et qu'elle s'accélère. Même des pays comme la Chine ou l'Allemagne – avec une alliance CDU-SPD au pouvoir – réduisent leur consommation de charbon.

Quant au nucléaire, je citerai – une fois n'est pas coutume – *Le Figaro*, qui titrait : « L'inexorable déclin du nucléaire face aux énergies renouvelables ».

**M. Jean-Marie Sermier, Le Figaro** n'a pas toujours raison !

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Je me permets de citer l'article : « Depuis l'an 2000 l'éolien augmente ainsi 17 fois plus vite que le nucléaire au niveau mondial. En 2014 la capacité de production éolienne et solaire de l'Union européenne était supérieure de 340 TWh à celle de 1997, année de signature du protocole de Kyoto. Dans le même temps celle du nucléaire a décliné de 47 TWh. »

Enfin, notre pays prend ce grand virage ! Nous pourrions débattre de la rapidité avec laquelle il le fait, mais je reste convaincu que le plus important est de faire le premier pas. C'est ainsi que la pertinence de la transition deviendra évidente pour tous.

Pour ce qui concerne le titre VIII, sur lequel je suis rapporteur, l'essentiel du travail a été réalisé lors des deux lectures précédentes, grâce aux apports du Sénat et de l'Assemblée nationale. Lors du dernier examen, nous avons adopté un dispositif qui fera de notre législation la plus avancée au monde en matière de *reporting* carbone des investisseurs financiers. C'est un élément très important dans la perspective de la COP 21 et nous pensons qu'il n'y a pas lieu de modifier le texte sur ce point.

Le titre VIII nous permet de nous doter des outils de gouvernance de la transition, avec la mise en place de la stratégie bas carbone, que vous avez évoquée, madame la ministre, et la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Le Gouvernement a souhaité retirer l'objectif de réaliser la première PPE avant le 31 décembre 2015. Il s'agit pourtant d'un document structurant, fondamental pour la crédibilité de la mise en œuvre de la loi. Nous pouvons comprendre qu'il y ait des procédures à respecter et que cela prenne du temps, mais nous souhaiterions que vous nous rassuriez. À quelle échéance pensez-vous possible de publier la PPE ? Il serait souhaitable qu'elle le soit au premier trimestre 2016, afin d'envoyer rapidement les signaux nécessaires à l'ensemble des énergéticiens.

Le titre VIII organise également le pilotage de la transition dans les territoires. Là encore, ce texte comporte beaucoup de dispositions ; hormis quelques ajustements nécessaires avec la loi NOTRe, ce texte a trouvé son équilibre, grâce aux apports des deux chambres.

Enfin, le titre VIII définit le plafond de puissance nucléaire. Comme cela était prévisible, le Sénat a de nouveau adopté un amendement qui visait à vider cette disposition de son sens. Je proposerai de confirmer la position de la commission, qui est de rétablir le texte que nous avons adopté.

**M. Jean-Marie Sermier.** Dommage !

**M. Guy Geoffroy.** C'est une erreur !

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Tels sont les éléments que je souhaitais souligner en ouverture de ce débat. J'ai le sentiment qu'en élaborant et en adoptant ce projet de loi, nous faisons œuvre très utile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Brottes, président de la commission spéciale.

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Madame la présidente, madame la ministre, mesdames, monsieur les rapporteurs, chers collègues, comment ne pas commencer par vous dire, ainsi qu'à nos collaborateurs, ma fierté de partager avec vous ce moment ? Cet immense travail collectif entre enfin dans l'histoire – j'ose le dire – des grandes lois de la République.

Ce texte sur la transition énergétique et la croissance verte sera bientôt une loi, animée d'une grande force. Il vient de loin, et d'abord d'un engagement électoral du Président de la République, donc d'un engagement consacré par le suffrage universel. Il est issu d'un important débat public, et d'un long et beau débat parlementaire, où chacune des deux chambres a joué pleinement son rôle, jusqu'au bout – nous le vérifierons encore aujourd'hui.

Ce texte a de la force, parce qu'il est porté par une ministre qui a su faire preuve d'audace, de ténacité, de souffle, d'écoute et de fermeté.

**M. Jean-Marie Sermier.** « Audace », c'est le mot à la mode !

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Madame la ministre, nous tous, ici, vous reconnaissons ce sens du concret, cette capacité de parler à tous. Ce texte aurait pu être à 100 % conceptuel ; il est à 100 % pragmatique, à 100 % utile.

Ce texte a une grande force éthique. Sa portée universelle est incontestable. À Bruxelles, on le considère comme le fer de lance de l'Europe en matière de transition vers un autre modèle de politique énergétique et de croissance – cela m'a été confirmé la semaine dernière par Dominique Ristori, le directeur général de l'énergie à la Commission. Il montre en Europe la voie du « comment faire ».

Vous y teniez, madame la ministre, et vous l'avez fait : à la veille de la COP 21, qui se tiendra à Paris dans quelques mois, cette loi donne du poids et du sens au devoir qui s'impose au monde : sauver la planète.

**M. Jean-Marie Sermier.** Rien que ça !

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Ce texte garantit notre indépendance énergétique, gage de nouvelles libertés d'action, y compris sur le plan économique. Il nous réconcilie avec la dignité humaine, en considérant avec attention les plus précaires. Il nous oblige au respect de

la planète à tous les étages – si j’ose m’exprimer ainsi – afin que cela devienne un réflexe. En matière d’habitat, de transport, de production recyclée, de consommation sobre et précautionneuse, il n’y aura plus de déchets sans responsable, il n’y aura plus de manquement sans sanction.

Ce projet de loi favorise l’emploi en instaurant une compétitivité adaptée à une croissance durable. Sa force est de comporter, outre des principes, des objectifs. Diversification du mix énergétique, baisse de la consommation d’énergie, diminution des gaz à effet de serre, augmentation de la part des énergies renouvelables : étape par étape, la feuille de route est tracée.

Sa force est aussi de nous donner des moyens très concrets, qu’il s’agisse de moyens financiers – crédits d’impôt, fonds d’investissement à la Caisse des dépôts, tiers-financement, crédits carbone, nouveau modèle économique pour les énergies renouvelables et pour les économies d’énergie – ou de moyens réglementaires, pour faire appliquer les règles qu’il édicte et les contrôles et sanctions qui vont avec. Ainsi serons-nous certains que ces engagements n’auront pas seulement la valeur d’un poème – même si j’appécie la poésie. Il prévoit que des ordonnances seront prises, afin de laisser plus de temps à la concertation, d’améliorer l’application des dispositions et de renforcer l’implication des acteurs. Ces ordonnances reviendront devant le Parlement pour être ratifiées.

Enfin, la force de ce texte, c’est la méthode. Il propose en effet un foisonnement de solutions...

**M. Julien Aubert.** Ah ça, c’est sûr !

**M. François Brottes,** *président de la commission spéciale* . . . . et je vous mets au défi de trouver un oubli.

C’est cela, aussi, le pragmatisme, monsieur Aubert : ouvrir tout le champ des possibles.

**M. Julien Aubert.** Que cent fleurs s’épanouissent !

**M. François Brottes,** *président de la commission spéciale* . Certaines solutions marcheront mieux que d’autres, on ne sait pas encore lesquelles, mais l’important est de ne pas légiférer indéfiniment, pour enfin avancer.

Ce texte maintient le dialogue avec le Parlement. Je n’ai pas voulu compter le nombre de rapports que le Gouvernement s’engage à remettre pour rendre des comptes et faire des propositions pour toujours mieux progresser, mais beaucoup de travail vous attend, madame la ministre.

Il associe, avec constance, les instances de concertation permanentes – le Comité d’experts pour la transition énergétique, le Conseil supérieur de la construction et de l’efficacité énergétique, le comité des experts de la contribution au service public de l’électricité... et je suis sûr que j’en oublie !

Il s’appuie à la fois sur le maintien de la péréquation au niveau national et sur la multitude des initiatives locales, portées par les territoires à énergie positive, ou par les régions.

La méthode, c’est aussi, comme l’a rappelé Mme la ministre, les mesures prises par anticipation sur les tarifs sociaux, les trêves hivernales, les crédits d’impôt, les certificats « qualité de l’air » pour les véhicules les moins polluants, ou encore les bornes de recharge électrique. Tout cela donne des gages pour la crédibilité des actions qui suivront.

Et comme un bonheur n’arrive jamais seul, Mme la ministre vient d’annoncer que les décrets d’application sortiraient immédiatement après la promulgation du texte. C’est suffisamment rare pour être signalé.

En conclusion, ce texte donne toutes ses chances à la réussite de la transition énergétique.

La mobilisation de tous est en marche, les collectivités, les entreprises, les ménages. Rien ne se fera si chacun ne s’approprie pas les mesures que nous proposons.

Faisons la route ensemble, cela en vaut vraiment la chandelle – rien à voir avec le fait de s’éclairer à la bougie, même si, à l’époque de la naissance de cette expression, c’était un luxe.

Pour terminer sur une image qui emprunte son inspiration à mon ancienne expérience de président des élus de la montagne – Frédérique Massat ne m’en voudra pas –, admettons ensemble que ce qui compte, ce n’est pas la photo au sommet, car certains y arrivent en hélicoptère, mais le chemin que l’on prend pour y arriver. Ce qui compte, c’est la maîtrise collective de notre destin et de celui des générations futures.

Ce texte est une sorte de GR – chemin de grande randonnée – pour atteindre l’objectif. Quels que soient les bivouacs et les refuges intermédiaires, je suis certain que nous aurons plaisir et fierté à les partager. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

#### DISCUSSION GÉNÉRALE

**Mme la présidente.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Gabriel Serville.

**M. Gabriel Serville.** Madame la présidente, madame la ministre, mesdames, monsieur les rapporteurs, chers collègues, permettez-moi, en guise d’introduction, de souligner une fois de plus le caractère essentiel du texte que nous examinons aujourd’hui en lecture définitive.

Vous le savez, madame la ministre, j’avais émis de nombreuses réserves au regard du sort réservé aux outre-mer, en particulier à la Guyane – ou plutôt, devrais-je dire, à l’absence de sort réservé à ces territoires. Mais les débats parlementaires, parfois houleux, ont permis de redonner à nos territoires la place qui leur revient de droit, et je partage désormais votre enthousiasme pour faire de ce projet de loi un élément de l’exemplarité de la France, à quelques mois de la conférence de Paris sur le climat.

Dorénavant, c’est un fait établi que les outre-mer sont amenés à devenir des laboratoires de la transition énergétique, de véritables locomotives de la croissance verte. Je ne cacherai pas mon plaisir à mettre une fois de plus en avant, car une fois n’est pas coutume, l’excellence de la Guyane, qui est la seule région de France à avoir dépassé les objectifs du Grenelle de l’environnement en matière de mix énergétique et électrique.

**M. Charles de La Verpillière.** C’est parce qu’il y a du soleil !

**M. Gabriel Serville.** Pas seulement.

C’est justement d’électricité que je souhaite vous parler aujourd’hui, et plus particulièrement de la contribution au service public de l’électricité, la CSPE.

En effet, il n’a échappé à personne, et surtout pas aux parlementaires ultramarins, que nos collègues de droite ont, depuis le Sénat, failli réussir à introduire dans ce texte une réforme de la CSPE. Or cette contribution, payée par le consommateur, sert à compenser le coût de la mise en place des énergies renouvelables et à financer la péréquation qui permet aux territoires d’outre-mer de payer le même prix

d'électricité que dans l'Hexagone. Elle alimente par ailleurs le Fonds de solidarité pour le logement, qui aide ceux qui peinent à payer leur facture d'électricité.

À ce stade, il est fondamental de rappeler à mes collègues de droite que la CSPE est une contribution de solidarité nationale...

**M. Julien Aubert.** Une taxe!

**M. Gabriel Serville.** ...qui permet à tous les Français, où qu'ils soient sur le territoire national, de payer le même tarif d'électricité. Grâce à elle, les citoyens qui vivent dans des zones non interconnectées peuvent augmenter ou maintenir leur pouvoir d'achat en payant l'électricité moins cher que son coût réel de production.

C'est donc une véritable attaque frontale envers ces citoyens qu'ont tenté d'opérer nos collègues de droite. En essayant de réformer cette contribution, en la limitant au seul surcoût des énergies renouvelables, ils ont tenté d'exclure les ultramarins du dispositif. La conséquence immédiate aurait donc été l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs d'électricité beaucoup plus lourds dans nos territoires, avec les conséquences que l'on imagine sur le développement économique de nos régions.

Je tiens donc à saluer la cohésion de nos collègues ultramarins qui se sont battus pour la survie du dispositif actuel, notamment ma collègue Ericka Bareigts.

Permettez-moi cependant de tirer la sonnette d'alarme, car nous savons désormais que la réforme de la CSPE est inévitable; elle serait même annoncée pour la prochaine loi de finances. Soyez sûre, madame la ministre, que les outre-mer ne se laisseront pas faire. Nos populations, parmi les plus éprouvées de la nation, ne sauraient supporter une trahison de plus, un coup supplémentaire porté à leur pouvoir d'achat et à leur niveau de vie, déjà bien inférieur aux moyennes observées sur le territoire national. Je vous remercie par avance pour la vigilance dont vous ferez preuve sur un sujet aussi délicat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Christophe Bouillon.

**M. Christophe Bouillon.** Madame la présidente, madame la ministre, monsieur le président de la commission spéciale, mesdames, monsieur les rapporteurs, mes chers collègues, nous abordons aujourd'hui la lecture définitive du projet de loi pour la transition énergétique et la croissance verte. L'exercice fut long et passionnant depuis la première conférence environnementale et le débat national sur la transition énergétique.

Nous pouvons être fiers du travail fourni par le législateur. Nous avons enrichi ce texte de nouveaux sujets que nos territoires ont à cœur de défendre. Il nous a également permis de faire avancer notre pays en vue de la COP 21, que la France accueillera dans quelques semaines.

Je tiens à saluer le travail de tous les députés, des rapporteurs et du président de la commission spéciale. Je remercie également la ministre de l'écologie pour avoir toujours fait vivre le principe de la co-construction et avoir pris le sujet à bras-le-corps. Dès la rentrée prochaine, certains décrets d'application de la loi seront publiés.

Oui, mes chers collègues, les événements s'accroissent et on ne peut plus attendre.

Hier, à Paris, s'est tenu le sommet des consciences au Conseil économique, social et environnemental. Il faut saluer le succès de cet événement qui a réuni plusieurs dizaines d'autorités religieuses, morales et politiques, sur l'initiative de Nicolas Hulot. Je parle de succès car un message fort a été prononcé tout au long de cette journée: un accord doit être trouvé lors de la conférence sur le climat. En parallèle, la France recevait près de 45 pays pour faire accélérer les négociations intergouvernementales.

Mme la ministre l'a rappelé à plusieurs reprises: « Avec cette loi, la France se dote de la législation la plus avancée de l'Union européenne. » Avec cette loi, nous voilà effectivement outillés, et nous savons ce que nous pourrions dire aux délégations que nous accueillerons à Paris en décembre: « Bienvenue dans un pays qui vise à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et à ramener la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité dès 2025. Bienvenue dans un pays qui s'efforcera de développer toutes les énergies vertes et bleues sur notre territoire métropolitain et ultramarin. Bienvenue dans un pays qui souhaite développer des transports propres et endiguer la pollution de l'air. Bienvenue dans un pays qui vise à produire dès 2020 tous ses bâtiments à énergie positive et haute performance environnementale. »

Mais, ne nous y trompons pas, la loi pour la transition énergétique et la croissance verte n'est pas seulement une loi d'intention, c'est aussi une loi d'action.

L'ensemble des objectifs et des énoncés de ce texte s'accompagne d'outils concrets pour amorcer un nouveau modèle énergétique, plus vert, plus décentralisé, plus démocratique et plus digitalisé.

L'État reprend la main sur la politique énergétique grâce à deux instruments de planification majeurs: la stratégie bas carbone et la programmation pluriannuelle de l'énergie. Tous les grands énergéticiens devront s'y conformer afin que les nouveaux acteurs innovants de la transition puissent émerger.

Les conditions de rémunération de ces nouveaux acteurs seront totalement renouvelées grâce au complément de rémunération, beaucoup plus efficient que les tarifs d'achat aux énergies renouvelables.

La rénovation énergétique est aussi une priorité de ce projet de loi, comme l'a très souvent rappelé Mme la ministre. Ainsi, les bâtiments énergivores devront tous être renouvelés d'ici à 2025. Les autres devront l'être dans le cas de mutation dès 2030. C'est non seulement une nécessité pour le climat mais surtout des bénéfices pour le citoyen: baisse des factures énergétiques, confort de vie et création d'emplois dans le bâtiment. Nous instaurons en parallèle le chèque énergie pour soutenir les ménages les plus modestes.

S'agissant de l'économie circulaire, nous avons pu mesurer les divergences entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Alors que le Sénat souhaite multiplier les centres de tri et la valorisation de matière, avec des intentions d'ailleurs louables, nous souhaitons être à l'avant-garde. Notre objectif est de développer le tri à la source, les consignes de tri et de nous attaquer à l'obsolescence programmée. Il s'agit de réduire, de réutiliser et de valoriser nos déchets.

Nous renforçons également la décentralisation et la démocratie énergétique. Les citoyens et les collectivités locales pourront désormais investir dans la production d'énergie renouvelable. Avant même la promulgation du projet de loi, vous avez lancé les appels d'offres pour les territoires à énergie positive et les territoires gaspillage zéro déchet.

Enfin, il ne faut pas sous-estimer tous les outils financiers que vous avez déployés. Je pense par exemple au super-bonus à l'achat de voitures électriques, à l'harmonisation de la fiscalité sur l'essence ou le diesel, ou au crédit d'impôt pour la transition énergétique qui accompagnent le projet de loi.

Toutes ces mesures permettent d'agir aujourd'hui et demain pour les générations futures. D'ici à 2017, ce sont plus de 100 000 emplois verts qui seront créés grâce à la transition énergétique. Demain, c'est un monde moins pollué, des sols plus fertiles et des habitations confortables que nous léguerons à nos enfants et petits-enfants.

Certains ont employé le terme de « trahison ».

**M. Julien Aubert.** Oui !

**M. Christophe Bouillon.** Mais la seule trahison dont nous pourrions nous rendre coupables serait à l'égard des générations futures.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Très bien !

**M. Christophe Bouillon.** J'aime citer cette phrase d'André Malraux, tirée de *L'Espoir* : « Vivre, c'est transformer en conscience une expérience aussi large que possible. »

Aujourd'hui, nous avons l'expérience d'un monde qui va à sa perte si rien n'est fait pour enrayer les dérèglements climatiques. Aujourd'hui nous avons l'expérience d'un pays capable d'innovations en matière énergétique à travers nos entreprises et nos collectivités. Aujourd'hui, nous avons l'expérience d'une volonté politique, la vôtre, madame la ministre, qui aura permis de tourner le dos à un modèle dépassé. C'est donc en conscience que nous voterons cette loi, un peu comme une prolongation du sommet des consciences d'hier – conscience d'un jour, mais conscience toujours. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Julien Aubert.

**M. Julien Aubert.** Madame la ministre, mes chers collègues, nous venons d'entendre certains discours fort optimistes : un sujet, un verbe, un compliment.

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** N'hésitez pas ! Ne soyez pas timide !

**M. Julien Aubert.** J'ai entendu un président Brottes, lyrique, réciter l'équivalent du discours de Mao de 1957 : « Que cent fleurs s'épanouissent, que cent écoles rivalisent. »

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Une muraille de Chine nous sépare !

**M. Julien Aubert.** J'ai cru entendre chez Mme la ministre des accents dignes d'Aristide Briand à la tribune de la SDN, parlant d'un texte de portée universelle, mais je crois malheureusement que le réel nous ramène à la modestie.

**M. Jean-Yves Cautlet.** Pour certains, ce sera difficile ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. Julien Aubert.** Et puisque notre collègue Christophe Bouillon nous a parlé de la COP 21, nous comprenons bien que l'urgence à laquelle nous avons été contraints lors de ces débats visait à vous permettre d'arriver à cette COP 21, madame la ministre, avec un texte.

Je vais donc vous donner vingt et une raisons de ne pas voter ce texte.

**Mme Cécile Duflot.** Incroyable !

**M. Julien Aubert.** La première raison est qu'il n'embrasse pas le vaste sujet de la transition énergétique, mais qu'il se limite principalement à la transition électrique en opposant le nucléaire aux énergies vertes, la diminution de l'un étant promise en échange de l'augmentation des autres.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Vous avez mal lu !

**M. Julien Aubert.** J'en profite pour dire à M. Baupin qui, tout à l'heure, a menti à la tribune, que la Chine souhaite ramener la part du charbon dans son mix énergétique de 69 % en 2013 à 62 % en 2020.

Pour autant, il ne s'agit en aucun cas d'une diminution de sa consommation...

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Regardez les chiffres actuels !

**M. Julien Aubert.** ...puisque celle-ci devrait augmenter de 16 % sur la même période.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Je ne parlais pas de l'avenir, mais du présent !

**M. Julien Aubert.** Deuxième raison : votre texte est hypocrite et ambigu quant à l'avenir du nucléaire. Si l'on y trouve une pléthore de mesures pour préparer l'avenir des énergies vertes électriques – la facilitation des procédures administratives ou la révision des modèles incitatifs, par exemple –, aucun débat sur l'avenir de la filière nucléaire n'a été possible.

Troisième raison : votre texte ignore totalement le sujet des hydrocarbures. Il se concentre sur le détail – 75 % de l'électricité, c'est-à-dire 17 % de l'énergie totale consommée – et passe sous silence le plus gros du problème, à savoir la facture d'hydrocarbures de plus de 65 milliards d'euros qui enrichira directement certains pays, dont quelques-uns n'hésitent pas en retour à financer le terrorisme international.

Quatrième raison : il a été impossible de parler sereinement d'hydrocarbures non conventionnels, ne serait-ce que pour faire appliquer la loi Jacob, au motif que ce texte est un totem pour vos alliés écologistes.

Cinquième raison, madame la ministre : votre projet de loi est paradoxal. Vous y affirmez vouloir diminuer les émissions de dioxyde de carbone et promouvoir des énergies intermittentes qui, en Allemagne, ont coïncidé avec une augmentation des émissions, en faisant appel aux centrales thermiques.

Sixième raison : ce texte instaure un plafond capacitaire sur le nucléaire, qui oblige à fermer une centrale parfaitement en état de fonctionner, celle de Fessenheim...

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Hum, hum !

**M. Julien Aubert.** C'est en tout cas ce qu'indique l'Autorité de sûreté nucléaire, monsieur Baupin : ne mettez donc pas en cause le bon fonctionnement de nos services administratifs !

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Non, ce n'est pas ce qu'elle a indiqué ! Elle a saisi la justice !

**M. Julien Aubert.** Cette fermeture doit permettre l'ouverture de l'EPR de Flamanville. Je profite du fait que M. Baupin commente ce point pour signaler un deuxième problème dans son discours : selon lui, le nucléaire serait en voie de disparition. Sachez au contraire que la Chine a annoncé le mois dernier le lancement d'un concurrent de l'EPR, le CPR-1000, et que vingt-trois réacteurs sont en construction dans ce pays, soit un tiers des réacteurs dans le monde.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Pour 2 % seulement de l'électricité !

**M. Julien Aubert.** Il va de soi qu'en n'abordant pas la question de l'EPR dans ce projet de loi, nous aiderons AREVA et EDF à exporter la technologie française à l'étranger, contre la technologie chinoise !

Septième raison : le plan de charge de diminution du nucléaire est irréalisable. Vingt réacteurs doivent être fermés en dix ans pour être remplacés dans le même temps par 35 gigawatts d'éolien et 70 gigawatts de photovoltaïque, soit 20 000 éoliennes supplémentaires et 657 kilomètres carrés de panneaux photovoltaïques. Non seulement un tel démantèlement est infaisable, mais ce programme de construction est irréalisable compte tenu des délais de chantier, de la résistance sociale aux éoliennes et de l'espace disponible.

Huitième raison : au cours du débat, il a été impossible de discuter des problèmes sanitaires ou juridiques liés à certaines énergies vertes, jugées pures et parfaites par principe. Ainsi, il n'a jamais été dit que les médecins allemands réunis en congrès à Francfort, du 12 au 15 mai 2015, ont lancé une alerte concernant l'impact néfaste sur la santé de l'implantation d'éoliennes à proximité des habitations, notamment les risques liés aux basses fréquences et aux infrasons – y compris en l'absence de toute rotation des pales – et le fait que ces effets peuvent se propager jusqu'à dix kilomètres. De même, le journal *Le Figaro* de ce matin – M. Baupin aime le citer, mais nous aussi – évoquait un nombre croissant de condamnations d'élus pour prise illégale d'intérêt dans la construction d'éoliennes.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** De quel parti ?

**Mme Cécile Duflot.** Les éoliennes ne sont pas le problème ; le problème, c'est la corruption !

**M. Julien Aubert.** Il me semble qu'avant de démultiplier le parc, il aurait fallu mettre ces questions au cœur de notre débat.

**Mme Cécile Duflot.** N'importe quoi !

**M. Julien Aubert.** Vous aurez la parole plus tard, madame Duflot.

Neuvième raison : votre loi, madame la ministre, n'est ni chiffrée ni budgétée. Pour fermer vingt réacteurs et appliquer votre plan vert, nous estimons la mesure à 2,5 milliards d'euros par réacteur, soit 60 milliards, à quoi s'ajoutent 190 milliards pour le déploiement des énergies vertes – ces chiffres sont produits par l'Union française de l'électricité. Il ne s'agit donc pas d'ici à 2025 d'une réduction de la part du nucléaire à 50 % du mix électrique mais d'une dépense totale 250 milliards d'euros : voilà le résumé budgétaire de votre loi ! Rappelons que le coût de la transition énergétique allemande approcherait les 1 000 milliards d'euros ; quant à vous, vous avez mis 10 milliards sur la table, soit 1 % de la dépense allemande.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Ah, Mme Merkel !

**M. Julien Aubert.** Dixième raison : votre loi est perpendiculaire à la stratégie gouvernementale consistant à sauver AREVA, puisque les vingt réacteurs en question représentent 80 % de la filière Mox et 10 % du chiffre d'affaires d'AREVA. Une fois de plus, il est évident que votre loi va aider cette entreprise !

Onzième raison : 11 000 emplois directs – sans compter les emplois induits – sont directement dans la ligne de mire de ces vingt fermetures de réacteurs.

Douzième raison : la proportion de 50 % de nucléaire dans le mix électrique en 2025 n'est pas le produit d'une étude d'impact ou d'un plan stratégique, mais d'une resucée du plan allemand ; choisie pour des raisons de communication, elle est gravée dans le marbre d'un accord politique entre le Parti socialiste et les écologistes, comme vient de le rappeler brillamment l'un de nos collègues socialistes.

Treizième raison : la politique, madame la ministre, meurt de ne pas avoir de prise sur le réel. Un parlement qui vote une loi tout en sachant parfaitement qu'elle n'est pas réalisable...

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Comment pouvez-vous dire cela ?

**M. Julien Aubert.** ...affaiblit la crédibilité du politique.

C'est pourquoi, dans les rangs de l'opposition, nous ne participerons pas à cette pantalonnade.

**M. Jean-Yves Cautlet.** Il est vrai que vous n'êtes pas nombreux ! (*Sourires.*)

**M. Julien Aubert.** Quatorzième raison : les 100 000 emplois de la croissance verte que vous évoquiez en nouvelle lecture, madame la ministre, et dont M. Bouillon s'est fait l'écho, ne procèdent pas non plus d'une étude d'impact, mais d'un simple effet d'affichage. Pourquoi 100 000 et non pas 80 000 ou 120 000 ?

**M. Charles de La Verpillière.** Vous auriez carrément dû dire 200 000 !

**M. Julien Aubert.** J'ai encore en tête les milliers d'emplois que devaient créer l'euro ou les 35 heures, et les accents lyriques du gouvernement de l'époque.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Et le Grenelle de l'environnement ?

**M. Julien Aubert.** Quinzième raison : si l'on ne sait pas chiffrer les emplois que l'on crée, on sait en revanche chiffrer ceux que l'on détruit ! Un certain nombre d'entreprises vont être directement tuées par cette loi. Je citerai des cas précis : celui de Solia, par exemple, une entreprise qui produit de la vaisselle en plastique dans les Pyrénées-Orientales et qui, en 2014, se classait deuxième parmi les PME françaises les plus rentables. Elle souffrira de la disparition de la vaisselle en plastique. De même, SBM Formulation, une entreprise de produits phytosanitaires établie dans les Bouches-du-Rhône, est confrontée à la chute de son activité car l'interdiction de ces produits, initialement prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2022, est avancée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Des emplois seront donc détruits.

Seizième raison : dans ce texte, madame la ministre, vous n'avez pas osé ouvrir les vrais sujets comme celui de l'effacement, concernant lequel des entreprises de technologie française telles que Voltalis attendent depuis plusieurs années qu'on leur permette d'exister sur le marché de gros. Tant pis : ce sera pour la prochaine loi sur la transition énergétique – en 2017.

Dix-septième raison : la croissance verte est antinomique du concept d'économie circulaire. Néodyme, dysprosium, gallium, indium, scandium ou tellure sont des terres rares qui, s'agissant de ressources finies, valent bien l'uranium. En construisant ainsi des panneaux photovoltaïques et des éoliennes, nous nous mettons tout simplement dans les pas de l'importation de ces produits qui se trouvent en Chine. Prendre le tournant d'une économie circulaire, madame la ministre, semble à mon sens revenir à tourner en rond !

Dix-huitième raison : votre texte est encombré de cavaliers législatifs qui, quoique sympathiques, ont empêché le véritable débat sur la transition énergétique. Les médias

auront abondamment parlé de gaspillage alimentaire, de servitudes sur les berges domaniales, de vaisselle en plastique ou encore d'indemnité kilométrique pour les vélos, mais du cœur du projet, non, jamais !

Voici la dix-neuvième raison – réjouissons-nous, madame la ministre, qu'il ne s'agisse que de la COP 21 et non de la COP 34... Cette loi n'est pas un modèle de co-construction législative. D'une part, elle s'est considérablement éloignée des préconisations du débat national sur la transition énergétique – c'est un comble, lorsque l'on sait que vous avez fait de la concertation votre marque de fabrique ! Ce n'est d'ailleurs pas moi qui le dis, mais votre prédécesseur à ce poste. En outre, vous n'avez repris aucune – non, aucune ! – des dix propositions phare que l'UMP, devenue Les Républicains, avait longuement présentées, et qui étaient le fruit de six mois de travail approfondi.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Impressionnant ! Six mois de travail pour en arriver là !

**M. Julien Aubert.** Vingtième raison : le seul exemple de co-construction législative a porté sur le gaspillage alimentaire, le député socialiste Guillaume Garot reprenant *in extenso*, sous forme d'amendement, une proposition de loi de notre collègue Jean-Pierre Decool. Même ainsi, dans votre intervention en nouvelle lecture – comme M. Bouillon – vous avez totalement passé sous silence les origines de droite de cette avancée.

Vingt-et-unième raison, enfin : dans cette affaire, le Parlement a été peu respecté. Calendrier d'urgence, procédure accélérée, cadences peu propices au dialogue : à part le 49-3, rien ne nous aura été épargné !

Je conclus : vous avez rappelé tout à l'heure, madame la ministre, une phrase que vous aviez déjà citée en première lecture.

**Mme Ségolène Royal, ministre.** C'est par persévérance !

**M. Julien Aubert.** « Les portes de l'avenir sont ouvertes à ceux qui savent les pousser » : voilà une citation originale, puisqu'elle est de Coluche. J'y vois un hommage humoristique et je vous répondrai en citant Pierre Desproges : « Il faut rire de tout. [...] C'est la seule humaine façon de friser la lucidité sans tomber dedans. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Où sont les propositions du groupe Les Républicains ? Il n'y en a pas une seule ! Vous pratiquez la politique de l'autruche !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bertrand Pancher.

**M. Bertrand Pancher.** Madame la présidente, madame la ministre, chers collègues, nous passons de bons moments à l'occasion de ce qui est l'une de nos dernières rencontres avant les vacances. Je tiens à remercier M. Aubert pour son humour !

En vous écoutant tout à l'heure, madame la ministre, et en écoutant le président Brottes et les rapporteurs, il m'est quant à moi venu à l'esprit une citation célèbre de Salvador Dalí : « Il y a des jours où je pense que je vais mourir d'une overdose d'autosatisfaction. » J'ai eu, en effet, l'impression d'un grand numéro d'autosatisfaction.

Je l'ai déjà dit lors de mes précédentes interventions sur ce texte : cette loi n'est pas mauvaise. Est-ce une grande loi pour autant ? Franchement, non. Tout le monde est d'ailleurs lucide à cet égard : il suffit de prendre connaissance des

commentaires formulés par toutes les grandes organisations environnementales, qui ne sauraient être accusées d'appartenir à tel ou tel mouvement politique. C'est une petite loi.

Cette loi est-elle à la hauteur de la grande rencontre qui se déroulera dans quelques mois, la COP 21 ?

**M. Christophe Premat.** Oui !

**M. Bertrand Pancher.** La réponse est non. Certains petits objectifs sont certes intéressants, certaines mesures devaient en effet être prises. Qu'observe-t-on cependant à travers ce projet de loi ? Des objectifs louables, intéressants et souhaitables, mais sans aucune mesure ni cohérence avec les moyens dont nous disposons. C'était pourtant un grand rendez-vous ; il est manqué. Nous vous attendions, madame la ministre, sur des textes de loi peut-être plus ciblés qui auraient réellement pris à bras-le-corps telle ou telle problématique liée à la transition énergétique. Nous nous disions que nous pourrions ainsi aller jusqu'au bout.

Or, madame la ministre, tous les indicateurs décrochent, et vous vous en rendez bien compte. Si cela continue ainsi, vous aboutirez au terrible bilan d'avoir fait encore nettement moins en matière environnementale que la précédente majorité, qui avait élevé les objectifs dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Tous les indicateurs décrochent. Vous auriez pu nous proposer une grande loi sur le logement. Le Président de la République a parlé de rénover 500 000 logements anciens. Nous ne parvenons pas à les rénover – même la précédente majorité avait du mal à le faire. Qu'attend-on ? Il s'agit tout de même du secteur le plus consommateur en matière énergétique. C'est un secteur où l'on peut réellement agir en termes de pouvoir d'achat et où l'on peut rapidement créer de nombreux emplois : en augmentant de 200 000 à 500 000 le nombre de logements rénovés chaque année, ce sont 300 000 emplois supplémentaires qui seraient créés dans cette seule filière !

Nous n'attendons pas davantage de moyens : dans le secteur du logement, ils ne sont pas nécessaires. Il faut cesser le mouvement de yo-yo réglementaire et législatif : on n'en peut plus ! Toutes les réunions qui ont lieu entre le ministère du logement et les régions – qui appartiennent pourtant le plus souvent à la majorité – se soldent par un affrontement ! « Nous voulons de la décentralisation, fichez-nous la paix, donnez-nous le temps et mettez régulièrement des moyens à notre disposition », disent les régions. Or, du côté du ministère du logement, les choses ne cessent de changer. Les yo-yo fiscaux doivent cesser ! Il faut faire confiance aux territoires. Il faut enfin mobiliser l'éco-prêt.

Nous attendions donc une grande loi sur le logement : elle n'est pas venue. N'aurions-nous fait que cela, nous aurions été très heureux et vous aurions félicitée, madame la ministre, d'avancer au moins dans un secteur dont on ne cesse de parler ; mais nous n'avons pas avancé.

Nous aurions également pu faire une grande loi sur les transports : pourquoi pas, puisque c'est le principal poste d'émission de gaz à effet de serre. Nous aurions enfin pu nous mettre d'accord sur les ressources nécessaires, après votre terrible annonce de suppression de l'écotaxe qui, madame la ministre, vous collera à la peau jusqu'à la fin de votre carrière politique – que nous vous souhaitons longue, naturellement.

Il n'y a plus de moyens disponibles. Si nous avons fait une grande loi sur les transports en identifiant les moyens nécessaires, nous vous aurions applaudie et soutenue. Elle aurait permis de définir les engagements respectifs des usagers et des

contribuables. Ceux-ci ne peuvent pas tout faire : quelle part peuvent donc prendre les usagers ? On aurait pu imaginer une contractualisation par partenariat avec les territoires concernés, car la problématique du transport consiste à mettre en adéquation un territoire et un type de politique.

En clair, vous auriez pu vous engager dans une grande loi sur les transports, pour laquelle nous vous aurions soutenue et qui aurait fait progresser la transition énergétique ; vous ne l'avez pas fait. Pourtant, le secteur des transports est complètement sinistré : plus rien ne s'y fait ! Certes, des mesures intéressantes sont prises – concernant la voiture électrique et les objectifs de bornes, par exemple. Il faut les atteindre ! Au contraire, s'agissant du soutien à la mobilité durable et aux infrastructures de demain, jamais n'avait-on fait si peu ces dernières années.

Cela aurait pu être encore une grande loi sur les énergies renouvelables – pourquoi pas ; nous avons complètement décroché dans ce domaine et les objectifs fixés par ce texte dans ce domaine ne seront pas atteints, en tout cas pas avec les moyens actuels. Nous aurions pu réfléchir au contenu des appels d'offres et aux tarifs de rachat, monsieur le président Brottes, et peut-être augmenter le tarif de l'électricité. Développer les énergies renouvelables, c'est bien, mais il n'y a pas de financement, or vous bloquez l'augmentation des tarifs de l'électricité au motif que vous ne voulez pas d'écologie punitive. Dans ces conditions, comment pouvons-nous nous engager dans le développement des énergies renouvelables ? Ce n'est pas possible.

Nous aurions pu aussi réfléchir tranquillement à la façon de doter l'ADEME de moyens financiers supplémentaires pour concrétiser le doublement du Fonds chaleur. Nous nous serions ainsi engagés dans les énergies renouvelables.

Nous aurions également pu revisiter la question de la forêt et étudier la mobilisation de la chaleur renouvelable.

Bref, nous aurions pu discuter d'un grand texte sur les énergies renouvelables, mais il n'en est rien. Les choses n'avancent pas, pas plus que dans les domaines du transport et du logement.

**M. François Brottes**, *président de la commission spéciale*. Tous ces points sont abordés dans le projet de loi !

**M. Bertrand Pancher**. Enfin, monsieur le président Brottes, tout à l'heure, en commission du développement durable, nos collègues, de la majorité comme de l'opposition, se sont prononcés contre l'avis du Gouvernement et votre propre avis. Car nous aurions pu nous engager dans l'efficacité énergétique, par exemple en accordant un prix au carbone. Cette exigence est l'une des leçons que nous avons reçues du monde des entreprises et de la finance, lors de la conférence de l'UNESCO. La tarification du prix du carbone est un élément important dans la recherche de l'efficacité énergétique. Hélas, elle ne figure pas dans le projet de loi et j'espère que l'amendement sur ce sujet sera maintenu.

Quant aux certificats d'économies d'énergie, sur lesquels nos collègues du groupe écologiste ont livré bataille, on voit bien que leurs volumes ne sont pas suffisants pour inciter les acteurs à s'engager dans la transition énergétique que nous souhaitons tous.

Nous aurions pu également prendre des initiatives au niveau européen afin d'élargir les ETS – *Emissions Trading System* – dont le volume n'atteint que 15 % des émissions en Europe. Il faut prendre des initiatives sur le plan européen et la France est attendue dans ce domaine.

Ce texte se résume à quelques grands objectifs dont un grand nombre ne sont pas tenables. Je ne fais pas une fixation sur le nucléaire – je suis même favorable à une diminution régulière de la part du nucléaire dans notre pays. En effet, soyons très clairs, le prix de l'énergie produite ne cessera d'augmenter, sans parler du risque que cela représente.

Il faut soutenir les énergies renouvelables, soit, mais les objectifs de ce texte, trop ambitieux, ne sont pas crédibles. Et je ne comprends même pas que le mouvement Europe écologie les Verts, qui vous soutient et fait partie de votre majorité, n'ait pas sauté au plafond en prenant connaissance de ces objectifs.

Il y a quelques semaines, madame la ministre, nous nous sommes rendus à Berlin pour y rencontrer les vingt collègues membres de la commission du développement durable du Bundestag, qui d'ailleurs est présidée par une élue écologiste. Que nous ont dit nos collègues allemands durant cette intéressante réunion de travail qui a duré plus d'une journée ? Que l'Allemagne allait sortir du nucléaire. Quand ? Selon les délais prévus, en 2022 ou 2023. Mais ils ont reconnu qu'ils émettaient de plus en plus de gaz à effet de serre...

**M. Julien Aubert**. Voilà !

**M. Bertrand Pancher**. ...et qu'ils ne savaient pas comment en sortir. Voilà la réalité ! Ce n'est pas le monde de l'énergie nucléaire en France et les lobbies qui nous l'ont dit, ce sont nos collègues allemands.

Il ne suffit pas d'afficher des objectifs pour répondre aux promesses – intenable – du Président de la République de présenter une grande loi sur la transition énergétique.

**M. Julien Aubert**. Bravo !

**M. Bertrand Pancher**. Voilà ce que je voulais vous dire en quelques mots, madame la ministre. Ce texte n'est certainement pas une grande loi ni la grande loi du quinquennat. D'ailleurs, le temps qu'ont duré l'analyse et les discussions de ce texte témoignent du peu d'intérêt du Gouvernement sur le sujet. Vous nous servez une soupe tiède, que vous nous promettez depuis deux ans et demi, peut-être trois...

**Mme Ségolène Royal**, *ministre*. Je suis ministre depuis un an !

**M. Bertrand Pancher**. ...et cette soupe est aujourd'hui tout à fait froide. Nous la prendrons en l'état, mais ce n'est pas la grande loi du quinquennat. Certes, elle contient des avancées intéressantes, et si vous aviez abordé ce sujet avec davantage de modestie, madame la ministre, nous vous aurions applaudie et nous aurions, quoique sans grand enthousiasme, voté ce texte. C'est la raison pour laquelle le groupe de l'Union des démocrates et indépendants s'abstiendra de le voter. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. François Brottes**, *président de la commission spéciale*. Ce n'est pas si mal !

**Mme la présidente**. La parole est à Mme Cécile Duflot.

**Mme Cécile Duflot**. Madame la présidente, madame la ministre, monsieur le président de la commission spéciale – je goute sans doute pour la dernière fois le plaisir de vous saluer en ces termes, puisque le débat de cet après-midi mettra fin aux travaux de cette héroïque commission spéciale créée pour l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique –, mesdames, monsieur les rapporteurs, chers collègues, je serai concise, non pas en raison de l'importance que j'accorde à ce texte – qui est l'un des plus

importants de la législature – mais parce que nous avons déjà beaucoup dit. En effet, la lecture définitive pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui vient consacrer des mois de travail. Mais pour nous, écologistes, elle s'inscrit aussi dans un temps long, celui de la mobilisation de la société.

Aujourd'hui, face à l'urgence des enjeux, le rôle du Parlement était de permettre l'ouverture d'un nouveau cycle. Nous n'y sommes pas complètement parvenus. Disant cela, je ne m'inscris pas dans une logique maximaliste mais dans l'appréhension pragmatique du chemin qui reste à accomplir pour que notre pays tienne son rang dans la lutte contre la crise écologique. Pour le dire autrement, la République écologique reste à construire.

J'espère cependant que les pas accomplis seront définitifs, ancrés dans notre patrimoine politique commun, et que nul, demain, ne viendra défaire ce que nous allons accomplir aujourd'hui. Le débat national sur la transition énergétique en 2013 puis les discussions successives menées sur ce texte ont en effet permis d'aboutir à des propositions qui mettent la France sur la voie de la transition.

Parmi les avancées contenues dans ce texte, je me réjouis que nous ayons décidé de réduire la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité en 2050 par rapport à 2012. À force de discussions vives et nombreuses, nous nous sommes aussi accordés sur la priorité donnée à la maîtrise de la consommation énergétique et à l'efficacité énergétique, avec un objectif de diminution des consommations de 50 % en 2050, toujours par rapport à 2012.

Tout cela, nous le faisons pour améliorer le pouvoir d'achat des ménages, lutter contre la précarité, préserver la santé humaine et sauver notre environnement.

Les chantiers à entreprendre sont donc nombreux.

S'agissant de la rénovation énergétique, il est impératif de garantir la construction de 500 000 logements par an à partir de 2017, mais aussi d'instaurer avant 2025 une obligation de rénovation énergétique qui concerne l'ensemble du parc résidentiel privé dont la consommation est supérieure à 330 kilowattheures par mètre carré et par an. Nous devons faire en sorte que la précarité énergétique baisse de 15 % d'ici à 2020, grâce à des dispositifs novateurs d'accompagnement et de soutien tel le chèque énergie.

L'encouragement de véhicules sobres : voilà encore un vrai défi. De très nombreuses mesures favoriseront le développement de ces véhicules et les transports partagés, avec des leviers tels que les tarifs préférentiels, les voies réservées, les facilités de stationnement ou les aides à l'acquisition.

La place faite à l'économie circulaire est aussi un marqueur important de la volonté écologique de notre pays. Désormais mieux définie et construite sur des objectifs chiffrés et ambitieux, l'élaboration d'une stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire est, nous l'espérons, la première pierre d'une nouvelle politique économique.

La lutte contre le gaspillage alimentaire et l'obsolescence programmée, qui sont deux facettes d'un même productivisme dépassé et dangereux pour la planète, est une priorité. Cette lutte passe par des mesures simples comme la réévaluation de l'affichage de la durée de vie des produits, ou encore le fait d'encourager le recyclage et le réemploi.

Dans tous ces domaines, nous n'avons pas le droit de manquer d'allant. Au contraire, nous devons adapter l'ensemble de nos politiques publiques à l'enjeu écologique, qui devrait servir de boussole à chacune et chacun d'entre nous.

Plus que d'une politique des petits pas, nous avons besoin de changer de logique et de mettre en œuvre rapidement d'autres mesures indispensables du point de vue environnemental, social et économique.

J'en reviens au texte. Je souhaite que cette lecture définitive ne remette pas en question les grands équilibres acquis dans ce texte au prix de dizaines d'heures de débat et à l'issue d'un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes.

Si des améliorations doivent être apportées sur certains points spécifiques, les écologistes seront attachés à ce que les points forts de ce texte soient préservés.

Je pense notamment à l'instauration d'une taxe carbone intégrée aux tarifs des taxes intérieures sur les consommations des produits énergétiques, avec des objectifs chiffrés en termes de valeur – 56 euros en 2020 et 100 euros en 2030 – car il est indispensable de fixer des objectifs clairs qui offriront de vrais indicateurs aux acteurs économiques et aux consommateurs.

Je pourrais aussi évoquer la possibilité de prolonger, autant de fois qu'il sera nécessaire, l'exploitation d'installations hydroélectriques existantes, à condition que des investissements de rénovation soient engagés, grâce à un complément de rémunération adapté.

Enfin, qu'il me soit permis d'insister sur l'énergie issue des éoliennes, que nous souhaitons encourager. Sur ce point, le groupe écologiste s'est sans surprise déclaré en faveur d'une clarification concernant la distance de 500 mètres entre les installations éoliennes et les habitations, dans le cadre de l'autorisation d'exploiter délivrée aux ICPE, les installations classées pour la protection de l'environnement, et sur la base de l'étude d'impact fournie dans le dossier.

**M. François Brottes**, président de la commission spéciale. C'est chose faite !

**Mme Cécile Duflot**. Mes chers collègues, nous avons tous en tête le contexte particulier de la vingt et unième conférence de Nations unies sur le changement climatique, que Paris accueillera en décembre 2015.

Quelques-uns parmi nous étaient présents hier au sommet des consciences, initié par Nicolas Hulot. Nous avons lancé un appel à la responsabilité individuelle et collective en actionnant les leviers particuliers de l'action politique que sont la conscience, le sens et la spiritualité.

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas ignorer que nous, la France, devons aussi nous en montrer dignes. La France doit être pionnière en la matière pour entraîner les autres nations à sa suite. Les discours ne suffiront pas. Gandhi ne disait-il pas : « L'exemple n'est pas le meilleur moyen de convaincre, c'est le seul » ?

Et l'exemplarité dont je parle ne touche pas uniquement les questions environnementales, mais bel et bien la question démocratique. Nous savons tous que l'écologie demande que la vigilance citoyenne soit aiguisée et que la parole politique soit respectée.

De ce point de vue, je veux exprimer ici notre colère et notre déception. Mon propos sera mesuré mais clair sur un sujet choquant : je veux parler du projet d'enfouissement des déchets radioactifs Cigéo, qui constitue le contre-exemple absolu d'une discussion parlementaire sereine. C'est un coup de force, une trahison de l'esprit de nos discussions et, au final, un mauvais coup porté à l'écologie.

**M. Patrice Carvalho**. Ce n'est pas le seul !

**Mme Cécile Duflot.** Ce projet éclaire d'un jour fort peu flatteur la politique écologique du Gouvernement, qui donne l'impression de jouer un jeu de dupes. Compte tenu de ce que je viens de dire, je veux rappeler ici que, si les écologistes soutiennent le texte sur la transition écologique, qu'il soit bien clair qu'il ne s'agit pas d'un quitus global qui dédouanerait le Gouvernement de ses devoirs environnementaux, non pas à l'égard des écologistes mais des habitants de notre pays et de la planète. Au contraire, notre vote en faveur de ce texte est un appel à la mobilisation gouvernementale pour continuer à agir.

Pour résumer notre position, je dirai ceci : les points positifs, nous les entérinons ; les avancées futures, nous les réclamons avec la dernière des énergies ; les reculs et les contrefaçons, nous les combattons sans relâche. Il y va de notre responsabilité individuelle, mais surtout de notre destin collectif. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Madame la présidente, madame la ministre, monsieur le président de la commission spéciale, mesdames, monsieur les rapporteurs, mes chers collègues, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, qui revient dans notre hémicycle pour l'ultime étape parlementaire d'un long parcours, est certainement l'un des textes majeurs de cette législature.

Un long parcours, nous sommes nombreux à l'avoir souligné, qui a débuté en 2012, lorsque le Président de la République a appelé à la mobilisation générale pour placer au sommet des priorités l'écologie et la lutte contre le dérèglement climatique, avec l'ambition de faire de la France la nation de l'excellence environnementale fondée sur la sobriété et l'efficacité.

Souvent évoquée, la transition de notre modèle énergétique a longtemps été retardée en raison du poids de ses enjeux et de la présence d'acteurs puissants. Il manquait une volonté politique forte pour enraciner dans la loi les idées éparées et pas toujours homogènes sur le sujet.

Le projet de loi initial est d'ailleurs l'aboutissement d'un long processus de plusieurs mois de démocratie participative, à travers la concertation de l'ensemble des acteurs socio-professionnels réunis au sein du Conseil national de la transition écologique. Au nom des députés du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste, je tiens à redire notre attachement à cette large démarche de concertation.

Nous avons entendu des voix regretter une longue attente et la lenteur de cette phase de concertation, et nous reconnaissons qu'elle a connu quelques ratés. Mais au final, la méthode s'est révélée utile et féconde pour écrire la loi dans une relative sérénité.

Depuis septembre 2014, le temps de la discussion parlementaire a donné lieu à des débats passionnés et passionnants, dans des conditions de travail parfois rocambolesques – je pense notamment à la première lecture à l'Assemblée, en commission et en séance. Mais tout au long du chemin, le projet de loi a été nettement enrichi par le débat parlementaire.

Madame la ministre, c'est un immense travail qui s'est accompli durant des mois sur de très nombreux sujets qui touchent directement la vie quotidienne de nos concitoyens. Certes, nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout, et heureusement d'ailleurs, mais nous vous sommes reconnaissants pour votre implication personnelle et l'énergie que vous

avez mise à doter la France des moyens de parvenir à un équilibre solide entre l'exigence de l'excellence environnementale et celle d'une économie compétitive.

Après deux lectures dans chacune des chambres et un nouveau passage – un peu accéléré – en commission spéciale à l'Assemblée ce matin pour la lecture définitive, nous retenons le mot d'équilibre, qui caractérise ce texte.

Avec mes collègues du groupe RRDP, nous rejetons tout autant les postures idéologiques, trop souvent déconnectées de la réalité et parfois périlleuses pour notre croissance, et les chimères d'un développement dévorant nos ressources limitées, sans aucune considération pour les générations futures.

Qu'il s'agisse des matières premières, de l'eau, de l'air, du carburant ou de la stabilité du climat, le temps dans la croyance des ressources infiniment renouvelées est bel et bien révolu. Nous connaissons des progrès scientifiques, des ruptures technologiques, et nous trouverons probablement des solutions pour faire face au manque de ressources, mais nous devons prendre définitivement acte de la fin de l'illusion d'une croissance sans bornes.

Ce sont d'ailleurs les scientifiques qui nous le disent. Rapport après rapport, et au-delà des barrières culturelles, la communauté scientifique mondiale est aujourd'hui quasiment unanime sur les dangers majeurs qui nous guettent si nous restons dans l'inaction.

Vous le savez, madame la ministre : au groupe RRDP, nous sommes convaincus que, sur les sujets de l'énergie et de l'écologie, comme sur beaucoup d'autres, nous ne devons rien céder aux diverses idéologies. Notre seule boussole doit être celle de la science.

Un chiffre pour illustrer le constat de la science : depuis cinquante ans, les besoins énergétiques ont été multipliés par quatorze.

Nous sommes réalistes : notre société fondée sur l'exploitation des ressources fossiles a fait son temps. Les alertes se multiplient sur les conséquences économiques et sociales de l'après-pétrole, sur l'impossibilité pour les grands pays émergents de fonder leur croissance sur le même modèle et sur la responsabilité des pays industriels, lesquels doivent montrer l'exemple. Crises alimentaires, problème des ressources en eau, étalement urbain, augmentation constante de la production de déchets, nouvelles migrations climatiques : face à tous ces défis, il serait irresponsable de continuer d'accompagner tranquillement le changement sans impulser une nouvelle dynamique stratégique de transition énergétique à un moment crucial de l'histoire de notre pays, de l'Europe et du monde.

Mais n'oublions jamais que l'énergie la moins chère est celle qui n'est pas consommée. Peut-être serait-il judicieux de relancer des campagnes de sensibilisation sur le sujet, sur le modèle de « la chasse au gaspi » des années 1970.

Appeler nos concitoyens à la sobriété, c'est vouloir non pas la décroissance, mais une autre croissance, reposant sur un mix énergétique équilibré.

Le texte issu du travail parlementaire que nous allons examiner est globalement un bon texte, dans la mesure où il acte ce constat, prend des engagements pour l'avenir et propose de multiples solutions pour parvenir à trouver progressivement le chemin d'un modèle renouvelé. Il est le fruit d'une conviction, et il signe une volonté politique forte.

Il devrait d'ailleurs réunir bien au-delà des clivages politiques partisans, puisque nous sommes quasiment tous déterminés à relever le défi de la transition écologique.

Pour répondre à ce défi, le projet de loi initial affichait des objectifs ambitieux et pour le moins volontaristes : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et les diviser par quatre à l'horizon 2050 – c'est le fameux facteur 4 ; réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 et porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2,5 % d'ici à 2030 ; réduire la consommation d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à 2012 ; porter la part des énergies renouvelables à 23 % de notre consommation énergétique finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030 ; porter la part du nucléaire à 50 % dans la production d'électricité à l'horizon 2025.

Vous le savez, les députés du groupe RRDP approuvent globalement les grandes lignes du projet de loi sur l'énergie, la décarbonisation de l'économie ou l'adoption de mesures concrètes pour faire face aux changements climatiques et à la réduction de la facture énergétique ; mais nous vous avons aussi exprimé notre méfiance et nos doutes sur le caractère parfois incantatoire de tous ces objectifs à long terme.

Ces grands chiffres ont d'ailleurs été largement réécrits au Sénat : la dimension économique a été renforcée et les contraintes intermédiaires sur le mix énergétique ont été supprimées.

Si l'Assemblée a réécrit le texte en nouvelle lecture pour revenir au texte adopté en première lecture, plusieurs compromis habiles et utiles ont été trouvés, et nous saluons l'état d'esprit constructif des sénateurs comme des députés.

Nos collègues sénateurs ont introduit plusieurs amendements intéressants. Je pense notamment à la définition de la croissance verte, à la déclinaison de l'objectif d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, ou encore à la modulation de l'objectif de réduction de la consommation des énergies fossiles en fonction du facteur d'émission de gaz à effet de serre de chacune de ces énergies – autrement dit, il est préférable de réduire d'abord le charbon et le fioul plutôt que le gaz.

Sur les grands objectifs, le Sénat a clairement amélioré la définition des territoires à énergie positive, les TEPOS. Les TEPOS ont un effet d'entraînement sur les volontés respectives des acteurs locaux, parfois éparpillées, dont le rassemblement encourage les opportunités et la motivation pour le bien commun du bassin de vie, l'amélioration du développement durable sur leur territoire et la création d'emplois locaux pérennes et non délocalisables.

Plus globalement, avec l'enrichissement du projet de loi par le Sénat sur toutes les mesures relatives au bâtiment, au transport, à l'économie circulaire, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et aux déchets, ou encore au développement des énergies renouvelables, nous arrivons à un texte nettement amélioré.

Il reste de petits arbitrages à la marge à effectuer dans la dernière étape qui nous attend. Nous vous proposerons d'ailleurs une vingtaine d'amendements pour parfaire encore le texte. Mais le travail parlementaire a abouti à des consensus robustes et productifs : cette loi ne se résumera pas à un catalogue de déclarations de bonnes intentions.

En dépit de quelques points, madame la ministre, vous avez compris que dans l'ensemble, le texte nous convient. Avec des dispositions utiles dans de très nombreux domaines

de la vie quotidienne de nos concitoyens, il nous permet de dire que la France est en mouvement pour répondre aux enjeux écologiques afin de dynamiser la croissance verte, et donc nos emplois.

Les heures que nous avons passées à débattre de ce texte ont été fécondes : elles nous ont permis de bâtir un projet de loi plus efficace et plus pragmatique. Dans ces conditions, vous pouvez compter sur le soutien des députés du groupe RRDP. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Patrice Carvalho.

**M. Patrice Carvalho.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, depuis l'ouverture de nos débats en septembre dernier, nous portons sur ce projet de loi dit de transition énergétique une appréciation mitigée. Nous en partageons les ambitions, mais regrettons l'inadéquation entre l'ambition affichée et les moyens mis en œuvre. Nous sommes en outre hostiles à la démarche d'ensemble consistant à organiser la privatisation du secteur de l'hydroélectricité, à territorialiser l'énergie et à approfondir le marché de l'effacement au profit du privé.

À quelques mois de la conférence sur le climat de Paris, ce texte traduit la volonté d'opérer un tournant décisif vers la transition énergétique en se fixant des objectifs chiffrés et réalistes. Ces objectifs ambitieux imposent de construire un nouveau modèle énergétique plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif.

À nos yeux, ce nouveau modèle ne peut s'affranchir de deux exigences : la maîtrise publique de l'énergie et la fourniture à tous d'une énergie accessible en termes de coûts.

Sans doute le nucléaire n'est-il pas un horizon indépassable, mais sa réduction doit impérativement résulter d'une montée en puissance et en efficacité des énergies renouvelables. Nous en sommes encore loin. Nous aurions souhaité que l'objectif de réduction de la part nucléaire soit assorti d'un principe de compensation par les énergies renouvelables ; nous devons en effet à tout prix éviter de reproduire la situation rencontrée en Allemagne.

Pour ce qui est de la maîtrise publique, force est de constater que celle-ci a été fortement mise à mal depuis vingt ans. L'Europe libérale exige que les lois du marché s'imposent aussi dans le secteur de l'énergie, au nom d'une concurrence libre et non faussée. C'est ainsi qu'il a fallu faire évoluer les statuts de nos entreprises publiques. L'État perd peu à peu la maîtrise des tarifs pratiqués. Gaz et électricité ont flambé, et la précarité énergétique s'accroît.

Le secteur des énergies renouvelables, notamment l'éolien, est lui-même aux mains d'opérateurs privés. Nos débats n'ont d'ailleurs pas permis d'apporter une réponse aux questions que beaucoup se posent, au-delà de l'impact sanitaire des installations éoliennes. Devons-nous continuer dans la voie de l'assouplissement des dispositions réglementaires et législatives concernant l'éolien ? Devons-nous continuer à faire payer aux consommateurs le surcoût de l'aide aux investisseurs éoliens ? Surtout, n'est-il pas temps d'introduire plus de régulation et plus de démocratie ?

Autre sujet de préoccupation, la mise en concurrence des barrages hydrauliques, première source d'électricité renouvelable en France : elle ne se justifie pas, sinon par des considérations idéologiques. Les barrages représentent 2,5 millions d'euros d'excédents chaque année, et c'est plus d'1 milliard de ce qu'on appelle la rente hydraulique qui est redistribué ensuite dans le prix de l'électricité que payent les Français. La logique de privatisation, même partielle, risque donc

d'entraîner une augmentation des tarifs de l'électricité. Ajoutons-y, avec l'application de la loi sur l'eau, la disparition de très nombreuses centrales hydrauliques privées. Je suis d'ailleurs toujours en attente, madame la ministre, d'une réponse de votre part sur ce sujet, avec une analyse objective, et non une réponse de technocrate.

Nous avons le sentiment que le Gouvernement reproduit ici un schéma proche de ce que nous avons déjà expérimenté avec la privatisation des concessions autoroutières. Il s'agit d'offrir à de grands industriels des situations de rente confortables, pour complaire à Bruxelles.

Nous saluons, bien entendu, les avancées contenues dans le texte. Nous pensons notamment aux mesures concernant l'obligation de rénovation énergétique des bâtiments résidentiels à l'horizon 2025, au renforcement du volet consacré à l'économie circulaire, tant en termes de prévention qu'en termes de valorisation des déchets, ou à la préservation du statut des personnels des industries électriques et gazières.

La prolongation – du 15 au 31 mars – de la trêve hivernale en matière de coupures d'électricité et de gaz est un sursis de quinze jours, mais laisse le problème entier au-delà de ce délai pour les familles les plus précaires. Nous demeurons donc au milieu du gué. En revanche, nous ne pouvons que saluer l'interdiction généralisée des coupures d'eau en cas d'impayés et les mesures envisagées en faveur du transport propre, qui ne concernent cependant que le transport routier.

Nous regrettons néanmoins que les mesures de ce texte ne soient pas assorties de financements publics suffisants, c'est-à-dire à la hauteur des enjeux. Cette pénurie de moyens, qui tient à la poursuite absurde de politiques d'austérité budgétaire, explique que vous vous tourniez vers le secteur privé, avec ses logiques de profit à court terme. Celles-ci ne peuvent répondre aux enjeux de la transition énergétique, lesquels nécessitent des temps longs et d'importants investissements.

Au regard de la gravité des évolutions favorisées par ce texte, nous aurions pu voter contre le projet de loi. Néanmoins, à quelques mois de la conférence sur le climat, nous ne souhaitons pas nous tirer une balle dans le pied : il importe de donner le signal que la France est prête à s'engager sur des objectifs ambitieux. Soucieux comme vous de transmettre ce message à nos partenaires, nous nous abstenons.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Yves Cautlet.

**M. Jean-Yves Cautlet.** Madame la présidente, madame la ministre, monsieur le président de la commission spéciale, mesdames les rapporteuses, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, il arrive bien souvent que l'on invoque de grands principes, de grands objectifs, pour contraindre à des mesures mal comprises et qui portent peu de fruit. De même, il arrive fréquemment que l'on égrène les impossibilités de la réalité quotidienne, justifiées par le bon sens, pour conclure que l'on ne peut rien faire, et qu'il faut repousser *sine die* les grandes décisions stratégiques. Nos concitoyens ne connaissent que trop, malheureusement, ces dilemmes, et l'opposition des grands principes aux grands sentiments.

Le grand mérite de ce texte, madame la ministre, mes chers collègues, est justement de réconcilier l'aspiration légitime de nos concitoyens au bien-être, et la conscience qu'ils ont de la nécessité d'agir pour l'intérêt de la planète. En facilitant les transports propres, en isolant les logements, nous améliorons le quotidien et le pouvoir d'achat de nos concitoyens. En réorientant notre *mix* énergétique et en développant les énergies renouvelables, nous développons l'économie,

l'emploi. En luttant contre le gaspillage, en développant l'économie circulaire, nous allons vers une nouvelle croissance vertueuse.

Ce faisant, en construisant le bien-être de chacun pour demain, nous luttons efficacement contre le changement et le dérèglement climatique. Vous savez tous que le réchauffement climatique n'est plus une hypothèse, mais un fait : les accidents se multiplient, ainsi que leurs victimes. La versatilité climatique touche les activités liées au climat, comme l'agriculture, y compris sur notre territoire. Les forestiers – que je salue – doivent en tenir compte, car ils travaillent à un horizon de cinquante ou cent ans : ils savent que c'est une réalité.

C'est donc non seulement notre devoir, mais aussi notre honneur que de voter un tel texte. Cela devrait l'être aussi pour les plus sceptiques d'entre nous : 1 % de quelque chose, c'est mieux que 100 % de rien !

**M. Bertrand Pancher.** C'est vrai !

**M. Jean-Yves Cautlet.** Il vaut mieux progresser, avancer, commencer ! Mettons-nous en mouvement, collectivement, plutôt que de renoncer sans cesse au motif que cela ne serait pas parfait, qu'il en faudrait plus, ou davantage, ou moins, ou jamais, ou plus tard.

**M. Bertrand Pancher.** Je suis d'accord !

**M. Jean-Yves Cautlet.** Ce texte réconcilie chacun d'entre nous avec l'avenir du monde, et celui de nos enfants. Peu à peu, il nous permettra de prendre conscience, dans nos communes, dans nos quartiers, qu'il existe une citoyenneté planétaire qui n'est pas distincte, pas différente de la citoyenneté de notre quotidien.

Le chemin, mes chers collègues, est très long. Au cours de nos débats, au fil de la co-construction législative, nous avons évoqué de nombreux sujets. Nous savons que tous ces problèmes n'ont pas été réglés ; néanmoins, je ne veux pas douter que ce texte marque un point irréversible, qui fait passer des déclarations, des débats, à l'action. Madame la ministre, je sais que vous y êtes attachée : quand nos concitoyens, quand nos collectivités locales, quand les acteurs économiques, du plus petit au plus grand, se seront emparés des outils prévus par ce texte, quand ils les utiliseront réellement, chaque jour, alors le mouvement sera irréversible. Ce n'est pas une exemplarité de principe, mais une exemplarité de l'action, du réel, du partage des objectifs, qui fera de ce texte une grande loi.

J'en suis désolé pour mon ami Bertrand Pancher, mais il n'y a pas en soi de grandes et de petites lois : il y a des textes qui mettent la société en mouvement, et d'autres qui ne produisent pas de mouvement. C'est la société, ce sont les acteurs socio-économiques qui construisent l'avenir. C'est à eux de se saisir des grands principes pour les mettre en application tous les jours. Ce texte fait partie de ceux qui mettent la société en mouvement : c'est pour cela, mes chers collègues, madame la ministre, que je le voterai avec résolution, avec tous ceux qui pensent que demain est à construire, et que renoncer aujourd'hui, c'est se priver, demain, de la fierté d'avoir agi pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. Bertrand Pancher.** Très bien !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean Lassalle.

**M. Jean Lassalle.** Madame la ministre, monsieur le président, mes chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion – je dirai même plus : l'honneur – d'intervenir lors de la première lecture de ce projet de loi. Ce que je dirai, aujourd'hui, ne sera pas très différent de ce que j'ai dit alors.

J'ai beaucoup aimé ce qu'a dit le député qui m'a précédé à cette tribune. Je ne suis pas loin de partager son opinion. Dans un domaine aussi complexe, devant un tel Annapurna à escalader, il n'y a pas de petite démarche. Tout ce que nous pouvons faire pour agir, par la loi, sur le quotidien, est important.

Ce qui marque indéniablement ce début de troisième millénaire – ce début de premier siècle du troisième millénaire –, c'est que les peuples ont fortement conscience – même si c'est inexprimé – que nous allons au-devant d'un grand changement. Nous ne savons pas trop quel sera ce changement, ni de quoi il sera fait. La plupart du temps, le changement prend la couleur du sang, du deuil et de la tragédie, mais il arrive parfois qu'il soit plus lumineux, qu'il prenne la couleur de la fête.

La mission que vous relevez, l'œuvre que vous reprenez – et dans laquelle vous inscrivez notre pays tout entier – semble aller dans ce sens. C'est donc pour moi un honneur que de participer à cette discussion. Je crois qu'il faut agir progressivement, en y mettant les formes, par exemple en expliquant – comme vous le faites, et comme d'autres l'ont fait avant vous – que le pétrole, c'est fini. Le pétrole ne fait que déclencher des guerres, et suscite des groupes au comportement totalement inacceptable. Il nous pousse même à une permissivité, dans nos comportements, qui n'est pas digne de notre temps.

Le nucléaire, c'est la même chose, sauf que les enjeux sont différents. Notre pays a réussi des exploits hors du commun grâce à cette énergie. Mais nous sentons bien, aujourd'hui, que c'est le potentiel énergétique extraordinaire du soleil et des marées qui nous permettrait de nous relancer – si nous arrivons à nous organiser, si nous arrivons à convaincre paisiblement non seulement nos compatriotes, mais aussi les puissants qui détiennent les capitaux. Peut-être faudrait-il trouver d'autres solutions que celles que nous avons trouvées pour l'instant, parce qu'elles ne sont pas très efficaces.

Il faut s'engager dans cette grande épopée – il n'y a pas d'autre mot. À partir de ce moment-là, c'est une nouvelle ère de notre histoire qui s'ouvrira. Comme je le disais tout à l'heure, ces nouvelles ères se sont souvent inscrites dans le sang, la souffrance et le deuil ; pourquoi celle-ci ne serait pas l'une des rares qui réussissent dans le bonheur et la fraternité ? Vous auriez même pu parler, madame la ministre, de fraternité !

Je suis donc, bien entendu, favorable à ce projet de loi. Pourquoi ne pas imaginer, pour la suite, un grand rêve à la Kennedy ? Lorsque ses affaires n'allaient pas très bien, en 1962, il estima que ce serait bien d'aller sur la Lune. Pourquoi ne profiterions-nous pas d'une nouvelle énergie, certainement moins coûteuse, pour lancer un grand projet à la rencontre de l'univers ? Il est tout de même incroyable qu'au XXI<sup>e</sup> siècle nous sachions aussi peu de choses sur nous-mêmes. Nous ne sommes même pas capables de savoir si, dans l'immense univers, il y a ou non une autre planète porteuse de vie. Il serait tout de même étourdissant que nous soyons les seuls !

Imaginez que nous nous engageons dans un tel défi ! Nous avons fait tant de fois le tour de la Terre que désormais, à chaque fois que nous le faisons de nouveau, c'est pour nous battre, nous entre-tuer.

Madame la ministre, j'ai une demande pressante à vous présenter. Certains croient que la solution consiste à faire peser toujours plus de contraintes sur des territoires qui ne sont pour rien dans le réchauffement de la planète, ni dans sa désintégration. Vous qui avez de l'autorité, pourriez-vous leur faire comprendre qu'ils font beaucoup souffrir ? Je ne vous accuse pas vous-même : j'entends bien ce que vous dites depuis que vous êtes redevenue ministre.

Je crois qu'il faut reconscientiser, responsabiliser à nouveau les hommes sur de vastes territoires. Il faut leur dire : « Tu as une responsabilité, sur ton territoire, mais aussi au nom de l'humanité tout entière. » C'est ainsi que nous pourrions réveiller une nouvelle forme d'énergie, dont nous nous passons bêtement aujourd'hui ; cette énergie, celle dont la France est la plus richement dotée, c'est l'intelligence. Il faut convoquer l'intelligence, trouver les moyens de s'en servir librement, de la faire fonctionner, et la restituer à l'homme.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Romain Colas, dernier orateur inscrit.

**M. Romain Colas.** Madame la présidente, madame la ministre, monsieur le président de la commission spéciale, mesdames et monsieur les rapporteurs, mes chers collègues, l'efficacité d'une loi se mesure à l'aune de la mobilisation des acteurs qu'elle vise et des moyens qu'elle met à leur disposition pour lui permettre, dans notre quotidien, de produire ses effets. Comme plusieurs de mes collègues l'ont rappelé avant moi – Jean-Yves Caultet l'a fait brillamment il y a quelques instants –, la force de ce texte réside dans sa capacité à tracer une voie tout en créant les outils nécessaires pour que nos concitoyens, nos collectivités, la puissance publique dans son ensemble, comme le tissu économique, concrétisent la transition énergétique.

Il y a, à ce titre, un point sur lequel je veux insister : la rénovation du bâti ancien. En effet, presque la moitié de la consommation d'énergie est liée à l'habitat ou aux immeubles dédiés au tertiaire. Or face aux dépenses énergétiques de nos logements, nous ne sommes pas tous égaux. Les habitations considérées comme des passoires énergétiques sont le plus souvent occupées par des ménages aux revenus modestes ou moyens qui, lorsqu'ils sont propriétaires, voient la valeur de leur bien, souvent acquis après de longues années de travail, lourdement affectée. Les Français qui y vivent sont soumis à une triple peine : des charges qui augmentent, une incapacité à engager les fonds nécessaires à la rénovation de leur logement, et la perspective de le revendre à perte.

Engagés dans la lutte contre la fracture énergétique, le Gouvernement et la majorité déploient, depuis le début de cette législature, des moyens pour que celle-ci se résorbe plutôt qu'elle ne se creuse. Avec cette loi, nous étendons les possibilités offertes à tous les Français pour rénover leurs logements, qui leur permettent de réduire leur facture d'énergie tout en valorisant leur patrimoine. En ce sens, au-delà de ces objectifs environnementaux, votre loi, madame la ministre, est frappée du sceau du progrès social.

Par la mise en œuvre du crédit d'impôt transition énergétique, les rénovations thermiques bénéficient d'une aide pouvant s'élever jusqu'à 8 000 euros pour un célibataire et 16 000 euros pour un couple. Cette politique volontariste permettra, en outre, la labellisation des entreprises reconnue garant de l'environnement, gage de qualité et d'efficacité

pour les consommateurs. Cumulée à l'éco-prêt à taux zéro, cette mesure, dont le Gouvernement a annoncé le prolongement en 2016, devra permettre de tenir notre ambitieux objectif de 500 000 logements éco-rénovés par an.

En outre, le texte que nous allons adopter définitivement dans quelques minutes permet l'avènement du tiers-financement, modèle innovant qui pourra se déployer dans des régions pionnières – Île-de-France, Poitou-Charentes, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes – avec le soutien des crédits européens dans le cadre du plan Juncker. Le tiers-financement permettra le lancement de grands chantiers de rénovation de copropriétés, sans avance de fonds par les particuliers. Ces mesures incitatives et de soutien à l'investissement, conjuguées aux initiatives du programme Nouvelle France industrielle, vont conforter la reprise du secteur du bâtiment engagée depuis plusieurs mois.

Grâce aux outils fiscaux et bancaires, grâce aux objectifs et aux outils prévus par ce texte, la rénovation du bâti ancien devrait, selon les projections des professionnels eux-mêmes, entraîner une montée en puissance du secteur à hauteur de 42 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 14 milliards d'euros pour la rénovation thermique à proprement parler. Celles et ceux de nos collègues qui souhaitent, légitimement, des politiques actives de lutte contre le chômage, mais s'apprêtent une fois de plus à refuser le texte qui nous est soumis, doivent avoir à l'esprit qu'il permettra précisément de créer des emplois. Il s'agit bien là d'emplois non délocalisables, répartis sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, la rénovation énergétique est un des éléments clés de l'indispensable réduction des émissions de polluants. Deux chiffres suffisent à symboliser les progrès que ces mesures susciteront : une réduction de 38 % des consommations d'énergie du parc des bâtiments et le développement des énergies renouvelables à hauteur de 23 % de la consommation finale d'ici à 2020.

Progrès social, développement économique, respect de l'environnement : la transition énergétique est, en définitive, l'expression du nouveau paradigme qu'exige notre temps. Je comprends par conséquent qu'un tel paradigme trouble les conservateurs. C'est un changement de philosophie, une vision nouvelle, une volonté de bâtir une société plus équilibrée, où le court-termisme laisse place à la durabilité et l'obsolescence au renouvelable.

Madame la ministre, suivant la conférence environnementale et le vote du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et précédant de quelques mois la COP21, ce projet de loi s'inscrit pleinement dans une politique globale de redressement et de modernisation de notre pays. Il ancre clairement et résolument, j'en ai la conviction, la croissance durable et la responsabilité à l'égard des générations futures dans notre contrat social et notre dessein national. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

**Mme la présidente.** La discussion générale est close.

TEXTE ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE EN NOUVELLE LECTURE

**Mme la présidente.** J'appelle maintenant, conformément à l'article 114, alinéa 3 du règlement, le projet de loi dans le texte adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Le présent amendement porte sur l'alinéa 10 de l'article 1<sup>er</sup>. Il a pour objet de rédiger la fin de cet alinéa, après les mots : « l'efficacité énergétique », comme

suit : « , de la mise en place d'instruments de coordination des politiques nationales et de l'achèvement du marché intérieur de l'énergie ».

Cet amendement vise à mentionner, parmi les moyens grâce auxquels l'Union européenne de l'énergie doit être mise en œuvre, l'achèvement du marché intérieur de l'énergie, qui suppose, au-delà de capacités d'interconnexion et de production adaptées, la garantie d'un accès équitable à celui-ci ainsi qu'un niveau élevé de protection des consommateurs.

La mise en place d'un marché intérieur performant et transparent figure par ailleurs de longue date parmi les objectifs de l'Union européenne en matière énergétique.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** La commission a émis un avis défavorable, parce que la formulation proposée alourdit le texte et ne paraît pas suffisamment précise.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Même avis que la rapporteure : défavorable.

*(L'amendement n° 135 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 136.

**M. Jean-Pierre Maggi.** L'amendement vise à remplacer, à l'alinéa 20 de l'article 1<sup>er</sup>, les mots : « en liaison avec les » par le mot : « des ». C'est un amendement de clarification rédactionnelle : il s'agit de bien former les professionnels impliqués dans les actions d'économies d'énergie aux problématiques et aux technologies de l'énergie.

*(L'amendement n° 136, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Ericka Bareigts, rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 37.

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** Amendement rédactionnel.

*(L'amendement n° 37, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 44.

**M. Martial Saddier.** Il est défendu.

*(L'amendement n° 44, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Ericka Bareigts, rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 38.

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** Amendement rédactionnel.

*(L'amendement n° 38, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements identiques, n° 34, 95 et 137.

La parole est à M. Jean-Paul Chanteguet, pour soutenir l'amendement n° 34.

**M. Jean-Paul Chanteguet.** Tous aujourd'hui – économistes, scientifiques, élus – s'accordent à dire que, pour mieux lutter contre le réchauffement climatique, il convient de donner un prix à la pollution, c'est-à-dire au carbone. C'est cette raison qui a conduit le Gouvernement dans la loi de finances initiale de 2014 à introduire une part carbone dans la taxe intérieure de consommation sur les énergies fossiles afin d'adresser un signal-prix à l'ensemble des acteurs de la société, citoyens et entreprises, qui les conduisent à changer de comportement.

Ce signal prix ne sera pleinement efficace que si l'on arrête pour le prix de la tonne de carbone une trajectoire dont la progressivité sera connue dans le temps afin de donner de la visibilité aux investisseurs particuliers et économiques. Je rappelle qu'actuellement le prix de la tonne de carbone a été fixé à 7 euros pour 2014, 14 euros pour 2015 et 21 euros pour 2016. Nous proposons d'inscrire dans la loi les propositions du rapport Quinet, qui fixait la valeur du carbone nécessaire au changement des comportements à 56 euros en 2020 et à 100 euros en 2030.

**M. Jean Launay.** Enfin une vraie trajectoire !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin, rapporteur, pour soutenir l'amendement no 95.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Je ne serai pas long, car je n'ai pas grand-chose à ajouter à l'excellente argumentation de M. Jean-Paul Chanteguet.

Que cet amendement ait été adopté au Sénat très largement, que les acteurs économiques demandent de façon répétée à avoir une visibilité sur l'évolution de la valeur du carbone montrent que la fixation de valeurs cibles pour le carbone est pertinente dans ce projet de loi qui définit de grands objectifs. Elles permettent de donner des bons indicateurs économiques pour décarboner notre économie.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 137.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces trois amendements identiques ?

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** La commission a émis un avis favorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Le Gouvernement émettra un avis favorable parce qu'il considère qu'il faut fixer une trajectoire d'évolution du prix du carbone pour donner de la visibilité aux acteurs économiques et améliorer leur compétitivité.

J'entends dire déjà, ici ou là, que l'inscription d'un prix du carbone aboutirait à une hausse de la fiscalité. Ceux qui tiennent de tels propos ont pour but de disqualifier cette démarche, à laquelle le Gouvernement tient. D'ailleurs, les entreprises la demandent également. Dans la déclaration issue de la semaine du *Business and Climate Summit*, sommet affaires et climat du 21 mai dernier, qui rassemblait des représentants de toutes les grandes entreprises, elles ont demandé « l'introduction de mécanismes de prix du carbone robustes et efficaces, composante clef pour orienter les investissements et les comportements des consommateurs vers des solutions bas carbone et parvenir ainsi à des réductions d'émissions nettes mondiales à moindre coût. »

Les économistes se mobilisent également. Je les ai réunis le 4 juin dernier autour de Jean Tirole, le prix Nobel d'économie, et Christian de Perthuis, sur la question du prix du carbone. Il a résulté de ce séminaire un manifeste

signé par plus de 100 économistes internationaux qui rappelle que le climat est un bien commun planétaire, que chaque tonne de CO<sub>2</sub> émise dans le monde contribue à la destruction de ce bien et qu'il est nécessaire d'introduire un nouveau prix dans le système économique afin d'indiquer à chaque émetteur de carbone le coût du dommage climatique induit et de le lui faire intégrer dans son calcul économique.

J'ajoute que nous avons engagé cette discussion sur le prix du carbone dès les premiers travaux en commission spéciale sur ce projet de loi. À l'article 1<sup>er</sup> figure déjà un engagement fort qui introduit le système de basculement fiscal. Il est bien évidemment hors de question que cet objectif de fixation du prix du carbone aboutisse à une hausse de la fiscalité, comme cela a parfois été interprété de façon erronée. Il est en effet clairement inscrit à l'article 1<sup>er</sup> que l'augmentation sera « compensée, à due concurrence, par un allègement de la fiscalité pesant sur d'autres produits, travaux ou revenus ». En d'autres termes, il appartiendra aux parlementaires, par leurs débats, et au Gouvernement au cours de chaque projet de loi de finances de définir les contours de ce basculement dans le cadre d'une neutralité fiscale.

L'alinéa auquel je me réfère fixe donc le principe d'une augmentation de la part carbone dans la fiscalité, mais pose une règle essentielle de constance des prélèvements, puisque la logique du système est celle d'un basculement, et ce n'est certainement pas un prétexte pour augmenter la fiscalité.

La trajectoire proposée s'inspire de la trajectoire de référence du rapport Quinet. Elle ne donne, à ce stade, qu'une indication, mais celle-ci est indispensable pour que, comme le disent les entreprises que je viens de citer, un prix du carbone clair, robuste, efficace permette d'orienter les investissements et de renforcer la compétitivité économique des entreprises.

Je voudrais par ailleurs ajouter que se tiendra à New York, aux Nations unies, au mois de septembre, dans le cadre d'un nouveau *Business Dialogue*, une réunion des entreprises sur le prix du carbone. J'ai demandé à Gérard Mestrallet, qui a déjà été responsable de la semaine des affaires qui s'est déroulée à Paris, de procéder à des consultations pour que la France arrive à ce nouvel événement avec des propositions claires qui seront issues de la loi de transition énergétique.

Pour terminer, j'aimerais souligner que, à travers le monde, quatre-vingts gouvernements nationaux et vingt exécutifs subnationaux ont adopté un prix du carbone, ce qui a renforcé la compétitivité économique des entreprises au Canada, en Chine, aux États-Unis. Plusieurs États se sont dotés d'un tel outil en Europe : la Suède, la Finlande, le Danemark et l'Irlande. Le Royaume-Uni a un prix du carbone plancher. La Suisse et la Norvège ont également un prix du carbone. La France fera donc des propositions avec l'ensemble des autres pays européens qui s'engagent dans cette même voie pour qu'un prix du carbone soit fixé au niveau européen dans le cadre de l'Europe de l'énergie, dont la construction est en cours et s'accélère.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Guy Geoffroy.

**M. Guy Geoffroy.** Je voulais faire une brève remarque sur la forme, d'autant plus assuré de ne choquer personne que je suis favorable à cette proposition.

Madame la ministre, vous avez employé la formulation qui devrait normalement figurer dans cet amendement : « le Gouvernement « fixe pour objectif ». Écrire « le Gouvernement se fixe pour objectif » ne convient pas, car le Gouvernement fixe l'objectif non pas à lui-même mais à la nation, au pays. Malgré tout l'espoir que l'on peut nourrir sur votre

présence au pouvoir en 2030, il serait assez irréaliste qu'aujourd'hui l'Assemblée acquiesce à cette manière d'écrire les choses. Je suggère donc une rectification, car l'emploi du pronom réfléchi me paraît tout de même un peu curieux.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Monsieur le député, je vous remercie de votre proposition, avec laquelle je suis entièrement d'accord. Si Mme la présidente l'accepte, nous pourrions l'envisager comme une rectification, car à ce stade de l'examen du texte je ne peux pas déposer de sous-amendement. Votre réflexion est judicieuse ; si elle peut être retenue, le Gouvernement y sera favorable.

**Mme la présidente.** Ce n'est malheureusement pas possible, madame la ministre : il s'agit d'un amendement du Sénat, qui ne peut être qu'adopté tel quel ou rejeté.

La parole est à M. le président de la commission spéciale.

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Je rappelle à nos collègues que c'est la règle dans le cas d'une lecture définitive, c'est un principe constitutionnel : on ne peut adopter que des amendements qui viennent du Sénat dans la stricte rédaction du Sénat. On ne dispose d'aucune latitude.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 34, 95 et 137 sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Ericka Bareigts, rapporteure, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 39.

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** Amendement rédactionnel.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 39, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 10.

**M. Martial Saddier.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** La commission a émis un avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Martial Saddier.

**M. Martial Saddier.** Je tiens simplement à rappeler que le Conseil constitutionnel a déjà censuré la mention de ce type d'auditions dans un autre cadre que celui de l'article 13. C'est la raison pour laquelle mon collègue Lionel Tardy et moi-même avons déposé cet amendement.

Le Conseil constitutionnel refuse en effet que des auditions préalables aient lieu lorsque les commissions n'ont pas le pouvoir de nomination. Le présent amendement risque donc d'être censuré.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 10 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n<sup>os</sup> 9 et 127.

La parole est à M. Bertrand Pancher, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 9.

**M. Bertrand Pancher.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 127.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il est défendu.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 9 et 127, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bertrand Pancher, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 3.

**M. Bertrand Pancher.** Il est défendu, madame la présidente.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 3, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 36.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Cet amendement vise à exonérer les logements qui relèvent du service d'intérêt général défini à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation du carnet numérique de suite et d'entretien du logement.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 36, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 11.

**M. Martial Saddier.** Je m'exprime encore en associant à mon propos mon collègue Lionel Tardy, puisqu'il s'agit de l'une de ses spécialités.

Nous avons une fâcheuse tendance à alourdir la loi avec des demandes de rapport dans tous les sens. Aussi, six de nos quatorze amendements ont pour objet de supprimer les demandes de rapport, sans préjuger du fond. Le Sénat a supprimé autant que possible ces demandes dont on sait qu'elles sont rarement satisfaites à terme. Autant, donc, éviter d'alourdir inutilement la loi ! Tel est l'objet de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** La commission estime que le rapport en question est utile. Elle a donc émis un avis défavorable sur cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Avis favorable, madame la présidente.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 11 est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Cécile Duflot, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 96.

**Mme Cécile Duflot.** Cet amendement vise à soumettre la vente des logements sociaux à la condition de leur mise en capacité d'efficacité énergétique. Cette disposition avait été adoptée en séance publique par le Sénat, puis supprimée par l'Assemblée nationale. Du coup, nous la re-proposons.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 96, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 12.

**M. Martial Saddier.** La chance m'ayant frappé il y a quelques instants, je continue sur ma lancée pour défendre cet autre amendement déposé avec mon collègue Tardy. Il s'agit de supprimer une énième demande de rapport.

Je pense que cet amendement recueillera un avis favorable, comme l'amendement n° 11 examiné il y a quelques instants.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Avis défavorable, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Le Gouvernement demande le retrait de cet amendement. Les deux sujets sur lesquels il est demandé au Gouvernement de remettre un rapport méritent d'être approfondis.

**Mme la présidente.** Et à défaut de retrait, madame la ministre, quel serait l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Avis favorable, madame la présidente. *(Sourires.)*

**Mme la présidente.** Retirez-vous donc votre amendement, monsieur Saddier ?

**M. Martial Saddier.** Compte tenu de cette demande de retrait plutôt favorable de Mme la ministre, je maintiens cet amendement.

*(L'amendement n° 12 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 4 et 13.

La parole est à M. Bertrand Pancher, pour soutenir l'amendement n° 4.

**M. Bertrand Pancher.** Cet amendement est important, puisqu'il vise à supprimer l'article 5 bis A. Si nous comprenons bien l'intérêt de cet article, il n'en paraît pas moins très difficilement applicable aux yeux des professionnels du bâtiment. Il risque même d'apporter une certaine lourdeur pour les entreprises évoluant dans le secteur du bâtiment.

Cet article avait été supprimé lors de l'examen du texte au Sénat. Il a été réintroduit en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, lors des travaux de la commission spéciale. Il prévoit que, dans le cadre d'un contrat de prestation visant à une amélioration de la performance énergétique ou environnementale d'un bâtiment le prestataire indique s'il s'oblige ou non à atteindre un niveau de performance énergétique ou environnementale, qu'il précise le cas échéant.

Cet article est très fragile parce qu'il n'existe pas – je tiens vraiment à le souligner – de définition précise de la performance énergétique ou environnementale, ce qui va obligatoirement créer une incertitude juridique pour les professionnels du bâtiment. Cette disposition semble très difficilement applicable car nous ne connaissons pas les instruments qui vont permettre d'évaluer le niveau de performance énergétique ou environnementale. Ce niveau positif participe à la complexification de la réglementation du secteur du bâtiment, qui subit déjà la crise de plein fouet.

Je dois vous indiquer, madame la ministre, chers collègues, que la réintroduction de cet article a profondément troublé l'ensemble des professionnels du bâtiment. Toutes les organisations nationales disent que, quand bien même elles voient bien l'intérêt du dispositif, ce n'est pas applicable et cela entraînera encore plus de complexité. Je pense donc qu'il est vraiment nécessaire de supprimer cet article, madame la rapporteure, même si nous en comprenons bien l'esprit.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 13.

**M. Martial Saddier.** C'est encore une fois notre collègue Tardy qui a déposé cet amendement.

L'article 5 bis A offre l'exemple typique d'une disposition qu'on croit bonne et qui va peser sur les entreprises, notamment le secteur du bâtiment – cela vient d'être dit par mon collègue Pancher. Pour l'essentiel supprimé au Sénat, il prévoit que, dans le cadre d'un contrat de prestation d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, le prestataire s'oblige à atteindre un niveau d'amélioration de la performance énergétique. Cet article est difficilement applicable, pour des raisons techniques mais aussi parce qu'il n'existe pas, à ce jour, de définition précise de la performance environnementale. La teneur des sanctions est aussi un petit peu choquante : une amende de 15 000 euros ! Notons également que la Cour de cassation considère que les stipulations d'un contrat dans lequel les contractants ne s'engagent à rien sont nulles. Notons encore que cette disposition risque de créer des contentieux au niveau des assurances.

Sous couvert de protection du consommateur, nous en venons malheureusement à créer des choses inapplicables ! Nous le vivons concrètement.

*(Les amendements identiques n° 4 et 13, acceptés par la commission et le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements identiques, n° 157, 57 et 128.

La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement n° 157.

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Il s'agit, par cet amendement adopté par le Sénat, d'autoriser la Caisse des dépôts et consignations à faire l'avance des ressources du fonds de transition énergétique pour la croissance verte destiné aux territoires à énergie positive pour la croissance verte.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, pour soutenir l'amendement n° 57.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Il est défendu, madame la présidente.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 128.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il est défendu, madame la présidente.

*(Les amendements identiques n° 157, 57 et 128 sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 14.

**M. Martial Saddier.** J'ai cosigné cet amendement de mon collègue Tardy, qui vise également à supprimer une demande de rapport faite au Gouvernement.

*(L'amendement n° 14, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, pour soutenir l'amendement n° 58.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Le présent amendement apporte des clarifications rédactionnelles en précisant que l'animation du réseau de professionnels locaux et la mise en place des actions facilitant leur montée en compétences seront des missions facultatives pour les plateformes.

*(L'amendement n° 58, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 56 et 138.

La parole est à Mme Sabine Buis, pour soutenir l'amendement n° 56.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Il est défendu, madame la présidente.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 138.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il est défendu, madame la présidente.

*(Les amendements identiques n° 56 et 138, acceptés par le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Cécile Duflot, pour soutenir l'amendement n° 106 rectifié.

**Mme Cécile Duflot.** Il est défendu, madame la présidente.

*(L'amendement n° 106 rectifié, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 5 et 59.

La parole est à M. Bertrand Pancher, pour soutenir l'amendement n° 5.

**M. Bertrand Pancher.** Il est défendu, madame la présidente.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, pour soutenir l'amendement n° 59.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Il est défendu, madame la présidente.

*(Les amendements identiques n° 5 et 59, acceptés par le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 112 et 151.

La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 112.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il s'agirait de remplacer, dans la première phrase de l'alinéa 21 de l'article 7, les mots « auteurs de manquements à » par les mots « gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité qui ne respectent pas » et, dans la première phrase de l'alinéa 23, les mots « auteurs de manquements à » par les mots « distributeurs de gaz naturel qui ne respectent pas ».

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Frédérique Massat, pour soutenir l'amendement n° 151.

**Mme Frédérique Massat.** Il est défendu, madame la présidente.

*(Les amendements identiques n° 112 et 151, acceptés par la commission et le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, pour soutenir l'amendement n° 60.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** C'est un amendement rédactionnel, madame la présidente.

*(L'amendement n° 60, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements identiques, n° 61, 97 et 111.

La parole est à Mme Sabine Buis, pour soutenir l'amendement n° 61.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** C'est un amendement de cohérence, madame la présidente.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Laurence Abeille, pour soutenir l'amendement n° 97.

**Mme Laurence Abeille.** C'est effectivement un amendement de cohérence avec ce qui se fait pour l'électricité. Je veux juste en préciser le contenu : il s'agit de faire en sorte que les consommateurs puissent donner leur accord à la transmission des données de comptage aux fournisseurs.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 111.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il est défendu, madame la présidente.

*(Les amendements identiques n° 61, 97 et 111, acceptés par le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Alain Leboeuf, pour soutenir l'amendement n° 155.

**M. Alain Leboeuf.** Cette disposition a été défendue au Sénat. Je vous rappelle, madame la ministre, monsieur le président de la commission spéciale, que nous en avons longuement discuté précédemment et que nous avons pris l'engagement, précisément, d'aller jusqu'au bout. Cet amendement, je vous rappelle, avait fait l'unanimité à plusieurs reprises. Aujourd'hui, je pense qu'il est important que notre assemblée puisse ici reprendre cet amendement qui a bien été adopté par le Sénat. Je crois qu'il est important, en particulier pour nos territoires ruraux, que les distributeurs indépendants puissent profiter de ces certificats d'économie d'énergie au même titre que les gros distributeurs.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Cet amendement, comme l'a dit notre collègue Leboeuf, vise à rétablir une disposition qui a été adoptée au Sénat en première lecture et en nouvelle lecture mais supprimée par l'Assemblée nationale. Une nouvelle fois, je donnerai, au nom de la commission spéciale, un avis défavorable, tout d'abord parce que les fioulistes indépendants ont déjà la possibilité de se regrouper mais également parce qu'il n'est pas souhaitable que cette possibilité devienne une obligation. La loi doit donc leur laisser la liberté. Pour ces deux raisons, la commission a émis un avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Alain Leboeuf.

**M. Alain Leboeuf.** C'est une fausse liberté, je crois que tout le monde en est conscient, dans cet hémicycle, et ceux qui connaissent le dossier le savent. C'est une fausse liberté, on veut laisser les grossistes discuter avec les distributeurs indépendants, mais vous comprenez bien que, quand David discute avec Goliath, eh bien, il n'y a aucune possibilité d'atteindre l'objectif visé ! Je crois que nous n'avons pas

le droit de faire cela, chers collègues, et j'en appelle à tous – tout le monde était d'accord, je le redis avec force et véhémence. Nous étions d'accord au Sénat, nous étions d'accord, et les différents ministres qui avaient commencé à travailler ce sujet l'étaient aussi. Ne nous laissons pas piéger par des pressions qui viennent du côté des grossistes – vous le savez tous, et tous ceux qui connaissent le sujet peuvent le redire aussi bien que moi.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le président de la commission spéciale.

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Comme beaucoup d'autres ici, je me suis intéressé dans le détail à cette question, et je crois qu'elle est l'objet de confusions. Certains émettent l'idée que seuls les grossistes pourraient, à l'issue de l'examen de ce texte, animer la distribution des C2E, au détriment des distributeurs. Ce n'est pas le cas. Celui qui est responsable de la distribution des C2E, c'est bien le distributeur, qu'il soit individuel ou regroupé, et les indépendants peuvent se regrouper à dessein – ils le font d'ailleurs déjà – et animer eux-mêmes la distribution des C2E sans subir sous la pression des grossistes. Le texte soumis à notre examen n'y change rien. Ce n'est donc pas la peine d'adopter cet amendement, qui crée la confusion et qui accrédite l'idée que seuls les grossistes pourraient être les animateurs. Ce n'est pas le cas : les distributeurs, même regroupés, jouent ce rôle, et eux seuls peuvent le faire, pas les grossistes.

*(L'amendement n° 155 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 62 et 98.

La parole est à Mme Sabine Buis, rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 62.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Cet amendement précise que les économies d'énergie réalisées au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique ne concerneront pas uniquement des opérations d'économie d'énergie réalisées à leur domicile mais également toutes celles engagées à leur bénéfice.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin pour soutenir l'amendement identique n° 98.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Il a été très bien défendu.

*(Les amendements identiques n° 62 et 98, acceptés par le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 63.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Il est rédactionnel.

*(L'amendement n° 63, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Brottes, président de la commission spéciale, pour soutenir l'amendement n° 75.

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Il est défendu.

*(L'amendement n° 75, accepté par la commission et le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Brottes, président de la commission spéciale, pour soutenir l'amendement n° 74.

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Il est défendu et a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Favorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** J'ai bien noté que la commission avait émis un avis favorable et que cet amendement serait vraisemblablement adopté. Je le regrette quelque peu car nous nous étions battus pour faire inscrire cet amendement, afin de faire reconnaître que les véhicules écologiques au sens large comprenaient notamment les carburants alternatifs. C'est quelque peu tautologique avec la suite de l'article, mais on aurait pu, en ce cas, supprimer aussi la référence aux véhicules électriques. En tout cas, il faudrait réaffirmer que le décret à venir devra prendre en compte la nécessité de développer les carburants alternatifs dans notre pays, notamment le déplacement au gaz.

*(L'amendement n° 74 est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Brottes, président de la commission spéciale, pour soutenir l'amendement n° 76.

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Il est défendu et a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

*(L'amendement n° 76, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 113.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Cet amendement a pour objet d'insérer, à la première phrase de l'alinéa 9 de l'article 9, après le mot : « véhicules », les mots « leur date d'acquisition », afin d'offrir une meilleure visibilité aux organisateurs de transports.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Le Gouvernement est favorable à cet amendement.

*(L'amendement n° 113 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Brottes, président de la commission spéciale, pour soutenir l'amendement n° 77.

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Cet amendement a été présenté et accepté par la commission.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Avis favorable.

*(L'amendement n° 77 est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Brottes, président de la commission spéciale, pour soutenir l'amendement n° 78.

**M. François Brottes**, *président de la commission spéciale*. Cet amendement est rédactionnel et a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

*(L'amendement n° 78, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente**. La parole est à M. Denis Baupin pour soutenir l'amendement n° 99.

**M. Denis Baupin**, *rapporteur*. Cet amendement vise à renforcer ce que nous avons déjà adopté en nouvelle lecture, qui résultait d'un amendement du Sénat. Il a pour objet de faire en sorte que, dans le cadre des négociations en cours avec les compagnies d'autoroute, soient mis en place des dispositifs favorisant les véhicules les plus écologiques.

*(L'amendement n° 99, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente**. La parole est à M. François Brottes, président de la commission spéciale, pour soutenir l'amendement n° 79.

**M. François Brottes**, *président de la commission spéciale*. Il est défendu et a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

*(L'amendement n° 79, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente**. La parole est à M. François Brottes, président de la commission spéciale, pour soutenir l'amendement n° 80, qui est rédactionnel.

**M. François Brottes**, *président de la commission spéciale*. Il est défendu et a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

*(L'amendement n° 80, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente**. La parole est à M. François Brottes, président de la commission spéciale, pour soutenir l'amendement n° 81.

**M. François Brottes**, *président de la commission spéciale*. Il est défendu et a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

*(L'amendement n° 81, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente**. Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 82 et 108.

La parole est à M. François Brottes, président de la commission spéciale, pour soutenir l'amendement n° 82.

**M. François Brottes**, *président de la commission spéciale*. Il est défendu et a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

**Mme la présidente**. La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 108.

**M. Denis Baupin**, *rapporteur*. Il est défendu.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal**, *ministre*. Favorable.

**Mme la présidente**. La parole est à M. Julien Aubert.

**M. Julien Aubert**. Je voulais souligner que cet article 18 *bis* est très problématique. Le fait de remplacer l'année 2022 par l'année 2019 induit un effet économique pour les entreprises, notamment celles qui vivent du commerce de ces pesticides et de ces produits phytosanitaires. On dit toujours que les entreprises ont besoin d'un cadre juridique stable : on a là l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire.

**Mme la présidente**. La parole est à Mme Cécile Duflot.

**Mme Cécile Duflot**. Il s'agit de mettre le texte en cohérence avec la loi du 6 février 2014, en supprimant le décalage entre les collectivités territoriales et les particuliers. L'adoption de cet amendement serait totalement cohérente.

**Mme la présidente**. La parole est à M. Julien Aubert.

**M. Julien Aubert**. Je ne pense pas que l'on puisse parler de cohérence. Il avait été décidé de fixer deux dates différentes pour deux destinataires différents. Cet amendement a pour objet d'harmoniser les choses, en en fixant une seule date. Il n'en reste pas moins que vous êtes en train d'anticiper le tranchant de trois ans, par exemple pour l'entreprise bien connue des Bouches-du-Rhône que j'ai citée tout à l'heure, et qui avait programmé son activité en fonction de la date de 2022. Les entreprises ont des contingences, des contraintes économiques : vous imaginez bien que cette décision impactera leur chiffre d'affaires. Vous appelez cela de la cohérence, tandis que, pour notre part, nous l'analysons comme une mise en danger économique, dans un cadre qui n'est pas favorable. Je vous invite donc à voter contre cet amendement. Nous avons fixé des délais, auxquels les entreprises s'adaptent. Ne changeons pas les délais au fil des lois ; dans le cas contraire, nous ne nous en sortirons jamais. Les entreprises demandent de la sécurité juridique.

**Mme la présidente**. La parole est à M. François-Michel Lambert.

**M. François-Michel Lambert**. Il est tout de même hallucinant de placer la priorité sur l'économie avant de la placer sur la sécurité publique. Très souvent, en matière de sûreté, de sécurité et de préservation de la santé, nous avons su prendre des décisions qui ont malheureusement un impact économique. Je regrette les propos tenus par notre collègue.

*(Les amendements identiques n° 82 et 108 sont adoptés.)*

**Mme la présidente**. La parole est à M. Bertrand Pancher, pour soutenir l'amendement n° 110.

**M. Bertrand Pancher**. Il est défendu.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Sabine Buis**, *rapporteuse*. Défavorable.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal**, *ministre*. Même avis.

**Mme la présidente**. La parole est à M. Guy Geoffroy.

**M. Guy Geoffroy**. Il s'agit ici, avec l'article 19, d'un sujet dont nous avons très longuement, très utilement et, je peux le dire, assez intelligemment débattu lors de la lecture initiale du texte. J'avais beaucoup apprécié votre disponibilité, madame la ministre, s'agissant de l'ensemble des questions dont nous avons parlé, et nous étions parvenus à un point de quasi-équilibre.

Je regrette qu'à la suite de l'initiative de nos collègues sénateurs – que je n'hésite pas à qualifier d'intempestive et qui va complètement à l'inverse de ce qu'ils avaient voté en première lecture –, on aboutisse à un texte – qui sera de surcroît aggravé si l'on n'adopte pas l'amendement n° 110 –

qui va placer dans une situation extrêmement difficile les très nombreuses collectivités qui pratiquent aujourd'hui ce que l'on persiste à appeler le « tri mécano-biologique ». Ces dernières effectuent, dit plus simplement, un travail à l'usine, la plupart du temps d'extrêmement bonne qualité ; il n'est pas possible de faire de la même manière, avec la même qualité, dans les mêmes volumes, au domicile des habitants, même si des efforts sont faits, qu'il faut toujours saluer.

Je regrette cet état de fait. Nous aurons à en reparler. Madame la ministre, vous aviez pris l'engagement de venir, le jour venu, visiter l'installation du syndicat que j'ai l'honneur de présider, qui fonctionne parfaitement bien. Je serai heureux de vous y accueillir. J'espère qu'à l'issue de cette période – que je qualifierais de « probatoire » au regard du texte, tel qu'il semble devoir être voté – nous serons en situation, par le moyen d'un autre véhicule législatif, de revenir à des appréciations plus raisonnables et plus responsables.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Madame la présidente, j'ai commis une erreur tout à l'heure, confondant deux amendements : l'avis du Gouvernement est favorable sur l'amendement n° 110, qui a pour objet d'explicitier le fait que les installations de tri mécano-biologique à éviter sont celles qui remplacent le tri à la source des biodéchets. Cette proposition est en effet de nature à clarifier le texte, à rassurer au regard de nos intentions, en explicitant davantage le fait que les installations problématiques sont bien ciblées mais que, globalement, il n'y a pas de remise en cause pour les installations existantes.

*(L'amendement n° 110 est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 129 rectifié.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Cet amendement a pour objet de rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 21 de l'article 19 : « L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie remet tous les trois ans au Gouvernement une étude sur la provenance, le tonnage et la composition des combustibles solides de récupération. »

*(L'amendement n° 129 rectifié, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 15.

**M. Martial Saddier.** Avec mon collègue Tardy, nous avons pensé que trois alinéas successifs demandant chacun la remise d'un rapport, cela faisait beaucoup. Cet amendement a donc pour objet de les supprimer.

*(L'amendement n° 15, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 6 et 27.

La parole est à M. Bertrand Pancher, pour soutenir l'amendement n° 6.

**M. Bertrand Pancher.** C'est l'un des derniers amendements qui nous paraît vraiment important. J'avoue faire partie de ceux qui avaient spontanément fait part de leur accord concernant l'interdiction de la commercialisation de gobelets et de verres jetables, pour la table, en matière plastique. Ceci dit, je me suis rendu compte que cet amende-

ment manquait d'une analyse d'impact précise, pour les raisons que je vais vous exposer. Nous proposons donc plutôt la mise en place d'un tri à la source de ces déchets et, lorsque ces derniers ne sont pas traités sur place, d'une collecte séparée.

Pourquoi l'interdiction de la vaisselle plastique, qui paraît être une bonne idée, pose-t-elle des problèmes ? Tout d'abord, le fait de vouloir favoriser la vaisselle plastique compostable et constituée de matières biosourcées – c'était tout l'intérêt de cette idée, qui avait inspiré un amendement que vous aviez me semble-t-il déposé, madame la rapporteure – est inapplicable, car il n'existe pas encore de filière de compostage industriel.

Par ailleurs, de nombreux acteurs de la filière ont fait part de leur réserve à l'égard de l'aspect technique de cette vaisselle compostable. En effet, ces nouveaux produits ne sont pas encore adaptés à la chaleur. Le prix des plastiques biosourcés, biodégradables, est actuellement supérieur à celui des plastiques d'origine fossile et recyclé, dans une proportion de un et demi à quatre.

Il est parfois difficile de substituer à la vaisselle plastique une vaisselle classique, notamment dans les hôpitaux, pour des raisons d'hygiène, ou dans les prisons, pour des raisons de sécurité. Cette interdiction risque de mettre en danger les personnes qui travaillent pour cette filière...

**Mme Cécile Duflo.** Ce n'est pas vrai !

**M. Bertrand Pancher.** ...alors qu'il faudrait lui laisser le temps de s'adapter. Ce n'est peut-être pas le premier argument, je le reconnais, mais il faut laisser les entreprises s'organiser. C'est la raison pour laquelle je fais cette proposition. Je veux bien tenir compte d'arguments différents, mais cette proposition nous semble intéressante.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Serge Janquin, pour soutenir l'amendement n° 27.

**M. Serge Janquin.** Madame la ministre, votre projet ne traitait pas de la vaisselle dite « jetable ». Cette question a été ajoutée en commission, assez tardivement, en première lecture. Vous aviez salué le rejet par le Sénat d'un compromis prévoyant la collecte à la source et le traitement par la filière de production. Nous sommes face à un problème beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. On a dû écarter du dispositif les couteaux et les fourchettes car, dans le domaine de l'aviation civile, des conventions internationales interdisent l'usage de la vaisselle métallique.

Mais rien ne dit ce que l'on fait de ces mêmes couteaux et fourchettes dans les hôpitaux psychiatriques et les établissements pénitentiaires. J'ai ici un gobelet en plastique biosourcé distribué dans les bureaux de l'Assemblée nationale. S'il n'est pas collecté et trié, il devra disparaître. Il s'agit d'un « éco-cup » commémorant le centenaire de la mort de Jean Jaurès. Ce produit est vendu un euro puis lavé, trié et recyclé par la filière de production qui est une entreprise d'insertion proposant ce projet à la ville de Berlin, qui est prête à conventionner avec elle, et projetant également de travailler avec le Canada. Ce produit, me dit-on, ne devrait pas disparaître.

**Mme la présidente.** Vous devez néanmoins le faire disparaître, cher collègue, car le règlement proscribit l'exhibition de produits dans l'hémicycle. Poursuivez donc, sans gobelet.

**M. Serge Janquin.** Pardonnez-moi, madame la présidente, mais il me fallait être un peu concret afin de montrer la difficulté du sujet ! Manifestement, les fabricants de ces produits proposent une solution consistant à trier à la source et collecter en vue de recycler et bénéficient de l'amen-

dement adopté par le Sénat auquel mon amendement, qui était un amendement de repli en première lecture, propose de se conformer. Cela me semble relever de la sagesse en raison des 650 travailleurs dont l'emploi est directement menacé. Je n'oppose pas les ringards conservateurs aux gens éclairés marchant sur le dos des travailleurs en difficulté, mais la simple sagesse commande de prévoir une transition, ce qui est bien l'objectif de notre projet de loi.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Avis défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. François-Michel Lambert.

**M. François-Michel Lambert.** En réponse aux affirmations fausses de notre collègue Bertrand Pancher, je rappelle que le gobelet qui vient d'être montré, distribué à l'Assemblée nationale, est biocompostable. Il existe en effet des systèmes de consigne. Par ailleurs, de nombreuses solutions techniques sont mises en œuvre dans plusieurs établissements hospitaliers, parfois même psychiatriques. L'un des amendements précédents, que l'on peut rapprocher de ceux dont nous débattons, portait sur les biodéchets. Certains hôpitaux utilisent de la vaisselle compostable et ramassent tous les déchets organiques, y compris la vaisselle, afin d'en faire du compost par TMB ou par tri direct. Cela existe.

Il s'agit de produits français en usage dans des hôpitaux français et nous ne serions pas capables, à l'Assemblée nationale, de faire en sorte que la France bascule avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en matière de produits à base de pétrole ? Nous ferions mieux d'utiliser le pétrole pour des usages bien plus valorisants et non pour produire des objets dont la durée de vie parfois n'excède pas la seconde, ce qui est tout de même aberrant. Je salue les avis de Mme la rapporteure et de Mme la ministre qui ont très clairement rejeté les amendements.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Cécile Duflot.

**Mme Cécile Duflot.** J'illustrerai ce que j'ai dit tout à l'heure à propos de l'exemplarité lors de la discussion générale au cours de laquelle chacun intervient et personne n'écoute. Grâce à notre collègue François-Michel Lambert, dont chacun connaît le travail au sujet de l'économie circulaire, je me suis intéressée à la question de la vaisselle jetable. J'avoue ici humblement ne pas l'avoir fait avant le débat qui a eu lieu ici à l'Assemblée. Mais votre argumentaire, monsieur Pancher, servi uniquement par les producteurs de couverts en plastique, est très triste à entendre alors même que je suis souvent d'accord avec vous ! En effet, il est faux !

On produit aujourd'hui de la vaisselle jetable et compostable en bambou et en pulpe de canne à sucre, ce qui offre d'ailleurs un débouché à cette production agricole de nos outremer. On fait des couverts en peuplier, ce bois qui n'est plus exploité dans les régions du nord de la France. On sait faire autrement ! On sait évidemment conserver la chaleur et j'invite ceux qui prennent le train à observer les couverts avec lesquels ils mangent dans le TGV. Tout cela est donc déjà possible. Les emplois doivent évoluer. Nous sommes ici au cœur de la transition écologique et aussi, si je puis me permettre sans être outrageusement désagréable, de l'influence des lobbies sur notre débat parlementaire. On peut changer et faire évoluer les productions et la manière

de produire les plastiques. Il existe en France des entreprises travaillant notamment sur des bioplastiques très prometteurs à base d'algues.

La recherche doit progresser, ce qui suppose d'envoyer des signaux. Nous en avons parlé tout à l'heure à propos du prix du carbone et de l'évolution vers l'absence de consommation inutile de ressources non-renouvelables. À l'Assemblée nationale, nous devons, en tant que parlementaires, envoyer des signaux. Le débat sur la vaisselle jetable n'a rien d'anecdotique. Une partie de la vaisselle jetable est même jetée sans être utilisée. Elle provient pour l'essentiel du pétrole dont chacun connaît la richesse et la difficulté ainsi que les limites de sa production et ses conséquences sur les émissions de gaz à effet de serre. On ne peut pas prétendre oeuvrer à la transition écologique sans avoir la cohérence de prendre des mesures susceptibles de réorienter la société. Les solutions techniques existent, il est erroné et inexact d'affirmer le contraire. Il suffit de vouloir ! Il y a là une illustration de l'articulation des mesures très concrètes avec les grandes phrases sur l'avenir de l'humanité !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Martial Saddier.

**M. Martial Saddier.** J'approuve ce qu'a dit Bertrand Pancher. En modifiant le règlement de l'Assemblée, nous avons fait en sorte que nos lois soient mieux préparées. Il est donc regrettable que des décisions si importantes soient prises par voie d'amendement, sans étude d'impact ni temps suffisant pour expertiser la portée de la mesure. En outre, les entreprises concernées ne peuvent pas anticiper alors même qu'elles ne sont pas forcément opposées *a priori* aux mesures envisagées. Ma collègue Virginie DUBY-MULLER, députée de Haute-Savoie, vous a fait connaître l'exemple, madame la ministre, d'une entreprise confrontée à des délais très courts incapable de faire face, en matière de produits plus naturels et plus biologiques que ceux qu'elle utilise actuellement, avec des circuits courts d'approvisionnement. Permettez-moi de vous dire, madame Duflot, qu'en matière de canne à sucre et de peuplier, en Haute-Savoie, on est un peu courts, surtout en matière de canne à sucre !

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Avec le dérèglement climatique, ça va changer !

**M. Martial Saddier.** Certaines de nos entreprises devront pourtant suspendre leurs processus de production du jour au lendemain faute d'avoir eu le temps de se convertir ou de se préparer, ou devront interrompre un processus dans lequel elles s'étaient engagées. Nous ne sommes donc pas en désaccord sur le fond mais sur la forme et sur le calendrier, mais encore faut-il comprendre comment fonctionne une entreprise ! (*Exclamations sur les bancs du groupe écologiste.*)

**M. François-Michel Lambert.** Très mauvaise intervention !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Julien Aubert.

**M. Julien Aubert.** Ne vous énervez pas, cher collègue ! Il est vrai qu'en matière de transition énergétique, la difficulté est de savoir à quelle vitesse accomplir la transition ! Comme je l'ai dit tout à l'heure, on annonce des emplois mirifiques créés grâce à la croissance verte mais un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ! Si on détruit simultanément certains emplois bien réels, cela se verra tout de suite ! Par ailleurs, il est une chose que je ne m'explique pas, monsieur Lambert. Si j'ai bien compris le débat, vous et Mme Duflot avez attaqué avec force notre collègue Pancher en qualifiant son argumentaire d'inexact et en affirmant qu'il menace les avancées de l'Assemblée nationale. Vous critiquez donc l'amendement n° 6, n'est-ce pas ?

**M. François-Michel Lambert.** Oui !

**M. Julien Aubert.** Alors je ne comprends pas pourquoi vous avez déposé exactement le même amendement, l'amendement n° 160. Je ne comprends pas pourquoi vous critiquez notre collègue Pancher en expliquant que ce qu'il propose est faux tout en proposant exactement la même chose, à moins que vous n'ayez d'autres raisons de le faire. S'il s'agit uniquement de déclencher une grande bataille philosophique, en dernière lecture il n'est plus temps ! Si tel est le cas, on peut passer à l'étape suivante.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bertrand Pancher.

**M. Bertrand Pancher.** Faire de moi le fruit exclusif des lobbies, madame Duflot, pas vous, pas moi ! Chacun sait que 90 % des amendements dont nous débattons ici sont directement ou indirectement issus de nombreuses organisations, on pourrait en faire la traçabilité ! Je veux bien que nous débattons des lobbies mais pas ce soir et pas de cette façon ! Je veux bien admettre que je me suis trompé mais admettez également qu'un certain nombre d'amendements parlementaires souffrent d'une absence complète d'étude d'impact !

La vaisselle jetable est matière à controverse. Est-il préférable de mettre en place une filière destinée à organiser le recyclage de ce qui est recyclable ? C'est un vrai sujet. Les processus alternatifs de fabrication, organiques en particulier, sont-ils aussi adaptés à l'environnement que vous semblez le croire ? Leur dégradation étant très longue, il s'agit tout de même d'une vraie question. Ainsi, pardonnez-moi de défendre un point de vue selon lequel une étude d'impact est peut-être nécessaire. Mon amendement, tout comme les vôtres, est matière à débat. Quoi qu'il en soit, il existe une filière organisée que vous entendez faire disparaître du jour au lendemain alors que je souhaite lui laisser un peu de temps.

**Mme la présidente.** La parole est à M. François-Michel Lambert.

**M. François-Michel Lambert.** Je remercie notre collègue Julien Aubert d'avoir repéré l'amendement n° 160 qui a été retiré car il résulte d'une erreur technique de notre groupe. Il ne sera pas présenté car nous l'avons retiré dans la précipitation de cet après-midi. Tout le monde peut faire des erreurs, j'assume et prends ma responsabilité. En revanche, je suis très surpris par la teneur des trois interventions précédentes. Ces mêmes députés qui viennent de voter contre des amendements proposant la rédaction de trois rapports amendement maintenant une étude d'impact ! Soyez cohérents ! Nous le sommes car des villes entières, des régions entières, des pays entiers...

**M. Julien Aubert.** Des continents !

**M. François-Michel Lambert.** ...ont déjà supprimé la vaisselle jetable et les objets jetables à base de plastique et de pétrole non biodégradable. Voilà la réalité. Quant au TMB, j'aimerais que notre collègue Geoffroy détermine l'impact sur la performance d'un TMB des gobelets et couverts en plastique qui perturbent la capacité à récupérer les biodéchets.

**M. Guy Geoffroy.** Aucun !

**M. François-Michel Lambert.** Chacun le sait, il suffit d'aller visiter un TMB et j'en ai visité quelques-uns, sans parler de leur impact sur les mers et les campagnes à l'échelle du siècle qui n'exige aucune étude car il est bien réel, ce que constatent tous les Français !

*(Les amendements identiques n° 6 et 27 ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 47.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Il est défendu.

*(L'amendement n° 47, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 48.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Il est rédactionnel.

*(L'amendement n° 48, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 130.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il propose de supprimer, à l'alinéa 3 de l'article 19 *quinquies*, les mots « de la valorisation de déchets à des fins de travaux d'aménagement ou ». Les auteurs de cet amendement souhaitent le rétablissement du principe de l'interdiction de l'enfouissement et du dépôt de déchets à des fins de travaux d'aménagement sur les terres agricoles.

*(L'amendement n° 130, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements identiques, n° 49, 83 et 158.

La parole est à Mme Sabine Buis, rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 49.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Il propose d'insérer le mot « bureaucratique » après le mot « papier » et porte sur les économies de papier détaillées dans le texte.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Serge Bardy, pour soutenir l'amendement n° 83.

**M. Serge Bardy.** Cet amendement a déjà été présenté par mes soins, au moins dans son esprit, lors de la nouvelle lecture à l'Assemblée en mai dernier. La disposition sur laquelle il porte le premier alinéa de l'article 19 *sexies* constitue selon moi une erreur fondamentale. Il a été jugé que pour diminuer le gaspillage de papier dans les administrations la solution était de diminuer la consommation de papier. Je trouve pour ma part que cette analyse reste pour le moins partielle et que le cœur du sujet réside plutôt dans le comportement des usagers que dans l'outil à disposition. Et entre nous, quelle nécessité de cibler aussi spécifiquement le papier et uniquement le papier ? Je ne ferai pas ici la liste à la Prévert de tout ce que l'on devrait supprimer si on appliquait cette logique à tous les outils utilisés dans les administrations.

**M. Julien Aubert.** Si, allez-y !

**M. Serge Bardy.** Je ne considère pas que cette disposition de réduction de la consommation de papier soit satisfaisante. En ce sens, cet amendement vise simplement à réduire la portée de cette disposition et à limiter son application au papier bureaucratique.

J'aurais préféré, de façon à être cohérent avec le titre « économie circulaire », que l'on ajoute la notion de papier bureautique non recyclé, mais la procédure législative et la règle de l'entonnoir m'ont rattrapé.

L'amendement n° 83 vise donc à préciser le type de papier dont la réduction de consommation apparaît la plus appropriée, à savoir le papier dit bureautique. Cette mesure obéit à une logique purement économique: il apparaît notamment que le transfert des supports papier vers des supports numériques entraînera une augmentation significative des émissions de CO<sub>2</sub>.

Selon l'étude relative à l'analyse du cycle de vie effectuée par le cabinet EVEA sur le vrai coût de la dématérialisation, une facture envoyée par internet émet 242 grammes de CO<sub>2</sub>, ce qui équivaldrait à la production et à l'envoi de 15 factures papier.

Par ailleurs, cet amendement permet d'exclure les documents de communication édités par les collectivités, tel que les journaux municipaux, des objectifs de diminution de consommation de papier.

En effet, ces documents de communication sont des instruments d'information et de démocratie d'autant plus indispensables que 19 % de la population n'a pas accès à internet et donc à l'information dématérialisée.

Il serait donc dommageable pour cette partie importante de la population que les supports de communication institutionnelle soient impactés par ces objectifs de diminution. Cela serait également dommageable à l'environnement: 18 % seulement des équipements électroniques sont recyclés contre 70 % du papier.

**Mme la présidente.** La parole est à M. François-Michel Lambert, pour soutenir l'amendement identique n° 158.

**M. François-Michel Lambert.** Je vais faire beaucoup plus court. Je regrette que cet amendement ne cible que le seul papier. Pourquoi ne pas parler des cartons, du plastique, ou d'autres matières utilisées par toute collectivité dans le cadre de ses activités? Comme l'a dit mon collègue Serge Bardy, nous nous trouvons en plein « effet entonnoir », obligés de reprendre ce qui sort du Sénat et donc de ne traiter que de la seule bureautique.

Plutôt que de reculer, il aurait été préférable et plus conforme à la démarche de l'économie circulaire d'être proactif et de demander, au contraire, que nos collectivités intègrent, en se limitant au seul papier, un taux de papier recyclé bien plus important.

Un second amendement que nous avons manqué – mais je compte sur le Gouvernement pour, peut-être, porter le dispositif concerné auprès des collectivités – et que nous n'avons pas fait passer dans cette loi aurait entraîné les collectivités à adopter une démarche proactive de réduction du gaspillage toutes matières confondues, et non en ne ciblant que le seul papier.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement sur ces trois amendements identiques n°s 49, 83 et 158?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Sagesse.

*(Les amendements identiques n°s 49, 83, 158 sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 50.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Il s'agit d'un amendement de précision.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Favorable.

*(L'amendement n° 50 est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 51.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Madame la présidente, je laisse à Mme Le Dissez le soin de défendre cet amendement.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Viviane Le Dissez.

**Mme Viviane Le Dissez.** Cet amendement vient ramener la part destinée à la mise en œuvre de la filière à responsabilité élargie des producteurs, ou filière REP, sur les navires de plaisance, à 5 %. Je félicite d'ailleurs les sénateurs pour leur sagesse car ils ont également voté cet amendement, que nous avions à mon sens voté trop rapidement – un soir dans cet hémicycle – en portant cette même part à 10 %.

Il est vrai que le fait de ramener cette part à 5 % permet au Conservatoire du littoral de conserver les moyens qui lui sont nécessaires afin de mener à bien ses actions qui sont bien connues et reconnues sur l'ensemble de notre littoral.

J'appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait que nous n'avons pas de rapport: il est justement prévu de le supprimer. Il est toutefois important, me semble-t-il, de disposer d'éléments plus précis s'agissant des navires en fin de vie qui seraient à détruire.

D'ores et déjà 200 navires en fin de vie ont été traités. Pour autant, on ne connaît pas aujourd'hui, dans nos ports, le nombre exact de navires à traiter, et donc les besoins, les moyens, et les montants qui seront nécessaires à l'organisme chargé de leur traitement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Favorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Alain Leboeuf.

**M. Alain Leboeuf.** Madame la ministre, je veux vraiment appeler votre attention sur cet amendement. Nous avons beaucoup travaillé sur l'idée du recyclage des bateaux: je rappelle qu'il s'agissait également d'un nouvel article introduit par nos collègues sénateurs, qui visait à instaurer une éco-participation.

Au départ, les choses ont été compliquées. Des amendements de suppression ont été déposés. Depuis, tout le monde est revenu à la sagesse. Nous avons pu trouver une solution en pleine concertation: monsieur le président Brottes, ainsi que Mme la rapporteure Sabine Buis, je vous remercie d'avoir reçu l'un et l'autre les professionnels afin d'essayer de convaincre l'ensemble du secteur.

Nous avons un texte qui était un parfait compromis. J'entends Mme la présidente du Conservatoire du littoral sur la question des 10 % ou des 5 %, et je comprends son inquiétude. Cependant, il me semble, madame la ministre, que si vous faisiez une déclaration ici – que le compte rendu de notre séance pourrait, en quelque sorte, confirmer – cela serait sans doute de nature à rassurer tout le monde.

Madame la ministre, j'appelle votre attention sur le fait que cet amendement peut provoquer ce que vous ne souhaitez pas. Je m'explique: nos collègues, qui ont voulu parfaire le texte, en ne modifiant simplement que les 10 % ou les 5 %, ont commis une erreur majeure en expliquant que le montant et l'organisme affectataire seront fixés annuellement.

En acceptant un amendement comme celui-là, rédigé par nos collègues sénateurs, nous mettons en difficulté, madame la ministre, la filière. Car imaginer une filière qui peut être rediscutée chaque année est le meilleur moyen pour qu'au bout du compte une telle filière ne voit jamais le jour. J'invite donc vraiment à la sagesse.

Madame la rapporteure, vous avez dit tout à l'heure que nous avons bien travaillé. La sagesse serait à mon sens de rester sur le texte initial.

*(L'amendement n° 51 est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 16 et 52.

La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 16.

**M. Martial Saddier.** Cet amendement de mon collègue Lionel Tardy vise à proposer la suppression d'un rapport. J'ai vu que, cette fois, Mme la rapporteure avait déposé le même amendement : nous allons peut-être, enfin, nous rejoindre.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 52.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement sur ces deux amendements ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Favorable.

*(Les amendements identiques n° 16 et 52 sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 17.

**M. Martial Saddier.** Cet amendement, également de mon collègue Lionel Tardy, vise, de même, à supprimer un rapport.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Même avis.

*(L'amendement n° 17 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 53.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Cet amendement vise à supprimer l'article 21 *bis* qui complète le dispositif car ce dernier n'est plus adapté à la rédaction issue de la nouvelle loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Favorable.

*(L'amendement n° 53 est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements identiques, n° 148, 18 et 163.

La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement n° 148.

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 18.

**M. Martial Saddier.** Deux mots sur cet amendement déposé par mon collègue Lionel Tardy, car il s'agit d'un point important : l'obsolescence programmée. Nous avons eu de grands débats avec la Gouvernemenent, tout autant qu'avec la majorité, sur la question de savoir s'il fallait inscrire ou non dans la loi une définition. Si *in fine* elle devait l'être, autant qu'elle soit précise.

Nous pensons que les travaux de la navette, et notamment la dernière définition adoptée par le Sénat, est plus précise sur la finalité visée. Je la rappelle : une pratique qui consisterait à prévoir une durée de vie réduite d'un produit par l'introduction de dispositifs internes visant à entraîner la fin de vie prématurée de l'appareil après un certain nombre d'utilisations.

Elle est également plus précise s'agissant des pratiques visées, puisqu'elle fait référence à la durée de vie ainsi qu'à l'augmentation du taux de remplacement. Selon mon collègue Lionel Tardy et moi-même, il convient donc, à notre sens, d'adopter cette définition qui est une définition de compromis.

**Mme la présidente.** La parole est à M. François-Michel Lambert, pour soutenir l'amendement n° 163.

**M. François-Michel Lambert.** Il est retiré.

*(L'amendement n° 163 est retiré.)*

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements identiques n° 148 et 18 ?

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Favorable.

*(Les amendements identiques n° 148 et 18 sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement n° 149.

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Favorable.

*(L'amendement n° 149 est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 54.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Favorable.

*(L'amendement n° 54 est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sabine Buis, rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 55.

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Il est également défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Favorable.

*(L'amendement n° 55 est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Guillaume Garot, pour soutenir l'amendement n° 64.

**M. Guillaume Garot.** Ces amendements concernent le gaspillage alimentaire. Nous avons ici même, en deuxième lecture, au mois de juin, voté des dispositions majeures

contre ce gaspillage, enrichissant ainsi le texte initial présenté par la ministre, que je veux très sincèrement et publiquement remercier.

Avec ces amendements, notre pays s'est doté de la législation visant à lutter contre le gaspillage alimentaire sans doute la plus volontariste et la plus avancée en Europe, et sans doute dans le monde.

Elle comprend l'établissement d'une hiérarchie d'actions contre le gaspillage, mais aussi la reconnaissance de la dimension essentielle de l'éducation d'une part et de la mobilisation locale des acteurs afin d'être toujours plus efficace contre le gaspillage d'autre part. Elle intègre la nécessité de généraliser le don des invendus alimentaires, selon un principe très simple, que je rappelle : donner plutôt que jeter.

Il s'agit d'avancées majeures, même s'il reste beaucoup à faire : ce sera le sens de l'action du Gouvernement, puisque je rappelle que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, est désormais chargée, de par la loi, de piloter l'action quotidienne contre le gaspillage alimentaire.

Néanmoins, le Sénat a adopté des amendements tout à fait utiles, que nous devons reprendre à notre compte. En premier lieu, à l'article 22 *undecies*, l'amendement rédactionnel n° 64, à la seconde phrase de l'alinéa 14, vise à préciser la portée de ce même alinéa.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Favorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Favorable.

*(L'amendement n° 64 est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 65 et 131.

La parole est à M. Guillaume Garot, pour soutenir l'amendement n° 65.

**M. Guillaume Garot.** L'amendement, qui concerne cette fois l'alinéa 19 du même article, a trait à l'obligation, pour une grande surface, de conventionner avec une ou plusieurs associations de solidarité, toujours au titre du principe donner plutôt que jeter.

Cette obligation ne doit pas être limitée aux seuls magasins ouverts avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016, ou ne dépassant pas les seuils visés par la loi avant cette date. Il s'agit d'un amendement de cohérence qui permettra aux magasins créés après le 1<sup>er</sup> juillet 2016 ou qui atteindraient les seuils établis de 400 mètres carrés après cette date, de disposer d'un délai d'un an pour se conformer à cette obligation.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 131.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements identiques ?

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Favorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Favorable.

*(Les amendements identiques n° 65 et 131 sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Guillaume Garot, pour soutenir l'amendement n° 66.

**M. Guillaume Garot.** Il s'agit, pour ce qui me concerne, du dernier amendement. C'est un amendement de cohérence avec l'alinéa 15 de l'article 22 *undecies* du présent projet de loi.

Il s'agit de transférer la responsabilité au titre du code civil des distributeurs vers leurs fournisseurs. Il est bien rappelé et précisé que c'est l'opérateur qui donne qui doit rester responsable, au regard de la sécurité sanitaire notamment, même si le produit a été fabriqué par cet opérateur à la demande et pour le compte d'un distributeur.

Vous aurez tous compris qu'il s'agit des produits dits en marque de distributeur, ou MDD, qui sont visés par cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Favorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Favorable.

*(L'amendement n° 66 est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 150 et 132.

La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement n° 150.

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Il s'agit, là aussi, d'adopter un amendement voté par le Sénat qui interdit la destruction des invendus alimentaires en prévoyant des sanctions.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 132.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

**Mme Sabine Buis, rapporteure.** Favorable.

*(Les amendements identiques n° 150 et 132 sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Ericka Bareigts, pour soutenir l'amendement n° 84.

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** C'est un amendement de coordination.

*(L'amendement n° 84, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° 85, madame Bareigts ?

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** Amendement de coordination.

*(L'amendement n° 85, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° 86 ?

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** C'est un amendement rédactionnel.

*(L'amendement n° 86, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° 87 ?

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** Coordination.

*(L'amendement n° 87, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° 88 ?

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** Rédactionnel.

*(L'amendement n° 88, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° 89 ?

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** C'est un amendement de clarification.

*(L'amendement n° 89, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements identiques, n°s 70, 107 et 139.

La parole est à M. Christophe Bouillon, pour soutenir l'amendement n° 70.

**M. Christophe Bouillon.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 107.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Brottes, pour soutenir l'amendement n° 139.

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Il est défendu.

*(Les amendements identiques n°s 70, 107 et 139, acceptés par la commission et le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 90 et 119.

La parole est à Mme Ericka Bareigts, pour soutenir l'amendement n° 90.

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 119.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il est défendu.

*(Les amendements identiques n°s 90 et 119, acceptés par le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Ericka Bareigts, pour soutenir l'amendement n° 91.

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** C'est un amendement rédactionnel.

*(L'amendement n° 91, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 133 et 152.

La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 133.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Ericka Bareigts, pour soutenir l'amendement n° 152.

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** Il est défendu.

*(Les amendements identiques n°s 133 et 152, acceptés par le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Ericka Bareigts, pour soutenir l'amendement n° 92.

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** Il est défendu.

*(L'amendement n° 92, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 93 et 101.

La parole est à Mme Ericka Bareigts, pour soutenir l'amendement n° 93.

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 101.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Il est défendu.

*(Les amendements identiques n°s 93 et 101, acceptés par le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Ericka Bareigts, pour soutenir l'amendement n° 153.

**Mme Ericka Bareigts, rapporteure.** Il est défendu.

*(L'amendement n° 153, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 102.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Il est défendu.

*(L'amendement n° 102, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Brottes, pour soutenir l'amendement n° 35.

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Il est défendu.

*(L'amendement n° 35, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 103 et 140.

La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 103.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** C'est un amendement important, qui va permettre de rassurer à la fois ceux qui s'inquiètent de l'impact des éoliennes et ceux qui en font la promotion. Il clarifie la formulation qui avait été adoptée au Sénat sur la distance de 500 mètres. Ce sera bien un minimum et elle sera appréciée au regard de l'étude d'impact, sans les problèmes juridiques que posait la rédaction précédente.

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Brottes, pour soutenir l'amendement n° 140.

**M. François Brottes**, président de la commission spéciale. Il est défendu.

*(Les amendements identiques n° 103 et 140, acceptés par la commission et le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente**. La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 104.

**M. Denis Baupin**, rapporteur. Il est défendu.

*(L'amendement n° 104, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente**. La parole est à Mme Frédérique Massat, pour soutenir l'amendement n° 67.

**Mme Frédérique Massat**. Cet amendement permet de lever toute ambiguïté.

*(L'amendement n° 67, accepté par la commission et le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente**. La parole est à M. François Brottes, pour soutenir l'amendement n° 141.

**M. François Brottes**, président de la commission spéciale. C'est un amendement de simplification.

*(L'amendement n° 141, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente**. L'amendement n° 146, monsieur Brottes ?

**M. François Brottes**, président de la commission spéciale. C'est un amendement de cohérence avec le précédent.

*(L'amendement n° 146, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente**. L'amendement n° 142 ?

**M. François Brottes**, président de la commission spéciale. C'est de la cohérence par rapport à une disposition que nous avons votée notamment pour l'écogénération par le gaz. Nous faisons de même pour d'autres énergies. Nous en avons oublié, c'est bien que le Sénat y ait pensé.

*(L'amendement n° 142, accepté par la commission et le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente**. Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 19 et 126.

La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 19.

**M. Martial Saddier**. C'est un amendement extrêmement important que je défends avec Lionel Tardy.

Dans un souci de transparence, cet amendement propose que le rapport remis par la commission de régulation de l'énergie, la CRE, sur le régime de versement aux fournisseurs effacés soit public.

**Mme la présidente**. La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 126.

**M. Jean-Pierre Maggi**. Il est défendu.

*(Les amendements identiques n° 19 et 126, acceptés par la commission et le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente**. La parole est à Mme Ericka Bareigts, pour soutenir l'amendement n° 40.

**Mme Ericka Bareigts**, rapporteure. C'est un amendement rédactionnel.

*(L'amendement n° 40, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente**. L'amendement n° 41, madame Bareigts ?

**Mme Ericka Bareigts**, rapporteure. Rédactionnel.

*(L'amendement n° 41, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente**. L'amendement n° 42 ?

**Mme Ericka Bareigts**, rapporteure. C'est un amendement de coordination.

*(L'amendement n° 42, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente**. La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 20.

**M. Martial Saddier**. Je présente encore cet amendement avec mon collègue et complice Lionel Tardy.

L'alinéa 4 de l'article 47 modifie le cadre de réalisation des contrôles de la CRE sur les informations transmises par les acteurs du marché en permettant de faire supporter les frais de ces contrôles aux entreprises concernées.

Afin d'éviter tout dérapage, notamment l'imprévisibilité, le retrait ou le caractère non proportionnel, il faut au moins que des limites soient fixées à cette prise en charge. Cette disposition doit donc être précisée dans un décret en proportionnant les moyens que la CRE peut mettre en œuvre tant à l'objectif de contrôle concerné qu'à la taille de l'entreprise concernée. On peut imaginer un ratio à ne pas dépasser par rapport au chiffre d'affaires. Là encore, il s'agit de ne pas surcharger, de ne pas complexifier l'environnement des entreprises.

*(L'amendement n° 20, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente**. L'amendement n° 21, monsieur Saddier ?

**M. Martial Saddier**. Comme l'a indiqué le rapporteur au Sénat, cet amendement, que je présente encore avec Lionel Tardy, poursuit deux objectifs : distinguer clairement la prise en compte des risques financiers liés au changement climatique, d'un côté, et les mesures prises pour mettre en œuvre une stratégie bas-carbone de l'autre, certaines sociétés pouvant mettre en place une stratégie bas-carbone indépendamment de risques financiers identifiés, et, modification rédactionnelle, remplacer le terme d'entreprise par celui de société tel qu'il est retenu dans le code de commerce. Le Gouvernement s'y était montré favorable au Sénat.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Denis Baupin**, rapporteur. Défavorable, notamment parce qu'il s'agit non pas seulement de remplacer entreprise par société mais, surtout, de supprimer la mention de la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

*(L'amendement n° 21, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente**. La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 22.

**M. Martial Saddier.** Je le présente toujours avec M. Tardy.

Selon l'article 48, le rapport du conseil d'administration rend compte également des risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures que prend la société pour mettre en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité.

Le niveau d'analyse des risques varie selon la taille de la société et l'impact de ses activités sur le changement climatique. Il serait logique que ces précisions, taille et impact, soient renvoyées à un décret pour que cela soit adapté au mieux à la réalité du terrain.

*(L'amendement n° 22, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 134.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il est défendu.

*(L'amendement n° 134, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Brottes, pour soutenir l'amendement n° 154.

**M. François Brottes,** *président de la commission spéciale.* N'y voyez aucune malice, monsieur le rapporteur. Des travaux étant encore en cours, la référence proposée n'est pas pertinente.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Denis Baupin,** *rapporteur.* J'étais plutôt sceptique en voyant cet amendement mais, comme il s'agit de simplifier les choses pour le rapport que devra nous remettre le Gouvernement sur un certain nombre de risques financiers sur ces éléments d'amélioration du *reporting* des entreprises, notamment des banques en l'occurrence, si le Gouvernement, madame la ministre, s'engage à ce que ces risques soient pris en compte dans ce rapport, j'y serai favorable.

*(L'amendement n° 154, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 72.

**M. Denis Baupin,** *rapporteur.* C'est un amendement de coordination.

*(L'amendement n° 72, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 69.

**M. Denis Baupin,** *rapporteur.* Cet amendement tend à fixer une échéance pour la mise en place de la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse.

*(L'amendement n° 69, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Brottes, pour soutenir l'amendement n° 143.

**M. François Brottes,** *président de la commission spéciale.* Le délai s'est considérablement resserré puisque le débat s'est un peu prolongé. Nous sommes à la fin du mois de juillet, le texte sera promulgué pour le mois de septembre et la ministre s'est engagée à produire la quasi-totalité des décrets du texte. Par ailleurs, le Gouvernement prépare la COP21. L'agenda

est donc très chargé, surtout pour les services de l'État, d'ici à la fin de décembre. Par conséquent, mieux vaut prévoir que la programmation pluriannuelle de l'énergie doive être élaborée plutôt dans les six premiers mois de l'année prochaine que d'ici au 31 décembre de cette année.

C'est un amendement qui a judicieusement été voté au Sénat et que je propose de reprendre pour desserrer un peu l'étau. Comme je le dis parfois, à l'impossible nul n'est tenu. Quand on veut bien faire les choses, compte tenu de l'ensemble des enjeux que je viens d'évoquer, il faut les hiérarchiser.

Cela ne veut pas dire que les travaux de réflexion sur la programmation pluriannuelle sont arrêtés. Les comités se mettent en place, les services travaillent, mais il faut se donner un petit peu d'air vu les autres obligations que doit assumer le Gouvernement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Denis Baupin,** *rapporteur.* Favorable, même si j'ai pour ma part émis quelques inquiétudes. Certes, l'exercice est difficile et il suffit d'ajouter un certain nombre de délais pour se rendre compte que c'est difficilement tenable, mais une fois qu'on aura supprimé le délai, on ne peut imaginer à quel horizon sortira la programmation pluriannuelle.

C'est évidemment un texte fondamental d'application de la loi. C'est la raison pour laquelle je l'ai évoqué dans la discussion générale. Pourriez-vous nous rassurer, madame la ministre, en nous disant que cette programmation pluriannuelle pourrait être publiée par exemple au premier trimestre 2016, ce qui nous permettrait d'avoir une visibilité sur l'horizon souhaité par le Gouvernement ? Il y a toujours évidemment le temps des consultations, ce qui prend un peu de temps, mais nous aimerions savoir si cette PPE sortira assez rapidement, notamment tous les acteurs économiques qui en ont besoin.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal,** *ministre.* Monsieur le rapporteur, vous savez que la PPE est déjà engagée, puisque j'ai moi-même lancé les travaux de préfiguration et de mise en place de la commission concernée le 9 mars dernier. Tenir les échéances pour le 31 décembre n'était pas réaliste. J'ai eu l'occasion de redire hier, devant le Conseil national de la transition écologique, au sein duquel vous siégez, l'engagement du Gouvernement pour finaliser très rapidement la PPE.

À ce propos, je voudrais apporter une précision : j'ai émis un avis défavorable sur l'amendement n° 69, alors que je souhaitais suggérer son retrait. Vous proposiez en effet de fixer une échéance pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse d'ici à 2017, alors que le Gouvernement a l'intention de la rendre publique mi-2016, soit d'aller plus vite que ce que vous proposiez.

Cela prouve que nous accélérons le mouvement. Bien évidemment, nous avons besoin de donner de la visibilité aux industriels. La PPE doit être publiée le plus rapidement possible, après, bien sûr, toutes les étapes de consultations nécessaires, pour que les entreprises sachent exactement comment s'engager, à quel rythme et pour quelle productivité.

**Mme la présidente.** L'avis du Gouvernement est donc favorable, madame la ministre ?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Absolument, madame la présidente!

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Cécile Duflot.

**Mme Cécile Duflot.** J'ai une question très simple à poser à Mme la ministre. Pourquoi l'amendement du Gouvernement, présenté au Sénat et proposé à nouveau par M. Brottes aujourd'hui, ne repousse-t-il pas le délai, ce que nous pouvons entendre, mais remplace-t-il le terme « approuvé » par « débattu »? Une telle mention ne permet pas de fixer dans la loi de terme pour adopter la première PPE, prévue pour 2018, ce qui ne va pas sans susciter d'inquiétudes. Pourquoi ne pas avoir simplement repoussé le délai?

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Ségolène Royal, ministre.** La réponse est très simple. C'est parce que le Gouvernement souhaite aller le plus rapidement possible. Un délai est très arbitraire: c'est toujours ou trop ou pas assez tard. Les commissions sont en train de travailler et leur rapport sera rendu public le plus tôt possible.

*(L'amendement n° 143 est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 125.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** C'est un amendement de coordination.

*(L'amendement n° 125, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 114 et 124.

La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 114.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 124.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Il est défendu, et la commission y est favorable.

*(Les amendements identiques n°s 114 et 124, acceptés par le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements identiques, n°s 73, 105 et 115.

La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 73.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Cécile Duflot, pour soutenir l'amendement n° 105.

**Mme Cécile Duflot.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 115.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il est défendu.

*(Les amendements identiques n°s 73, 105 et 115, acceptés par la commission et le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 71.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** C'est un amendement de correction.

*(L'amendement n° 71, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 23 et 116.

La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 23.

**M. Martial Saddier.** C'est un amendement rédactionnel. Comme il s'agit du dernier, cela ne surprendra personne si je précise qu'il a été co-élaboré avec Lionel Tardy. *(Sourires.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 116.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Il est défendu.

*(Les amendements identiques n°s 23 et 116, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 8 et 45.

La parole est à M. Jean-Paul Tuaiva, pour soutenir l'amendement n° 8.

**M. Jean-Paul Tuaiva.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 45.

**M. Martial Saddier.** Il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission?

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Il est défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Défavorable également.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Julien Aubert.

**M. Julien Aubert.** Nous ne pouvons pas laisser passer de cette façon un amendement extrêmement important!

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Vous ne les défendez pas!

**M. Julien Aubert.** Tout obnubilé par les yeux de M. Tardy, vous avez oublié l'amendement de M. Sordi! *(Sourires.)* Ce débat en vaut la peine. En effet, nous avons été pris par le temps lors des dernières lectures, mais comme nous en avons un peu plus aujourd'hui, n'est-ce pas, monsieur Brottes...

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Vous êtes taquin, monsieur Aubert!

**M. Julien Aubert.** ...c'est le moment de se demander pourquoi nous n'allons pas vers la solution du Sénat, consistant à desserrer la situation. Il ne s'agit que de 1,2 % de la capacité nucléaire, mais cela résoudrait le problème de la centrale de Fessenheim – vous comprendrez que M. Sordi soit très sensible à l'avenir de cette centrale qui a fait l'objet de toutes les certifications nécessaires auprès de l'ASN – et permettrait d'avoir un peu de marge de manœuvre.

Nous savons que l'EPR de Flamanville va entrer en activité. Nous vous proposons d'autoriser ce plafond, sans pour autant tuer, de manière arbitraire, une centrale qui fonctionne déjà. Vous avez longtemps parlé de pragmatisme. Je crois que c'est cela le pragmatisme, à moins de considérer qu'en réalité tout l'objet de cette loi est d'arriver à tuer au moins une centrale nucléaire, pour dire que les écologistes ont obtenu le scalp d'une centrale...

**M. Jean-Luc Laurent.** Mais non !

**M. Julien Aubert.** ...qui ne demandait pas grand-chose et qui fonctionnait très bien.

Si c'est cela, il faut garder le seuil de 63,2 gigawatts, mais, madame le ministre, je pense que celui de 64,85 permettrait d'éviter des problèmes. C'est un service que nous vous rendons, monsieur Baupin ! Imaginez qu'en 2017 cette loi ne soit pas complètement entrée en vigueur et que l'EPR de Flamanville soit ouvert, nous serions obligés de voter à nouveau une loi sur la transition énergétique pour supprimer cette mention. Or, vous comprenez bien que si nous devons rouvrir le débat, nous en profiterons peut-être pour revenir sur certaines dispositions. Un mauvais compromis vaut parfois mieux qu'un accord trop intégral.

*(Les amendements identiques n° 8 et 45 ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Brottes, président de la commission spéciale, pour soutenir l'amendement n° 144.

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Cet amendement vise à clarifier le rôle de l'Autorité de sûreté nucléaire, dont j'ai contribué, avec Jean-Yves Le Déaut, à définir la responsabilité. Nous sommes tous convaincus qu'elle doit s'intéresser à tout ce qui touche au nucléaire, dans toute la filière et toutes ses composantes, de la conception jusqu'aux déchets. Par contre, elle n'a pas vocation à se substituer à la Cour des comptes et à contrôler l'ensemble des comptes des opérateurs de l'énergie, qu'ils soient publics ou privés, puisqu'ils ne font pas que du nucléaire.

Cette clarification est nécessaire. Elle ne vient en aucun cas diminuer le rôle de l'Autorité de sûreté nucléaire en matière de sûreté et de sécurité du nucléaire, mais elle permet de ne pas la transformer en Cour des comptes annexe, si je puis dire. J'espère que j'ai été clair, monsieur le rapporteur !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Il est favorable. Il est vrai que l'Autorité de sûreté nucléaire n'est pas forcément le bon outil. Nous avons eu un débat ce matin en commission, que nous avons déjà eu au cours de l'examen de cette loi, ainsi que lors de la commission d'enquête sur les coûts du nucléaire, lié au fait qu'il existe aujourd'hui de fortes incertitudes sur la compatibilité entre les décisions que sera amenée à prendre l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment sur la prolongation des réacteurs, et les équations économiques qui pourraient en découler.

Il y a besoin d'avoir un lieu, qui n'est sans doute pas celui prévu par ce texte, dans lequel nous soyons capables d'agréger pour anticiper ce qui arrivera à la fin de cette décennie, soit au moment où l'Autorité de sûreté nucléaire fera connaître son référentiel en matière de prolongation des réacteurs et la capacité ou non de l'entreprise EDF à faire des travaux supplémentaires et à pouvoir répondre à l'éventuelle fermeture de tel ou tel réacteur pour des raisons de sûreté. Nous avons besoin d'anticiper cela et d'envisager un plan B. L'absence de lieu où confronter ces différentes analyses pose une vraie question. C'est l'une des étapes importantes de la suite de la mise en œuvre de la loi.

*(L'amendement n° 144, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 117.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Défendu.

*(L'amendement n° 117, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 120 et 121.

La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 120.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Défendu.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 121.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Il est défendu. La commission est favorable à cet amendement.

*(Les amendements identiques n°s 120 et 121, acceptés par le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. François Brottes, président de la commission spéciale, pour soutenir l'amendement n° 156.

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** C'est un amendement qui vise à supprimer une précision inutile.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Denis Baupin, rapporteur.** Cet amendement n'a pas été examiné par la commission. Personnellement, je n'y suis pas complètement favorable, parce qu'il pourrait diminuer notre vigilance à l'égard de l'ensemble des polluants. Je m'en remettraï donc à la sagesse de l'Assemblée.

*(L'amendement n° 156, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 122.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** C'est un amendement de coordination avec la loi NOTRE.

*(L'amendement n° 122, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 123.

**M. Denis Baupin, rapporteur.** C'est un amendement de précision juridique.

*(L'amendement n° 123, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements identiques, n°s 109, 118 et 145.

La parole est à M. Denis Baupin, pour soutenir l'amendement n° 109.

La parole est à M. François Brottes, président de la commission spéciale, pour soutenir l'amendement n° 145.

**M. François Brottes, président de la commission spéciale.** Le débat auquel a trait cet amendement est fait de plusieurs épisodes. Il s'agit de la question des coupures d'eau qui ont été interdites par le Conseil constitutionnel, au motif que l'on ne se fait pas justice soi-même. J'avais proposé, avant que le Conseil constitutionnel ne statue dans une question prioritaire de constitutionnalité, de moduler la sanction pour ceux

qui seraient de mauvaise foi. Le Sénat, avec le soutien du Gouvernement, a considéré qu'il ne fallait pas apporter une telle précision.

Il me semble désormais que, puisque la décision du Conseil constitutionnel a permis de stabiliser le texte, toute complication risquerait d'entraîner une nouvelle saisine et de déstabiliser de nouveau le dispositif. J'assume donc de retirer la proposition que j'avais faite à l'occasion de la nouvelle lecture.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi, pour soutenir l'amendement n° 118.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Défendu.

**M. Denis Baupin,** *rapporteur.* Il est défendu. La commission a émis un avis favorable à cet amendement que je laisse à M. Brottes le soin de préciser.

*(Les amendements identiques n°s 109, 145 et 118, acceptés par le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Ericka Bareigts, rapporteure, pour soutenir l'amendement n° 68.

**Mme Ericka Bareigts,** *rapporteure.* Cet amendement vise à rétablir les dispositions étendant le bénéfice des tarifs réglementés de vente d'électricité à Wallis-et-Futuna.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Ségolène Royal,** *ministre.* Favorable.

*(L'amendement n° 68 est adopté.)*

#### VOTE SUR L'ENSEMBLE

**Mme la présidente.** N'ayant pas de demande d'explications de vote, je mets aux voix le projet de loi, dans le texte voté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifié par les amendements qui viennent d'être adoptés.

*(Le projet de loi est adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. le président de la commission spéciale.

**M. François Brottes,** *président de la commission spéciale.* En tant que président de la commission spéciale, je voudrais dire ma satisfaction devant cette large adoption du texte, devant la qualité des débats que nous avons eus, la disponibilité de Mme la ministre et la force avec laquelle elle a porté ce texte depuis le début, ainsi que la passion que beaucoup d'entre nous ont mise à défendre ce foisonnement de sujets qui ont chacun leur utilité.

Je veux également remercier l'ensemble des rapporteurs, les différents responsables des groupes politiques, nos collaborateurs, et tous ceux qui, à l'Assemblée, ont permis de faire en sorte que nous aboutissions, après un parcours qui a pu paraître long, mais qui aura été efficace, je n'en doute pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Ségolène Royal,** *ministre.* À mon tour de tous vous remercier, sur tous les bancs. Je remercie ceux qui viennent de voter le texte, mais aussi ceux qui ont contribué à son élaboration, puisque beaucoup d'amendements, y compris de l'opposition, ont été adoptés dans un esprit de détachement des clivages politiques, pour équiper notre pays de la meilleure loi sur la transition énergétique, pour la croissance verte et pour le climat, avec des actions concrètes d'accompagnement. Je sais que vous allez vous en saisir sur vos territoires, de façon opérationnelle.

Comme je m'y suis engagée, les textes d'application de cette œuvre législative, qui nous a permis de nous rencontrer pendant de longues heures, viendront très rapidement. Le débat a été agréable, constructif et passionnant. Si j'en crois un récent sondage, plus de 68 % des Français ont entendu parler de la transition énergétique, ce qui est considérable.

Au début, c'était une majorité inverse : 70 % des Français ne savaient pas ce qu'était la transition énergétique, n'en avaient jamais entendu parler. Les échos entendus à l'extérieur de cet hémicycle et le travail que vous faites concrètement dans vos circonscriptions ont permis aux citoyens, aux territoires et aux entreprises de se saisir de ces nouveaux outils qui vont permettre, j'en suis sûre, de créer des activités, des emplois et d'améliorer la vie quotidienne et la santé de nos concitoyens. Je vous remercie beaucoup pour ces excellents travaux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

**Mme la présidente.** Je vous remercie tous à mon tour, plus particulièrement, et chaleureusement, le président de la commission des affaires économiques.

3

#### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**Mme la présidente.** Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Lecture définitive du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014 ;

Suite du projet de loi relatif au droit des étrangers en France.

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt heures quinze.)*

*La Directrice du service du compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale*

CATHERINE JOLY

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015**

25<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**2<sup>e</sup> séance du mercredi 22 juillet 2015**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. MARC LE FUR

### 1. Règlement du budget et approbation des comptes 2014 (p. 7091)

#### PRÉSENTATION (p. 7091)

M. Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget

Mme Valérie Rabault, rapporteure générale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 7092)

M. Jean-Paul Tuaiva

M. Éric Alauzet

M. Jean-Pierre Maggi

M. Patrice Carvalho

Mme Véronique Louwagie

M. Jean Launay

#### VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 7099)

### 2. Droit des étrangers (p. 7099)

#### DISCUSSION DES ARTICLES (*suite*) (p. 7099)

##### Article 12 (p. 7099)

Amendements n<sup>os</sup> 138, 90

M. Erwann Binet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur

##### Article 13 (p. 7099)

Amendements n<sup>os</sup> 10, 91, 11, 323

Amendements n<sup>os</sup> 324, 325, 326 et 327, 13 rectifié, 12, 314, 328, 394

Amendements n<sup>os</sup> 413, 416, 329

##### Après l'article 13 (p. 7104)

Amendements n<sup>os</sup> 145, 285, 284 rectifié

Amendements n<sup>os</sup> 418, 420, 286

##### Article 13 *bis* (p. 7109)

Amendements n<sup>os</sup> 355, 330, 45

Amendements n<sup>os</sup> 414, 419

##### Article 13 *ter* (p. 7110)

Amendements n<sup>os</sup> 92, 139, 109 rectifié, 332 rectifié

##### Article 13 *quater* (p. 7110)

Amendement n<sup>o</sup> 140

Amendements n<sup>os</sup> 352 rectifié, 427 (sous-amendement), 333

##### Article 13 *quinquies* (p. 7115)

Amendement n<sup>o</sup> 354

##### Après l'article 13 *quinquies* (p. 7115)

Amendements n<sup>os</sup> 134, 178

Amendement n<sup>o</sup> 95

M. Jean-Jacques Urvoas, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

### 3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 7119)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. MARC LE FUR

### vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)*

1

## RÈGLEMENT DU BUDGET ET APPROBATION DES COMPTES 2014

### Lecture définitive

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion, en lecture définitive, du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014 (n<sup>os</sup> 3000, 3001).

### PRÉSENTATION

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du budget.

**M. Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget.** Monsieur le président, madame la rapporteure générale, mesdames et messieurs les députés, en application du dernier alinéa de l'article 45 de la Constitution, votre assemblée examine aujourd'hui en lecture définitive le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014.

Pour ce dernier débat sur l'exécution de l'année 2014, je voudrais apporter des précisions sur des remarques qui ont pu être soulevées au cours de nos discussions et méritent à mon sens un éclairage particulier.

Nous avons eu de nombreux échanges sur l'analyse faite par la Cour des comptes de la prise en compte du programme d'investissements d'avenir – PIA – dans la dépense de l'État. Il faut bien voir que le Gouvernement et la Cour des comptes ne parlent pas des mêmes dépenses. La Cour évoque celles engagées par les opérateurs chargés de la mise en œuvre du programme et qui relèvent du premier PIA – celui de 2010. Or ces dépenses n'ont pas vocation à être traitées comme des dépenses de l'État puisque, par définition, elles sont supportées par les opérateurs; de surcroît, un tel traitement se trouve encore moins justifié si la Cour le propose cinq mois après la clôture de l'exercice. C'est pourquoi l'inclusion de ces dépenses dans le calcul du solde de l'État ne nous paraît pas justifiée.

Il y a, en parallèle, les dépenses engagées en 2014 pour lancer le nouveau programme d'investissements d'avenir. Il s'agit de simples transferts aux opérateurs, qui placent

immédiatement les fonds sur le compte du Trésor. Ces dépenses n'ont d'impact ni sur le déficit public ni sur la dette publique; il paraît donc légitime de les déduire du calcul du solde de l'État, puisqu'elles viennent le dégrader artificiellement.

Nos débats ont également conduit à des interrogations sur l'évolution du taux de prélèvements obligatoires, qui a augmenté de 44,7 % à 44,9 % en 2014. Je voudrais préciser que cette hausse est liée non pas à des décisions discrétionnaires des pouvoirs publics, mais à une élasticité supérieure à l'unité. Concrètement, les prélèvements ont augmenté spontanément plus rapidement que le produit intérieur brut; le rapport entre prélèvements et PIB a donc augmenté mécaniquement, sans qu'aucune décision particulière n'explique cette évolution.

Enfin, certains ont prétendu que la diminution du déficit public en 2014 serait due uniquement à la réduction du déficit des collectivités territoriales. Le solde des collectivités fluctue en fonction du cycle électoral; il a été réduit de 0,2 point de PIB en 2014, alors qu'il avait augmenté d'autant en 2013. Au-delà de cet aspect technique, le point important est que le déficit de l'État englobe la totalité du coût des politiques économiques qui sont menées: c'est bien l'État qui finance le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, c'est encore l'État qui finance le pacte de responsabilité et de solidarité, puisqu'il y a compensation à la sécurité sociale, c'est enfin l'État qui prend à sa charge le coût de la réforme de la taxe professionnelle. Ce constat n'est pas nouveau, mais il doit susciter des réflexions pour l'avenir; il rappelle qu'il ne faut pas se borner à constater les soldes par sous-secteur. Il existe en réalité des transferts massifs de l'État vers les collectivités locales et vers la sécurité sociale, qui expliquent en grande partie le déficit du budget de l'État et l'évolution plutôt positive du solde des autres administrations.

Ces quelques précisions techniques m'ont paru utiles pour éclairer votre vote, eu égard aux discussions que nous avons eues la semaine dernière. Et, comme la semaine dernière, je souhaite que l'Assemblée adopte le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014, cette fois dans sa version définitive. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Valérie Rabault, rapporteure générale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

**Mme Valérie Rabault, rapporteure générale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, au cours de cette avant-dernière séance de la session extraordinaire, nous allons examiner pour la troisième fois le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014 proposé par le Gouvernement.

Lors des précédentes séances, ce projet de loi de règlement a déjà été adopté par deux fois sans modification par notre assemblée. Cette absence d'amendements marque, monsieur le secrétaire d'État, le soutien de notre majorité à l'exécution budgétaire de l'année 2014.

Ce soutien découle de deux constats. Le premier est la sincérité des comptes que vous nous avez présentés, sincérité d'ailleurs appréciée à sa juste valeur par la Cour des comptes, laquelle a déclaré : « En 2014, en dépit de difficultés persistantes qui trouvent leur source, le plus souvent, dans le système d'information et l'organisation des processus de gestion, des progrès ont été réalisés par l'administration dans tous les domaines. Dans certains cas, ils ont permis d'apporter une réponse satisfaisante à des constats qui étaient relevés depuis plusieurs exercices. » Chers collègues de l'opposition, je sais que vous aimez à citer la Cour des comptes, et je regrette que vous ayez omis de le faire pour cette avancée saluée par la Cour.

Le soutien de la majorité tient aussi à la persévérance avec laquelle vous défendez, monsieur le secrétaire d'État, l'assainissement de nos finances publiques. C'est un effort de tous les jours, qui doit se faire avec deux boussoles : préserver la création de richesses et préserver la fonction publique d'État, qui est un bien extrêmement précieux pour notre pays.

Tout au long de nos débats, j'ai entendu nos collègues de l'opposition émettre des critiques, regretter que l'on ne réduise pas assez vite les dépenses publiques – tout en refusant toute coupe susceptible de les concerner –, prétendre qu'il y aurait trop de prélèvements obligatoires en France, et j'en passe. Mais, chers collègues, je ne vous ai jamais entendu parler du coût pour l'État de la dette supplémentaire résultant de vos dix années de gestion. Certes, une partie de cette dette découle de la crise financière et économique, je suis la première à le reconnaître ; mais on ne peut pas tout mettre sur le dos de la crise.

Vu que vous n'évoquez jamais ce coût supplémentaire, je me suis livrée à un rapide calcul, certes à affiner. En 2014, nous avons versé 43,16 milliards d'euros à l'ensemble des investisseurs qui détiennent des obligations assimilables du Trésor français. Sur ces 43,16 milliards, une partie – 10 milliards environ – proviendrait de la dette supplémentaire accumulée au cours des dix dernières années. Ces 10 à 12 milliards d'euros de dépenses, ce sont les vôtres, chers collègues de l'opposition – et elles pèsent chaque année sur le budget de l'État !

**M. Jean Launay.** Eh oui !

**Mme Valérie Rabault, rapporteure générale.** Réduire les dépenses publiques sans casser l'État et la valeur du service public, c'est une responsabilité de chaque instant et, à l'occasion de cette troisième lecture, je souhaite saluer la manière avec laquelle, monsieur le secrétaire d'État, vous l'avez assumée.

On peut tourner les chiffres dans tous les sens, ce qui est sûr, c'est que le déficit nominal de la France en fonction du PIB s'est réduit, et que les dépenses de l'État en euros sonnants et trébuchants ont baissé.

Alors certes, on en a fait le constat à l'occasion de l'examen de ce projet de loi, les recettes de l'État ont diminué entre 2013 et 2014. Certes, la croissance n'est pas encore assez robuste pour jouer un rôle positif dans le rétablissement des comptes publics. Et certes, le chômage n'a pas encore baissé. Mais je crois que la grandeur de la politique, c'est de reconnaître ce qui va mieux et de se mobiliser sur ce qui demande encore du travail.

Si je devais résumer en un mot la manière de se mobiliser, ce serait : « l'investissement ». Notre pays souffre d'un mal surnois : le défaut d'investissement dans certains secteurs. En 2014, l'investissement n'a pas suffisamment repris. L'investissement privé n'a pas décollé malgré la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, qui a permis aux entreprises de retrouver des marges de manœuvre. L'investissement public, soutenu par l'État, par les programmes d'investissements d'avenir et par les collectivités locales, n'a pas non plus décollé, essentiellement du fait de la diminution de 10 % des investissements des collectivités locales en 2014.

Le problème, c'est qu'en dessous d'un certain niveau d'investissement, on condamne notre capacité à créer de la richesse. Investir, c'est se projeter dans l'avenir, c'est dessiner des améliorations pour demain, que ce soit en matière de recherche médicale, d'infrastructures de transport, d'aménagement numérique du territoire ou de coopération avec nos partenaires européens. Ne pas investir, c'est se cantonner dans un futur sans perspective.

Ce n'est pas tout à fait l'objet de ce débat, je vous l'accorde, mais dans deux mois nous nous retrouverons sur ces mêmes bancs pour examiner le projet de loi de finances pour 2016 que vous nous présenterez, monsieur le secrétaire d'État. Ce projet de loi devra à mes yeux matérialiser la volonté de l'État de soutenir l'investissement.

Bien sûr, il ne s'agit pas d'investir pour investir ; il s'agit d'investir pour que cette France des projets, qui attend un peu de sève, puisse vraiment s'épanouir – s'épanouir pour elle, mais aussi pour contribuer à l'assainissement des finances publiques. Les 10 milliards d'euros de recettes qui nous ont manqué cette année pourraient de cette manière être récupérés, ce qui nous rapprocherait des 3 % de déficit nominal que l'Europe attend de nous.

Renforcer l'investissement, c'est aussi soutenir le financement du fonds de compensation pour la TVA, avec le soutien de la Caisse des dépôts, annoncé par le Premier ministre en avril dernier. Ce soutien devra être accru.

Renforcer l'investissement, c'est, pour ce qui concerne les entreprises de travaux publics, activer le plan d'investissement des autoroutes autorisé par la Commission européenne.

Renforcer l'investissement, cela doit nous amener à débattre de nouveau, à l'automne, du budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, afin de veiller à financer le développement des infrastructures en Île-de-France, ainsi que la rénovation et la construction de lignes de train.

Renforcer l'investissement, c'est enfin mobiliser sans attendre le plan numérique annoncé en 2013 par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault et qui est mis en œuvre par Emmanuel Macron et Axelle Lemaire.

Permettez-moi de conclure par cette phrase prononcée en juin 1953 par Pierre Mendès France : « L'investissement n'est pas seulement la condition nécessaire du développement de la production, il est le gage de l'avenir de la France. » Sur ces paroles, je vous invite, mes chers collègues, à approuver dans sa version définitive le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

#### DISCUSSION GÉNÉRALE

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Paul Tuaiva.

**M. Jean-Paul Tuaiva.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, ce projet de loi de règlement pour 2014 est malheureusement le constat de l'échec de la politique conduite depuis 2012. Il met également en lumière les contre-vérités de l'exécutif sur l'état des comptes publics.

**M. Christian Eckert, secrétaire d'État.** Oh !

**Mme Valérie Rabault, rapporteure générale.** Ça commence mal !

**M. Jean-Paul Tuaiva.** Le groupe de l'Union des démocrates et indépendants auquel j'appartiens a largement détaillé, en première lecture ainsi qu'en nouvelle lecture, ces contre-vérités. Alors que ce texte, après avoir été rejeté deux fois par le Sénat, revient aujourd'hui devant notre Assemblée en lecture définitive, je n'en rappellerai que les points clés.

En premier lieu, tandis que vous vous félicitez de maîtriser la dépense publique et alors même que vous aviez promis un effort de 15 milliards d'euros pour l'année 2014, la dépense publique a bel et bien continué d'augmenter. En effet, vous avez substitué à la dépense budgétaire des crédits d'impôts qui ne sont pas comptabilisés comme tels mais qui, dans les faits, représentent une dépense de l'État et doivent bien entendu être financés. C'est ainsi que la dépense publique totale, comme en 2013, a continué d'augmenter deux fois plus vite que le produit intérieur brut en 2014.

Il est vrai que quelques efforts ont été consentis,...

**Mme Valérie Rabault, rapporteure générale.** Ah, tout de même !

**M. Jean-Paul Tuaiva.** ...mais ils demeurent notoirement insuffisants.

**M. Jean Launay.** Qu'est-ce que ça devait être avant, alors !

**M. Jean-Paul Tuaiva.** Ce constat est d'ailleurs partagé par la Cour des comptes, qui a indiqué que la France se plaçait maintenant au plus haut niveau de dépenses de l'OCDE, alors que « la qualité des services publics n'est pas forcément à la hauteur ». C'est la première fois que notre pays est premier s'agissant du poids des dépenses publiques dans le PIB.

La raison est simple : l'absence de réformes structurelles. La réforme de l'État et des collectivités territoriales, la réforme de la protection sociale et de la santé, la réforme du paritarisme, la transition écologique, la valorisation de la ressource humaine de notre Nation sont autant de chantiers qu'il est urgent de lancer et que vous n'avez pas encore pris à bras-le-corps.

**M. Jean Launay.** Je vous signale que nous venons de voter la loi de transition énergétique !

**M. Jean-Paul Tuaiva.** Elles seules seraient à même d'endiguer la hausse de la dépense publique et de conduire à de véritables économies, supportables par tous et fructueuses sur le long terme.

Quant aux prélèvements obligatoires, le Gouvernement a communiqué sur leur baisse afin de tenter de calmer le ras-le-bol fiscal de nos concitoyens. Mais, encore une fois, les chiffres ne trompent pas. Ainsi, le taux de prélèvements obligatoires est passé de 44,7 % en 2013 à 44,9 % en 2014, soit une augmentation de 4 milliards d'euros de la pression fiscale ! Tout comme pour la dépense publique, le Gouvernement ne procède pas à une baisse des prélèvements obligatoires mais simplement à un freinage de leur hausse.

Le déficit, pour sa part, demeure à un niveau particulièrement élevé, bien au-dessus de celui de nos voisins européens. Loin de se rapprocher de l'objectif des 3 %, il n'a diminué que de manière très marginale, passant de 4,1 % en 2013 à 4 % en 2014.

En outre, cette légère baisse du déficit global est, pour sa majeure partie, le fait des collectivités locales, dont les investissements ont chuté de manière dramatique, conséquence certes du cycle électoral, mais aussi et surtout de la baisse des dotations de l'État.

Le déficit de l'État, lui, a augmenté en 2014, passant de 3,6 % à 3,8 %.

Le groupe UDI déplore cette méthode qui consiste, pour l'État, à demander des efforts considérables aux collectivités locales tout en ne réduisant pas son propre déficit. C'est également la crédibilité de la France qui est mise à mal auprès de nos partenaires européens, alors même que la plupart de nos voisins ont fait des efforts considérables afin de respecter les objectifs communs.

Enfin, alors que le Gouvernement tablait initialement sur une croissance de 1 %, celle-ci n'a été que de 0,2 % en 2014. Or, selon l'INSEE, l'inversion de la courbe du chômage nécessiterait une croissance comprise entre 1 % et 2 %. En conséquence, et malgré toutes les promesses, le chômage a continué de progresser en 2014 et ne devrait commencer à baisser qu'à partir de 2017.

Mes chers collègues, après l'échec qu'a constitué l'année 2013, le groupe de l'Union des démocrates et indépendants espérait que le pacte de responsabilité et de solidarité constituerait une opportunité de redressement pour notre pays, afin que l'année 2014 soit celle du retour de la croissance, de l'emploi et de la confiance. Il n'en a rien été !

Nous appelons donc le Gouvernement à reconnaître le dérapage des comptes de l'État en 2014 et à tenir un discours de vérité aux Françaises et aux Français. Tout comme notre groupe, la Cour des comptes appelle de ses vœux des économies « structurelles significatives et pérennes ». Vous l'aurez compris, notre groupe votera contre ce projet de loi de règlement des comptes de l'année 2014. Je veux saluer à cette occasion l'excellent travail accompli par mon collègue Charles de Courson.

**M. le président.** La parole est à M. Éric Alauzet.

**M. Éric Alauzet.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, quelle analyse politique peut-on faire de la loi de finances pour 2014 au regard de l'exécution du budget qui nous est présentée par le Gouvernement ? Deux constats : des engagements tenus, mais un excès d'optimisme. Ces deux caractéristiques se vérifient à la lumière des chiffres les plus marquants des comptes du budget 2014.

Respect des engagements, car l'évolution de la dépense publique a été conforme aux annonces faites en loi de finances, les chiffres le montrent.

Excès d'optimisme car, une fois encore – mais convenons que cette tendance s'atténue par rapport aux exercices précédents –, la prévision de croissance a été bien supérieure à la réalité.

La conséquence immédiate aura été une moindre recette fiscale nette de 9,7 milliards d'euros, ce qui pèse bien entendu sur la trajectoire de réduction des déficits publics. Encore faudrait-il être en mesure d'indiquer la part de moindres

recettes liée à la faible croissance et celle qui pourrait résulter d'autres mécanismes, telle la modification du comportement des agents économiques pour éviter l'impôt.

Quoi qu'il en soit, avec des recettes moindres, la réduction des déficits ne peut pas être au niveau attendu.

Alors que la prévision de déficit était de 3,6 % en loi de finances initiale, le taux a été constamment revu à la hausse à mesure que l'on constatait que la situation économique ne se redressait pas, pour culminer dans les estimations à 4,4 points. Ce chiffre aurait constitué un très mauvais signal en comparaison du déficit de 2013, arrêté à 4,1 %. Heureusement, quelques ajustements et un léger redémarrage de l'activité à la fin de 2014 auront permis de passer juste en dessous de la barre des 4,1 % pour terminer à 4 %. On aura, pour ainsi dire, sauvé la face.

Cela dit, il faut bien prendre en considération que les avantages fiscaux consentis aux agents économiques – 6,5 milliards d'euros aux entreprises au titre du CICE et 1,3 milliard aux ménages à travers le pacte de solidarité –, tout en marquant une totale rupture dans la logique fiscale qui avait prévalu depuis les années 2010, ont privé l'État d'une recette équivalente aux moindres rentrées fiscales. Autrement dit, sans les baisses d'impôts – certes prises en compte en loi de finance initiale –, le déficit serait, pour la loi de règlement 2014, beaucoup plus proche du niveau des 3,6 % attendus.

À l'inverse les recettes liées à la lutte contre l'évasion fiscale des particuliers, résultant de la loi contre la fraude fiscale et la grande délinquance financière, sont venues compenser une partie de ces dépenses fiscales. C'est l'occasion de souligner la réussite de cette politique qui aura, précisément, permis de financer l'essentiel de la baisse d'impôt – elle a engendré 1,9 milliard d'euros de recettes pour une dépense fiscale de 1,2 milliard au bénéfice de 4,2 millions de ménages modestes – par la réintégration dans l'assiette fiscale de revenus détournés par les personnes les plus riches, et ceci dès 2014.

Finalement, si 2014 marque une sorte de pause dans la réduction des déficits budgétaires, c'est avant tout le résultat d'un choix politique de ne pas peser trop fortement sur l'activité économique. Il faut néanmoins insister sur le fait que cette pause aura été le résultat non pas d'un relâchement dans l'objectif de baisse des dépenses publiques, mais de la volonté de soutenir les entreprises et les ménages.

Du reste, seule cette stratégie pouvait recueillir l'assentiment de l'Union européenne et permettre de repousser à 2017 l'objectif des 3 %. Comme on fait souvent reproche au Président de la République et au Gouvernement de ne pas avoir renégocié le pacte de stabilité, remarquons au passage que cela a néanmoins été réalisé – sournoisement et partiellement, certes – puisque, de fait, l'échéance de 2013 pour revenir à 3 % a été repoussée à 2015 puis à 2017. Mais sans doute ne faut-il pas le dire trop fort ! L'orthodoxie budgétaire de l'Union européenne aura conduit à biaiser pour ne surtout pas faiblir sur la trajectoire de baisse des dépenses publiques, quitte à lâcher du lest sur les recettes fiscales.

Le Gouvernement a donc tenu bon sur ses objectifs de baisse de dépenses, même si le ralentissement économique et la baisse de l'inflation ont pu l'y aider. C'est l'avertissement d'une médaille dont le revers est la réduction des rentrées fiscales. Pour autant, la baisse des dépenses publiques peut avoir un effet récessif sur l'activité et sur l'emploi, et il n'est pas certain que ce risque soit bien mesuré. Il ne l'est assurément pas par la droite parlementaire, qui propose constamment d'amplifier ces baisses de dépense, à un niveau deux fois plus impor-

tant que le processus en cours. Ce serait une folie absolue, résultant d'un dogme qui consiste à penser que l'emploi privé est systématiquement source de richesse quand l'emploi public ne serait qu'une charge.

**M. Guy Geoffroy.** C'est pourtant la réalité !

**M. Éric Alauzet.** Si l'on tente de mesurer l'impact direct des politiques publiques de l'emploi, on observe que le coût pour la collectivité des emplois aidés – emplois d'avenir et autres – est de 10 000 à 15 000 euros par an, contre un montant compris entre 70 000 à 100 000 pour les emplois privés – CICE ou pacte de solidarité –, sachant que l'effet est précis et immédiat pour les premiers, alors qu'il est décalé et incertain pour les seconds. Il ne s'agit nullement de caricaturer tel ou tel dispositif mais d'approcher le sujet avec le plus d'objectivité possible, étant entendu que ces chiffres doivent sans doute être modulés.

*A contrario*, on ne connaît pas avec suffisamment de précision le coût en emplois de la baisse de la dépense publique. Il serait utile, monsieur le secrétaire d'État, d'éclairer la représentation nationale, et peut-être même le Gouvernement, sur ce point.

Je terminerai en évoquant le sujet essentiel de la croissance. Celle-ci est toujours plus faible que prévu et qu'annoncé, ce qui amène à reproduire d'année en année les mêmes déséquilibres budgétaires. En 2014, on constate une moindre recette fiscale de 9,7 milliards d'euros pour une moindre croissance de 0,7 % – 0,2 % constaté contre 0,9 % annoncé – ; en 2013, le manque à gagner était de 14,6 milliards pour un déficit de croissance de 0,5 % – 0,3 % constaté contre 0,8 % annoncé.

Le phénomène s'inverse en 2015, puisque la croissance sera sans doute plus importante qu'annoncé. Il sera alors particulièrement intéressant d'observer, et surtout d'analyser, la réalité des recettes fiscales au regard des prévisions. Même modeste, cette embellie de la croissance nous fera du bien et fera du bien à l'emploi. Mais nous devons rester lucides et ne pas tomber dans le travers habituel de l'optimisme démobilisateur, un optimisme bien souvent douché quand vient le moment des bilans. En effet, nombre d'observateurs avisés nous prédisent une croissance de long terme autour de 1 %. Il ne faudrait pas que le rebond de 2015-2016, où la croissance atteindra peut-être 1,5 ou 1,8 %, voire 2 %, nous conduise à une nouvelle illusion. L'enjeu est bien de construire une société de l'activité et de l'emploi avec une croissance faible. Nous n'y échapperons pas ! Cette construction devra se fonder sur de nouveaux indicateurs de richesse prenant en compte les coûts externes de santé et de chômage, ainsi que les coûts environnementaux – qui, de fait, réduisent un taux de croissance déjà naturellement bas –, le développement durable et les formes émergentes d'économie.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Maggi.

**M. Jean-Pierre Maggi.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, madame la rapporteure générale, chers collègues, notre assemblée s'appête à adopter définitivement le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014, que le Sénat a rejeté hier en nouvelle lecture.

Comme l'ont expliqué le président Roger-Gérard Schwarzenberg en première lecture et Gilda Hobert en nouvelle lecture, le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste est favorable à l'adoption de ce texte qui constate l'exécution budgétaire de l'année 2014. Mes collègues ont déjà soulevé, lors des deux discussions générales précédentes, les points essentiels.

Tout d'abord, le déficit s'élève finalement à 4 % du PIB. Il s'inscrit dans le programme de stabilité 2015-2018 et marque une amélioration sensible de la gestion de nos finances publiques, en dépit du niveau historiquement bas de l'inflation à 0,5 %, qui limite la progression des recettes. Nous saluons cette amélioration.

Pour autant, le Gouvernement n'a pas renoncé aux efforts sur les secteurs essentiels que sont l'éducation, la lutte contre le terrorisme ou encore l'insertion professionnelle des jeunes par le développement des contrats aidés. Nous avons également desserré la pression fiscale sur les ménages modestes et moyens, ce qui a participé à relancer la consommation des ménages en améliorant leur pouvoir d'achat. C'est ainsi que nous avons pu porter, pour ainsi dire à bout de bras, une croissance demeurée toutefois atone dans l'hexagone l'année dernière, à 0,2 %.

Nous saluons également le changement de paradigme opéré par le Gouvernement à partir du programme de stabilité 2015-2018, qui consiste à prendre désormais des taux planchers et non plus des taux plafonds pour les principales estimations macroéconomiques. Cela devrait nous prémunir durablement des divergences d'interprétation quant à l'évolution du déficit.

En effet, concernant l'exécution budgétaire de 2014, la Cour des comptes a estimé, contrairement au Gouvernement, que la trajectoire du déficit nominal n'était pas bonne, du fait notamment d'un défaut de 10 milliards d'euros de recettes comparativement à ce qui était envisagé à l'automne 2013 par le biais d'un taux plafond.

Les dépenses ont été maîtrisées, et même stabilisées en 2014. Leur montant est inférieur de 6,34 milliards d'euros aux dotations initiales de la loi de finances. Les normes de la dépense, en volume comme en valeur, ont été respectées. La hausse de la dépense en valeur s'établit ainsi à seulement 0,9 % l'année dernière, hors crédits d'impôts toutefois.

Dans ce contexte d'efforts assumés et sans précédent sur la dépense publique, nous ne pouvons nous permettre de trop laisser filer la dépense fiscale ; il nous faut aussi simplifier l'architecture des niches qui grèvent l'ensemble de nos impôts. Le Gouvernement avait programmé une dépense fiscale hors CICE de 70 milliards d'euros pour 2014. Elle aurait finalement atteint 72 milliards d'euros l'année dernière, bien que l'estimation de son coût global demeure partielle, selon la Cour des comptes et plusieurs rapports parlementaires.

Ce montant est colossal, d'autant que le niveau des prélèvements obligatoires a subsisté en 2014 à 44,9 % du PIB, après 44,7 % en 2013.

Le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste votera bien entendu en faveur de ce projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014, qui s'inscrit dans notre programme de stabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

**M. le président.** La parole est à M. Patrice Carvalho.

**M. Patrice Carvalho.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, madame la rapporteure générale, chers collègues, nous arrivons au terme de l'examen de l'exécution budgétaire pour l'année 2014. Comme chaque année, et quelle que soit la majorité en place, nous ne discutons que de la conformité de la trajectoire de nos finances publiques au programme de stabilité.

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, la politique budgétaire se focalise sur le respect de l'objectif d'un déficit public de 3 % du PIB. Ces 3 % sont devenus le marqueur proclamé, martelé, de la maîtrise des finances publiques. Il s'agit pourtant d'un chiffre que l'économiste Guy Abeille, l'un de ses artisans, considérait comme « sans contenu, fruit des circonstances, d'un calcul à la demande, monté faute de mieux un soir dans un bureau. »

D'un chiffre élaboré sur un coin de table, nous avons fait un critère dont nous n'interrogeons même plus la pertinence. La gouvernance par les traités alimente une logique de dépolitisation des choix budgétaires. La baisse des dépenses publiques et sociales est devenue un dogme, un objectif indiscutable, quand bien même contribuerait-il à alimenter la stagnation, l'accroissement du chômage, la baisse du niveau de vie ou de la qualité de vie de nos concitoyens. Pour notre part, nous voyons dans cette stérilisation du débat budgétaire le signe d'un profond déséquilibre dans les rapports de force entre gouvernements, banque centrale et marchés.

Le ministre des finances et des comptes publics et le secrétaire d'État chargé du budget se félicitent des résultats obtenus en 2014. Ces résultats nous montrent, nous dites-vous, « que les efforts demandés aux Français portent leurs fruits et que l'assainissement des comptes publics se poursuit. »

Il est vrai que le déficit public, qui se situe à 4 % du PIB, continue de se réduire malgré une croissance très faible en 2014. Le déficit structurel s'établit à 2,1 %, soit le meilleur résultat atteint depuis l'an 2000. Les dépenses de l'État, qui représentent près de 280 milliards d'euros, sont en baisse de 3,3 milliards d'euros par rapport à 2013, une diminution sans précédent depuis 2003.

Au risque de vous déplaire, madame la rapporteure générale, l'analyse de la Cour des comptes est moins flatteuse. La Cour souligne que la réduction du déficit budgétaire de l'État, constatée depuis plusieurs années, a été interrompue en 2014. Elle remarque que la progression de la dette de l'État n'a pas ralenti, passant de 1 457 milliards d'euros fin 2013 à 1 528 milliards d'euros fin 2014.

Ces résultats, somme toute médiocres, sont emblématiques de la déshérence de politiques économiques et budgétaires à l'heure de l'austérité européenne. Ils nous montrent que notre politique budgétaire est contre-productive à la fois économiquement – les chiffres du chômage explosent – et vis-à-vis de l'objectif principal qu'elle affiche, puisqu'elle empêche, en réalité, le désendettement public qu'elle est censée favoriser.

Cela n'empêche ni la Cour des comptes ni la Commission européenne de réclamer plus d'efforts et de continuer à promouvoir une diminution drastique des dépenses publiques et sociales. La Commission européenne estime ainsi que les efforts structurels sont insuffisants et qu'il faudra réduire les dépenses publiques en 2016 et 2017, y compris dans les secteurs de la Sécurité sociale et des collectivités locales. À ses yeux, les économies en dépenses prévues d'ici 2017, à hauteur de 50 milliards d'euros, sont insuffisantes. Il faut poursuivre dans la voie de l'assèchement des comptes sociaux et du dépeçage des collectivités locales.

Pour prendre l'exemple des collectivités locales, où pense-t-on aller en réduisant encore le montant des dotations ? Selon une étude de l'Association des maires de France, l'objectif actuel de baisse de 11 milliards d'euros des dotations aux collectivités locales fera reculer les investissements de 25 à

30 % d'ici à 2017, ce qui coûtera 0,6 % de croissance. D'ailleurs, l'investissement local a déjà reculé de 4,8 milliards d'euros l'an passé.

Les premières victimes de cette chute drastique des investissements sont les acteurs économiques, au premier rang desquels les entreprises de travaux publics, qui dépendent à 70 % de la commande publique, et celles du bâtiment. Les organisations patronales du secteur estiment qu'entre 60 000 et 80 000 emplois sont menacés.

Dans leur immense majorité, les maires craignent également pour l'avenir des services publics de proximité. Beaucoup se trouveront, si ce n'est déjà le cas, dans la nécessité de fermer des garderies ou des cantines, de ne plus organiser de festivals, de cesser de financer des associations, d'abandonner des services sportifs et culturels locaux, ou d'en renchérissement l'accès.

Voulons-nous continuer dans cette voie? Comment prétendre que la baisse des dépenses assainit la situation économique, quand, d'évidence, elle l'aggrave de manière visible?

La même remarque vaut pour les dépenses de l'État. L'idée que l'on peut faire mieux avec moins a clairement atteint ses limites. L'assèchement des comptes publics est devenu synonyme d'asphyxie économique. Aujourd'hui, la droite somme le Gouvernement d'aller plus loin dans le désastre. Le Gouvernement répond qu'il s'y emploie, mieux qu'elle ne le ferait. Cette course à l'échafaud libérale conduit aux pires régressions sociales.

Certes, la France n'est pas la Grèce, mais l'acharnement de la droite européenne à imposer des politiques d'austérité et des programmes de réforme profondément régressifs est le même, partout en Europe. En venant renforcer la position des fanatiques de l'austérité et en renonçant à réorienter l'Europe, la gauche européenne fait le lit des eurosceptiques et de l'extrême droite.

En France, comme ailleurs en Europe, la gauche doit se ressaisir, s'arracher du dogmatisme irréfléchi des tenants de l'austérité à tout prix. Il nous faut désormais avoir le courage de dire « non » à la domination sans partage d'une oligarchie financière qui fait de la crise un prétexte pour imposer des logiques destructrices.

Dans ce contexte, vous comprendrez que les députés du Front de gauche se refusent à approuver les comptes de la Nation.

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Louwagie.

**Mme Véronique Louwagie.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, madame la rapporteure générale, chers collègues, le parcours législatif de ce texte arrive à sa fin. Je veux rappeler ici l'importance de la loi de règlement, qui consacre la réalité de nos comptes publics, à la différence de la loi de finances, qui reste un exercice de prévision.

De ce point de vue, l'enseignement majeur que l'on peut tirer de l'exécution 2014 est la situation de décrochage de notre pays dans ses finances publiques! Pourtant, monsieur le secrétaire d'État, vous vous obstinez à croire le contraire. Vos propos sont révélateurs: « les efforts que nous avons demandés aux Français portent leurs fruits. Les efforts paient, produisent des résultats et les chiffres le prouvent. » La réalité des chiffres pour l'exécution 2014 est tout autre.

Beaucoup de choses ont déjà été dites par mes collègues depuis le début de l'examen du projet de loi de règlement. Aussi m'arrêterai-je rapidement sur les chiffres qui sont source d'inquiétude.

Monsieur le secrétaire d'État, il convient de reconnaître que le déficit public dans son ensemble – celui des administrations publiques – a diminué de 1,6 milliard d'euros en 2014. La Cour des comptes juge cette réduction modeste, puisque le déficit n'a reculé que de 0,1 point, passant de 4,1 % à 4 % du PIB entre 2013 et 2014. En outre, il reste nettement supérieur à la moyenne de la zone euro – 2,4 % en 2014 – ou de l'Union européenne – 2,9 points de PIB.

En revanche, le déficit de l'État, qui atteint 85,56 milliards d'euros, s'est accru de 10,7 milliards d'euros entre 2013 et 2014, en rupture avec les années précédentes, le déficit ayant toujours reculé depuis 2010.

Je veux ici insister sur le fait que cette augmentation du déficit budgétaire de l'État ne peut s'expliquer uniquement par les dépenses « exceptionnelles », qui intègrent notamment le programme d'investissements d'avenir. En effet, même en retirant ces dépenses, le déficit observé en 2014 a lourdement dérapé de 5,5 milliards d'euros. Un tel déficit représente trois mois et demi de dépenses. Cela signifie que, à partir de la mi-septembre, toutes les administrations publiques vivent à crédit.

Bien sûr, avec un tel déficit, la dette s'envole. Fin 2014, celle-ci a atteint 2 037 milliards d'euros, soit 95,6 % du PIB en 2014, et non 95 %, comme estimé par le Gouvernement dans le programme de stabilité. Depuis le début de l'année 2015, la dette a continué de se creuser, pour atteindre 97,5 % du PIB, soit 2 089 milliards d'euros.

Au mois de mai 2012, lorsque François Hollande a été élu Président de la République, la dette atteignait 1 730 milliards d'euros. Elle a donc augmenté de 350 milliards d'euros en trois ans. Voilà la réalité!

Pour l'instant, la France est anesthésiée par des taux d'intérêt très bas, au point de considérer que, plus on s'endette, moins cela coûte. À ce sujet, la Cour des comptes met en garde votre gouvernement: ces taux bas ne doivent pas agir comme des « anesthésiants, empêchant l'État de prendre les décisions propres à restaurer la crédibilité de nos finances publiques. Le réveil n'en serait que plus douloureux. »

Le Gouvernement se félicite d'un ralentissement de la progression de la dépense publique. En 2014, elle s'accroît pourtant de 0,5 point, à 57,5 % du PIB.

Si le rythme de progression est ralenti, un tel niveau de dépenses conforte la France dans sa place de championne européenne de la dépense publique. Notre niveau de dépense publique rapportée au PIB est de l'ordre de 8 points au-dessus de la moyenne de la zone euro et de 9 points au-dessus du niveau moyen de l'Union européenne.

La maîtrise des dépenses de l'État est non seulement insuffisante, mais aussi largement artificielle. Comme le rappelle la Cour des comptes, cette évolution est en grande partie imputable à un effet d'aubaine lié à la réduction des dépenses des collectivités territoriales et à un nouveau recul de la charge de la dette.

Pour maîtriser la progression de la dépense publique, le Gouvernement a également procédé à des débudgétisations et à des reports de crédits sur 2015. Je pense par exemple aux OPEX: dans ce domaine, les objectifs sont systématiquement dépassés de 600 à 700 millions d'euros. Je pense également

aux prestations sociales comme le RSA et l'AME, qui sont systématiquement sous-budgétées en début d'année et dont la dépense se révèle beaucoup plus élevée dans les faits.

Ces opérations de débudgétisation et de substitution de crédits dérogent aux principes fondamentaux d'annualité, d'universalité et d'unité budgétaires. Elles faussent l'appréciation des résultats de l'exécution.

Il faut ajouter que certains postes de dépenses croissent de nouveau. C'est notamment le cas des dépenses de personnel qui, globalement, augmentent de 1 % pour atteindre un montant de 80,6 milliards d'euros. La masse salariale connaît une légère progression en 2014, alors qu'elle avait été stabilisée en 2012 et 2013.

L'apparente maîtrise des dépenses affichée par le Gouvernement s'est révélée insuffisante face à la moins-value constatée en matière de recettes. Les recettes nettes de l'État ont été inférieures de près de 9 milliards d'euros à l'exécution du budget de 2013. Cette baisse concerne surtout l'impôt sur les sociétés, ce qui est très inquiétant. De surcroît, même avec des recettes moindres, le taux des prélèvements obligatoires atteint un record et représente 44,9 % de la richesse nationale.

Nous pouvons par ailleurs regretter des hypothèses de croissance économique exagérément optimistes et des hypothèses d'élasticité des recettes également trop élevées, qui sont à l'origine de recettes inférieures par rapport aux prévisions initiales.

En matière de lutte contre la fraude fiscale, le nouveau service de traitement des déclarations rectificatives a permis d'encaisser 1,7 milliard d'euros, soit 300 millions d'euros de plus que prévu. Toutefois, cette nouvelle est à nuancer puisque ce surcroît de recettes n'a pas permis, contrairement aux prévisions, de compenser le coût de 1,3 milliard de la réduction forfaitaire d'impôt sur le revenu adoptée en août 2014.

Par ailleurs, si la Cour certifie les comptes de l'État, elle le fait avec cinq réserves substantielles – qui ne sont pas des moindres. Tout d'abord, « le système d'information financière de l'État reste encore insuffisamment adapté à la tenue de sa comptabilité générale et aux vérifications d'audit ». D'autre part, « les dispositifs ministériels de contrôle interne et d'audit interne sont encore trop peu efficaces ». De plus, « la comptabilisation des produits régaliens et des créances et des dettes qui s'y rattachent reste affectée par des incertitudes et des limitations significatives ». Ensuite, « d'importantes incertitudes pèsent toujours sur le recensement et l'évaluation des stocks et des immobilisations gérés par le ministère de la défense, ainsi que des passifs qui s'y attachent ». Enfin, « l'évaluation des immobilisations financières de l'État continue d'être affectée par des incertitudes significatives ».

De surcroît, compte tenu de la faible inflation et du fait que, pour la troisième année consécutive en 2014, la recette fiscale spontanée ne progresse pas mais régresse, il y a lieu de s'inquiéter pour l'exécution du budget de 2015, d'autant que s'y sont ajoutées depuis le début de l'année toute une série de dépenses nouvelles – lutte contre le terrorisme, financement du service civique ou encore mise en œuvre du plan numérique.

Dans ce contexte, la Cour des comptes relève plusieurs incertitudes sur l'exécution du budget en 2015, notamment l'évolution des dépenses publiques. Elle évalue le dérapage

possible entre 1,8 et 4,3 milliards d'euros, portant « principalement sur les missions Travail et emploi, Solidarité et insertion et Défense ».

Alors que les recettes ne rentrent plus, que les dépenses augmentent plus vite que l'inflation, que le déficit repart à la hausse et que la dette s'envole, le groupe Les Républicains réaffirme avec force et conviction son opposition au projet de loi de règlement de l'année 2014. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Launay.

**M. Jean Launay.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, madame la rapporteure générale, chers collègues, nous abordons donc l'examen, en lecture définitive, du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014, après son rejet par le Sénat le 9 juillet dernier et l'échec de la commission mixte paritaire le 15 juillet.

Les comptes de l'État sont fidèles et sincères. La Cour des comptes les a certifiés et l'autorisation parlementaire a été parfaitement respectée dans son exécution, ainsi que l'indique très précisément Mme la rapporteure générale du budget dans son rapport. Vous avez néanmoins bien fait, monsieur le secrétaire d'État, d'apporter les précisions nécessaires concernant les programmes d'investissements d'avenir et leur incidence sur le calcul du solde de l'État.

La dépense de l'État est inférieure de plus de 6 milliards d'euros à l'autorisation parlementaire et le plafond des emplois a été respecté : c'est le signe d'un rigoureux pilotage infra-annuel de la dépense publique. Cette rigueur est essentielle pour réduire les déficits publics et pour stabiliser au plus vite l'évolution de la dette publique.

Notre président de la commission des finances, Gilles Carrez, a estimé en première lecture que cette loi de règlement pour 2014 témoignait d'une situation calamiteuse de nos finances publiques et de notre économie. J'aurais donc souhaité lui demander quels adjectifs il choisirait pour qualifier les différentes lois de règlement qui ont été examinées ici même entre 2007 et 2012. Dans quel état se trouvaient nos finances publiques du fait de cinq années de gestion de droite ? Le déficit public filait allègrement vers 5,5 % pour 2012, la dette publique avait augmenté de 600 milliards en cinq ans, le déficit structurel s'était constamment aggravé entre 2007 et 2011 et la dépense publique en valeur progressait de 3,6 % en moyenne de 2002 à 2012.

Grâce à l'action du gouvernement, soutenu par sa majorité, où en sommes-nous ? Le déficit public s'établit à 4 % en 2014, le rythme de la dépense publique n'a progressé que de 0,9 % cette même année et, pour les années 2013 et 2014, l'amélioration structurelle des finances publiques est de 1,4 % du PIB, soit près de 30 milliards d'euros. Le déficit structurel, que nous avons laissé à 4,2 % en 2002 et que la droite avait amené à 4,4 % en 2012, s'établit aujourd'hui à 2,1 %, c'est-à-dire son plus bas niveau depuis la fin des années 1990.

S'il avait été présent, j'aurais dit au président Carrez mon accord sur le fait que tout n'est pas parfait et qu'il y a encore du travail et des économies à produire, notamment pour stabiliser la dette. Cependant, il est incontestable qu'il existe une amélioration pérenne des finances publiques qui a permis de réduire le déficit public malgré le contexte de faible croissance et de faible inflation, et sans mettre en péril nos services publics.

Ce n'est pas faire injure à la droite que de lui dire que lorsqu'elle était en responsabilité, les dépenses de l'État n'ont pas été jugulées et la révision générale des politiques publiques – ou plutôt la dégradation générale des politiques publiques – a non seulement mis à mal l'éducation, la santé, la justice et la sécurité de notre pays, mais n'a pas non plus permis de redresser nos finances publiques. Là où vous avez abîmé les services chargés de protéger les Français et de faire appliquer le droit en supprimant des tribunaux et des postes de policiers, nous créons des postes dans la police, dans la gendarmerie, dans les armées et dans la justice tout en préservant nos trajectoires financières. C'est ce que démontre l'article 4 de ce projet de loi de règlement.

Plusieurs rapports provenant du Parlement et de l'administration – je pense en particulier à celui de l'Inspection générale des finances – ont fait apparaître que la révision générale des politiques publiques a essentiellement consisté à rechercher des économies budgétaires rapides en mettant de côté la nécessaire concertation des acteurs, parfois même en stigmatisant et en démoralisant les fonctionnaires. Elle a même parfois pu aboutir à des renchérissements de coûts significatifs, sans proportion avec les suppressions d'emplois, *via* le recours à des prestataires extérieurs, par exemple.

Je conclus ce volet général de mon propos en disant que non seulement la gestion passée de la droite a été très mauvaise, mais que l'opposition brille aujourd'hui par son manque d'objectivité et de projet alternatif crédible. Elle mène systématiquement campagne contre les mesures prises par le Gouvernement sans jamais dire où se feraient les coupes austéritaires de 100 milliards d'euros qu'elle préconise.

**M. Éric Alauzet.** Eh oui !

**M. Philippe Goujon.** Caricature !

**M. Jean Launay.** Vous me permettrez, monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, chers collègues, de cibler maintenant mon propos sur l'exécution du budget opérationnel de la défense, dont je suis le rapporteur spécial. Cela me semble justifié tout à la fois par le contexte que créent les actions et les menaces terroristes, qui ont nécessité des prises de décisions politiques pour assurer la sécurité des Français, et par l'actualisation de la loi de programmation militaire à laquelle nous venons de procéder.

L'année 2014 a été la première année de mise en œuvre de la nouvelle loi de programmation militaire pour la période 2014-2019, promulguée le 18 décembre 2013. Elle a été marquée par plusieurs événements majeurs : le déploiement des forces en opérations vers les théâtres africains, dans la bande sahélo-saharienne et au Levant, et le lancement de la réalisation de programmes structurants pour les armées – programmes Scorpion, avion ravitailleur MRTT, mission océanique stratégique et commande du quatrième sous-marin nucléaire d'attaque, le « Barracuda ».

En loi de finances initiale pour 2014, la mission « Défense » a été dotée de 41,9 milliards d'euros en autorisations d'engagement et de 38,92 milliards d'euros en crédits de paiement, en incluant les provisions pour pension. Hors compte d'affectation spéciale « Pensions », le budget voté en loi de finances initiale était de 31,4 milliards d'euros.

Il est à noter que les dépenses de l'exercice 2014 n'ont pas pu être couvertes par les votes en loi de finances initiale pour deux raisons. La sous-budgétisation des opérations extérieures, tout d'abord : Mme Louwagie l'a évoquée, sans pour autant reconnaître que cette volonté spécifique permet-

tait de recourir aux crédits interministériels afin, précisément, d'alléger la charge du budget de la défense. Ensuite, les dysfonctionnements du système de paie Louvois n'ont pas été budgétés en loi de finances initiale pour 2014, alors qu'ils expliquent pourtant la plus grande partie de la surconsommation de titre 2 hors OPEX et hors pensions. Par ailleurs, le report de charges est resté élevé malgré sa stabilité au 31 décembre 2014, à hauteur de 3,4 milliards d'euros.

Pour le budget de la défense dans toutes ses composantes et ses programmes, qu'ils soient inscrits au titre des missions « Budget opérationnel » ou « Investissements d'avenir », l'exécution budgétaire mérite donc d'être particulièrement suivie et respectée. La loi de programmation militaire en est le cadre pluriannuel, mais chaque exercice budgétaire exige plusieurs précautions : obtenir les crédits de paiement conformes à la trajectoire financière de la loi de programmation militaire, limiter les gels et les surgels de crédits, ne pas aggraver le report de charges et assurer la couverture du surcoût des OPEX par la solidarité interministérielle.

À cet égard, l'exécution budgétaire des crédits de la défense nationale pour 2014 aura été conforme aux prévisions budgétaires, et l'actualisation de la loi de programmation militaire à laquelle nous venons de procéder garantira la même qualité d'exécution pour 2015, dès lors que nous aurons voté l'indispensable loi de finances rectificative pour 2015 en fin d'année.

En somme, en un demi-quinquennat, notre majorité parlementaire a effacé la gestion erratique des finances publiques des deux quinquennats précédents. C'est bien ce qu'exprime la loi de règlement présentée aujourd'hui, que notre groupe votera. Mettons-nous au moins d'accord sur le propos tenu par M. le Premier président de la Cour des comptes devant la commission des finances : « Nous ne sous-estimons pas le résultat obtenu : la stabilité est un progrès par rapport à des années où la dépense était très peu maîtrisée ».

Lors de la préparation du projet de loi de finances pour 2016, vous pouvez être assuré, monsieur le secrétaire d'État, que le groupe socialiste soutiendra le Gouvernement par un dialogue constant dans cette stratégie de redressement des comptes publics, qui refuse les politiques d'austérité auxquelles appelle l'opposition, mais aussi le laisser-aller dont la droite a fait preuve lorsqu'elle était aux responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

## VOTE SUR L'ENSEMBLE

**M. le président.** Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi tel qu'il résulte du texte voté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture.

*(Le projet de loi est adopté.)*

*(La séance, suspendue quelques instants, est immédiatement reprise.)*

2

## DROIT DES ÉTRANGERS

*Suite de la discussion d'un projet de loi*

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après engagement de la procédure accélérée, du projet de loi relatif au droit des étrangers en France (n<sup>os</sup> 2183, 2923, 2916, 2919).

DISCUSSION DES ARTICLES *(suite)*

**M. le président.** Hier soir, l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles du projet de loi, s'arrêtant à l'article 12.

**Article 12**

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n<sup>os</sup> 138 et 90, qui visent à supprimer l'article.

La parole est à M. Éric Ciotti, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 138.

**M. Éric Ciotti.** L'article 12 prévoit de supprimer l'obligation pour les étrangers effectuant des séjours de moins de trois mois pour une activité salariée, d'obtenir une autorisation de travail. Cette suppression inopportune s'inscrit dans la longue liste des dispositifs qui constituent, ne vous en déplaise, monsieur le ministre, un appel d'air supplémentaire à l'immigration. Compte tenu de la situation de l'emploi dans notre pays, nous estimons qu'il faut rétablir cette autorisation de travail et s'en tenir au droit existant.

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Larrivé, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 90.

**M. Guillaume Larrivé.** J'ajouterai un exemple concret à l'excellente argumentation de M. Ciotti. Dans le secteur du BTP, la multiplication de ces très courts séjours sans autorisation de travail ne serait-elle pas de nature à compliquer encore davantage l'action des professionnels de cette filière ?

**M. le président.** La parole est à M. Erwann Binet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour donner l'avis de la commission.

**M. Erwann Binet,** rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Avis défavorable. L'article 12 prévoit de supprimer l'autorisation de travail pour les séjours inférieurs à trois mois, ce qui concerne un public qui séjourne sur notre territoire pour de très courtes durées, généralement des

artistes, des mannequins, des chercheurs. Pas moins de 43 323 demandes ont été formulées en 2013 avec un taux de refus extrêmement faible, de seulement 3 %.

En revanche, l'étude des dossiers occupe 40 % de l'activité des services des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, selon l'étude d'impact du Gouvernement, ce qui est une bonne raison de supprimer l'autorisation de travail pour ces courts séjours.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur, pour donner l'avis du Gouvernement.

**M. Bernard Cazeneuve,** ministre de l'intérieur. L'argument évoqué, article après article, par l'opposition est très simple : tout sujet que nous mettons sur le métier est un appel d'air. En l'espèce, il s'agit d'autorisations de travail de moins de trois mois, qui concernent, par la force des choses, des personnes appelées à repartir très rapidement après être arrivées, et dont le taux de refus est extrêmement faible, voire résiduel par rapport à la masse des sujets que nous traitons.

Par conséquent, ce n'est pas à propos de ceux qui ne restent que très peu de temps que les questions se posent, mais à propos des 3 % que nous refusons et qui pourraient, de manière automatique, bénéficier du dispositif. C'est un non sujet, mais vous réussissez tout de même à en faire un appel d'air ! Votre discours et votre stratégie ne changent pas.

Pour les mêmes raisons que le rapporteur, avis défavorable.

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 138 et 90 ne sont pas adoptés.)*

*(L'article 12 est adopté.)*

**Article 13**

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n<sup>os</sup> 10 et 91.

La parole est à M. Philippe Goujon, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 10.

**M. Philippe Goujon.** Je ne vous parlerai pas d'appel d'air mais d'aide à l'intégration, en espérant être entendu. L'article 13 prévoit d'abroger un article du CESEDA au titre duquel, lorsqu'un ou plusieurs enfants ont bénéficié de la procédure de regroupement familial, l'étranger admis au séjour en France et, le cas échéant, son conjoint, préparent l'intégration républicaine de la famille dans la société française en suivant une formation sur les droits et les devoirs des parents en France, et s'engagent à respecter l'obligation scolaire, ce qui semble une évidence.

La réussite de l'intégration des enfants d'étrangers à la société française est essentielle car ils seront sans doute appelés à acquérir un jour la nationalité française. L'abrogation de cet article, qui prend en charge l'intégration des familles et garantit ainsi l'égalité des chances des enfants issus de l'immigration, est incompréhensible.

Au lieu de l'abroger, il aurait été préférable de le toiletter pour tenir compte de la nouvelle procédure fixée par le décret du 18 novembre 2014, venue remplacer celle instaurée par la loi Ciotti, abrogée à tort.

**M. Éric Ciotti.** Très bonne loi !

**M. Philippe Goujon.** Ce décret de novembre 2014 prévoit qu'en cas d'absence répétée et injustifiée, il est adressé un avertissement aux personnes responsables de l'enfant pour leur rappeler leurs obligations légales et les sanctions pénales auxquelles elles s'exposent. En cas de persistance du défaut d'assiduité, les membres concernés de la communauté éducative peuvent être réunis pour élaborer avec les personnes responsables de l'enfant une procédure d'accompagnement adapté et contractualisé avec elles.

Se priver de cet instrument nuira sans doute à la bonne intégration des familles, à la société française, à l'heure où près de la moitié de l'immigration provient du regroupement familial.

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Larrivé, pour soutenir l'amendement n° 91.

**M. Guillaume Larrivé.** L'article 13 étant un article de coordination, nous sommes amenés à revenir sur un point déjà évoqué. Nous devons développer les dispositifs de vérification de la capacité d'intégration en amont de l'immigration, dans les pays d'origine. Vous pensez au contraire qu'il faut les supprimer. C'est votre choix, mais pas le nôtre. Ce n'est pas une posture, monsieur le ministre, mais une vraie différence d'analyse. C'est dans le pays d'origine, avant que la République n'autorise le candidat à l'immigration à s'installer en France, qu'il faut vérifier sa capacité d'intégration et son apprentissage de la langue française.

Vous nous dites que le dispositif voté en 2007 a fait l'objet d'observations interrogatives de la part de l'inspection générale de l'administration. Peut-être, mais cela ne doit pas conduire à disqualifier tout effort. Au contraire, le Gouvernement, s'il était raisonnable, devrait tout faire pour faciliter la vérification de la capacité d'intégration dans le pays d'origine, et ne pas attendre que des dizaines de milliers de personnes s'installent en France sans maîtriser la langue française, sans être capables de s'intégrer, sans disposer de logement ni de travail.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Comme l'a souligné M. Larrivé, il s'agit là d'un article de coordination. Nous avons reconfiguré le contrat d'accueil et d'intégration pour la famille en contrat d'intégration républicaine. Nous l'avons déjà adopté et nous sommes par conséquent opposés au rétablissement du CAI famille que vous appelez de vos vœux.

Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Monsieur Larrivé, votre raisonnement est simple. Vous avez mis en place un contrat qui ne fonctionne pas et qui d'ailleurs fait l'objet d'une inspection et d'une évaluation négatives. Il ne concernait de surcroît qu'un public très restreint – 1 800 personnes en 2014, ce qui montre l'inadéquation du contrat et l'inefficacité du dispositif.

Nous vous proposons de remplacer ce dispositif qui concerne peu de monde, qui est inefficace et dont l'évaluation, dénuée d'ambiguïté, est très sévère, par un autre qui fonctionne.

Sera-t-il moins exigeant à l'égard de l'étranger que le dispositif précédent ? Je vous rassure : on peut être efficace et exigeant. Nous désirons instaurer un mécanisme efficace et

qui, en termes de niveaux de langue, d'apprentissage des valeurs de la République, de connaissance des institutions, soit beaucoup plus poussé que le précédent.

Vous auriez donc, compte tenu de vos préoccupations, toutes les raisons de le soutenir. Malheureusement, vous ne le faites pas, car vous considérez que l'étranger qui vit en France doit maîtriser parfaitement ce que le contrat d'intégration est de nature à lui apprendre.

Comme le disait très justement M. Chassaigne hier, le demande-t-on aux Français qui se rendent à l'étranger ? Non, car lorsqu'ils se rendent dans des pays où le niveau d'exigence est similaire au nôtre, ces pays mettent en place des dispositifs d'intégration constamment évalués et mis à l'épreuve afin de vérifier l'adéquation entre le comportement de l'étranger et l'exigence de l'État.

C'est cette rationalité qui préside à la mise en œuvre du dispositif gouvernemental. Parce qu'elle est plus forte que celle qui inspire votre positionnement, nos mesures seront plus efficaces.

Avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Geoffroy.

**M. Guy Geoffroy.** Monsieur le ministre, votre propos est quelque peu spéculatif. Vous vous appuyez sur ce rapport de l'inspection générale que nous aimerions bien, d'ailleurs, pouvoir consulter. Peut-être aurais-je dû en prendre connaissance pour mesurer la disqualification du dispositif issu de la loi de 2007.

Vous partez de l'idée que le dispositif voté en 2007 n'a pas été efficace tout en affirmant que celui que vous instaurez le sera !

Vous affirmez remplacer un dispositif qui ne marche pas par un autre qui marche. Qu'est-ce qui nous le prouve ?

De surcroît, vous prétendez que ce nouveau dispositif serait plus exigeant, supposant par là même qu'un dispositif plus exigeant sera plus efficace qu'un autre qui le serait moins. Je demande à voir.

Par ailleurs, en général, un contrat est plus efficace lorsqu'il a été signé avant et que l'on mesure ensuite sa mise en œuvre, que lorsqu'il est signé au moment où l'on doit le mettre en œuvre, car les conditions dans lesquelles on doit le réaliser sont complètement différentes.

Vous êtes très injuste et arbitraire à l'égard du dispositif de 2007, et d'un optimisme trop débridé par rapport à vos propositions.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Il n'est pas illégitime qu'un gouvernement qui présente une mesure différente de celle du gouvernement précédent considère qu'elle lui est supérieure. Si ce n'était pas le cas, il ne la présenterait pas.

**M. Guy Geoffroy.** Certes...

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Et lorsqu'on regarde la longue histoire des textes présentés par des majorités successives devant cet hémicycle, on s'aperçoit que de nombreux gouvernements ont présenté des dispositifs différents de ceux qui avaient été mis en place par la majorité précédente parce qu'ils pensaient que leur dispositif était meilleur. Il n'y a rien là de très original.

**M. Guy Geoffroy.** Dont acte.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Il est donc inutile de dire que la position du Gouvernement serait quelque peu spéculative. Il n'y a rien de spéculatif au fait qu'un gouvernement présente un dispositif auquel il croit, sinon il ne le présenterait pas. Tout cela est assez rationnel.

Deuxièmement, le rapport en question se trouve depuis longtemps sur le site du ministère de l'intérieur. Tout ce qui a vocation à se trouver sur le site du ministère devant être communiqué aux parlementaires, vous pourrez le consulter demain matin.

Troisièmement, vous constaterez à la lecture du rapport que mon intervention sur le dispositif que vous voulez maintenir est moins sévère que le rapport lui-même. Par conséquent, il est possible que, demain matin, nous tombions d'accord sur les raisons légitimes pour lesquelles nous voulons remettre en cause le dispositif que vous tenez absolument à maintenir.

Enfin, vous demandez pourquoi un dispositif plus exigeant devrait mieux fonctionner qu'un dispositif qui ne l'est pas. Sauf à considérer que l'exigence est nécessairement moins efficace et moins susceptible d'être couronnée de succès qu'un dispositif moins exigeant – mais ce n'est pas la démarche de ce gouvernement, qui considère qu'en politique l'exigence est une vertu – je ne peux pas adhérer à votre raisonnement.

Par ailleurs, nous nous donnons les moyens de cette exigence en termes d'organisation des services, de moyens attribués à l'OFII, de dispositifs d'encadrement et d'accompagnement des étrangers par les services préfectoraux. Nous engageons des moyens et nous organisons les services de telle sorte qu'il y ait davantage d'efficacité là où il y a plus d'exigence. La démarche est donc cohérente.

*(Les amendements identiques n° 10 et 91 ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Goujon, pour soutenir l'amendement n° 11.

**M. Philippe Goujon.** Je ne vois pas où sont l'amélioration, l'efficacité, la cohérence et la rigueur. En effet, l'alinéa 6 propose de supprimer un article du CESEDA qui dispose que « Sauf si sa présence constitue une menace pour l'ordre public, une autorisation provisoire de séjour – de six mois – peut être délivrée à l'un des parents étranger de l'étranger mineur qui nécessite des soins, sous réserve qu'il justifie résider habituellement en France avec lui – même de façon clandestine – et subvenir à son entretien et à son éducation ». Cet article faisant référence à la nécessité pour l'enfant de recevoir des soins, il est à notre avis illogique d'exclure l'avis du médecin de l'ARS de la région de résidence de l'intéressé ou, à Paris, l'avis du médecin chef du service médical de la préfecture de police, pour faire reposer cette évaluation sur l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Cet après-midi, monsieur le ministre, vous avez installé le nouveau préfet de police dont nous attendons tous beaucoup. Vous connaissez l'efficacité de cette maison et son sens de l'intérêt général.

Je précise que le Défenseur des droits ainsi qu'un certain nombre de personnalités auditionnées dans le cadre des travaux préparatoires de la commission, comme l'indique le rapport, se sont montrés défavorables au remplacement de l'avis des médecins de l'ARS par ceux de l'OFII. Le

Défenseur des droits a rappelé que le rapport de l'IGA-IGAS, l'Inspection générale de l'administration et l'Inspection générale des affaires sociales, que vous avez cité, ne préconisait pas un tel transfert mais un travail plus collégial des médecins de l'ARS. Et cette approche a été encouragée par la circulaire interministérielle du 10 mars 2014 sur les conditions d'examen des demandes de titre de séjour pour raisons médicales. Enfin, en 1993, le Haut comité de la santé publique constatait qu'il était totalement inapproprié que des missions médicales relevant du ministère de la santé soient confiées à une autre administration.

C'est pourquoi, nous basant sur tous ces avis différents et très autorisés, nous proposons par cet amendement de restituer sa cohérence à l'article L. 311-12 du CESEDA en supprimant la modification que vous opérez avec cet article et de laisser en l'état le dispositif existant.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Monsieur Goujon, nous avons déjà évoqué longuement la raison pour laquelle le Gouvernement a proposé, et la commission l'a suivi, de transférer la délivrance de l'autorisation provisoire de séjour pour les étrangers malades d'un médecin de l'ARS à un collège de médecins de l'OFII : il s'agit d'harmoniser la doctrine en matière d'avis médicaux. Nous l'avons dit en long, en large et en travers. Il est donc inutile de revenir sur les arguments, encore moins sur la disposition. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Même avis.

*(L'amendement n° 11 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Erwann Binet, rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 323.

**M. Erwann Binet, rapporteur.** C'est un amendement rédactionnel et de coordination.

*(L'amendement n° 323, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**M. le président.** Les amendements, n° 324, 325, 326 et 327 peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

La parole est à M. Erwann Binet, rapporteur, pour les soutenir.

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Ils sont tous quatre de coordination.

*(Les amendements n° 324, 325, 326 et 327, acceptés par le Gouvernement, sont successivement adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Goujon, pour soutenir l'amendement n° 13 rectifié.

**M. Philippe Goujon.** Nous proposons par cet amendement d'ajouter à la liste des délits qui donnent lieu à un retrait du titre de séjour le délit de vente à la sauvette et d'exploitation de vente à la sauvette.

La vente à la sauvette est un fléau qui affecte un certain nombre de quartiers et de villes, en particulier Paris, et qui génère des nuisances de toutes sortes, voire beaucoup plus que des nuisances, à savoir des tensions, des affrontements avec la police, des violences propices à créer un climat d'insé-

curité. Je citerai quelques exemples : en avril 2013, porte de Clignancourt, l'un de ces vendeurs a été assassiné par un rival ; le président des commerçants du plateau de Clignancourt a été blessé par balle en représailles de son combat contre la contrefaçon ; dans les VII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> arrondissements, à proximité de la tour Eiffel, les commerçants font état de menaces extrêmement graves, d'agressions et d'actes de vandalisme de la part de ces vendeurs.

Parce que la vente à la sauvette, vous le savez, est le fait de mafias étrangères, que l'exploitation de vente à la sauvette constitue un délit, depuis un amendement que j'ai fait adopter il y a quelques années, et s'apparente à la traite des êtres humains, au proxénétisme, à l'exploitation de la mendicité, il nous paraît légitime de l'intégrer parmi les motifs de retrait de la nouvelle carte de séjour pluriannuelle.

Cette inclusion serait d'autant plus légitime que votre texte prétend lutter contre la fraude. Or la vente à la sauvette constitue une fraude. Elle représente en outre un manque à gagner considérable pour les budgets publics, en termes de prélèvements fiscaux et sociaux non perçus.

Selon une estimation qui a été réalisée dans certains hauts lieux touristiques de la capitale, le revenu moyen d'une personne coupable de cette infraction s'établit à 2 000 euros nets par semaine, soit plus de 8 000 euros par mois, ce qui, reconnaissez-le, n'est pas négligeable. Voilà pourquoi nous souhaitons que ce délit soit ajouté à la liste.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** L'article L. 313-5 du CESEDA, que vous voulez amender, prévoit le retrait de la carte de séjour temporaire ou du titre pluriannuel aux étrangers passibles de poursuites pénales pour trafic de stupéfiants, traite des êtres humains, torture et actes de barbarie, proxénétisme. Je ne suggère pas d'y ajouter la vente à la sauvette.

**M. Guillaume Larrivé.** Pour vous, ce n'est pas suffisamment grave !

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Avis défavorable.

**M. Philippe Goujon.** Quel est votre argument ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** C'est une réponse disproportionnée.

**M. Éric Ciotti.** C'est vrai, ce n'est pas grave, la vente à la sauvette !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Monsieur Goujon, j'ai donné des instructions extrêmement précises aux préfets pour que toute personne étrangère vivant en France, relevant du droit au séjour, qui est à l'origine de troubles graves à l'ordre public, voit son cas immédiatement examiné par le préfet et fasse l'objet d'un dispositif de reconduite à la frontière.

Vous avez tout à l'heure évoqué l'installation du préfet de police de Paris et vous avez entendu les instructions très claires que j'ai données concernant la lutte contre l'immigration irrégulière et le comportement des personnes à l'origine de troubles à l'ordre public.

Ce que nous faisons est de ce point de vue extrêmement clair. Votre amendement est donc tout à fait inutile.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Geoffroy.

**M. Guy Geoffroy.** Ce que vient de dire le ministre ne va pas jusqu'à rejoindre l'opinion exprimée dans cet amendement, mais cela s'en rapproche... En revanche, je reste perplexe, et je ne suis probablement pas le seul, devant l'absence totale de justification de la part du rapporteur. Je serais tenté de l'inviter à revenir sur sa position après avoir écouté le ministre, lequel semble dire, et nous en acceptons l'augure, que ce que vise cet amendement relève de la pratique actuelle, qui sera poursuivie, et peut-être amplifiée, par le nouveau préfet de police de Paris.

J'invite le rapporteur à revenir sur sa position en citant un adage qui s'applique aisément à des sujets aussi précis et symboliques que celui que nous évoquons : si cela va sans dire, cela ira encore mieux en le disant. Alors disons-le, écrivons-le dans la loi et nos concitoyens cesseront peut-être de considérer que cette loi est une porte largement ouverte vers le développement débridé de l'immigration clandestine.

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Larrivé.

**M. Guillaume Larrivé.** L'argumentation du ministre est techniquement fragile.

Vous dites, monsieur le ministre, qu'il n'est pas opportun de prévoir dans la loi la possibilité de retirer la carte de séjour à une personne condamnée pour des faits de vente à la sauvette...

**M. Guy Geoffroy.** Au contraire !

**M. Guillaume Larrivé.** ... parce que vous pouvez expulser un étranger auteur de troubles graves à l'ordre public. Mais ce sont deux législations différentes ! Je vous mets au défi de produire les statistiques concernant le nombre d'étrangers convaincus de délit de vente à la sauvette que vous auriez expulsés en raison d'un grave trouble à l'ordre public !

Parce que Philippe Goujon a très précisément identifié une faille dans la législation, vous avez techniquement tort de refuser l'amendement que nous vous suggérons.

*(L'amendement n° 13 rectifié n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Goujon, pour soutenir l'amendement n° 12.

**M. Philippe Goujon.** Je remercie M. le ministre pour les instructions qu'il a adressées aux préfets et rappelées dans cette enceinte pour qu'ils mènent une lutte efficace et massive contre la vente à la sauvette – qui, aux yeux de certains de nos collègues, n'est pas un délit important.

**M. Alexis Bachelay.** C'est un crime contre l'humanité ! *(Sourires.)*

**M. Philippe Goujon.** Franchement, cette observation est un peu décalée...

**M. Guy Geoffroy.** Pour eux, ce n'est pas grave !

**M. Philippe Goujon.** Je voudrais par cet amendement ajouter un autre délit à ceux prévus par l'article 13, qui modifie les modalités de retrait de la carte de séjour en cas de commission de certains délits.

Monsieur Binet, vous avez cité le trafic de stupéfiants, la traite des êtres humains, mais vous avez oublié le racket près des établissements scolaires, qui n'est pas non plus un crime

contre l'humanité, cher collègue ! La demande de fonds sous menace au moyen d'un animal dangereux n'est pas non plus un crime contre l'humanité, pourtant elle figure dans cette liste. C'est la raison pour laquelle je propose d'y ajouter la reconnaissance d'enfant et le mariage frauduleux visés par l'article L. 623-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers.

Monsieur le ministre, vous avez reconnu, lors de votre audition devant la commission des lois, que l'immigration familiale a pour principale source le mariage avec un Français ou une Française. Il est donc important, nous semble-t-il, de renforcer la protection de l'institution du mariage contre les détournements dont elle pourrait faire l'objet de la part d'un certain nombre de réseaux mafieux, sachant qu'il s'agit d'une pratique très répandue.

La fraude ou la tentative de fraude à la nationalité française et au droit au séjour par le détournement de l'institution du mariage est passible de cinq ans de prison et de 15 000 euros d'amende. Elle justifie donc pleinement, si nous voulons que la liste de M. Binet soit exhaustive, le retrait du titre de séjour.

Ce délit a toute sa place dans ce texte qui par ailleurs organise le croisement d'informations entre organismes publics pour lutter contre la fraude.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Cet amendement vise à prévoir le retrait de la carte de séjour à l'étranger passible des sanctions pénales de l'article L. 623-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, lequel couvre – je le rappelle pour la suite de la démonstration – l'obtention du titre de séjour ou l'acquisition de la nationalité française par mariage frauduleux ou reconnaissance abusive de paternité. Si je comprends bien, il aurait donc pour effet paradoxal – et je vous l'avais dit en commission, monsieur Goujon, mais vous n'avez pas procédé à la correction nécessaire – de conduire à retirer le titre de séjour à des personnes de nationalité française. Il a été repoussé par la commission.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Larrivé.

**M. Guillaume Larrivé.** Pardonnez-moi, monsieur le rapporteur, mais il est impossible qu'une personne de nationalité française bénéficie d'un titre de séjour sur le fondement du droit des étrangers.

**M. Erwann Binet, rapporteur.** C'est ce que je viens de dire.

**M. Guillaume Larrivé.** Mais vous venez d'expliquer que l'amendement aurait pour effet de retirer des titres de séjour à des personnes de nationalité française. C'est un ensemble vide, comme on dit en mathématiques !

**Mme Marie-Anne Chapdelaine.** Parce que l'amendement est mal rédigé !

*(L'amendement n° 12 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Chantal Guittet, pour soutenir l'amendement n° 314.

**Mme Chantal Guittet.** Cet amendement a le double avantage de supprimer une discrimination envers les étudiants étrangers et de conduire à une simplification

administrative pour les employeurs qui emploient des étudiants étrangers. Il vise en effet à supprimer les dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile qui limitent à 60 % la durée de travail annuelle des étudiants étrangers salariés. Rappelons que les étudiants étrangers travaillent souvent de façon saisonnière dans l'agriculture, l'animation ou la restauration, et que ces dispositions sont compliquées à mettre en œuvre pour les employeurs, qui sont tenus de vérifier le calcul de leurs horaires avant d'établir les contrats.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Nous avons déjà eu ce débat en commission, madame Guittet. Les étudiants qui demandent un titre de séjour pour venir étudier en France ne le font pas pour travailler à temps plein. C'est la raison pour laquelle ils sont obligés de respecter ce plafond de 60 %, qui correspond à 964 heures annualisées. Je précise que ce plafond n'est pas applicable aux étudiants qui ont besoin d'avoir une activité professionnelle du fait de leurs études, comme dans le cas de l'apprentissage. Par ailleurs, le plafond applicable aux étudiants algériens au titre de la convention franco-algérienne est plus bas – il me semble qu'il est de 50 %. Mais le principal argument reste le premier que je vous ai donné : les étudiants étrangers qui viennent en France ne sont pas là pour travailler. Supprimer ce plafond serait prendre le risque d'un détournement du titre de séjour étudiant. C'est pourquoi la commission est défavorable à cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Même avis.

*(L'amendement n° 314 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Erwann Binet, rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 328.

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Amendement de coordination.

*(L'amendement n° 328, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, pour soutenir l'amendement n° 394.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Il s'agit d'un amendement de coordination.

*(L'amendement n° 394, accepté par la commission, est adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 413 et 416.

La parole est à M. le ministre, pour soutenir l'amendement n° 413.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Le droit en vigueur prévoit une exonération de la condition de ressources posée au regroupement familial pour les seules personnes percevant l'allocation aux adultes handicapés – AAH – au titre d'une incapacité supérieure à 80 %. Le présent amendement a pour objet d'étendre le champ de cette exonération aux personnes atteintes d'une incapacité évaluée de 50 % à 79 % et aux personnes âgées de plus de 65 ans souhaitant être rejointes par leur conjoint. Il reprend et synthétise des amendements déposés en ce sens par plusieurs d'entre vous – Mme Chapdelaine, Mme Descamps-Crosnier et M. Robiliard.

Mesdames et monsieur le député, le Gouvernement partage vos préoccupations. L'amendement propose ainsi qu'il soit fait référence à l'AAH versée en application de l'article L. 821-2 du code de la sécurité sociale, c'est-à-dire aux bénéficiaires atteints d'une incapacité entre 50 % et 79 %. Cette possibilité d'exonération de la condition de ressources pour les titulaires de cette AAH était déjà préconisée si des circonstances particulières le justifiaient, et par simple circulaire ministérielle. Il s'agit d'étendre cette exonération en la consacrant au plan législatif, et de la rendre de plein droit. Il est par ailleurs proposé d'exonérer de cette condition de ressources les personnes âgées de plus de 65 ans qui vivent en France de longue date – plus de vingt-cinq ans – et qui souhaitent être rejointes par leur conjoint resté au pays. Ces personnes ont vécu et travaillé en France pendant de longues années ; il est légitime de leur permettre de faire venir leur conjoint à des périodes de leur vie où l'assistance d'une tierce personne devient une nécessité.

**M. le président.** La parole est à Mme Françoise Descamps-Crosnier, pour soutenir l'amendement identique n° 416.

**Mme Françoise Descamps-Crosnier.** Cet amendement me permet de rappeler l'ambition que nous portons au travers de l'article 13. Il s'agit pour nous de sécuriser l'immigration légale, toujours dans un souci de simplification, pour mieux accueillir et mieux intégrer, et non renforcer ou créer des contraintes qui nuiraient à l'épanouissement des étrangers sur notre territoire. Telle est en tout cas la vision de la majorité sur le sujet – et je tenais à le rappeler.

Il s'agit ici de permettre à des personnes plus vulnérables que d'autres, fragilisées dans leur existence, isolées par les difficultés auxquelles elles sont confrontées, pour lesquelles certaines procédures sont de vrais parcours du combattant, de vivre dignement leur vieillesse. Il est de notre responsabilité de leur assurer une place dans notre société.

Les mesures proposées dans cet amendement reprennent des propositions – plus exactement la septième et la dixième – du rapport de la mission d'information sur les immigrés âgés, adopté à l'unanimité sous la houlette de notre rapporteur Alexis Bachelay. Elles représenteront – si elles sont adoptées – une contribution décisive du travail parlementaire. Le regroupement familial pourrait ainsi être facilité par la modification de son cadre juridique. Les deux principaux obstacles à la venue des familles des immigrés âgés résident aujourd'hui dans l'insuffisance de leurs ressources – les pensions de retraite sont peu élevées, en tout cas largement inférieures au SMIC – et dans l'inadaptation des logements. Il convient de permettre aux immigrés âgés de bénéficier du regroupement familial en les dispensant de répondre aux conditions posées par la loi quant au niveau de ressources et à l'adaptation du logement. Nous donnerons ainsi corps au principe du respect de la vie privée et familiale. Sachant que l'isolement des étrangers âgés est un facteur d'aggravation de leur état de santé, on mesure l'impact positif que pourront avoir les solidarités familiales. C'est pour ces raisons que nous vous invitons à voter cet amendement à l'unanimité.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Avis très favorable.

*(Les amendements identiques n° 413 et 416 sont adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à M. Erwann Binet, rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 329.

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Il s'agit d'un amendement de coordination, monsieur le président.

*(L'amendement n° 329, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

*(L'article 13, amendé, est adopté.)*

### Après l'article 13

**M. le président.** La parole est à M. Éric Ciotti, pour soutenir l'amendement n° 145.

**M. Éric Ciotti.** Cet amendement vise à revenir sur un point essentiel de la circulaire prise par votre prédécesseur, monsieur le ministre, le 28 novembre 2012. Cette circulaire a conduit à la régularisation d'un très grand nombre d'étrangers en situation irrégulière – 35 274 en 2013, 31 265 en 2014.

La lutte contre l'immigration irrégulière, vous en parlez. Il conviendrait maintenant de prendre des dispositions concrètes ! Or cette circulaire Valls, qui a régularisé nombre d'étrangers en situation irrégulière, notamment ceux qui résidaient sur le territoire national depuis plus de cinq ans, constitue – je sais que le terme va vous déplaire – un appel d'air à l'immigration irrégulière. La quasi-certitude de la régularisation dès lors qu'on est installé sur le territoire depuis cinq ans ne peut qu'inciter à l'arrivée d'étrangers en situation irrégulière, donc encourager le trafic d'êtres humains. Aussi demandons-nous la suppression de ce dispositif.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** J'ai un doute sur le fait que vous ayez lu un jour la circulaire Valls, monsieur Ciotti : l'exposé sommaire de cet amendement renvoie aux problématiques de naturalisation.

**Mme Marie-Anne Chapdelaine.** C'est du « copier-coller » !

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Je pense en effet qu'il s'agit d'un mauvais « copier-coller ». La présentation que vous venez de faire de l'amendement me conforte dans cette opinion.

L'article L. 313-14 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, dont vous proposez la suppression, prévoit une possibilité d'admission exceptionnelle au séjour, notamment au vu de considérations humanitaires. Ceux d'entre nous qui reçoivent dans leur permanence des étrangers qui demandent un titre de séjour savent que les situations personnelles sont parfois si complexes que seule cette disposition peut ouvrir le droit au séjour – et qu'elle est par conséquent légitime. Cet article est absolument nécessaire.

J'en viens à la circulaire Valls. Contrairement à ce que vous venez de dire, une présence de cinq ans sur le territoire ne suffit pas pour être régularisé. D'autres critères sont donnés aux préfets pour apprécier et traiter les demandes d'admission exceptionnelle au séjour – je pense par exemple à un emploi ou à des enfants scolarisés.

La commission est bien entendu défavorable à cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Je partage en tout point les arguments que vient d'exposer le rapporteur. Votre amendement confond le droit au séjour et la naturalisation, qui sont deux sujets totalement différents, monsieur Ciotti. Il pose le principe – faux – que la circulaire Valls repose sur un seul critère de durée de résidence, alors que d'autres éléments – travail, scolarisation des enfants – entrent en ligne de compte. Lorsqu'on juxtapose ces critères les uns aux autres, la circulaire permet en effet de régulariser un certain nombre de situations humainement très difficiles, mais en nombre très raisonnable et sur la base de critères extrêmement contraignants. Je ne puis donc être favorable à cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Éric Ciotti.

**M. Éric Ciotti.** Dont acte sur la question de la naturalisation, qui s'est en effet glissée de façon erronée dans l'exposé sommaire de l'amendement. Vous avez raison, monsieur le ministre : plusieurs motifs précisent les conditions de régularisation dans la circulaire. Néanmoins, je souhaite – et c'est l'objet de cet amendement – que l'on supprime cette condition de séjour de plus de cinq ans afin de restreindre les effets et les conséquences de cette circulaire, que nous estimons négatives. Replaçons donc cet amendement dans le cadre qui convient !

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Larrivé.

**M. Guillaume Larrivé.** Le vrai problème posé par cette circulaire du 28 novembre 2012, c'est évidemment son effet sur les chiffres. À cet égard, Éric Ciotti a parfaitement raison, monsieur le ministre, de parler d'appel d'air. De 2011 à 2013, le volume des admissions exceptionnelles de séjour des ressortissants étrangers a augmenté de 62 % : vous n'allez pas, cette fois, contester cette statistique, qui figure noir sur blanc dans le rapport. En 2011, on dénombrait 21 707 admissions exceptionnelles de séjour et, en 2013, 35 274 : cela représente, très exactement, une hausse de 62 %.

**M. Christophe Borgel.** Ce n'est pas une invasion ! On ne parle que de 15 000 personnes !

**M. Guillaume Larrivé.** Le nombre de régularisations a donc augmenté, du fait de la circulaire Valls de 2012, de 62 % : telle est la réalité. Vous allez sans doute, monsieur le ministre, publier à nouveau, sur le site internet de votre ministère, ces chiffres que vous assumez, que vous revendiquez, puisque non seulement vous entendez ne pas abroger cette circulaire, mais vous souhaitez lui donner une portée tout à fait affirmée.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Monsieur Larrivé, comme nous aimons parler de chiffres et que vous semblez avoir un tableau entre les mains – j'en ai un aussi – je propose qu'on le commente ensemble. Jusqu'à présent, nous ne sommes pas livrés à un tel exercice ; il est pourtant extrêmement intéressant pour mesurer la bonne foi des uns et des autres. Dites-moi quel chiffre vous avez pour 2012, afin que je m'assure que nous disposons du même ?

**M. Guillaume Larrivé.** 23 294.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** C'est également mon chiffre. Quel chiffre avez-vous pour 2013 ?

**M. Guillaume Larrivé.** 35 274.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Mon chiffre est moins favorable au gouvernement que le vôtre ! C'est dire à quel point je suis sincère. Effectivement, au moment où est appliquée la circulaire de M. Valls, il y a un effet de régularisation : tel est l'objet de la circulaire, sur la base de critères objectifs. Il n'y a là aucun problème. Pourriez-vous nous donner le chiffre de 2014 ?

**M. Guillaume Larrivé.** Non, car votre rapport ne le mentionne pas.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Je vais vous le communiquer : 31 265. Autrement dit, entre 2013 et 2014, on observe une diminution de 11,4 %.

**M. Guillaume Larrivé.** Non : 31 000, cela représente une hausse de 50 % par rapport à 2011 !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Que montre cette séquence de chiffres ? Quelque chose de très clair, et tout à fait le contraire de ce que vous vous employez à laisser accroire. Elle montre qu'une circulaire de régularisation relative à des étrangers en situation irrégulière, non éloignables, non expulsables, que l'on ne peut laisser dans une situation de vulnérabilité, qui se trouvent depuis longtemps en France, dont les enfants sont scolarisés et qui ont accès à un travail, cela ne conduit pas à ce que vous appelez un appel d'air. En effet, monsieur Larrivé, une fois que l'effet de la régularisation est passé, on constate, l'année suivante, une diminution.

**M. Éric Ciotti.** Mais le chiffre reste beaucoup plus élevé qu'en 2011 !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Je suis convaincu que, dans les années qui viennent, nous constaterons à nouveau cette tendance. Lorsque l'on indique une séquence de chiffres, il faut fournir la séquence complète, et ne pas laisser croire, à travers des chiffres partiels, à l'existence de phénomènes qui, en réalité, n'existent pas.

**M. Éric Ciotti.** Votre démonstration n'est pas probante, c'est même tout l'inverse !

**M. le président.** La parole est à M. Guy Geoffroy.

**M. Guy Geoffroy.** Monsieur le ministre, je n'aurai pas l'inconvenance de dire que vous êtes de mauvaise foi, mais permettez-moi de dire que vous tirez quand même un peu sur la corde. La réalité des chiffres que vous venez d'évoquer est la suivante : 23 000 en 2011 puis, après la circulaire de 2012, on passe à 35 000 et, l'année suivante, à 31 000. Pour vous, cela diminue ; or, ce n'est pas le cas : cela augmente moins vite. Vous dites exactement la même chose en matière budgétaire : il y a un déficit tous les ans et vous prétendez que le déficit diminue, alors que le déficit cumulé, lui, est toujours en augmentation. C'est exactement la même chose dans le cas présent : si vous comparez le chiffre de 2014 avec celui de 2011, il se traduit par une nette progression. Certes, elle est moins marquée, car l'effet immédiat de la circulaire s'est atténué, mais les conséquences de la circulaire se poursuivent bel et bien. Il y a donc bien un effet d'appel d'air.

**M. Éric Ciotti.** Absolument !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Je rencontre un problème de fond : face à des parlementaires qui m'accusent d'être de mauvaise foi...

**M. Guy Geoffroy.** J'ai pris la peine de dire que je me refusais à employer ce terme !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** ...tout en expliquant que, lorsque l'on passe de 35 000 à 31 000, cela augmente,...

**M. Guy Geoffroy.** Je n'ai pas dit cela !

**M. Guillaume Larrivé.** De 21 000 à 31 000, cela augmente !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** ...je peux difficilement poursuivre ma démonstration. Tout autre ministre de bonne foi serait d'ailleurs, en pareil cas, confronté au même problème. Monsieur Larrivé, lorsque l'on prend une circulaire de régularisation, il y a mécaniquement un effet sur le nombre de personnes régularisées.

**M. Guy Geoffroy.** Vous n'avez pas pris en compte le chiffre de départ !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Il est tout à fait normal qu'une circulaire de régularisation ait un effet sur le nombre de personnes régularisées. Je suis de bonne foi, je ne conteste pas cet effet, qui a bien eu lieu. Mais, une fois qu'on l'a observé, on constate qu'entre 2013 et 2014, la tendance s'inverse. Elle continuera à s'inverser mécaniquement,...

**M. Guy Geoffroy.** Ah ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** ...obligatoirement : lorsque vous avez procédé à la régularisation par l'effet d'une circulaire, il n'y a pas de raison que cet effet se fasse sentir à l'infini. La preuve en est qu'à partir du moment où le pic est passé, la tendance s'inverse. Lorsque vous dites que l'adoption de dispositions de ce type induit un effet d'appel d'air, un effet mécanique, peu vertueux, c'est faux : la séquence des chiffres que je viens d'indiquer le montre.

**M. Guy Geoffroy.** Nous verrons !

**M. le président.** La parole est à M. Éric Ciotti.

**M. Éric Ciotti.** Monsieur le ministre, votre argumentation a du mal à nous convaincre, et la comparaison entre 2011 et 2014 est de ce point de vue éclairante. Mais puisque vous affirmez qu'il y a, si je puis dire, une tendance à la baisse de l'augmentation, et si vous êtes de bonne foi – et nous pensons que vous l'êtes, monsieur le ministre –, acceptez l'amendement que nous proposons, c'est-à-dire la suppression de cette circulaire. En effet, selon vous, cet acte répondait à un besoin précis à un instant T. Pour notre part, nous le contestons, mais, si l'on vous suit, il n'a plus d'effet aujourd'hui : il convient donc de le supprimer. Tel est précisément l'objet de l'amendement que nous défendons.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Vous savez parfaitement qu'avant que cette circulaire ne soit prise, il y avait des régularisations...

**M. Frédéric Reiss.** Pas autant !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** ...mais que ces dernières étaient décidées sans aucun critère...

**M. Guillaume Larrivé.** Au cas par cas !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** ...de façon totalement discrétionnaire, sans aucune lisibilité. En certains endroits, en raison des interventions réalisées auprès des ministres d'alors, des régularisations intervenaient, alors qu'elles n'avaient pas

lieu dans d'autres départements. Il y avait par conséquent une inégalité de la situation de chaque étranger au regard du droit. Désormais, il existe des critères objectifs. La République, c'est aussi l'égalité face à la règle. Je suis convaincu que les républicains que vous êtes sont tout à fait prêts à accéder à ce type de raisonnement. Là où il n'y a pas d'égalité, au regard du droit, des citoyens ou, plus généralement, de ceux qui sont soumis à nos règles juridiques, il y a un problème dans le rapport aux principes fondamentaux de la République.

**M. Guy Geoffroy.** Si cette circulaire ne sert plus à rien, abrogeons-la !

*(L'amendement n° 145 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Denys Robiliard, pour soutenir l'amendement n° 285.

**M. Denys Robiliard.** Je ne m'inscris évidemment pas dans la même logique que celle qui inspirait les amendements précédents et, en tout état de cause, mon amendement n'a pas trait à la régularisation mais à la délivrance de la carte de résident. Le sens de l'amendement n° 285 et de l'amendement n° 284 rectifié, que je défendrai ensuite, est que l'on doit pouvoir délivrer davantage de cartes de résident de plein droit que nous ne le faisons aujourd'hui, à des fins, évidemment, d'intégration de personnes qui sont depuis longtemps en France ou qui ont des liens particuliers avec notre pays. En ce qui concerne l'amendement n° 285, il s'agit d'étrangers qui résident régulièrement en France depuis au moins cinq ans. Il me semble que ces étrangers devraient de plein droit recevoir une carte de résident, dont la gestion, en outre, offre davantage de souplesse encore que celle de la carte de séjour pluriannuelle – la CSPA. Or, lorsque les services préfectoraux ne s'occupent pas de la délivrance des cartes, ils ont le temps de faire autre chose, notamment du contrôle.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Monsieur Robiliard, vos deux amendements me paraissent assez largement satisfaits par l'amendement de Mme Chapdelaine qui a été adopté en commission et qui a créé un article 13 *bis*, dont nous discuterons ultérieurement. S'agissant plus particulièrement de votre amendement n° 284 rectifié, il est également satisfait par un amendement de coordination de M. Coronado que nous examinerons un peu plus tard.

J'aurais vraiment souhaité pouvoir vous offrir l'adoption de cet amendement en cadeau d'anniversaire aujourd'hui (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen*), mais la commission en a décidé autrement. Avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Monsieur le député, joyeux anniversaire, mais avis défavorable ! (*Rires.*)

**M. le président.** Retirez-vous votre amendement n° 285, monsieur Robiliard ?

**M. Denys Robiliard.** Oui.

*(L'amendement n° 285 est retiré.)*

**M. le président.** Retirez-vous également votre amendement n° 284 rectifié ?

**M. Denys Robiliard.** Oui, monsieur le président.

(*L'amendement n° 284 rectifié est retiré.*)

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 418 et 420.

La parole est à M. le ministre, pour soutenir l'amendement n° 418.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Le présent amendement vise à sécuriser le droit au séjour des immigrés âgés. Il répond à une demande forte de plusieurs d'entre vous, notamment de Mme la députée Seybah Dagoma et, plus généralement, des membres du groupe SRC, qui ont déposé des amendements en ce sens. Il modifie l'article L. 314-11 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile – le CESEDA – pour inclure les ressortissants étrangers titulaires de cartes de séjour « retraité » parmi les bénéficiaires de plein droit d'une carte de résident sans être assujettis à la condition d'intégration républicaine. Cela permettra à des étrangers, qui ne souhaitent pas s'inscrire dans une démarche d'acquisition de la nationalité française, d'obtenir un droit au séjour pérenne automatique.

Il est à noter que l'obtention d'une carte de résident permettra à l'ancien titulaire d'une carte de séjour « retraité » d'accéder à un certain nombre de prestations, contrairement à la situation présente. La condition de non-résidence principale en France, inhérente à l'obtention de la carte de séjour « retraité », excluait en effet son titulaire du bénéfice des prestations sociales attribuées en fonction des critères de résidence. Désormais, il sera possible à l'intéressé d'avoir accès à l'ensemble de ces prestations, sous réserve que sa résidence principale soit située en France – condition de l'attribution de toutes les cartes de résident. Jusqu'alors, de nombreux intéressés sollicitaient en vain un changement de statut en raison de leur résidence à l'étranger. Au 31 octobre 2014, 3 400 personnes étaient titulaires d'une carte de séjour « retraité » ou « conjoint retraité ».

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Anne Chapdelaine, pour soutenir l'amendement identique n° 420.

**Mme Marie-Anne Chapdelaine.** Il est vrai que ces immigrés âgés exprimaient une très forte demande en ce sens. C'est surtout une manière de reconnaître la place qu'ils ont occupée. Certains, ne l'oublions pas, sont venus reconstruire la France. Ils n'ont pas tous demandé la nationalité française, parce que cela leur paraissait très lointain. La France s'honorait en leur reconnaissant ce droit. Je n'aurai qu'une demande : votons cet amendement à l'unanimité.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** La commission a émis un avis très favorable à ces amendements identiques.

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Larrivé.

**M. Guillaume Larrivé.** Monsieur le ministre, cet amendement du Gouvernement étant présenté à l'instant, il ne figure pas, par définition, dans le projet de loi et n'a donc pas donné lieu à une étude d'impact. J'ai une question assez pratique : quel en est l'effet sur les finances de l'État ou de la branche famille de la Sécurité sociale ? Comme vous l'avez indiqué, l'obtention nouvelle de cette carte de résident permettra à la personne qui était titulaire d'une carte de séjour « retraité » d'accéder aux prestations sociales, contrairement à la situation présente. Je comprends que le Gouvernement, pour des motifs que le ministre a présentés, tenant à la générosité,

entende que des personnes de nationalité étrangère âgées se trouvant en France bénéficient désormais de prestations sociales nouvelles qu'elles ne percevraient pas à droit constant. Il n'en demeure pas moins que votre choix politique aura un impact sur les finances publiques. La réponse à cette question permettra aux uns et aux autres de se prononcer de manière parfaitement informée.

**M. le président.** La parole est à M. Alexis Bachelay.

**M. Alexis Bachelay.** Je remercie notre collègue Guillaume Larrivé de son intervention, car elle va me permettre de lui apporter des éléments de réponse.

Il commet une erreur d'appréciation, puisque la carte portant la mention « retraité » n'est pas une carte de séjour ; c'est une carte de circulation.

**M. Guillaume Larrivé.** C'est pourtant ce qui est écrit dans l'exposé des motifs ! Je ne fais que lire ce qui est écrit !

**M. Alexis Bachelay.** Il s'agit sans doute d'une erreur de rédaction, car ce n'est pas une carte de séjour. Si c'était le cas, cet amendement n'aurait aucun sens, puisque les retraités bénéficiant d'une telle carte ne perdraient pas les droits sociaux attachés à une carte de résident.

**M. Guy Geoffroy.** Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup !

**M. Alexis Bachelay.** Or, cette carte a précisément été instaurée au moment où Jean-Pierre Chevènement était ministre de l'intérieur et visait à répondre à la situation particulière des migrants âgés qui bénéficiaient d'un titre de séjour de dix ans, qui ne souhaitaient pas être naturalisés et qui, chaque année, faisaient des aller-retour entre leur pays d'origine et la France, où ils avaient mené leur carrière professionnelle.

D'ailleurs, les personnes titulaires de cette carte « retraité » l'ont obtenue parce qu'ils ont mené l'essentiel de leur carrière professionnelle en France. Ils ont cotisé toute leur vie à la Sécurité sociale, aux caisses de retraites, et parce qu'ils sont retournés dans leur pays d'origine avec une carte « retraité », qui n'est pas une carte de résident, ils ont perdu l'ensemble des droits sociaux attachés à celle-ci, à la différence de ceux qui ont fait le choix de conserver une carte de séjour. La situation de ces migrants âgés a été mal appréciée à l'époque. Je le précise parce que la mission parlementaire dont j'étais le rapporteur a longuement auditionné et longuement travaillé sur cette question en particulier : beaucoup de migrants âgés se sont vu proposer cette carte « retraité » sans en mesurer les conséquences, sans savoir qu'ils perdaient les droits sociaux attachés aux cotisations qu'ils avaient versées durant toute leur carrière professionnelle.

La mission parlementaire demandait qu'une solution soit trouvée pour que ces migrants bénéficient à nouveau de leurs droits acquis ou que la carte portant la mention « retraité » soit annulée.

**M. Guy Geoffroy.** Ce n'est pas de la capitalisation !

**M. Alexis Bachelay.** La solution proposée par le Gouvernement, à laquelle je souscris totalement, était en gestation dans les préconisations du rapport de la mission parlementaire qui a été adopté à l'unanimité des groupes politiques de cette assemblée. L'adopter serait faire justice à des personnes qui ont toutes plus de 65 ans, ou parfois même plus de 75 ou 80 ans, et qui souhaitent pouvoir continuer de bénéficier des droits sociaux qu'ils ont acquis au cours de leur carrière professionnelle en France,...

**Mme Elisabeth Pochon.** Par leur travail !

**M. Alexis Bachelay.** ...par leur travail. Il me semble donc tout à fait correct et honnête de faire cette proposition aujourd'hui. Voilà ce que je tenais à préciser.

**M. Erwann Binet, rapporteur** et **Mme Elisabeth Pochon.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Guy Geoffroy.

**M. Guy Geoffroy.** J'entends très bien ce que vient de dire M. Bachelay sur la solidarité, l'équité, le retour de l'équité. J'approuve totalement cette démarche. Cependant, vous n'avez pas répondu à la question, monsieur Bachelay, qui était de savoir combien cela coûte.

Vous êtes en mesure de nous le dire, puisque vous affirmez que ces personnes, au moment où elles avaient une carte de résident, bénéficiaient de certains droits, comme tout un chacun...

**M. Alexis Bachelay.** De leurs droits !

**M. Guy Geoffroy.** ...et n'en bénéficient plus. Sur la base du nombre de personnes concernées, vous pouvez donc nous donner la somme qui aurait dû être versée si le dispositif que vous proposez avait permis qu'il en soit ainsi. Or, vous n'avez pas répondu à cette question. Nous souhaitons simplement être informés.

Par ailleurs, j'aimerais tout de même faire une remarque. Vous dites : « les cotisations ont donné droit à ». C'est une petite erreur : nous sommes dans un système d'assurance ; assurance maladie, assurance vieillesse. Vous savez très bien que ce système ne fonctionne pas selon un principe de capitalisation.

**M. Alexis Bachelay.** Les cotisations ouvrent des droits !

**M. Guy Geoffroy.** En effet, les cotisations ouvrent des droits, mais les droits ne sont pas capitalisés à due proportion des cotisations qui ont été versées. Je souhaitais m'assurer que nous étions bien d'accord sur ce point, car l'expression que vous avez employée exprimait l'idée qu'ils avaient droit au retour de tout ce qu'ils avaient versé, ce qui n'est le cas ni pour eux ni pour personne. Je préfère donc que vous confirmiez bien cela, car votre propos était pour le moins ambigu.

**M. Alexis Bachelay.** Je le répéterai !

**M. Guy Geoffroy.** Puisque vous avez accompli un travail important, qui a été reconnu par tous, avez-vous une estimation du coût de cette mesure compte tenu du nombre de personnes concernées ?

**Mme Marie-Anne Chapdelaine.** C'est dans l'exposé sommaire !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Il est difficile de répondre à la question que vous posez, monsieur le député, mais je veux, en toute transparence, vous donner quelques éléments.

Ce sont 3 400 personnes qui pourraient être concernées, mais ce nombre ne correspond pas nécessairement au nombre de bénéficiaires des prestations sociales auxquelles vous faisiez référence tout à l'heure, puisque seuls seront bénéficiaires de ces prestations les personnes qui auront exercé leur droit de remords, c'est-à-dire quelques centaines de personnes. C'est donc vraiment très résiduel.

Pour pouvoir vous donner un chiffre exact, il faudrait que nous sachions combien d'entre elles exerceront ce droit. Vous disposez toutefois d'un ordre de grandeur : sur ces 3 400 personnes, toutes ne demanderont pas l'accès à cette possibilité ; elles ne seront probablement que quelques centaines à le faire, ce qui représente, en termes de moyens budgétaires mobilisés, un montant marginal et résiduel.

**M. le président.** La parole est à M. Alexis Bachelay.

**M. Alexis Bachelay.** Il est indiqué dans l'exposé des motifs que 3 400 cartes ont été délivrées. Une partie des personnes qui ont demandé à en bénéficier ont fait ce choix pour pouvoir rentrer dans leur pays d'origine et donc, comme l'a indiqué M. le ministre, ne souhaiteront probablement pas recouvrer un titre de séjour. D'autres, au contraire, voudront éventuellement bénéficier de cette disposition. L'ordre de grandeur est en tous les cas bien circonscrit : 3 400 bénéficiaires au maximum, mais probablement plutôt quelques centaines.

Sans formuler de réponse exacte à l'euro près, on peut donc considérer que l'impact sur les finances publiques, sur les comptes sociaux, sera très faible, étant entendu, et je le répète pour que cela soit bien clair, que ces personnes, avant de se voir proposer cette carte de retraité, avaient une carte de séjour en bonne et due forme. Elles dépendaient donc, à un moment donné, du droit commun des étrangers. Certaines d'entre elles ont accepté de prendre la carte de retraité en sachant qu'elles perdaient des droits sociaux et sont retournées dans leur pays d'origine, mais d'autres se sont vu proposer cette carte sans mesurer que cela impliquait la perte de leurs droits, des droits non pas capitalisés mais ouverts du fait de la présence régulière sur notre territoire dans le cadre d'une activité professionnelle.

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Larrivé.

**M. Guillaume Larrivé.** Veuillez m'excuser de prolonger le débat, mais puisqu'il s'agit d'un amendement du Gouvernement qui est discuté en séance sans avoir été préalablement examiné en commission, les questions sont légitimes.

Si, monsieur le ministre, l'intention du Gouvernement est techniquement de traiter un stock, si j'ose dire, c'est-à-dire la situation de quelques dizaines ou quelques centaines de personnes, alors il n'est pas nécessaire d'inscrire dans la loi un nouveau droit pérenne qui permettrait la délivrance de plein droit d'une carte de résident pour l'avenir et pour tous les flux à venir aux personnes dans cette situation-là, car c'est ce que vous faites. Si votre intention était seulement de résorber un stock, vous rédigeriez une circulaire.

Sans remettre aucunement en cause vos intentions, que je comprends mieux après les échanges que nous venons d'avoir, je pense qu'en créant un nouveau cas de délivrance de plein droit d'une carte de résident de dix ans pour des personnes qui, pour partie, résident aujourd'hui à l'étranger, vous créez, sans doute sans le vouloir, par inadvertance, une nouvelle voie d'immigration pérenne vers la France.

**Mme Marie-Françoise Bechtel** et **Mme Elisabeth Pochon.** Mais non !

**M. Alexis Bachelay.** Mais non ! Ce sont des personnes qui ont plus de 65 ans !

**Mme Marie-Anne Chapdelaine.** Ces personnes ont déjà eu une carte de résident de dix ans !

**M. Christophe Borgel.** C'est vraiment une obsession chez vous !

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 418 et 420 sont adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à M. Denys Robiliard, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 286.

**M. Denys Robiliard.** Cet amendement vise à ce que des étrangers victimes de violences autres que conjugales ou liées à la traite des êtres humains puissent bénéficier d'un titre de séjour quand une procédure civile ou pénale est en cours.

Tout d'abord, la procédure en elle-même, le passage devant un tribunal correctionnel, voire devant une cour d'assise quand un crime a été commis, produit un effet de réparation. Ensuite, quand il y a une incapacité temporaire totale ou une incapacité permanente partielle de travail, une expertise est nécessaire qui est évidemment beaucoup plus facile à réaliser quand l'étranger est en France que quand il doit repartir dans son pays.

Puisqu'il s'agit de personnes qui sont victimes en France d'une infraction grave, de violences, il serait légitime qu'elles puissent rester en France le temps de la procédure.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Plusieurs amendements ont été déposés sur le même thème. Monsieur Robiliard, vous élargissez, sans doute excessivement – nous en avons déjà parlé en commission –, la délivrance de la carte « vie privée et familiale » en prévoyant qu'il suffit qu'une procédure civile ou pénale soit en cours pour que les victimes de violences obtiennent la carte. Il est permis d'imaginer que cela ouvrirait la voie à certains détournements.

Je rappelle que le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile prévoit d'ores et déjà le renouvellement du titre de séjour pour les victimes de violences conjugales, possibilité que nous allons élargir aux victimes de violences familiales et de la traite des êtres humains. L'avis de la commission est donc défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Même avis.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 286 n'est pas adopté.)*

### Article 13 bis

**M. le président.** Nous en venons aux amendements à l'article 13 bis.

La parole est à Mme Marie-Anne Chapdelaine, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 355.

**Mme Marie-Anne Chapdelaine.** Le présent amendement vise à ajouter les cartes de résident dans l'énumération des différentes cartes de séjour sous le couvert desquelles un séjour régulier préalable de cinq années doit avoir eu lieu pour être éligible à la carte de résident portant la mention « résident de longue durée – UE ». Les motifs du séjour entrent en effet dans le champ d'application d'une directive européenne.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 355, accepté par la commission et le Gouvernement, est adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Erwann Binet, rapporteur, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 330.

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Amendement de coordination.

*(L'amendement n<sup>o</sup> 330, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Sergio Coronado, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 45.

**M. Sergio Coronado.** Nous avons eu ce débat sur l'accès au séjour pour les victimes de la traite des êtres humains dans le cadre de la discussion de la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Aux termes de ces débats, une des lacunes du texte, en dehors de la polémique sur la pénalisation des clients, était le traitement des victimes de la traite et la lutte contre les réseaux. Un certain nombre de parlementaires de la majorité avaient alors jugé que les initiatrices de cette proposition de loi étaient extrêmement frileuses quant à la protection devant être apportée aux victimes de la traite dans l'accès au séjour et dans le maintien sur le territoire français, étant entendu que le public concerné est particulièrement vulnérable. Parfois, lorsque les procédures ou les enquêtes sont ouvertes, ces personnes sont forcées de faire preuve d'un très grand courage car, victimes de traite, elles sont susceptibles de subir des violences, dirigées non seulement contre elles mais aussi contre leur famille dans leur pays d'origine.

Cet amendement vise donc à revenir sur une exclusion qui figure dans l'article. L'article exclut l'accès à la carte de « résident de longue durée – UE » les personnes ayant témoigné ou porté plainte dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains ou contre le proxénétisme. Cette exception, qui concerne des personnes particulièrement vulnérables, ne me paraît pas justifiée.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Monsieur Coronado, je précise tout d'abord que les personnes que vous visez bénéficient déjà d'une carte de séjour temporaire.

Ce que vous souhaitez, c'est permettre la délivrance d'une carte de résident de longue durée UE aux victimes de la traite des êtres humains. Or le séjour de ces victimes est soumis, je le rappelle, à un régime spécifique, lié au cours des procédures pénales engagées avec la collaboration de la victime elle-même. Le fait générateur d'un titre pluriannuel ne me semble donc pouvoir être que l'aboutissement de la plainte et non pas la plainte elle-même, ni le témoignage en lui-même. C'est pourquoi l'article L. 316-1 du CESEDA prévoit qu'en cas de condamnation définitive de la personne mise en cause une carte de résident est délivrée de plein droit à l'étranger ayant déposé plainte ou témoigné.

La commission émet donc un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Même avis, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Sergio Coronado.

**M. Sergio Coronado.** Il existe en effet une carte provisoire – d'une durée de validité de six mois, en fait.

**M. Erwann Binet.** Six mois renouvelables !

**M. Sergio Coronado.** Oui, renouvelables, mais, en fait, ce qui pose problème a suscité un vif débat entre nous, c'est que nous ne saurions faire payer la victime deux fois. Après avoir été victime de la traite et des réseaux, victimes du proxénétisme, voici qu'elle serait responsable des difficultés rencontrées pour mener à bien, avec succès, les procédures ouvertes ! Nous le savons, parvenir à des condamnations pour des faits de proxénétisme, démanteler des réseaux de traites pose beaucoup de difficultés, mais, que la procédure échoue ou qu'elle soit couronnée de succès, la victime prend des risques considérables, à la fois pour elle-même et pour sa famille. Il me paraît donc tout à fait justifié qu'elle puisse, après avoir pris ces risques, séjourner de manière pérenne sur le territoire national.

*(L'amendement n° 45 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 414 et 419.

La parole est à M. le ministre, pour soutenir l'amendement n° 414.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Le présent amendement, qui répond à une préoccupation de votre rapporteur, a pour objet de prévoir une dérogation à la condition de ressources posée à la délivrance de la carte de résident de longue durée pour les personnes percevant l'allocation aux adultes handicapés. Le Défenseur des droits, dans son récent avis du 23 juin 2015, avait également préconisé une telle évolution, à laquelle le Gouvernement est donc favorable. Opposer une condition de ressources égales au SMIC à ces personnes souffrant de graves handicaps pouvait en effet être regardé comme une discrimination.

**M. le président.** La parole est à Mme Fanélie Carrey-Conte, pour soutenir l'amendement n° 419.

**Mme Fanélie Carrey-Conte.** Il est défendu, monsieur le président.

*(Les amendements identiques n° 414 et 419, acceptés par la commission, sont adoptés.)*

*(L'article 13 bis, amendé, est adopté.)*

### Article 13 ter

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n° 92 et 139.

La parole est à M. Frédéric Reiss, pour soutenir l'amendement n° 92.

**M. Frédéric Reiss.** Cet article 13 ter nouveau, inséré à l'initiative du groupe SRC, vise à sécuriser l'accès à une carte de résident pour les conjoints et enfants étrangers de Français qui ont résidé en France pendant trois ans sous couvert de cartes de séjour annuelles ou pluriannuelles. Dans ce cas, la délivrance de la carte de résident est de plein droit. Nous pensons que c'est une nouvelle façon d'encourager contre tout bon sens une immigration de plein droit sans que l'étranger apporte la preuve de son intégration à la société française. C'est pourquoi nous proposons la suppression de cet article.

**M. le président.** La parole est à M. Éric Ciotti, pour soutenir l'amendement n° 139.

**M. Éric Ciotti.** Il est défendu, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Défavorable, et même très défavorable, monsieur le président.

**M. Éric Ciotti.** Et pourquoi ?

**M. Guillaume Larrivé.** C'est une nouvelle catégorie d'avis ?

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Même avis, monsieur le président.

*(Les amendements identiques n° 92 et 139, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** La parole est à M. Sergio Coronado, pour soutenir l'amendement n° 109 rectifié.

**M. Sergio Coronado.** Cet amendement vise à préciser que sont prises en compte pour déterminer la durée de séjour, qui peut donner droit à une carte de résident si elle est supérieure à trois ans, non seulement les années pendant lesquelles la personne en question a bénéficié d'une carte de séjour temporaire mais également celle où elle a été titulaire d'une carte pluriannuelle.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Cette utile précision remédierait à une lacune du texte de la commission. Avis favorable, donc.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Même avis.

*(L'amendement n° 109 rectifié est adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Erwann Binet, rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 332 rectifié.

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Il s'agit d'un amendement rédactionnel, monsieur le président.

*(L'amendement n° 332 rectifié, accepté par le Gouvernement, est adopté.)*

*(L'article 13 ter, amendé, est adopté.)*

### Article 13 quater

**M. le président.** La parole est à M. Éric Ciotti, pour soutenir l'amendement n° 140.

**M. Éric Ciotti.** Cet amendement procède du même esprit que celui qu'a défendu tout à l'heure Frédéric Reiss, auquel j'étais favorable. Il vise à supprimer cet article 13 quater. En effet, je conteste le caractère automatique, systématique de la délivrance d'une carte de résident permanent. Or cet article dispose qu'il est possible d'obtenir une carte de résident permanent après deux renouvellements de la carte de résident ou de la carte de résident portant la mention « résident de longue durée », et ce automatiquement. Les conditions d'intégration doivent être réunies de façon régulière et l'État doit pouvoir en juger, ce que ne permet pas cette délivrance automatique.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Vous souhaitez, monsieur Ciotti, la suppression d'une disposition adoptée en commission à l'initiative de Françoise Descamps-Crosnier. Il s'agit pourtant d'une très bonne mesure qui rendra automatique l'obtention, par la personne ayant effectué au moins deux renouvellements de sa carte de résident, d'une carte de résident permanent, sous réserve, tout de même, qu'elle ne constitue pas une menace pour l'ordre public et qu'elle satisfasse aux critères d'appréciation de l'intégration républicaine dans la société française prévus à l'article L. 314-2. Je rappelle qu'il s'agissait d'ailleurs de la proposition n° 11 du rapport de la mission d'information que présidait Denis Jacquat et dont Alexis Bachelay était le rapporteur.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Même avis, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Larrivé.

**M. Guillaume Larrivé.** Vous qualifiez d'excellent un article qui rend automatique la délivrance d'un titre de séjour, parce que telle est profondément votre logique. Alors que nous pensons que la France a le droit de choisir qui elle souhaite accueillir sur son territoire, alors que nous pensons qu'il faut que l'immigration soit régulée par des décisions souveraines, par des décisions préfectorales, par des appréciations au cas par cas, vous pensez, mesdames et messieurs les députés de la majorité, qu'il faut, au contraire, faciliter les délivrances de titre et, plus encore, créer des cas de délivrance de plein droit, c'est-à-dire des guichets automatiques de délivrance de cartes de séjour, de visas, de cartes de résident diverses et variées. Plus nous avançons dans ces nuits de débat, plus nos prises de positions respectives démontrent que nos visions sont, en effet, extrêmement différentes : d'un côté, l'encouragement à l'augmentation illimitée et automatique de l'immigration – ça, c'est vous ! –,...

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Caricature !

**M. Guillaume Larrivé.** ...et, de notre côté, la volonté de définir des plafonds, le souhait de réguler, le souhait d'ordonner et, *in fine*, le souhait, en effet, d'engager une nouvelle politique de diminution de l'immigration.

**M. Guy Geoffroy.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** La vraie différence n'est pas là où vous le dites, monsieur Larrivé, pas du tout. La vraie différence, c'est qu'à la volonté de traiter ce sujet de façon sereine s'oppose une façon de se saisir de toute question pour en faire *a priori* un sujet d'opposition et, de surcroît, de faire peur.

De quoi s'agit-il ? De quoi parlons-nous, monsieur Larrivé ? Nous parlons d'étrangers qui sont en France depuis près de vingt-cinq ans.

**M. Alexis Bachelay.** Depuis vingt-cinq ans au moins !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** C'est de cela qu'on parle ! Par conséquent, leur carte de résident, ils l'ont depuis près de vingt-cinq ans, et elle est automatiquement renouvelée – elle le sera de toute façon. Cela ne signifie cependant pas que l'étranger bénéficiant de cette carte de séjour automatiquement renouvelée qui serait à l'origine d'un trouble à l'ordre

public ou de faits qui pourraient justifier sa reconduite à la frontière ne serait pas effectivement reconduit : il le sera bien entendu. Il n'y a donc pas du tout d'antinomie, contrairement à ce que vous racontez, entre le renouvellement automatique de la carte, qui est déjà la règle, et le fait que l'on puisse à tout moment, en cas de manquement aux règles de droit français, procéder à son éloignement.

Il s'agit simplement d'une mesure de simplification, qui n'entraîne aucun appel d'air puisqu'elle s'applique à des personnes qui sont en France depuis près de vingt-cinq ans. Elle n'exprime en aucun cas une forme de laxisme à l'égard d'étrangers qui ne se comporteraient pas bien en France : ce renouvellement de plein droit n'exclut en rien la possibilité d'appliquer au titulaire de la carte les règles les plus sévères s'il devait être l'auteur d'un manquement quelconque.

Donc pourquoi développez-vous cette argumentation ?

**M. Guillaume Larrivé.** Je vais vous le dire !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Pour une raison très simple : sur chaque sujet, vous avez besoin de dire qu'il y a une position ferme et déterminée du côté de la droite et un angélisme du côté de la gauche. C'est ce que vous répétez à l'envi – et ce quel que soit le sujet, d'ailleurs. Sans même le début d'une analyse, vous avez prévu de raconter cela,...

**M. Guillaume Larrivé.** Pas du tout !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** ...et vous le faites, en dépit de la réalité des sujets dont nous traitons.

Eh bien, je considère que cela n'est pas convenable.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Anne Chapdelaine.

**Mme Marie-Anne Chapdelaine.** J'abonde dans le sens des propos que vient de tenir M. le ministre. Nous parlons de personnes présentes en France, au minimum, depuis vingt ans. Je ne comprends donc pas cette suspicion, monsieur Larrivé, ou alors c'est que nous avons forcément une vision différente de l'immigration.

**M. Éric Ciotti.** Ça, c'est vrai !

**Mme Marie-Anne Chapdelaine.** La nôtre se fonde sur les droits et les devoirs. Je dis bien, aussi, « les devoirs », parce que les conditions de séjour sont vérifiées au moment du renouvellement.

Je crois que nous avons une vision différente,...

**M. Éric Ciotti.** Nous sommes d'accord sur ce point !

**Mme Marie-Anne Chapdelaine.** ...que vous ne voulez pas comprendre.

Et puis il y a autre chose que vous ne voulez sans doute pas entendre. Pour ma part, j'en avais appelé à votre humanité, mais nous avons bien vu que cela restait sans effet sur vous. Hors la seule répression – pour la presse, pour la parade –, vous ne voulez pas discuter au fond. Si vous l'acceptiez, vous admettriez que nous parlons de personnes qui ont déjà vingt ans de présence en France, de personnes qui sont venues travailler, que nous sommes allés chercher, des immigrés qui ont soixante-cinq ans. Et nous étions bien contents, alors, qu'ils viennent travailler en France !

En outre, ces personnes venues seules en France n'en ont pas moins contribué aux allocations familiales ; leurs cotisations leur ont ouvert des droits, mais il en est peu qui en ont profité. Alors, je crois qu'il faudrait remettre les choses à plat, et que vous acceptiez de parler un petit peu avec pragmatisme et de ne pas être dans la posture.

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Françoise Bechtel.

**Mme Marie-Françoise Bechtel.** Ce qui me frappe dans ce débat, comme tout à l'heure, même si je n'ai pas voulu prendre la parole à tout instant, ce sont les nombreuses confusions sémantiques, pour ne pas dire juridiques. Tout à l'heure, on nous a expliqué des choses extraordinaires sur la fraude, et on cherchait un délit de fraude alors que tout acte administratif qui a été délivré par fraude peut être retiré. L'amendement en question, sur le délit, était cependant beaucoup moins strict que ne l'est le droit actuellement, ce qui est quand même un peu fort.

On nous a ensuite parlé des retraités, en disant que leur donner la carte de résident produirait un extraordinaire appel d'air... alors qu'en réalité, beaucoup d'entre eux désirent rentrer chez eux. Ainsi, en 1998, nous avons créé une carte qui leur permettait de venir toucher la pension à laquelle ils avaient droit sans affronter des milliers de difficultés pour franchir la frontière. Je vous renvoie au rapport fort bien pensé et travaillé sur la question, notamment par notre collègue Alexis Bachelay. Un certain nombre de ces immigrés pourraient venir vouloir s'installer en France et ils ont évidemment parfaitement vocation à le faire. Ce n'est pas une question d'assurance sans capitalisation comme il était rappelé savamment tout à l'heure. Je rappelle que l'assurance que constitue la protection sociale est fondée sur la solidarité ; ceux qui y ont participé ont bien droit à ce que le cercle de cette solidarité se referme autour d'eux lorsqu'ils reviennent sur le territoire français.

Maintenant, M. Larrivé nous dit des choses tout à fait extraordinaires. Que l'on écrive, d'un côté, qu'un titre peut être accordé ou, de l'autre, qu'il est accordé de plein droit sous réserve « des dispositions du présent chapitre » – c'est-à-dire après avoir contrôlé que l'étranger n'a pas commis tel ou tel délit –, cela revient, à vrai dire, très largement au même. Pour autant, la deuxième rédaction constitue une amélioration dans la mesure où elle relève de la simplification administrative.

Il y a une faible différence entre les deux formules, fors les aspects relatifs à la simplification. Pour vous en convaincre, monsieur Larrivé, prenons le cas d'un étranger qui attaquerait devant le juge administratif un refus de délivrance de carte de résident permanent, alors qu'il remplit les conditions posées par la législation. Bien que la loi précise que cette carte « peut être accordée » par l'administration, le juge administratif examinera si les conditions étaient remplies : si tel était le cas, il annulera le refus. Ainsi, que la délivrance de la carte soit une faculté laissée à l'administration ou qu'elle soit de plein droit, la différence est minime.

**M. Guy Geoffroy.** Si elle est de plein droit, il n'y a pas de refus possible !

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Larrivé.

**M. Guillaume Larrivé.** Monsieur le ministre, nous constatons en toute bonne foi qu'après article, vous additionnez des petites mesures concernant le droit au

séjour, qui ont pour objectif de commun de créer des cas dans lesquels la délivrance de la carte est de plein droit. Les arguties juridiques de Marie-Françoise Bechtel n'y font rien : ... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**Mme Marie-Françoise Bechtel.** Ce ne sont pas des arguties, c'est la réalité !

**M. Guy Geoffroy.** Tout en pontifiant, Mme Bechtel fait erreur !

**M. Guillaume Larrivé.** ...si vous prenez la peine d'écrire dans ce projet de loi que « la délivrance de la carte de résident permanent est de droit », c'est sans doute que vous en attendez un effet.

**Mme Marie-Françoise Bechtel.** Il s'agit uniquement d'une simplification !

**M. Guillaume Larrivé.** J'imagine que vous aussi, madame Bechtel, avez quelques souvenirs de vos travaux administratifs : si vous n'attendiez aucun effet de cette modification, alors vous vous en absteniez.

Vous souhaitez donc, monsieur le ministre, créer des cas dans lesquels la délivrance de titres de séjour est de plein droit. Au cas particulier, s'agissant de l'amendement n° 140, je suis d'accord avec vous sur un point : il s'agit de personnes qui ont déjà obtenu des cartes de résident, depuis parfois quinze ou vingt ans. Il s'agit donc de personnes qui, précisément, ont choisi de ne pas rejoindre la communauté nationale, car la faculté leur est ouverte de solliciter l'accès à la nationalité française.

**M. Alexis Bachelay.** Mais vous ne voulez pas non plus les naturaliser ! Faudrait savoir !

**Mme Chaynesse Khirouni.** Ce n'est vraiment pas sérieux !

**M. Guillaume Larrivé.** Là aussi, c'est une différence entre nous : nous pensons que le succès final d'un parcours d'intégration complètement réussi, c'est l'assimilation, c'est la volonté d'être français, de rejoindre pleinement la communauté nationale. Cet amendement vise des personnes qui, en réalité, choisissent de rester extérieures à la communauté nationale, puisqu'elles ne sollicitent pas la naturalisation.

**Mme Elisabeth Pochon.** Mais c'est leur droit !

**Mme Chaynesse Khirouni.** On peut être parfaitement intégré et rester étranger !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Monsieur Larrivé, certes, nous faisons ici de la politique – vous en faites vous-même beaucoup –,...

**M. Jean-Yves Le Bouillonnet.** Ce n'est pas de la politique, ça !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** ...mais nous faisons aussi du droit.

Accordons-nous donc sur des éléments de droit : aujourd'hui, le renouvellement de la carte de résident est déjà de plein droit. Vous laissez penser que l'article 13 *quater* conduit à rendre de plein droit ce qui ne l'était pas, mais c'est tout simplement faux !

**M. Guillaume Larrivé.** C'est de l'obtention de plein droit d'une carte de résident permanent que nous parlons !

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Non : aujourd'hui, le renouvellement de la carte de résident est déjà de plein droit. Ce projet de loi ne comporte donc pas d'éléments nouveaux à cet égard. Simplement, par ce texte, nous dispensons les étrangers qui sont en France depuis vingt-cinq ans d'une formalité administrative qui leur permet d'avoir accès à ce qui leur est reconnu de plein droit. Cette disposition est donc destinée à alléger le fonctionnement de l'administration, sans préjudice des pouvoirs reconnus à l'État pour agir, avec la plus grande fermeté, si l'étranger ne s'est pas conformé aux règles auxquels il est soumis.

**M. le président.** La parole est à M. Alexis Bachelay.

**M. Alexis Bachelay.** Il me semble qu'à force de vouloir réfuter des éléments qui ne figurent même pas dans ce texte, nos collègues de l'opposition se prennent les pieds dans le tapis. La carte de résident permanent est prévue par le CESEDA ; si mes souvenirs sont bons, c'est un texte qui date de 2005.

**M. Guillaume Larrivé.** Non, cela date de 2007 : c'est nous qui l'avons fait !

**M. Alexis Bachelay.** Vous vous trompez : cela date de 2005, à l'initiative de M. de Villepin, qui était à l'époque ministre de l'intérieur.

**M. Guillaume Larrivé.** Cette disposition date de 2007 ! Si vous voulez donner une leçon de droit, vous feriez mieux de consulter les textes !

**M. Alexis Bachelay.** Des modifications ont pu être apportées après l'adoption du texte initial.

M. le ministre vient d'expliquer la réalité de façon limpide. Monsieur Larrivé, il faut que vous preniez le temps de vous rendre au bureau des étrangers de la préfecture de votre département, et que vous vous fassiez expliquer la différence entre les formalités administratives applicables au renouvellement d'une carte de dix ans, d'une part, et à l'obtention d'une carte de résident permanent d'autre part. Cette dernière carte n'est d'ailleurs, en réalité, qu'une carte de résident de dix ans, puisqu'aucun document administratif n'a une validité de plus de dix ans : c'est aussi le cas de la carte nationale d'identité et du passeport.

Le seul effet de cet article, c'est d'opérer une simplification administrative. Il s'agit de simplifier les formalités administratives relatives au renouvellement de la carte de résident pour les étrangers de plus de soixante ans, ou disposant d'une carte de résident depuis vingt ans. Ce n'est pas chinois ! C'est limpide ! Et cela n'enlève rien aux prérogatives des préfets en matière régaliennne, en cas de manquement ou de trouble à l'ordre public. Il ne s'agit absolument pas d'une distribution « automatique » – c'est le mot de la soirée – de cartes de séjour, car cet article concerne des étrangers qui ont déjà obtenu deux cartes de résident. Beaucoup d'entre eux – je le sais pour avoir un peu travaillé sur ce sujet dans le cadre d'une mission d'information qui a duré plus de six mois – en sont même, en réalité, au troisième ou au quatrième renouvellement de leur carte. Certains d'entre eux sont sur le territoire national depuis trente ou quarante ans ! Est-il scandaleux de simplifier les formalités administratives relatives au renouvellement de la carte de résident d'étrangers qui sont en France depuis trente ou quarante ans ? Voilà la question !

Vous avez l'air de dire : « Oui, c'est un scandale ! Cela causera un appel d'air ! » Mais quel appel d'air ? Ces personnes sont déjà là depuis au moins vingt ans, et souvent trente ou quarante ans : il est tout simplement absurde de parler d'appel d'air dans ces circonstances ! C'est simplement de la politique politicienne.

**Mme Marie-Anne Chapdelaine.** Exactement !

**M. Alexis Bachelay.** Soyons raisonnables ; essayons d'aborder cette question de manière rationnelle et sereine. D'importants travaux ont été réalisés sur ce sujet, dont le rapport de Matthias Fekl.

Vous avez le droit de vous opposer à ces dispositions, mais pas avec n'importe quels arguments. Il faut partir de la réalité !

**M. le président.** La parole est à M. Guy Geoffroy.

**M. Guy Geoffroy.** Certes, nous ne partageons pas la même analyse, mais cela ne signifie pas que nous ne faisons que de la politique, tandis que la cohérence est tout entière de votre côté. Soyons factuels : en la matière, le droit actuel est issu de la loi du 20 novembre 2007 dite loi Hortefeux. Le droit actuel prévoit qu'une carte de résident permanent « peut être délivrée » après deux renouvellements d'une carte de résident. Vous voulez que cette possibilité devienne un droit : vous avez le droit de le vouloir, mais nous avons le droit de nous interroger sur le bien-fondé de cette évolution.

Nous avons le droit de faire savoir à nos concitoyens que vous transformez une procédure qui n'est que possible en une procédure automatique. Nous avons tout de même le droit de dire cela, tranquillement, dans cet hémicycle ! Madame Chapdelaine, permettez-moi de vous dire, avec toute l'estime et tout le respect que je vous porte, que vous ne pouvez pas prétendre détenir le monopole de l'humanisme. C'est inacceptable ! Je n'accepte pas que vous distribuiez ainsi les bons et les mauvais points, en nous reprochant de ne pas avoir de sentiments humains – comme vous n'accepteriez pas vous-même que nous procédions ainsi.

Acceptez donc que nos opinions diffèrent. Peut-être considérez-vous que notre opinion n'a pas la même valeur que la vôtre ; nous avons, nous aussi, le droit de considérer que la vôtre n'a pas la même valeur que la nôtre. Mais de grâce, n'affirmez pas : « Nous sommes humains, et vous ne l'êtes pas ! » Ce n'est pas vrai, ce n'est pas acceptable, et c'est en outre risible aux yeux de l'opinion.

**M. Philippe Goujon.** C'est même injurieux !

**M. le président.** La parole est à M. Alexis Bachelay.

**M. Alexis Bachelay.** Je remercie M. Geoffroy, qui a fait référence aux dispositions instaurées en son temps par Brice Hortefeux. Je me suis rendu, comme rapporteur de la mission d'information sur les immigrés âgés, dans la préfecture de mon département, et me suis enquis du nombre de cartes de résident permanent délivrées sous l'empire des dispositions instaurées par Brice Hortefeux. C'était il y a presque deux ans. Ce chiffre était égal à zéro, alors que dans la préfecture des Hauts-de-Seine, plusieurs dizaines de milliers de titres de séjour sont renouvelés chaque année, y compris pour des étrangers âgés et présents sur le territoire national depuis des décennies.

Les dispositions dont nous débattons ce soir reprennent une proposition de ce rapport d'information. Cette proposition part d'un constat de terrain. J'avais demandé à d'autres

préfectures de me transmettre leurs chiffres : le nombre de délivrance de ces cartes de résident permanent était proche de zéro. Autrement dit, en l'état, les services préfectoraux n'appliquaient pas les dispositions du CESEDA. L'article L. 314-14 du CESEDA prévoit qu'une carte de résident permanent peut être délivrée ; certes, si elle peut être délivrée, cela signifie qu'elle peut aussi ne pas l'être ; mais si, sur le terrain, on ne constate aucune délivrance, c'est qu'il y a un problème. Dans ce cas, cela signifie peut-être que la loi n'est pas suffisamment précise, qu'il faut l'affiner : c'est précisément ce que nous faisons ce soir.

Puisque la disposition issue de la loi Hortefeux n'est pas appliquée en l'état, reconnaissez qu'il convient soit de l'abroger, soit de la compléter. C'est ce travail de complément que nous accomplissons ce soir, tout simplement.

**M. le président.** La parole est à Mme Chaynesse Khirouni.

**Mme Chaynesse Khirouni.** Monsieur le président, je ne suis pas intervenue depuis le commencement de ces débats. Monsieur Larrivé, vous nous avez expliqué que la naturalisation est l'aboutissement réussi de l'assimilation, et la parfaite démonstration de l'intégration d'une personne. C'est faux : on peut être parfaitement intégré, tout en souhaitant rester étranger.

**M. Guillaume Larrivé.** On peut !

**Mme Chaynesse Khirouni.** Oui, on peut souhaiter rester étranger, et être parfaitement assimilé, parfaitement intégré.

**M. Jean-Yves Le Bouillonnet.** Bien sûr !

**Mme Chaynesse Khirouni.** Ne faites donc pas de confusion.

Plus globalement, vous soutenez l'idée – c'est ce que j'entends depuis des dizaines d'heures – que l'étranger qui quitte son pays d'origine pour venir en France est animé uniquement par la motivation de bénéficier d'allocations, de profiter de notre système de santé, ou de manœuvrer pour obtenir la nationalité française.

**M. Guy Geoffroy.** Parce que de tels phénomènes n'existent pas ?

**Mme Chaynesse Khirouni.** Vous évacuez les conditions dans lesquelles ces migrants arrivent sur notre territoire national ; vous évacuez les millions de migrants noyés en mer Méditerranée. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Par vos discours, vos caricatures, vous faites de l'étranger un parasite, un fourbe, un mafieux ou un envahisseur.

**M. Philippe Goujon.** C'est vous qui caricaturez !

**Mme Chaynesse Khirouni.** Je vous ai écoutés : je ne suis pas intervenue depuis le début des débats.

**M. Guillaume Larrivé.** Vous aviez bien raison de vous abstenir !

**Mme Chaynesse Khirouni.** Je vous ai écoutés attentivement : vous niez leur volonté, leur capacité à travailler, à s'intégrer ; vous niez leurs compétences, leurs talents, leur envie de réussir, pour eux et pour leurs enfants ; vous n'évoquez jamais leur réussite. Vos discours sont fondés uniquement sur des arguments fallacieux. M. le ministre a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de remettre en question vos démonstrations fondées sur des statistiques erronées. Vous n'apportez aucune réponse sérieuse : votre seul objectif est de

diviser, en faisant de l'étranger le bouc émissaire des difficultés économiques et sociales rencontrées par nos concitoyens.

En vérité, vous courez après le Front national en espérant un gain politique. Vous ne parlez pas à l'intelligence des citoyens, vous préférez leur faire peur ! Quant aux valeurs de la République, que vous aimez tant proclamer dans cet hémicycle, vous ne les respectez guère ; en parlant de « doxa du droit-de-l'hommisme » et de « politique immigrationniste », vous les piétinez déjà. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**M. Philippe Goujon.** C'est pathétique !

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Larrivé, après quoi nous passerons au vote.

**M. Guillaume Larrivé.** Je répondrai sereinement, et en quelques mots, à Mme Khirouni. Tout d'abord, je constate que la rue de Solferino fait bien son office : après quelques jours de débats, les éléments de langage s'affûtent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

**Mme Marie-Anne Chapdelaine.** Pas du tout !

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Pitoyable !

**M. Guillaume Larrivé.** Madame Khirouni, puisque vous nous rejoignez soixante-douze heures après que nos débats ont commencé, je vous invite à consulter attentivement le compte rendu de la séance de lundi dernier, 20 juillet : vous y lirez les propos que j'ai tenus à l'occasion de la motion de rejet préalable que j'ai eu l'honneur de présenter au nom du groupe Les Républicains. Vous verrez, madame, que j'ai condamné tout à la fois l'idéologie de l'immigration zéro, c'est-à-dire l'idéologie de la fermeture totale,...

**M. Guy Geoffroy.** Tout à fait !

**M. Guillaume Larrivé.** ...et l'idéologie – dans laquelle vous semblez baigner – de l'immigrationnisme, c'est-à-dire l'idéologie de l'ouverture totale. Cette dernière veut faire accroire que toute immigration, toujours et en tout lieu, sans aucune condition, est toujours une chance pour la France.

Il y a là en effet une différence entre nous. Nous pensons qu'il est nécessaire de réguler et d'organiser l'immigration dans l'intérêt national.

**Mme Chaynesse Khirouni.** Postures !

(*L'amendement n° 140 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je suis de deux amendements, n° 352 rectifié et 343, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à Mme Marie-Anne Chapdelaine, pour soutenir l'amendement n° 352 rectifié.

**Mme Marie-Anne Chapdelaine.** L'objectif de cet amendement est de sécuriser le droit au séjour des immigrés âgés. Aussi, aux étrangers âgés de plus de 65 ans sollicitant le renouvellement de leur carte de résident, il sera systématiquement délivré une carte de résident permanent. Nous confirmons ainsi notre logique consistant à ne pas faire du parcours de l'étranger un parcours semé d'embûches mais à reconnaître leur capacité d'intégration. Il s'agit, je le dis avant que ne fussent les critiques, de personnes ayant déjà prouvé pendant dix ans leur bonne intégration en France. En outre, la mesure proposée est soumise à certaines conditions.

**M. le président.** La parole est à Mme Françoise Descamps-Crosnier, pour soutenir le sous-amendement n° 427, à l'amendement n° 352 rectifié.

**Mme Françoise Descamps-Crosnier.** J'approuve pleinement l'amendement n° 352 rectifié qui améliore l'article 13 *quater*, dont l'existence est elle-même due à une initiative bienvenue de la commission des lois. Je propose toutefois d'abaisser à 60 ans l'âge d'éligibilité à la mesure.

Le rapport de la mission d'information sur les immigrés âgés a mis l'accent sur les démarches compliquées pesant sur les immigrés vieillissants. Quant au rapport de Mathias Fekl, il évoque le ratio entre le nombre de résidents permanents et le nombre de cartes de résidents et affirme que faciliter la délivrance des cartes de résident permanent sert l'intérêt public. Cela n'augmente pas les flux, comme je l'ai entendu ; nous ne faisons que simplifier la vie des immigrés âgés présents depuis longtemps. Par ailleurs, abaisser l'âge d'éligibilité à 60 ans rend légale la demande formulée dans la circulaire du 25 juin 2013 relative aux conditions de renouvellement des titres de séjour, qui invite à faire une application généralisée de la faculté d'attribuer ou de renouveler une carte de résident permanent à l'étranger résident âgé de plus de 60 ans.

Je vous demande de voter l'amendement sous-amendé à l'unanimité, chers collègues, conformément à l'impression qui ressort de nos discussions ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Je considère, madame Descamps-Crosnier, que vous avez également soutenu l'amendement n° 343.

Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** La commission a émis un avis favorable à l'amendement de Mme Chapdelaine. Elle n'a pu examiner le sous-amendement de Mme Descamps-Crosnier mais à titre personnel, j'y suis favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à Mme Françoise Descamps-Crosnier.

**Mme Françoise Descamps-Crosnier.** Je retire donc l'amendement n° 343.

(*L'amendement n° 343 est retiré.*)

(*Le sous-amendement n° 427 est adopté.*)

(*L'amendement n° 352 rectifié, sous-amendé, est adopté.*)

**M. le président.** La parole est à M. Erwann Binet, rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 333.

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Il est rédactionnel.

(*L'amendement n° 333, accepté par le Gouvernement, est adopté.*)

(*L'article 13 quater, amendé, est adopté.*)

#### Article 13 *quinquies*

**M. le président.** La parole est à Mme Elisabeth Pochon, pour soutenir l'amendement n° 354.

**Mme Elisabeth Pochon.** Cet amendement vise à permettre le renouvellement de plein droit de la carte de séjour temporaire des femmes étrangères victimes de mariage forcé selon les mêmes dispositions que celles prévues pour les femmes bénéficiant d'une ordonnance de protection en vertu de l'article L. 515-9 du code civil en raison des violences commises par leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou leur concubin, en application des dispositions de l'article L. 316-3.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** L'avis est favorable. Votre amendement vient utilement compléter l'article 13 *quinquies*, madame Pochon, en précisant que le renouvellement de la carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » d'un étranger bénéficiant d'une ordonnance de protection est de plein droit.

(*L'amendement n° 354 est adopté.*)

(*L'article 13 quinquies, amendé, est adopté.*)

#### Après l'article 13 *quinquies*

**M. le président.** La parole est à M. Éric Ciotti, pour soutenir l'amendement n° 134.

**M. Éric Ciotti.** Je présenterai également les amendements qui suivent, car ils s'inscrivent dans la même logique visant à atténuer l'attractivité de notre modèle social qui constitue aujourd'hui une force d'entraînement de l'immigration. Il s'agit là d'un point essentiel. Comme le soulignait tout à l'heure Mme Chapdelaine, nous avons en effet, vous et nous, une vision très différente, voire divergente, de l'immigration. C'est pourquoi nous formulons, à partir d'un principe simple et clair, plusieurs propositions relatives en particulier aux durées minimales de séjour dont doivent justifier les étrangers en situation régulière pour bénéficier de prestations sociales dans notre pays.

Le récent rapport de l'OCDE, évoqué à maintes reprises au cours du débat, a souligné les difficultés, les failles et même la faillite de notre modèle d'intégration, caractérisé par un taux de chômage très élevé de la population étrangère. La démonstration est donc faite, par l'OCDE et non par nous, que notre pays n'a pas la capacité d'offrir à ceux qu'il accueille travail et logement en quantité suffisante. Il faut donc des solutions radicalement différentes des vôtres, monsieur le ministre : alors que toutes celles que vous avez proposées vont dans le sens d'une immigration plus forte, nous souhaitons, nous, sa réduction. Nous formulons donc, très concrètement et très pragmatiquement, des propositions s'inspirant de la politique suivie dans d'autres pays, en particulier le Royaume-Uni, et qui tendent à atténuer l'attractivité d'un modèle social devenu un aimant pour l'immigration.

S'il est tout à fait normal qu'un étranger disposant d'une capacité contributive, qui travaille et s'acquitte de cotisations sociales, bénéficie en contrepartie de prestations sociales, ce qui est un principe essentiel et fondamental auquel naturellement nous souscrivons, il n'est en revanche absolument pas évident qu'un étranger en situation régulière n'ayant pas de capacité contributive bénéficie de telles prestations dès le jour de son arrivée sur le territoire national.

**M. le président.** Il faut conclure, cher collègue.

**M. Éric Ciotti.** Dans la mesure où je défends plusieurs amendements en une seule fois, monsieur le président, j'aurais besoin d'un peu plus de temps de parole. D'après le rapport de l'OCDE intitulé « Perspectives des migrations internationales » paru en 2013, les ménages immigrés ont en France une contribution fiscale nette négative de 1 450 euros entre 2007 et 2009 alors qu'ils ont une contribution positive de 3 280 euros dans les autres pays de l'OCDE. Il y a donc bien lieu de débattre du coût de l'immigration !

**M. le président.** Nous y reviendrons à l'occasion d'autres amendements, monsieur Ciotti.

**M. Éric Ciotti.** Je propose donc que l'allocation personnalisée d'autonomie – APA –, la prestation de compensation du handicap – PCH –, les allocations familiales, l'aide personnalisée au logement et le droit au logement opposable ne puissent bénéficier qu'aux étrangers résidant en France depuis au moins deux ans, ce délai pouvant être porté jusqu'à cinq ans s'agissant d'autres prestations sociales.

Ces propositions très concrètes et très audacieuses sont de nature, je le répète, à limiter la dangereuse attractivité de notre modèle social.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Que dire ? L'avis de la commission est évidemment défavorable. Je suis surpris et même stupéfait par vos arguments, monsieur Ciotti, qui laissent penser qu'un étranger bénéficie des prestations sociales dès le jour d'arrivée sur le territoire national, comme vous l'avez dit d'ailleurs mot pour mot. C'est inepte !

**M. Jean-Yves Le Bouillonnet.** Bien sûr !

**M. Éric Ciotti.** Mais non !

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Mais si ! Un étranger qui n'est pas en situation régulière n'a droit à aucune allocation, excepté à l'aide médicale d'État qui est votre totem, mais nous allons y venir. À part cela, dès le jour de son arrivée, ...

**M. Éric Ciotti.** J'ai parlé d'étrangers en situation régulière, pas de l'AME !

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Vous avez tort, monsieur Ciotti, et vous laissez penser, dans le brouillard que vous entretenez savamment depuis le début de l'examen du texte devant les Français qui heureusement ne sont pas dupes, que tout étranger obtient dès le jour de son arrivée tous les droits sociaux dont bénéficient les nationaux. L'APA et la PCH, dont traite l'amendement n° 134, sont des prestations fournissant des moyens minimaux de subsistance, grâce auxquelles des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées peuvent faire face aux dépenses élémentaires liées aux actes essentiels de la vie quotidienne. Il en va de la solidarité avec des personnes que nous côtoyons. Il n'y a donc aucune raison de conditionner leur attribution à une durée de séjour d'au moins deux ans. Bien évidemment, l'amendement a été repoussé par la commission.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à M. Éric Ciotti.

**M. Éric Ciotti.** Vous avez complètement tronqué mon argumentation, monsieur le rapporteur, car j'ai parlé très clairement d'étrangers en situation régulière ! Je n'ai pas évoqué l'AME, ce que nous ferons ultérieurement à propos

d'autres amendements. Les étrangers dont je parle bénéficient des prestations sociales dès le jour de leur arrivée sur le territoire national pour autant qu'ils disposent d'un titre de séjour régulier. Je tiens à le rappeler et souligne que les dispositions que nous proposons sont tout à fait conformes à nos principes fondamentaux et à notre Constitution.

Il existe une prestation sociale, le RSA, qui est conditionnée à une durée de séjour sur le territoire national de cinq ans. Or le RSA contribue également – beaucoup plus que l'APA ou la PCH d'ailleurs, qui relèvent de cas particuliers – à assurer la subsistance de personnes en situation précaire ! Je propose donc de généraliser cette logique à toutes les prestations sociales fournies aux étrangers en situation régulière. Je le répète, vous avez complètement tronqué la motivation de cet amendement, monsieur le rapporteur.

**M. Guy Geoffroy.** Eh oui !

*(L'amendement n° 134 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Larrivé, pour soutenir l'amendement n° 178.

**M. Guillaume Larrivé.** Le débat que nous souhaitons ouvrir sur cette question n'est pas mineur, bien au contraire. Quel est le raisonnement ? Nous pensons profondément qu'un étranger en situation légale qui travaille et paye donc des cotisations salariales a bien évidemment et légitimement droit aux mêmes prestations d'assurance sociale que son collègue de nationalité française travaillant et cotisant dans les mêmes conditions. Il convient en effet de protéger les travailleurs salariés contre les risques liés aux accidents du travail, au chômage, à la maladie et à la vieillesse. En revanche, nous nous interrogeons sur les cas qu'évoquait Éric Ciotti, dans lesquels certaines prestations de solidarité nationale financées à titre principal par l'impôt sont attribuées à des ressortissants étrangers sans que les conditions tenant à la durée minimale de séjour n'aient fait l'objet d'une harmonisation.

En effet, le rapporteur l'a dit de manière rapide et partielle – peut-être aussi un peu partielle –, mais il l'a quand même dit, il y a, aujourd'hui, s'agissant de certaines de ces prestations, des seuils différents.

Pour accéder au revenu de solidarité active, au RSA, cinq années de séjour régulier sont requis. Pour accéder à l'allocation de solidarité aux personnes âgées, l'ASPA, dix ans de séjour régulier sont, depuis une modification législative intervenue en 2011, nécessaires. Pour les allocations familiales en revanche, trois mois de séjour régulier suffisent, et, pour le droit au logement, deux ans.

Nous proposons donc qu'une réflexion soit sereinement et sérieusement engagée sur ce sujet : on ne va pas traiter la question ce soir par voie d'amendement. Les conditions politiques de majorité ne sont manifestement pas réunies, mais ce débat est légitime et profondément républicain.

Nous pensons qu'il serait opportun et légitime que l'on ne puisse bénéficier de ces prestations de solidarité nationale qu'au terme d'une durée déterminée – sans doute de cinq années – de résidence légale en France. Mes chers collègues, faites l'effort de ne pas nous caricaturer.

Nous ne disons pas, comme certains sur d'autres bancs, qu'il n'y a pas de débat ce soir et n'ont pas du tout participé à nos débats, qu'il ne faut verser aux étrangers aucune allocation sociale d'aucune sorte. Nous ne disons pas cela. Nous

disons seulement que, s'agissant des prestations sociales financées à titre principal par l'impôt, il faudrait sans doute envisager d'harmoniser les seuils de résidence légale en les alignant sur la période de cinq ans aujourd'hui exigée pour le RSA.

**M. Guy Geoffroy.** C'est clair. Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur cet amendement n° 178 ?

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Il est évidemment défavorable. Vous laissez quand même entendre – et en cela vous courez après les idées et les propositions du Front national – que les étrangers et les immigrés coûtent cher à la France.

En réalité, ce n'est pas le cas : toutes les études montrent le contraire. Ils rapportent plus en cotisations sociales et en impôts qu'ils ne coûtent. Une étude de 2009 – nous n'étions pas alors aux responsabilités – du ministère des affaires sociales relative au coût de l'immigration concluait que le comparatif entre les dépenses et les recettes aboutissait à un solde positif de près de 12 milliards d'euros au bénéfice de l'État.

De par leur activité professionnelle, les immigrés reversaient par exemple 3,4 milliards d'euros au titre de l'impôt sur le revenu, 3,3 milliards au titre de l'impôt sur le patrimoine, 18 milliards au titre des différents impôts et taxes à la consommation, 2,6 milliards d'impôts locaux, et 26 milliards en cotisations sociales.

Une autre étude portant sur l'année 2005, réalisée par Xavier Chojnicki, professeur d'économie à Lille-2, indiquait : « il est vrai que les immigrés non communautaires recourent plus fréquemment que les natifs aux aides au logement : 34 % au lieu de 13,7 %, aux allocations familiales : 35 % au lieu de 24,3 %, à l'assurance-chômage : 19 % au lieu de 11 %. Mais *a contrario*, ils perçoivent beaucoup moins de prestations liées à la santé ou à la retraite, et ils paient des cotisations sociales, des impôts sur le revenu, les taxes à la consommation comme la TVA, des impôts locaux et d'autres taxes. Au final, pour l'année étudiée, nous sommes parvenus à une contribution nette de l'immigration de 3,9 milliards d'euros, soit 0,5 % du produit intérieur brut. »

Ce que vous voulez, en ouvrant ces droits sociaux avec un décalage de plusieurs années – cinq ans – pour les immigrés, c'est prendre – et garder – leurs cotisations et ne pas leur donner les droits qui leur reviennent.

**M. Jean-Yves Le Bouillonnet.** Eh oui !

**M. Philippe Goujon.** Ce n'est pas du tout ce qu'il a dit !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Bernard Cazeneuve, ministre.** Même avis.

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Larrivé.

**M. Guillaume Larrivé.** Nous pouvons avoir des désaccords politiques – ils existent – mais il faut, monsieur le rapporteur, essayer d'être précis, surtout lorsque l'on s'exprime au nom de la commission des lois et non au nom du groupe socialiste, républicain et citoyen : pardonnez-moi de vous rappeler votre fonction.

**M. Erwann Binet, rapporteur.** Je développe mes arguments.

**M. Guillaume Larrivé.** Je viens de vous l'expliquer : je ne parle pas des prestations sociales financées par les cotisations salariales mais des prestations de solidarité nationale financées par l'impôt. Vous faites, je pense, la différence entre ces deux catégories.

S'agissant, par exemple, du logement social, celui-ci n'est, à ma connaissance, pas financé par une cotisation salariale. Ce n'est pas non plus une prestation de sécurité sociale et il ne fonctionne pas selon une logique assurantielle, mais selon une logique de solidarité nationale largement financée par l'impôt.

Je constate que le droit actuel, qui trouve sa source dans la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale dite « loi Borloo », impose, pour entrer dans le dispositif du droit au logement opposable ou DALO, sur lequel il y aurait d'ailleurs bien à dire, un délai de deux ans. Nous pensons qu'il serait plus judicieux de porter ce délai à cinq ans : c'est une question de curseur.

Il ne nous semble en effet pas déraisonnable d'envisager qu'une personne qui vient d'immigrer en France n'ait pas accès au logement social avant cinq ans de résidence légale en France.

**Mme Elisabeth Pochon.** Doit-elle dormir sous les ponts ou lui offrirez-vous un salaire qui lui permette de se loger dans le parc privé ? (*Sourires.*)

**M. Denys Robiliard.** À la rue !

**M. Guillaume Larrivé.** Nous pensons que la vocation du système de logement social en France n'est pas de répondre d'abord à cette question.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Anne Chapdelaine.

**Mme Marie-Anne Chapdelaine.** Quelque chose m'étonne : on n'arrive pas en France comme cela, en claquant des doigts ou par un coup de baguette magique. Certaines personnes arrivent au titre du regroupement familial, mais cela nécessite d'avoir un logement décent correspondant à la taille de la famille.

Votre fantasme de nouveaux arrivants décrochant immédiatement un logement social – la condition de délai est d'ailleurs de six mois – ne correspond pas à la réalité. En effet, ces personnes sont déjà logées parce que leur capacité à se loger a été préalablement vérifiée.

Le regroupement familial déclenche des fantasmes. Je rappelle les conditions dans lesquelles il peut s'opérer : un dossier doit être déposé auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, puis un enquêteur vérifie au domicile les conditions liées au logement. Les conditions liées aux ressources, qui sont modulées en fonction de la taille de la famille et du nombre d'enfants accueillis, font également l'objet d'une vérification.

Les personnes concernées n'arrivent donc pas au débotté, mais sont accueillies dans des conditions leur permettant de vivre.

Quant aux personnes concernées par le passeport « talent », comme les chercheurs, qui contribuent au rayonnement de notre pays, le fait que leurs revenus soient trop élevés les prive de l'accès au logement social. Alors arrêtons les fantasmes.

Oui, notre vision de l'immigration est différente. Nous observons l'intégration de personnes qui ont des droits et des devoirs : si elles remplissent bien leurs devoirs, nous leur accordons des droits. Nous ne faisons pas de l'étranger un fraudeur par nature ni quelqu'un venant, selon une expression très mauvaise, voler nos prestations familiales ou sociales.

**M. le président.** La parole est à M. Éric Ciotti.

**M. Éric Ciotti.** Vous essayez de tronquer à dessein notre argumentation.

Nous touchons à un point essentiel qui, j'en suis convaincu, sera, face à l'augmentation structurelle des flux, au cœur des véritables réformes de notre système migratoire qu'il conviendra d'entreprendre. Les évolutions démographiques, et notamment celles des continents asiatique et africain, font que ces évolutions sont devant nous : nous le savons.

Nous ne pouvons pas rester dans le cadre actuel. Quoique vous en pensiez, et quelles que soient vos approches et vos barrières idéologiques, il faudra réformer ce système. Autrement, il conduira notre pays à de très graves désillusions et à des tensions extrêmement fortes. Nous assistons à la faillite du modèle d'intégration.

Aujourd'hui, il est légitime de demander aux étrangers en situation régulière qui arrivent sur notre territoire et qui ne sont pas en situation contributive – c'est-à-dire qui ne travaillent pas et qui ne versent pas de cotisations sociales – de se trouver, au cours de leurs premières années de leur séjour sur le territoire, dans une situation d'auto-suffisance et de ne pas vivre que des prestations sociales.

C'est ce débat que nous voulons initier et c'est cette réforme que nous parviendrons, ne vous en déplaise, à entreprendre lorsque nous retrouverons le pouvoir. Il s'agit en effet du seul moyen de maintenir l'équilibre social de notre pays. Si nous ne le faisons pas, l'immigration connaîtra une expansion permanente et notre modèle migratoire ne sera plus toléré par nos concitoyens.

**M. Jean-Yves Le Bouillonnet.** Mme Maréchal-Le Pen n'a pas besoin d'être parmi nous ce soir.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Lassalle.

**M. Jean Lassalle.** Monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, j'ai écouté attentivement les arguments qui ont été échangés : ils sont tous pleins de bon sens.

**Mme Chantal Guittet.** Vous n'êtes pas difficile.

**M. Jean Lassalle.** Je réagis aux propos de M. Ciotti : effectivement, l'arrivée jugée trop massive de migrants pose problème. Encore faudrait-il regarder les chiffres, comme cela a été dit mieux que je ne saurais le dire.

Un phénomène se déroule pourtant sous nos yeux, à propos duquel on ne pourra pas dire : on ne savait pas. À une certaine époque, d'étranges convois partaient vers des camps dont on ne revenait pas. Et tout le monde a dit après coup : je ne savais pas.

Aujourd'hui, des embarcations transportant des hommes et des femmes viennent s'échouer sur nos côtes d'une manière assez peu humaine.

Je fais une proposition – qui vaut ce qu'elle vaut, car je ne suis pas capable de résoudre tous les problèmes de la terre – : je vis dans les Pyrénées, qui ont été sauvées par des hommes et des femmes qui étaient indésirables partout ailleurs.

Sans remonter aux Maures, je pense aux portugais, aux républicains espagnols, aux Italiens qui nous ont donné les Spanghero, aux pieds-noirs et aux harkis. Savez-vous ce qui s'est passé ? Nos jeunes femmes, qui aimaient le pays mais qui ne trouvaient pas de maris parce que tous les hommes étaient partis à la ville, ont choisi leurs conjoints parmi ces communautés.

**M. Alexis Bachelay.** Aimez-vous les uns les autres ! (*Sourires.*)

**M. Jean Lassalle.** Je veux proposer du travail à ces hommes et à ces femmes si ils viennent au pays. Je ne veux pas qu'ils prennent le RMI ou le RSA des Français mais qu'ils travaillent car personne d'autre ne peut sauver nos campagnes. Je suis donc candidat à l'accueil chez moi de ces hommes qui perdent la vie de manière sauvage – or nous ne sommes pas des sauvages. Mais il faut qu'ils ne soient accueillis que chez moi, car je ne veux pas embêter le reste de la France. En effet, nos montagnes se vident de leurs habitants.

Et je suis heureux de voir des petits-enfants qui doivent leur existence à des petits Spanghero, des petits Hidalgo et des petits Mustapha arrivés naguère au pays. Voilà ma position, et, comme dirait l'autre, je la partage. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

(*L'amendement n° 178 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** La parole est à M. Frédéric Reiss, pour soutenir l'amendement n° 95.

**M. Frédéric Reiss.** Cet amendement des députés du groupe Les Républicains marque une divergence très nette entre la majorité et l'opposition. Nos visions sont en effet totalement opposées, y compris, cette fois-ci, s'agissant des étrangers en situation irrégulière.

L'aide médicale d'État, ou AME,...

**Plusieurs députés du groupe socialiste, républicain et citoyen.** Ah !

**M. Frédéric Reiss.** ...est un dispositif permettant aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins pendant un an sur notre territoire.

La suppression du timbre fiscal de 30 euros permettant d'accéder à l'AME a été décidée par la majorité actuelle dès son arrivée au pouvoir. Cela a indéniablement eu pour conséquence une augmentation significative du nombre de bénéficiaires.

Cet amendement propose de supprimer l'AME, qui constitue un encouragement à l'immigration clandestine – 209 000 bénéficiaires en 2011, 282 000 bénéficiaires en 2013, soit une augmentation de 35 % en deux ans – en même temps qu'un dispositif extrêmement coûteux pour les finances publiques : plus de 650 millions d'euros ont été inscrits au budget de l'État en 2015, soit dix fois plus qu'il y a quinze ans. Le coût de l'ensemble du dispositif de l'AME pourrait même atteindre un milliard d'euros en fin d'année 2015. C'est pour cette raison que cet amendement propose sa suppression à travers cet amendement portant article additionnel à l'article 13 *quinquies*.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Jean-Jacques Urvoas, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.** Un point de méthode : en raison des lectures définitives de différents projets de loi qui parsèment l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, notre débat est haché : nous avons d'ailleurs eu du mal à démarrer tout à l'heure. Or nous touchons à un sujet important qui est l'Aide médicale d'État. Je ne crois pas raisonnable de commencer ce débat à minuit quarante-cinq, sachant que l'opposition a déposé des amendements de suppression, et que des contre-propositions leur seront opposés. Des amendements viendront ensuite modifier la rédaction du Gouvernement. Je souhaiterais donc, si la présidence en était d'accord, que nous puissions lever la séance à ce stade et suspendre nos débats.

**M. Éric Ciotti.** Le président de la commission des lois est sage.

**M. Jean-Jacques Urvoas, président de la commission des lois.** De toute façon, nous aurons à les reprendre demain car à ma connaissance, au moins 150 amendements restent en discussion, ce qui rend l'hypothèse d'une fin de nos débats ce soir hautement improbable.

**M. le président.** Si tout le monde est d'accord sur cette position, nous reprendrons demain la discussion sur cet amendement, et chacun pourra s'exprimer s'il le souhaite.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**M. le président.** Prochaine séance, demain, à neuf heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif au droit des étrangers.

La séance est levée.

*(La séance est levée, le jeudi 23 juillet 2015, à minuit quarante-cinq.)*

*La Directrice du service du compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale*

CATHERINE JOLY







## ABONNEMENTS

NUMÉROS d'édition	TITRES	TARIF abonnement France (*)
		Euros
	<b>DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE</b>	
03	Compte rendu..... 6 mois	103,90
33	Questions..... 6 mois	76,95
	<b>DÉBATS DU SÉNAT</b>	
05	Compte rendu..... 6 mois	93,40
35	Questions..... 6 mois	55,85
85	Table compte rendu.....	19,80

**En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande**

Paiement à réception de facture

En cas de règlement par virement, indiquer obligatoirement le numéro de facture dans le libellé de votre virement.

Pour expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

(\*) Arrêté du 8 décembre 2014 publié au *Journal officiel* du 10 décembre 2014

---

Direction, rédaction et administration : 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15  
Standard : 01-40-58-75-00 – Accueil commercial : 01-40-15-70-10 – Télécopie abonnement : 01-40-15-72-75

---

**Prix du numéro : 3,90 €**  
(Fascicules compte rendu et amendements)